

Alès

Agglomération



CAHIER N°1

DOCUMENT CADRE CONTRAT DE VILLE D'ALES AGGLOMERATION

Juin 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Synthèse des orientations stratégiques

Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les échanges entre les quartiers au sein de l'agglomération• Développer la solidarité et créer du lien• Favoriser la réussite éducative• Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé sur le territoire• Renforcer la prévention de la délinquance• Favoriser l'accès à la culture et au sport
Habitat et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">• Compléter l'offre d'équipement des quartiers• Améliorer la qualité des espaces publics• Agir sur l'habitat
Emploi et développement économique	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation• Permettre aux habitants d'acquérir des compétences• Dynamiser le tissu économique local
Valeurs de la république et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none">• Rendre lisible l'action publique• Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes

SOMMAIRE

CAHIER 1 : DOCUMENT CADRE

▪ 1. Le contrat de ville 2015 - 2020.....	5
1.1. Préambule.....	6
1.2. La nouvelle politique de la ville	8
1.2.1. Les principaux enjeux des contrats de ville.....	9
1.2.2. Un processus contractuel ciblé sur une nouvelle géographie prioritaire	9
1.2.3. Les 4 piliers du contrat de ville.....	11
1.2.4. Les 3 axes transversaux	14
▪ 2. Présentation générale du territoire	16
2.1. Les territoires d'Alès Agglomération et des communes du contrat de ville	17
2.1.1. Alès Agglomération.....	17
2.1.2. Alès.....	19
2.1.3. Anduze.....	21
2.2. Dynamiques de développement.....	23
2.3. Orientations de développement territorial	25
2.3.1. Alès Agglomération, une ambition commune	25
2.3.2. Orientations de développement des territoires à travers des PLU.....	29
2.4. Alès Agglomération, un territoire ancré dans la politique de la ville	33
2.4.1. Eléments d'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	34
2.4.2. Eléments d'évaluation du programme de réussite éducative	38
2.4.3. L'atelier Santé Ville (Bilan d'activités 2014 Atelier Santé Ville Transversal CUCS Piémont Cévenol et CUCS Alès Agglomération)	44
2.4.4. La nouvelle géographie prioritaire sur Alès Agglomération.....	62
2.4.5. Territoire en veille active	64
▪ 3. Diagnostic.....	65
3.1. Diagnostic socio-économique Ales Agglomération.....	66
3.1.1. Chiffres clés.....	66
3.1.2. Habitat et cadre de vie	72
3.1.3. Emploi et développement économique.....	93
3.1.4. Cohésion sociale	104
3.2. Diagnostic des quartiers prioritaires	117
3.2.1. Quartier Tamaris.....	117
3.2.2. Quartier Cévennes	124
3.2.3. Quartier Rochebelle – Cauvel la Royale.....	132
3.2.4. Quartier Près-Saint-Jean	144
3.2.5. Centre ville d'Alès.....	153
3.2.6. Quartier d'Anduze	162
▪ 4. La démarche d'élaboration du contrat de ville ..	170
4.1. La participation des acteurs locaux	171
▪ 5. Définition du cadre stratégique.....	177
5.1. La cohésion sociale	182
5.1.1. Favoriser les échanges entre les quartiers au sein de l'agglomération.....	183
5.1.2. Développer la solidarité et créer du lien.....	184
5.1.3. Favoriser la réussite éducative.....	186

5.1.4.	<i>Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé sur le territoire</i>	188
5.1.5.	<i>Renforcer la prévention de la délinquance.....</i>	190
5.1.6.	<i>Favoriser l'accès à la culture et au sport.....</i>	191
5.2.	Habitat et cadre de vie.....	193
5.2.1.	<i>Compléter l'offre en équipement des quartiers</i>	194
5.2.2.	<i>Améliorer la qualité du cadre de vie</i>	195
5.2.3.	<i>Agir sur l'habitat.....</i>	197
5.3.	Emploi et développement économique	201
5.3.1.	<i>Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation.....</i>	201
5.3.2.	<i>Permettre aux habitants d'acquérir des compétences.....</i>	204
5.3.3.	<i>Dynamiser le tissu économique local.....</i>	205
5.4.	Citoyenneté et valeurs de la République	208
5.4.1.	<i>Rendre lisible l'action publique</i>	208
5.4.2.	<i>Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes</i>	209
5.5.	Tableau récapitulatif.....	211
5.6.	L'animation du tissu associatif local.....	216
5.6.1.	<i>Axe de travail n°1 : Renforcer la dynamique « trans » des partenariats.....</i>	216
5.6.2.	<i>Axe de travail n°2 : La question des représentations et de l'analyse croisée de la pratique professionnelle</i>	217
5.6.3.	<i>Axe de travail n°3 : L'économie au service de la cohésion sociale</i>	217
	6. Pilotage du contrat de ville.....	219
6.1.	Le pilotage du contrat de ville : modalités	220
6.1.1.	<i>Le comité de pilotage du contrat de ville</i>	220
6.1.2.	<i>Le comité technique du contrat de ville.....</i>	224
6.1.3.	<i>Les conseils citoyens</i>	225
6.1.4.	<i>Développer une concertation en continu avec les habitants sur les projets de renouvellement urbain : La Maison du Projet.....</i>	229
6.1.5.	<i>Les commissions thématiques</i>	230
6.1.6.	<i>L'organisation des appels à projets.....</i>	232
6.2.	L'ingénierie.....	233
6.2.1.	<i>L'équipe d'animation du Contrat de Ville.....</i>	233
6.2.2.	<i>Les référents « contrat de ville » des structures signataires.....</i>	234
6.3.	La dimension européenne du Contrat de ville.....	234
6.3.1.	<i>Présentation générale</i>	234
6.3.2.	<i>L'ATI urbain au travers des fiches projets.....</i>	237
6.4.	Modalités d'évaluation et d'adaptation du Contrat de ville.....	239
6.4.1.	<i>Suivi et évaluation du Contrat de Ville.....</i>	239
6.4.2.	<i>Les modalités d'adaptation du Contrat de Ville et d'introduction de mesures correctives</i>	241
	7. Les signataires du contrat de ville.....	243

CAHIER 2 : ANNEXES

CAHIER 3 : DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT DE VILLE

CAHIER 4 : FICHES ACTIONS

CAHIER 5 : PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NPNRU

1. LE CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020

1.1. Préambule

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique dédiée aux zones les plus vulnérables, qui accumulent des difficultés sociales, économiques et environnementales. Initiée il y a une trentaine d'années, la Politique de la Ville vise aussi à garantir le maintien de la cohésion sociale au sein de notre pays, en permettant à ces quartiers de retrouver leur place au sein de la Cité. C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales, avec l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Cette politique repose sur la mise en œuvre d'interventions publiques, complétant les politiques sectorielles traditionnelles.

Au terme de ces 30 années de « Politique de la Ville », force est de constater que l'exercice trouve ses limites. Les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les villes environnantes ne se sont pas réduits, comme le montrent les mesures effectuées par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (l'ONZUS).

La Cour et les chambres régionales des comptes examinent, dans un rapport paru le 17 juillet 2012, les causes de ce mauvais résultat : une dilution des interventions sur un nombre beaucoup trop important de quartiers ; des défauts persistants de gouvernance et de coordination ; un manque d'articulation entre rénovation urbaine et accompagnement social ; une répartition inadéquate des crédits dédiés à la politique de la ville ; une trop faible mobilisation des politiques publiques de droit commun. L'échec des pouvoirs publics à résorber les écarts dont souffrent les habitants des quartiers défavorisés est en grande partie imputable à l'inefficacité et à l'inadaptation des instruments de la politique de la ville et à la dispersion des moyens mobilisés.

Ce constat a conduit le Président de la République à faire de l'égalité républicaine entre les territoires une priorité de l'action de l'État. Conformément à cet objectif, une réforme de l'action conduite au bénéfice des quartiers défavorisés a été engagée par le Gouvernement. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la politique de la ville a été annoncée lors du conseil des ministres du 22 août 2012, puis a fait l'objet d'une vaste concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » associant, entre octobre 2012 et janvier 2013, sous la responsabilité du ministre délégué à la ville, M. François LAMY, l'ensemble des partenaires de l'Etat.

Définis sur la base des propositions issues de la concertation et s'appuyant sur l'ensemble des travaux d'évaluation conduits ces dernières années, les grands axes de cette nouvelle étape ont été fixés par le comité interministériel des villes (CIV) réuni le 19 février 2013 sous la présidence du Premier ministre. A travers la refonte de la politique de la ville, il s'agit de renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de cette politique. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée et unique, la réforme doit ainsi permettre de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. Elle réaffirme les principes structurants de la politique de la ville que sont le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun dont la territorialisation doit être renforcée. Elle favorise enfin une meilleure articulation entre les dimensions urbaine et sociale de cette politique. Surtout, elle reconnaît **la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville en consacrant le principe de co-construction.**

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine traduit toute l'ambition de cette réforme et en constitue une étape indispensable. Elle fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention autour d'un critère unique et objectif et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise, incluant un nouveau programme de renouvellement urbain doté de 5 milliards d'euros et une nouvelle dotation conçue comme un véritable instrument financier au bénéfice des quartiers défavorisés.

La cohérence de ces différents instruments est garantie par la mise en place de nouveaux contrats de ville entre l'Etat et les collectivités territoriales. Adossés à un véritable projet de territoire, ces contrats consacrent l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard. La communauté d'agglomération Alès Agglomération s'y inscrit pleinement.

1.2. La nouvelle politique de la ville

Les contrats urbains de cohésion sociale mis en place en 2007 sont arrivés à échéance au 31 décembre 2014. La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la **nouvelle politique de la ville** dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020.

Son article 1^{er} stipule que « **la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.**

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelle ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

1.2.1. Les principaux enjeux des contrats de ville

Adoptée à une très large majorité, la loi développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une **réforme de la géographie prioritaire** qui se traduira, à l'échelle nationale, par une réduction des quartiers prioritaires (2300 quartiers CUCS à 1300 quartiers prioritaires) dans une logique de simplification des zonages sur la base d'un critère unique et objectif : le revenu des habitants ;
- un **portage intercommunal** des contrats uniques adossés au projet de territoire afin de favoriser l'inscription des quartiers prioritaires dans des dynamiques d'agglomération ;
- une **participation élargie des acteurs institutionnels** (Région, Pôle Emploi, bailleurs, CDC, ...) dans une démarche partenariale, transversale et intégrée tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique ;
- une **mobilisation des politiques de droit commun** avant la mobilisation des moyens spécifiques notamment par le biais de conventions interministérielles ;
- des **contrats calés sur le mandat municipal** et mieux articulés avec les outils contractuels et de planification existants (PLH, CPER, programmation européenne,...) ;
- un **principe de « co-construction » avec les habitants et les acteurs des territoires** entériné par la loi au travers notamment de deux outils : les conseils citoyens et les maisons du projet.

1.2.2. Un processus contractuel ciblé sur une nouvelle géographie prioritaire

La concertation nationale « Quartiers, engageons le changement », conduite entre octobre 2012 et janvier 2013, a préconisé la « remise à plat complète » de la géographie prioritaire au profit des territoires les plus en difficulté et a conduit à la réduction du nombre de territoires cibles de 2492 quartiers CUCS à 1300 quartiers prioritaires.

Parmi les indicateurs les plus à même de décrire les difficultés sociales des territoires, celui de **la concentration de population à bas revenus a été retenu comme critère unique car il synthétise à lui seul les différentes formes de difficultés sociales**. Il est en effet très fortement lié aux autres indicateurs sociaux que l'on mobilise généralement pour décrire les territoires : part des jeunes, taux de chômage, proportion de logements sociaux...

Le critère de concentration des populations à bas revenus :

Sont identifiées comme populations à bas revenus les populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence. **Au niveau national**, ce revenu fiscal médian est de 18 750 euros annuel. Le seuil de bas revenus est de 11 250 euros.

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, les fractures territoriales et les formes de ségrégations sociales locales, le revenu fiscal médian national sera pondéré par **le revenu fiscal médian de l'agglomération**.

La méthodologie d'identification des zones qui concentrent les populations à bas revenus repose sur le carroyage : un découpage du territoire national en carreaux de 200 mètres par 200 mètres. Cette méthode fixe à 1 000 le nombre minimum d'habitants conduisant à la délimitation d'un quartier prioritaire.

La cartographie des bas revenus correspond ainsi aux carreaux ou amas de carreaux qui accueillent une majorité de personnes à bas revenus.

Cette nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville a donc redessiné une géographie qui se veut plus simplifiée, actualisée et resserrée sur la base de critères objectifs et dans une logique de ciblage de l'action publique sur les territoires qui en ont le plus besoin.

La méthode retenue a été fondée sur des données objectives. Elle repose sur un critère unique de revenu, inscrit dans la loi. Son implication a donc entraîné le maintien, la sortie ou l'entrée de territoires dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les **quartiers prioritaires** éligibles aux financements publics systématiques de la politique de la ville (exonérations fiscales, aides à l'emploi) sont définis par voie réglementaire. Ces périmètres sont précis, au pas de porte près.

Les quartiers vécus permettent de prendre en compte, autour des quartiers prioritaires, des espaces, des structures, des lieux, que le contrat de ville rendra éligible aux financements de la Politique de la ville. Les quartiers vécus ont été dessinés localement de sorte à prendre en compte de manière effective l'ensemble des éléments contribuant à la vie des habitants des quartiers : logements, commerces, éducation, loisirs, sport, culture, accueil du jeune enfant, transports, santé, sécurité,... Alors que les avantages « automatiques » de la géographie prioritaire définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités aux seuls quartiers prioritaires réglementaires, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ». Leurs périmètres n'ont pas besoin d'être rigides, l'objectif étant de soutenir des actions ou activités au service des habitants des quartiers prioritaires.

Les **territoires de veille active** sont identifiés comme fragiles ou bien anciennement inclus dans les CUCS mais non retenus comme quartiers prioritaires car ne répondant pas aux critères de concentration de grande pauvreté. Ces territoires sont placés en veille active au titre du contrat de ville, afin de ne pas perdre de vue des situations qui pourraient se dégrader si une attention n'est pas maintenue à travers l'appui des crédits de droit commun des partenaires. Les territoires de veille active pourront bénéficier de moyens de droit commun, éventuellement renforcés ou ciblés, en lien avec les objectifs fixés dans le contrat de ville.

Le placement en « veille active » est soumis à l'appréciation des préfets et à celle des élus concernés, afin de bénéficier d'un accompagnement via le contrat de ville, l'ingénierie de la politique de la ville, l'implication des politiques de droit commun (intervenant après leur mobilisation préalable sur les quartiers prioritaires) et la mobilisation de la solidarité locale.

Sur ces territoires de « veille active », il sera recherché la pérennisation des programmes de réussite éducative et des postes d'adultes relais au sein des associations, dans la définition d'un meilleur co-financement avec les moyens de droit commun.

1.2.3. Les 4 piliers du contrat de ville

Le contrat de ville s'articule autour de 4 piliers et 3 axes transversaux issus de la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 dont :

▪ Un pilier « cohésion sociale »

Avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Les actions relevant de ce pilier visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories sur-représentées dans la plupart des quartiers en politique de la ville. Elles visent l'exercice de la citoyenneté, l'égalité réelle d'accès aux droits et la solidarité entre les générations.

Les domaines prioritaires concernent : la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, la culture, le développement des activités physiques et sportives, l'accès aux droits et aux services, la promotion de la citoyenneté et l'apprentissage du français.

Parmi les priorités et de manière non-exhaustive, une attention particulière sera portée à :

- **La réussite éducative des enfants** des quartiers, première condition de l'égalité des chances. Elle nécessite une action dès la petite enfance, qui exige de veiller à l'accès de tous à des modes de garde, ainsi que le développement de l'offre d'accueil en cohérence avec les priorités fixées par la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CNAF. Celle-ci prévoit notamment le déploiement des créations de places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), en priorité dans les territoires prioritaires de la politique de la ville. Cet axe éducatif s'appuiera pour les autres âges de l'enfance sur l'action de Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) ainsi que sur les contrats d'accompagnement à la scolarité.

Les structures à destination de la petite enfance est de l'enfance sont valorisées dans le cadre du Contrat enfance jeunesse signé entre la communauté d'agglomération et la CAF du Gard.

La mobilisation du droit commun des politiques sociales doit permettre de renforcer les actions en direction des publics fragiles des territoires prioritaires, notamment des femmes en situation de monoparentalité, les jeunes et les personnes âgées. Le contrat de ville garantira l'existence de lieux d'accueil enfant-parent et de relais assistante maternelles, en valorisant les équipements déjà mis en place dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre la communauté d'agglomération et la CAF du Gard, et une attention toute particulière à l'accompagnement de la parentalité, en s'appuyant sur le droit commun existant notamment au titre du Réseau D'Ecoute et D'accompagnement des parents (REAAP). Enfin, il intégrera des actions dédiées à la lutte contre l'isolement, notamment celui des personnes âgées (programme MonaLisa).

Pour lutter contre le développement du non-recours , particulièrement aigu dans les territoires prioritaires, le contrat de ville devra comporter une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services notamment aux soins et à la prévention. Sur la base d'un diagnostic préalable, cette stratégie associera l'ensemble des collectivités, établissements publics et associations concernées, notamment les CAF, dans le cadre

des « rendez-vous des droits » mis en application du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.

Il conviendra aussi de s'appuyer sur droit commun finançant des projets transversaux à ces thématiques, notamment celui des espaces de vie sociales (EVS), financés par la CAF sur des projet pluriannuels d'animation du territoire et d'offre de services en matière d'accès au droit et de soutien à la parentalité

Le programme de réussite éducative sera, partout où il est mis en place, un support central du volet éducation des contrats de ville. Il devra continuer à développer des réponses innovantes aux difficultés rencontrées par les enfants vulnérables en lien avec leur(s) parent(s).

- **La mobilisation du droit commun des politiques sociales** doit permettre de renforcer les actions en direction des publics fragiles des territoires prioritaires, notamment des femmes en situation de monoparentalité, les jeunes et les personnes âgées. Le contrat de ville garantira l'existence de lieux d'accueil enfant-parent, et une attention toute particulière à l'accompagnement de la parentalité. Enfin, il intégrera des actions dédiées à la lutte contre l'isolement, notamment celui des personnes âgées (programme Monalisa)
- **S'agissant des enjeux de santé** le contrat de ville s'appuiera sur le diagnostic local et les priorités d'action définies par l'Atelier Santé Ville, volet santé de la Politique de la Ville qui s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé. L'enjeu de l'accès aux soins des habitants des quartiers interrogera tant l'existence des structures adéquates que la coordination des acteurs locaux sur le territoire et les modalités de mise en œuvre d'une véritable politique de prévention.
- Pour **lutter contre le développement du non-recours**, particulièrement aigu dans les territoires prioritaires, le contrat de ville devra comporter une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services notamment aux soins et à la prévention. Sur la base d'un diagnostic préalable, cette stratégie associera l'ensemble des collectivités, établissements publics et associations concernées, en particulier les CAF, dans le cadre des « rendez-vous des droits » mis en application du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.
- **La prévention de la délinquance** dans les quartiers de la politique de la ville s'inscrit dans la stratégie locale de prévention de la délinquance mise en œuvre par les communes ou l'intercommunalité (CLSPD, CISP), avec les principaux acteurs concernés que sont la PJJ, le département, les associations de prévention, les éducateurs et médiateurs de rue, etc.
- **La présence judiciaire de proximité** devra être développée par l'implantation de nouvelles structures d'accès au droit (maisons de la justice et du droit, points d'accès aux droits) dans les quartiers prioritaires. Elle mobilisera des outils nouveaux en prenant appui sur les partenariats de l'institution judiciaire et en ciblant particulièrement les permanences des associations d'aide aux victimes et de lutte contre les discriminations dans les structures d'accès aux droits et les bureaux d'aide aux victimes.

▪ Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Des initiatives pourront être mises en place afin d'améliorer les relations entre la police et la population.

- Les contrats de ville programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, les contrats détermineront les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale
- Tous les quartiers politique de la ville feront l'objet de réflexions et de la mise en œuvre d'actions relatives au cadre de vie. Ce volet pourra prévoir des opérations de réhabilitation de l'habitat, des actions favorisant la mobilité, des actions de nature à progresser vers l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées, un meilleur accès aux équipements culturels et sportifs, un dispositif de gestion urbaine de proximité et le maintien et la création de commerces de proximité et d'entreprises sur le territoire.
- Les interventions de l'ANRU devront répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville. A ce titre, les futures conventions de renouvellement urbain constitueront des conventions d'application de ce contrat.
- L'accent sera également mis sur l'amélioration du cadre de vie en logement social : Le contrat devra conduire à la déclinaison, quartier par quartier, d'une charte d'engagement réciproque entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM, assurant un socle d'engagement de qualité de service. La reconduction de l'abattement de 30% de la TFPB pour les logements situés dans les quartiers prioritaires devra dans ce cadre faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs en matière de gestion urbaine de proximité notamment. Les contrats de ville détailleront également les conditions collectives d'habitat (concernant par exemple la propreté des parties communes des bâtiments, la maintenance des ascenseurs, l'insonorisation...) susceptibles de faire l'objet de réclamations.
- Enfin, l'élargissement de la TVA à 5,5% pour l'accession sociale à la propriété à l'ensemble des quartiers prioritaires (jusqu'à 300 mètres autour de ces quartiers) doit nourrir une réflexion sur la mixité sociale.

▪ Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »

Avec pour objectif la réduction des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et le développement du soutien à l'entrepreneuriat. Les actions relevant du pilier Emploi et Développement économique visent à :

- **Réduire de moitié sur la durée du contrat les écarts de taux d'emploi** entre les territoires prioritaires et l'agglomération ou la communauté de communes de référence en particulier au bénéfice des jeunes

- **Promouvoir l'offre de travail** par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire.
 - **Lever les freins d'accès à l'emploi** notamment à l'emploi dans le secteur marchand de l'économie en particulier s'agissant des jeunes et des femmes
- **Un quatrième pilier « Valeurs de la république et citoyenneté »**

Vient s'ajouter à la rédaction des contrats de ville, comme annoncé par Mme Myriam El Khomri, Secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville, le mardi 27 janvier. Cette décision fait suite à la mobilisation du gouvernement en réaction aux attentats du début du mois de janvier 2015.

1.2.4. Les 3 axes transversaux

Des axes transversaux guident l'élaboration des projets.

Ils concernent :

▪ **La jeunesse**

Conformément au cadre de référence du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le contrat de ville constituera un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes, selon une logique de parcours. Ce cadre préconise d'appréhender la jeunesse au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans, en l'élargissant aux enfants et aux adolescents.

Le contrat de ville pourra améliorer et soutenir les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi pour les jeunes, accompagner l'accès aux qualifications et aux formations et promouvoir, plus généralement, des continuums entre insertion, formation et emploi. Il vise à aider les acteurs locaux dans la mise en place d'une politique jeunesse qui s'intègre dans un projet global de territoire.

▪ **L'égalité entre les femmes et les hommes**

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. L'élaboration des contrats de ville fournit à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux partenaires signataires, l'opportunité de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté. Il s'agit d'encourager une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du contrat de ville nouvelle génération, d'objectiver les inégalités par la production de données sexuées, de développer un plan d'actions, et d'évaluer les actions mises en œuvre.

▪ La prévention de toutes les discriminations

La lutte contre les discriminations est un axe transversal incontournable du contrat de ville. La discrimination est un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits. Pour permettre aux acteurs territoriaux de répondre à cet enjeu majeur, le CGET met à la disposition des acteurs locaux différents dispositifs sous forme de prestations que chacun peut mobiliser en tant que de besoin : les diagnostics territoriaux ; la formation des acteurs locaux ; l'accompagnement des acteurs locaux à la mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic. L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

2. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

2.1. Les territoires d'Alès Agglomération et des communes du contrat de ville

2.1.1. Alès Agglomération

Constitué au 1^{er} janvier 2013 par la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès avec les Communautés de Communes de Mont Bouquet, Autour d'Anduze, Région de Vézénobres et des communes de Massanes, Saint Bonnet de Salendrinque, Sainte Croix de Caderle, Saint Jean de Serres et Vabres, Alès Agglomération regroupe un ensemble de 50 communes et 101 000 habitants.

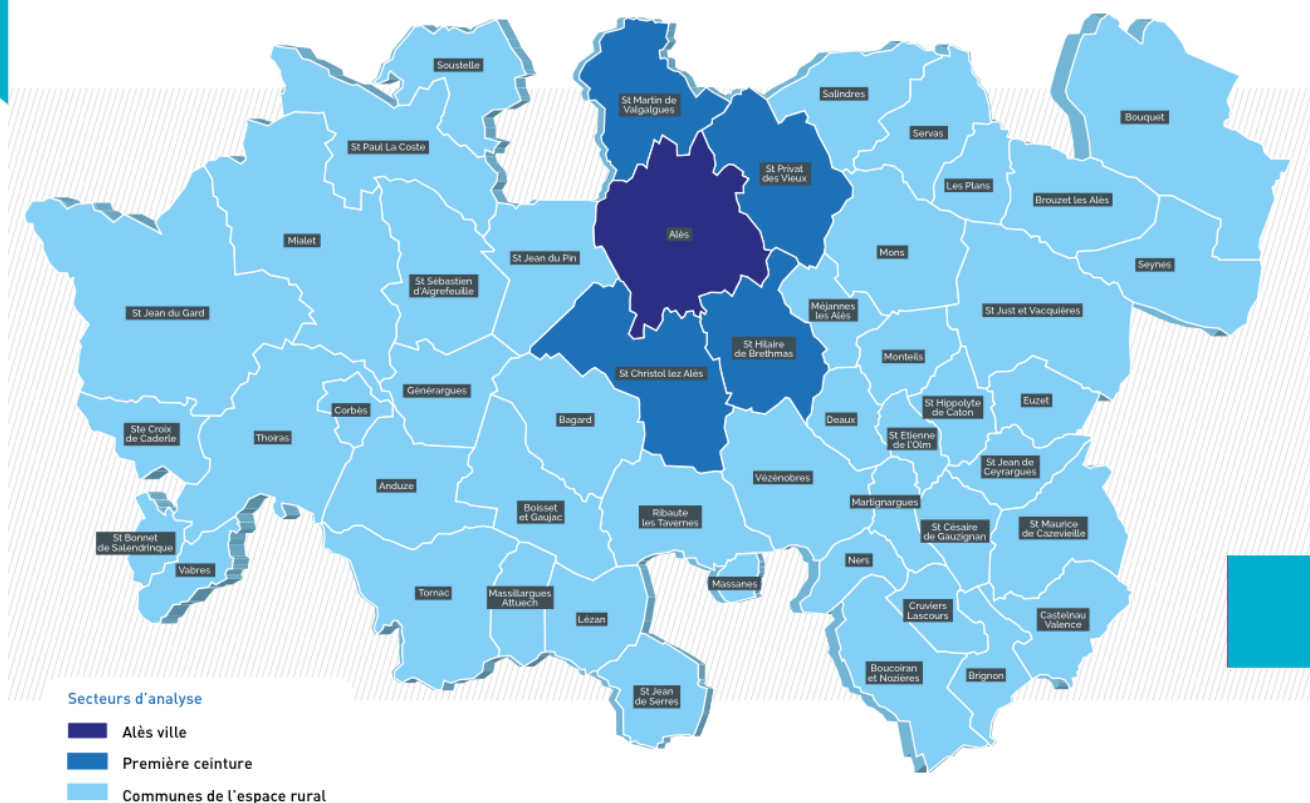
Deuxième intercommunalité du Gard et quatrième du Languedoc-Roussillon, le territoire constitue une Communauté d'Agglomération singulière par la diversité des entités qui se structurent autour de la ville-centre d'Alès : villes, villages, montagnes, plaines, forêts, rivières, piémonts et vallées. Il réunit des communes à caractère urbain et péri-urbain, des espaces ruraux riches d'une agriculture diversifiée, organisés autour de pôle de centralité tels qu'Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Vézénobres.

► Alès Agglomération, un territoire de passage et d'ouverture du grand sud



Source : *Projet de territoire Alès Agglomération – une ambition commune – Hurricane*

► Composition d'Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2013



Source : *Projet de territoire Alès Agglomération – une ambition commune – SIG Cévennes*

Le territoire d'Alès Agglomération est situé aux portes des Cévennes, sur l'axe de circulation historique de la voie Régordane et à la charnière du piémont cévenol et du bas pays gardois. Lieu historique de passage et d'échanges entre la Méditerranée et le Massif Central, entre la Provence et le Languedoc, Alès Agglomération est aujourd'hui encore un carrefour du Grand Sud :

- vers l'Est, par Seynes et Bouquet, elle regarde vers la vallée du Rhône, Avignon, Marcoule.
- vers le Sud-Est, par Brignon et Boucoiran, elle est tournée vers Nîmes et Marseille. La coopération étroite avec Nîmes a d'ailleurs été actée par la création d'un des premiers Pôles métropolitains de France le 31 décembre 2012.
- vers le Sud-Ouest, de Ribaute à Tornac, elle s'ouvre sur Montpellier, et au-delà sur Barcelone.
- vers l'Ouest et le Nord enfin, notamment par Anduze, Porte des Cévennes, et la vallée de Saint-Jean-du-Gard, Alès Agglomération se tourne vers le Massif Central et les Cévennes, territoire classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité.

Lieu de passage et d'échanges, le territoire d'Alès Agglomération a accueilli de tout temps de nouvelles populations venues s'implanter dans la région (retraités des légions romaines,

protestants, mineurs, néo-cévenols, ...). Chacune à leur façon, ces nouvelles populations ont participé à la vitalité et l'essor socio-économique du territoire et à son développement.

Alors que l'industrie minière a longtemps bénéficié au territoire, son déclin à la fin des années 70 a engendré des difficultés socio-économiques et une importante chute de la population qui a continué à diminuer pendant les 20 ans qui suivirent. Si l'épisode du retour à la terre et des « néos » de la fin des années 60 a constitué un moment de régénération important, il n'a pas été en mesure de compenser le déclin démographique généré par la désindustrialisation.

Le regain véritable du territoire est amorcé par une dynamique de redéveloppement de la ville d'Alès et son agglomération, initiée à partir de la fin des années 90. Dans une volonté commune de tourner la page de l'histoire minière, les élus et acteurs publics ont su mobiliser leurs forces et ressources propres pour retrouver de nouveaux vecteurs de développement et d'attractivité du territoire.

2.1.2. Alès

Commune centre du territoire d'Alès Agglomération, Alès est depuis toujours un nœud de communication et un lieu de passage entre le Rhône, la mer et les montagnes. Edifiée dans une boucle du Gardon et située à la porte des Cévennes à 40 km de Nîmes, la ville constitue une halte de transition entre les reliefs cévenols et la grande plaine nîmoise.

Les premiers vestiges d'habitat gaulois du 1^{er} siècle av. JC témoignent de l'implantation d'une ville oppidum qui tire profit de sa situation à la frontière de la Gaule indépendante et de la province de Gaule transalpine pour établir un commerce fructueux.

Cité étape de la voie Régordane entre le Le-Puy-en-Velay et Saint-Gilles, Alès se développe tout au long de l'époque gallo-romaine et du Moyen Âge en une place d'activités économiques liée au trafic de passage. La ville prospère et se développe en tirant parti de son implantation géographique qui lui confère une place stratégique sur les routes marchandes.

Après une longue période de prospérité, Alès, ville protestante, connaît une époque de troubles marquée par les guerres de religion. Mentionnée comme l'une des places de sûreté protestante autorisée par l'Edit de Nantes, elle accueille les églises réformées de France et devient une place de résistance au pouvoir royal. De ce passé mouvementé, Alès conserve aujourd'hui le Fort Vauban, construit pour surveiller la ville en y implantant une garnison royale.

Le XVIII^e siècle marque un tournant important dans l'histoire de la ville d'Alès qui s'inscrit alors dans l'aire industrielle avec l'exploitation du charbon et de la soie. Le territoire devient alors un important bassin industriel dont le développement socio-économique et urbain est intimement lié à l'extraction du charbon. Entre le XIX^e et jusqu'au milieu du XX^e siècle, le territoire s'organise pour accompagner la croissance de l'activité industrielle : aménagement des voies d'acheminement des matières premières, constructions de logements ouvriers dans les quartiers situés à proximité des puits, création d'une école destinée à former des maîtres-ouvriers-mineurs (aujourd'hui école des Mines d'Alès)...

C'est à partir des années 60-70 qu'une grande partie du centre historique est rasée pour y aménager de grands ensembles de type ZUP et HLM afin d'améliorer le confort d'hébergement de certaines populations et répondre à la crise du logement qui sévit alors au niveau national.

Avec la fin du XX^e siècle, le déclin progressif de la mono-activité minière se traduit par l'entrée dans une période de grande difficulté pour la commune d'Alès. Confrontée à une morosité économique persistante, la commune perd des habitants alors que le tissu social s'affaiblit et que le chômage de longue durée augmente. Un long processus de reconversion sera alors nécessaire pour permettre à Alès de se remettre des stigmates très forts de l'effondrement minier.



Les années 2000 représentent alors une période de bascule au cours desquelles les élus et forces vives locales vont mobiliser leurs actions pour redynamiser la cité alésienne et son bassin de vie. Marquées par une forte volonté de tourner la page de l'histoire minière, ces années vont initier une dynamique de renouveau qui se prolonge encore aujourd'hui. C'est notamment à partir de cette période qu'ont été instaurés :

- La mise en place d'une nouvelle organisation communautaire pour favoriser le redéveloppement du territoire
- La mise en oeuvre de politiques pour le développement, la rénovation et la requalification des espaces urbains et de l'habitat
- Le développement volontariste de l'économie via la valorisation du savoir-faire industriel et la création de filières économiques nouvelles (pôle mécanique – pôle bio-techniques, pôle éco-industries).
- La réalisation d'opérations structurantes pour le développement communal : médiathèque, zones d'activités, OPAH, office de tourisme, ...

Les forces en développement engagées depuis les années 2000 font encore aujourd'hui l'objet d'une mobilisation forte des élus et acteurs locaux pour contribuer au développement du territoire. C'est renforcée par la construction d'Alès Agglomération et par la complémentarité qu'elle entretient avec les Cévennes que la commune d'Alès entend continuer de se développer en tant que force motrice de tout un bassin de vie.

Forte de 43 000 habitants et d'une densité de 1 772 hab./km², la commune d'Alès est aujourd'hui la seconde commune du Gard et la huitième du Languedoc-Roussillon. Elle s'étend sur 23,16 km². Elle connaît une extension géographique vers le sud.

2.1.3. Anduze

Porte d'entrée des Cévennes, au contact du plateau calcaire et de la plaine languedocienne, Anduze est une petite commune de 3 323 habitants dont la petite ville s'est développée au bord du Gardon auquel elle a donné son qualificatif.

Comme en témoigne la présence de dolmens et mégalithes, Anduze est une commune chargée d'histoire dont le site a progressivement été aménagé et organisé par la succession de peuplement pour sa position stratégique.

Le rocher de Saint-Julien au flanc duquel la ville a été construite, porte à son sommet les traces d'un Oppidum gaulois et d'un Castrum romain. Après une période de prospérité sous influence romaine notamment liée à la production agricole du territoire (vin, olive), Anduze devient au début du X^e siècle une des plus puissantes seigneurie du Languedoc dont l'influence s'étend sur les Cévennes.

Berceau de la sériciculture française la cité d'Anduze devient un important centre régional du négoce de la soie et de la laine. A l'apogée de son développement au XVI^e siècle la ville compte plus de 7 000 habitants dans son enceinte et s'organise en réseau de ruelles étroites bordées d'immeubles construits en hauteur pour gagner de la place sur l'espace réduit de la cité.

Du XVI^e au XVII^e siècle, Anduze est un important centre du protestantisme cévenol et devient le quartier général des forces protestantes du Midi. Suite aux guerres de religion et à la signature de la paix d'Alès, elle voit ses remparts démantelés.

C'est à partir du XVII^e siècle que des maîtres potiers développent sur le territoire une activité artisanale d'art qui fera progressivement de la ville la capitale cévenole de la poterie. Durablement implantée sur le territoire, cette activité participe à la notoriété de la cité qui est aujourd'hui encore connue dans le monde pour sa production de poteries en terre cuite d'inspiration florentine dont le célèbre vase d'Anduze.

Au cours de XIX^e siècle la commune prend part à la révolution industrielle et connaît un nouveau développement économique autour des filatures de soie, bonneterie et chapellerie. Le territoire s'organise pour accompagner le développement industriel avec l'ouverture de la voie de train à vapeur Anduze – Saint Jean du Gard dont la ligne est exploitée en trafic voyageurs et acheminement de marchandises (soie, bois) et qui fonctionne actuellement toujours en train touristique. C'est à cette même époque que le botaniste Eugène Mazel entame les premières plantations du jardin exotique qui donnera naissance à l'importante Bambouseraie d'Anduze située à proximité de la commune qui, plus de 150 ans après, représente un des premiers sites touristiques d'Alès Agglomération.

Impactée par la récession industrielle qui touche le bassin alésien et l'ensemble des Cévennes Anduze voit sa croissance ralentir dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Le territoire axe alors son développement sur l'activité artisanale et touristique.

Pôle de centralité d'Alès Agglomération, Anduze est aujourd'hui une commune rurale qui regroupe des fonctions particulières de services, commerces de proximité et équipements

dédiés à l'animation de son bassin de vie proche. Depuis les 10 dernières années, la commune connaît une hausse significative de sa croissance démographique et de sa population active.



La majorité des activités présentes sur la commune intervient dans le commerce et le tourisme, mais aussi la viticulture. La commune fait partie de la zone de production de l'Olive de Nîmes AOC.

Suivant le dernier recensement, la commune d'Anduze comptait près de 3 500 habitants, soit près de 500 habitants de plus par rapport à 1999, ce qui représente une augmentation dynamique de près de 13,7%.

Durant cette période de croissance démographique, l'augmentation de la population est due à l'arrivée de nouvelles populations. La croissance de la commune est ainsi principalement liée à son attractivité.

Commune touristique, la population d'Anduze varia de façon importante selon les saisons. En période estivale, la commune accueille ainsi près de 15 000 touristes, ce qui a des conséquences sur les besoins en termes d'équipements et de ressources.

Composante du bassin économique alésien, la commune d'Anduze s'inscrit dans le processus de redynamisation économique engagé sur le territoire. Depuis les années 2000, le nombre d'emplois est ainsi en hausse sur la commune. Le tissu économique tourné vers le tourisme, l'artisanat et la culture présente un fort potentiel de développement. De même, le milieu naturel du site confère à Anduze un cadre de vie attractif pour l'accueil de populations permanentes ou temporaires mais également pour l'accueil d'activités.

2.2. Dynamiques de développement

Au début des années 2000, les efforts engagés dans la mise en œuvre de politiques publiques de développement territorial ont permis d'orienter le territoire d'Alès Agglomération vers une trajectoire de revitalisation démographique qui bénéficie à l'ensemble du territoire.

Trois facteurs illustrent aujourd'hui la dynamique de redressement dans laquelle s'est engagé le territoire sous l'impulsion des acteurs publics (élus de la ville d'Alès, des communes et intercommunalités) et forces vives locales : une attractivité démographique retrouvée, une économie dynamique en mutation et un cadre de vie attractif.

Une attractivité démographique retrouvée

Alors que le territoire a connu un déclin démographique à la fin des années 70, la croissance est redevenue positive depuis le début des années 2000. En effet, entre 1999 et 2009, la hausse de la population a progressé de +11%, soit une progression près de 2 fois supérieure à la moyenne nationale sur la même période.

Amorcée par une dynamique alésienne et concernant aujourd'hui l'ensemble des communes du territoire, la croissance démographique est fortement portée par l'arrivée de nouveaux habitants provenant majoritairement de territoires urbains. Avec un solde migratoire de +28% entre 2003 et 2008, Alès Agglomération fait partie des aires urbaines les plus attractives de France.

Alès Agglomération connaît par ailleurs des évolutions significatives dans la structure de sa population :

- La population en âge de travailler augmente
- Les actifs travaillent de plus en plus dans le secteur tertiaire
- Le territoire est concerné par un vieillissement progressif de sa population. En 2025, un tiers des habitants d'Alès Agglomération aura plus de 60 ans.

Une économie dynamique en mutation

Impulsée depuis la fin des années 90 par les acteurs publics et forces vives locales, la redynamisation économique du territoire se traduit par le développement d'une économie productive et présente.

Premier territoire industriel du Languedoc-Roussillon, Alès Agglomération abrite des activités innovantes à forte valeur ajoutée et connaît un développement des services aux entreprises et industries. Ce positionnement se retrouve également dans la présence de structures d'accompagnement telles que l'Agence de développement Alès Myriapolis ou encore l'École des Mines d'Alès.

De même, l'économie liée à la présence d'habitants et de touristes s'est significativement développée. En 2012, le secteur du commerce et les secteurs des services aux entreprises et aux privés ont concentré le plus grand nombre d'établissements et d'emplois du territoire.

Le nombre d'emplois a ainsi progressé de 20% entre 1999 et 2010 sur Alès Agglomération avec des secteurs qui, sur la même période, ont connu une évolution très dynamique, comme le Tourisme Cafés Hôtels Restaurants (+70% du nombre d'emplois) ou encore les secteurs des services aux entreprises (+47%) et aux particulier (+37%).

Si la création d'emplois s'inscrit dans une dynamique positive, il apparaît que les emplois du bassin alésien ne bénéficient pas forcément aux demandeurs d'emplois du territoire. Le décalage entre la dynamique de création d'emplois et la progression du taux de chômage traduisent une inadéquation entre les besoins des entreprises créatrices d'emplois et la formation des personnes à la recherche d'un travail.

Un cadre de vie attractif

La qualité du cadre de vie constitue une véritable richesse de la Communauté d'Alès Agglomération. Elle participe pleinement à l'attractivité et à la notoriété du territoire.

Comme en témoigne la présence du Parc National des Cévennes et l'inscription des Cévennes au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, la communauté Alès Agglomération bénéficie d'un environnement naturel remarquable qui se retrouve dans la richesse des paysages qui la composent.

La complémentarité entre l'espace rural et l'espace urbain fait d'Alès Agglomération un territoire singulier où les habitants, visiteurs de passage et entreprises peuvent bénéficier des services de la ville-centre et des pôles de centralité commune d'une nature préservée :

- Ville-centre du territoire Alès rassemble les principales fonctions de services, activités économiques, soins, formations supérieures et continues, commerces spécialisés, et vie culturelle et de loisirs.
- Pôle de centralité de l'espace rural, les communes d'Anduze, Saint-Jean-du-Gard et Vézénobres regroupent des fonctions particulières de services, commerces de proximité et équipements dédiés à l'animation de leur micro bassin de vie.

Malgré ses évolutions positives, le territoire d'Alès Agglomération connaît des marges de progrès encore significatives sur lesquels les élus souhaitent mobiliser l'action de la collectivité :

- Il existe des disparités territoriales persistantes entre les différents secteurs du territoire
- Alès Agglomération n'est que partiellement connectée aux grands réseaux d'échanges
- Le nombre d'établissements universitaires demeure faible, malgré la présence de l'école des Mines d'Alès et les formations dispensées au sein du Campus de l'apprentissage, les BTS des lycée, la présence de l'AFPA et du CFA pour différents métiers
- Le taux d'emploi public par rapport à l'ensemble de l'emploi est élevé et risque de ne pas connaître d'évolution à la hausse compte tenu de la raréfaction des ressources publiques.

Doté d'un fort taux d'intégration des compétences, Alès Agglomération dispose aujourd'hui de marges de manœuvre significatives pour œuvrer au développement du territoire en intervenant dans des domaines très larges qui impactent la vie quotidienne des habitants comme la structuration du territoire intercommunal : voirie, assainissement, transports urbaines, crèches, développement économique, habitat, équipements sportifs et culturels, santé, ...

Parmi ses multiples compétences l'exercice de la politique de la ville d'intérêt communautaire amène Alès Agglomération à intervenir dans des dispositifs de

développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que sur le développement urbain. C'est notamment dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération porte l'élaboration du Contrat de Ville pour la période 2015 – 2020 qui intervient sur les communes d'Alès et d'Anduze et sa déclinaison dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

2.3. Orientations de développement territorial

2.3.1. Alès Agglomération, une ambition commune

Au 1^{er} janvier 2013, l'entrée en vigueur du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard a conduit à la création de la Communauté Alès Agglomération.

Désireux de constituer un véritable territoire de projet ancré dans son histoire et résolument tourné vers l'avenir, les élus d'Alès Agglomération ont souhaité élaborer un projet de territoire partagé et ambitieux, pour offrir un futur harmonieux à la nouvelle Communauté.

Un processus de réflexion et de maturation collective a conduit à la définition d'un projet de territoire partagé avec la population et exprimant l'ambition de faire du bassin de vie une place moderne d'activités, ouverte sur son environnement cévenol, réputée pour son dynamisme ainsi que pour la qualité de son accueil et de ses services.

Le projet de territoire ainsi défini par les élus se structure selon 5 axes de développement, déclinés en orientations stratégiques qui entrent, pour certaines d'entre elles, en cohérence directe avec le contrat de ville communautaire.

→ Aménagement durable du territoire : solidarité et équilibre

L'objectif est ici de développer la cohérence urbaine de l'agglomération en vue d'améliorer son attractivité tout en respectant l'équilibre et les solidarités entre les différentes composantes du territoire. Les élus d'Alès Agglomération souhaitent, à travers cet axe, favoriser le développement de l'ensemble du territoire en le structurant et en accompagnant l'implantation des nouvelles populations et activités.

L'organisation du territoire doit ainsi permettre de faire d'Alès Agglomération un territoire équilibré sur le plan de l'occupation de l'espace, de la répartition des services, des infrastructures et de la maîtrise des incidences environnementales de son dynamisme.

Sur cet axe, le projet de territoire identifie **7 orientations** sur lesquelles Alès Agglomération et les communes pourront agir à l'échelle communale et/ou communautaire :

- **Structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité.** Il s'agit ici d'organiser un aménagement urbain et économique du territoire cohérent entre l'espace rural, l'espace péri-urbain et l'espace urbain. Exemples d'actions à mettre en œuvre : localisation des zones d'activités économiques et des secteurs d'urbanisation nouvelle sur le territoire.
- **Développer un urbanisme durable et de qualité pour offrir à tous les habitants de bonnes conditions de vie.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : développement de logements sociaux dans les zones en déficit, réhabilitation de logements anciens ou vacants, développement d'éco-quartiers, éco-hameaux, ...
- **Améliorer la qualité des mobilités.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : prolongation de la 2x2 voies entre Nîmes et Alès, réalisation des contournements d'Alès et de Saint-Christol, amélioration des connexions ferroviaires, développement de services tels que l'auto-partage et le covoiturage, ...
- **Développer un équipement numérique performant partout et pour tous.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : renforcement de la couverture haut débit sur tout le territoire, déploiement de la fibre optique, ...
- **Maîtriser le foncier.** Pour concilier l'attractivité du territoire et la préservation de la qualité du cadre de vie et des terres agricoles, les élus souhaitent mettre en place une politique locale efficace de gestion du foncier.
- **Assurer la disponibilité de la ressource en eau.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : amélioration des rendements des réseaux, création de retenues collinaires, recherche de conditions de mobilisation des ressources karstiques ou de la remontée d'eau depuis le Rhône.
- **Développer les énergies nouvelles renouvelables et favoriser les économies d'énergie.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : développement de la voiture électrique, mise en place de petits équipements photovoltaïques ou éoliens.

→ Développement économique, industriel, artisanal, tourisme et agricole : vitalité des activités

Cet axe vise, d'une part à dynamiser l'économie locale et promouvoir les activités existantes et, d'autre part, à favoriser les installations d'entreprises pour générer de nouvelles richesses. Résolus à inscrire le territoire dans une dynamique de prospérité via l'incitation et l'accompagnement de l'innovation économique, les élus souhaitent favoriser la modernisation du tissu économique d'Alès Agglomération.

Dans cette perspective, le projet de territoire identifie 6 orientations pour le développement économique d'Alès Agglomération.

- **Développer l'économie productive : industrie, artisanat, agriculture.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : aménagement de nouvelles zones d'activités économiques, renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet par la collectivité et du développement des filières existantes.

- **Accompagner l'essor de l'économie présente : tourisme, commerces, services.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : redéveloppement des commerces de proximité entre centre-ville et centre-bourg, maintien des services publics et développement des services à la personne, professionnalisation de l'offre touristique, développement d'un tourisme durable et de l'agro-tourisme.
- **Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : intégration paysagère des zones d'activités et zones commerciales, travail sur la qualification des espaces urbains (label ville fleurie, qualité des espaces publics), respect des espaces protégés.
- **Stimuler l'innovation.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : renforcement du soutien et des partenariats avec l'Ecole des Mines d'Alès, création d'espaces d'échanges au profit de l'innovation et d'actions de valorisation comme par exemple le concours Alès Audace.
- **Mettre en œuvre une politique emploi / formation.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : faire le lien entre l'observatoire de l'emploi et de la formation régional Atouts Métiers LR et l'observatoire économique existant, création d'un pôle d'excellence de formation aux métiers de pleine nature...
- **Créer des synergies entre les acteurs économiques.** Il s'agit ici d'inciter la mise en relation entre les acteurs économiques du territoire et la mise en œuvre de réseaux réels et virtuels à travers l'organisation de rencontres thématiques, voyages d'étude / benchmarking et conférences d'intérêt commun.

→ Innovation territoriale : Alès Agglo Lab

Pour saisir les opportunités offertes par le futur, les élus souhaitent positionner Alès Agglomération en tant que territoire pionnier et créer un véritable laboratoire territorial d'**expérimentations des innovations sociétales** dans des domaines variés : habitat, transports, santé, économie, agriculture, tourisme, environnement, écologie, ...

Cette orientation vise à favoriser les initiatives et les entreprises créatives et modernes portées par des hommes et des femmes de caractère, désireux de vivre et de travailler au sein d'un territoire pilote.

Trois orientations du projet de territoire visent la réalisation de cet objectif.

- **Grand projet numérique Alès Agglomération**
Il s'agit ici d'inscrire le territoire dans la révolution numérique en dotant Alès Agglomération d'un grand projet numérique territorial. L'objectif est de favoriser l'accès et l'apprentissage permanents aux usages de l'internet et évolutions technologiques pour tous les âges.
Exemples d'actions à mettre en œuvre : installation d'écoles numériques, développement de l'e-administration, accompagnement du développement du télétravail et de la mise en place d'une université virtuelle du XXI^e siècle.
- **Applications territoriales des innovations sociétales**
Cet axe consiste à favoriser la mise en place de processus d'expérimentation et d'extension au territoire d'Alès Agglomération des innovations les plus probantes : utilisation de véhicules électriques, développement des énergies renouvelables, création de logements (HQE, BBC ou énergie positive) par exemple à ossature bois, alimentation en filières courtes, ...

- **Projet longévité : 3e et 4e âges**

Alors que 1/3 des habitants aura plus de 60 ans en 2025, cet axe consiste à anticiper ce changement en développant sur le territoire une offre d'accueil performante et appropriée pour les 3^e et 4^e âges.

Exemples d'actions mettre en œuvre : développement d'une offre « temps libre » culturelle, artistique, de loisirs et sportive, construction de logements adaptés aux besoins liés aux différents âges, développement de services et de l'aide à la mobilité, développement de structures dédiées au bien-être du corps et de l'esprit, ...

→ **Qualité du mode de vie « bien vivre ensemble »**

Il s'agit ici de préserver et de valoriser la diversité et la qualité du cadre de vie du territoire en offrant aux habitants, entreprises et visiteurs de passage, les services, les équipements et l'environnement qui participent à l'attractivité d'Alès Agglomération.

Les orientations suivantes répondent aux enjeux de développement de la qualité du cadre de vie d'Alès Agglomération.

- **Maintenir et développer les services publics et services au public.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : veille sur les zones à risque de désertification médicale et création de Maisons de santé pluri-professionnelles en zones de désertification médicale, développement de crèches pour la petite enfance, maintien des commerces de proximité dans les centres (ville et villages) et équipement de points relais.
- **S'inscrire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance.** Le projet de territoire vise à compléter et enrichir l'offre existante (multiplexe, salle de concerts), faciliter l'accessibilité à ces pratiques et soutenir les initiatives locales des institutions et associations culturelles.
- **Développer des animations et événements pour les différents publics.** Il s'agit dans cet axe de soutenir et de développer les animations culturelles et festives du territoire, comme par exemple la Féria d'Alès, le Festival du Cinéma « Itinérances », la Nuit des Camisards, ...
- **Valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et la mise en œuvre de l'agenda 21.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : gestion et réduction des déchets, découvertes pédagogiques de l'environnement cévenol, ...
- **Développer les mobilités durables et alternatives.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : développement des transports en commun, des mobilités douces via la création de pistes cyclables et mise en place d'un service de covoiturage.
- **Favoriser la qualité du lien social.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : conception de nouvelles formes urbaines qui préservent la mixité sociale, développement des filières courtes, mise en œuvre de la politique d'inclusion sociale...
- **Valoriser les productions locales.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : développement de labels (IG vases d'Anduze, etc...), des espaces de promotion, soutien aux initiatives innovantes en la matière telle que la création du Pôle Euro-Méditerranéen de la Figue.

→ Rayonnement et attractivité : image et notoriété

L'objectif est ici de soutenir et de développer l'attractivité du territoire en tant que territoire pionnier et d'innovation pour un effort de promotion et de communication interne et externe autour des axes de son projet de territoire.

Pour y parvenir, 4 orientations sont définies.

- **Développer la communication territoriale.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : élaboration d'un plan de communication et organisation de manifestations de grandes envergures telles que les Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques ou le concours Alès Audace.
- **Développer l'image touristique de la « Destination Cévennes ».** La mise en place d'une filière économique touristique et la création de la « Destination Cévennes » ont permis de structurer et de dynamiser le tourisme sur le territoire avec la création de plus de 1.000 emplois en 4 ans à l'échelle des 120 communes du Pays Cévennes. Les élus souhaitent prolonger ces efforts pour le développement d'une offre touristique de qualité : hébergement notamment et activités de pleine nature.
- **Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles à l'extérieur du territoire.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : aménagement de routes thématiques, reconversion des sites miniers en lieux culturels, touristiques ou gastronomiques, création d'une maison d'Alès Agglomération, mise en place d'une plateforme internet dédiée aux nouveaux arrivants, sur Anduze : musée de la poterie et musée du tourisme ...
- **Développer une politique d'attraction événementielle.** Exemples d'actions à mettre en œuvre : développement d'une politique événementielle à l'échelle de l'agglomération.

Document cadre du développement communautaire, le projet de territoire reflète l'ambition des responsables d'Alès Agglomération d'inventer et d'expérimenter un nouveau mode de développement durable pour faire d'Alès Agglomération un territoire avancé au plan humain, économique et environnemental.

Parce que les élus souhaitent un développement solidaire et équilibré du territoire, le Contrat de Ville d'Alès Agglomération a été élaboré en cohérence avec cette ambition et ces objectifs. Sa mise en œuvre contribue notamment à la déclinaison du projet de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2.3.2. Orientations de développement des territoires à travers des PLU

Les PLU d'Alès et d'Anduze inscrivent respectivement dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) des orientations stratégiques locales qui participent à l'aménagement et au développement de leur territoire communal et plus largement améliorer les conditions de vie de leur population et organiser l'espace.

Le contrat de ville communautaire d'Alès Agglomération entre directement en cohérence avec plusieurs de ces orientations qu'ils participent notamment à décliner :

→ Habiter

La question du logement est centrale dans des communes qui, comme Alès et Anduze, connaissent une importante croissance démographique et souhaitent maintenir la qualité d'accueil des populations sur leur territoire. Caractérisées par des densités variables d'un quartier à un autre et par un espace limité voire contraint, les communes d'Alès et d'Anduze se sont engagées dans un processus de développement urbain qui s'appuie sur la valorisation du foncier disponible, via l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation, et le renouvellement du parc existant.

La politique de développement de l'habitat passe aussi par la densification de l'urbanisation (sur Alès notamment) comme par la rénovation des logements anciens ou vétustes et la mise sur le marché des logements vacants (Alès et Anduze).

Les communes d'Alès et d'Anduze affichent également dans leur PLU respectif la volonté de travailler à la diversification du parc immobilier pour l'adapter aux besoins des populations très diverses dans leur composition, leurs revenus et leur âge.

En même temps, les communes affichent l'objectif de travailler sur la restructuration des espaces urbains stratégiques qui contribuent à faire la ville. A côté de la poursuite et de l'intensification des programmes de réhabilitation de leurs quartiers, les orientations posées dans les documents d'urbanisme d'Alès et d'Anduze visent ainsi à renforcer la qualité et la connexion de l'ensemble des espaces urbains, et à compléter les équipements et services à la population.

→ Travailler

Depuis les dernières décennies, les communes d'Anduze et d'Alès ont vécu d'importantes mutations économiques signifiées notamment par une augmentation croissante du secteur tertiaire.

Si Alès et Anduze présentent des spécificités économiques propres, l'importance de soutenir et d'accompagner le développement économique sur leur territoire est un enjeu partagé.

On retrouve ainsi dans les PLU des deux communes des orientations ayant pour objectif de renforcer et valoriser le potentiel économique des activités existantes (secteur tertiaire, industries et services aux entreprises, tourisme, artisanat) et à développer de nouvelles filières à partir de leurs atouts et notamment le savoir-faire et la culture industrielle du bassin.

Alès et Anduze visent ainsi améliorer les conditions d'accueil des entreprises et développer ainsi des emplois pour la population active de leur territoire.

→ Se déplacer

Dans une société où la distance moyenne parcourue par jour a été multipliée par 9 sur les 50 dernières années, les mobilités sont déterminantes pour le développement et la vitalité des communes. La question des déplacements est alors centrale pour apprécier la qualité de vie sur un territoire.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins, Alès et Anduze soulignent l'importance d'organiser les déplacements au sein de leur commune comme à l'intérieur d'Alès Agglomération et vers l'extérieur, et de les rendre accessibles à un plus grand nombre.

Le traitement des déplacements passe ainsi par l'amélioration de la desserte routière et accès aux espaces urbanisés, le désenclavement des quartiers (via l'amélioration des mobilités inter-quartier et inter-urbaines) et le développement mixte des différents modes de déplacement suivant les échelles géographiques (voiture, transport en commun, modes doux).

Également soulignés dans les documents d'urbanisme d'Alès et d'Anduze, le développement des communications numériques et l'équipement numérique revêtent un enjeu majeur pour ces territoires.

→ **Sports, culture et loisirs**

L'offre culturelle et de loisirs constitue un important vecteur d'attractivité et de cohésion sociale. Elle participe pleinement à la qualité du cadre de vie et à l'animation des territoires et peut également engager le développement d'une économie locale créatrice d'emplois.

Les communes d'Alès et d'Anduze sont dotées d'une offre culturelle et de loisirs de qualité qu'elles souhaitent mettre en avant et valoriser. En cohérence avec le projet de territoire, elles identifient ainsi comme déterminant le fait de proposer à leur habitant des accès de qualité à la culture, aux loisirs et à la connaissance. Les communes souhaitent ainsi développer ou maintenir les équipements culturels et les lieux de diffusion de création dans les centralités urbaines comme dans les quartiers.

→ **Se soigner**

Alès est le centre de services majeurs d'Alès Agglomération en matière de santé publique. Avec le nouvel hôpital et la nouvelle clinique, cette place va se renforcer entre Nîmes et Montpellier.

Il est ainsi important pour le territoire de contribuer à la pérennité et à la structuration de l'accès aux soins sur Alès et plus largement Alès Agglomération via les pôles de centralités secondaires dont Anduze.

En synthèse

A travers leurs orientations et projets de développement, la communauté Alès Agglomération comme les communes d'Alès et d'Anduze, affichent l'ambition de faire de leur territoire un espace dynamique et attractif grâce à la vision et au travail accompli par les acteurs publics et privés.

La volonté d'œuvrer pour un développement solidaire et équilibré du territoire se décline ainsi à l'échelle de l'agglomération comme à l'échelle des quartiers à travers la mise en œuvre de politiques publiques, projets structurants et actions locales :

- Desserte du territoire, Haut débit, filières économiques, filières de formation...
- Aménagement d'équipements, requalification de voie urbaines, ...
- Investissements et travaux réalisés dans les différents quartiers au titre de la politique de la ville ou de la rénovation urbaine
- ...

Comme en témoignent les investissements et travaux déjà réalisés dans les différents quartiers au titre de la politique de la ville et de l'ANRU, les politiques publiques ont été mise en synergie sur les territoires prioritaires afin que ces derniers s'intègrent et participent pleinement au développement du territoire.

Le contrat de ville Alès Agglomération entre ainsi pleinement en cohérence avec l'ambition partagée par les responsables élus du territoire de développer la prospérité économique et sociale, dans des espaces de vie de qualité, à proximité d'une nature respectée. Sa mise en œuvre au titre de la politique de la ville et de l'ANRU, a bien pour objectif de mettre en synergie les politiques publiques sur les territoires prioritaires afin que ces derniers s'intègrent, participent et profitent pleinement au développement de l'ensemble du territoire et de ses habitants.

2.4. Alès Agglomération, un territoire ancré dans la politique de la ville

Depuis plus de 300 ans, le bassin alésien est réputé pour son inventivité entrepreneuriale sans cesse renouvelée. Pionnier de l'industrie de la soie, puis du charbon, de la transformation des métaux et de la chimie organique, le territoire s'est reconverti dans les années 1970 sur des activités mécaniciennes qui ont attirées de grandes entreprises.

Au cours de cette même décennie, on a pu voir s'ériger les premiers grands ensembles HLM sur la ville d'Alès et dans les communes qui constituent aujourd'hui Alès Agglomération.

Dès les années 1980, deux quartiers d'Alès sont intégrés dans la géographie prioritaire et entrent dans les dispositifs DSQ (Développement Social des Quartiers) : Cévennes et Près Saint Jean.

De 1994 à 2000, 12 communes du bassin alésien sont concernées par le Programme d'Aménagement Concertée du territoire (PACTE Urbain), porté par un GIP.

En 2000, le PACTE urbain devient Contrat de ville, porté par le même GIP, qui perdurera jusqu'en 2007, année de mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion sociale, qui renouvelle le cadre de la politique de la ville. D'une durée initiale de 3 ans, le CUCS de l'agglomération du Grand Alès a été reconduit jusqu'en 2014. Dans le territoire retenu, celui de 4 communes parmi les 16 de la Communauté d'Agglomération, trois échelons de priorité sont distingués conformément à la circulaire du 24 mai 2006 :

- Zones de priorité 1 : Quartier des Près-Saint-Jean et quartier Cévennes/Tamaris, sur la commune d'Alès.
- Zone de priorité 2 : Quartier de Cauvel-La Royale, commune d'Alès et de Saint Martin de Valgalgues et quartier de Cavalas, commune de Saint Christol Lez Alès.
- Zone de priorité 3 : Quartier des Promelles, sur la commune d'Alès et commune de Salindres.

En 2015, avec la réforme de la géographie prioritaire de la Politique de la ville, Alès Agglomération compte désormais sept de ses quartiers définis par l'Etat comme Quartier Prioritaire, retenu sous l'appellation QP030001 « Cauvel-La Royale-Rochebelle » sur Alès (6 quartiers de la ville) et QP030002 « centre-ville » sur Anduze (un quartier de la ville).

Le quartier prioritaire QP030001 « Cauvel-La Royale-Rochebelle » a été identifié comme étant d'intérêt national par l'ANRU dans son Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

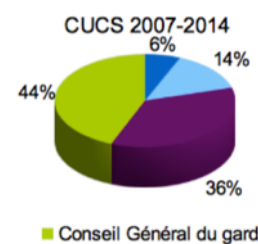
Territoire politique de la ville depuis plus de 20 ans, Alès Agglomération est particulièrement vigilant à faire preuve d'exemplarité en termes de participation citoyenne à l'élaboration du projet urbain, mais également dans la prise en compte des dimensions économiques et sociales dans la rénovation des quartiers prioritaires, de manière à créer une réelle dynamique citoyenne, resserrer le lien social et créer un réseau entre professionnels, habitants et acteurs institutionnels du territoire.

2.4.1. Éléments d'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

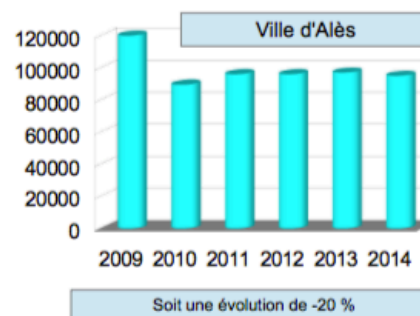
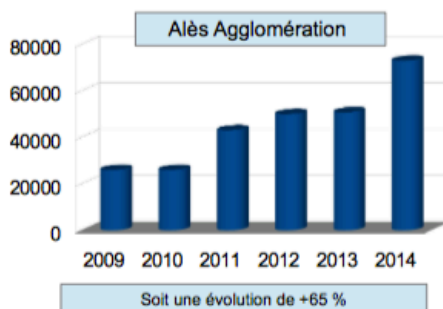
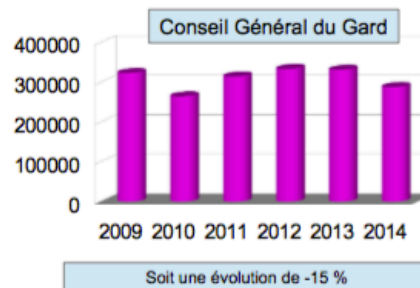
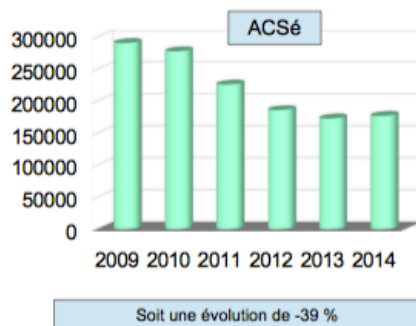
Le CUCS, mis en place en 2007, est un contrat conclu entre l'agglomération du Grand Alès, représentée par son Président, l'État, représenté par le Préfet du Gard, le Département du Gard, représenté par le Président du Conseil Départemental, et la ville d'Alès, représentée par son Maire. Le contrat initial portait sur une période de trois ans mais a été reconduit en 2010 pour s'achever ensuite en 2014 ; 2015 constituant une période transitoire vers le futur contrat de ville.

De 2007 à 2014, les financements consacrés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale par les quatre signataires du contrat se sont montés à près 5 900 000 €.

Répartition des financeurs



Évolution des financements CUCS de 2007 à 2014



L'objectif fixé par la circulaire de 2006 pour la mise en œuvre des CUCS était de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné et de concourir aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit l'échelle d'intervention. Pour autant, le CUCS 2007/2014 d'Alès Agglomération aura été un contrat essentiellement axé sur le soutien du tissu associatif œuvrant dans les quartiers politique de la ville, l'impact global des interventions associatives sur les objectifs d'action publique étant plus souvent évalué au plan qualitatif que quantitatif, les liens avec les autres dispositifs publics de l'État et des collectivités, notamment de droit commun méritant une meilleure mise en valeur.

La pertinence de l'intervention sur les quartiers est reconnue comme un levier important pour sortir certains quartiers de l'isolement et développer des nouveaux services en direction de leurs habitants (à titre d'exemples : opération de renouvellement urbain ayant permis notamment la création d'une maison des associations regroupant Radio Grille Ouverte, les Resto du cœur, RAIA, Reseda, le CMPP, le CMPPA, une crèche communautaire, programme de réussite éducative, gestion urbaine de proximité, jardins familiaux, actions relatives à la lutte contre l'illettrisme, FLE et savoir de base...)

En parallèle, la Politique de la Ville a favorisé la création de nouvelles dynamiques répondant aux besoins des habitants des quartiers et plus largement à une population rencontrant des difficultés similaires sur la Ville et l'Agglomération (à titre d'exemples : dispositif CLAS, fonds de participation des habitants, cantine solidaire, lieu d'écoute et de rencontre sur la parentalité, plan local pour l'insertion et l'emploi, Maison de l'Emploi, Observatoire partenarial CCI/Alès Myriapolis/MDE, atelier santé ville, développement des permanences des acteurs de l'emploi sur les quartiers, développement des activités sportives et culturelles,...). Cette double approche a favorisé une intervention forte ciblée sur les quartiers, le développement de nouvelles actions et de nouveaux services et la prise en compte progressive d'une politique de solidarité au niveau de l'Agglomération.

▪ Le tissu associatif du territoire est un réseau riche d'acteurs diversifiés dans leurs champs d'intervention.

De nombreuses associations travaillent dans la politique de la ville sur les thèmes prioritaires et ont su déployer une habitude de travail de réseau. La plupart des associations qui interviennent sont de tailles moyennes et proches du terrain. Elles appréhendent relativement bien les attentes et besoins des populations ainsi que leurs dynamiques locales et ont su s'adapter à la complexité de la gestion de la politique de la ville alésienne et aux baisses de subventions.

Huit réseaux interviennent ensemble autour d'axes transversaux comme la prévention des discriminations, la mémoire des quartiers, la mobilité... et ont acquis la capacité à mener des projets globaux en mutualisant les ressources et en échangeant les savoir-faire.

Cependant, certains acteurs associatifs, interrogés dans le cadre de la concertation « Quartiers, engageons le changement », estiment avoir besoin de créer davantage de liens entre elles pour initier et favoriser la concrétisation de la collaboration entre partenaires pour la réalisation d'actions (71% des associations sont favorables à un travail en réseau, via la participation à des réunions thématiques pour favoriser l'émergence de projets innovants et en partenariat, 56% des associations se sentent isolées ou moyennement isolées). Le renforcement de la mise en réseau permettrait aux associations d'avoir une vision plus cohérente des différents acteurs de la politique de la ville et de définir des objectifs communs.

▪ Le CUCS : Un dispositif ciblé qui répond aux problématiques des quartiers mais qui reste complexe pour les associations

Le CUCS est perçu par les acteurs associatifs comme un dispositif ciblé qui répond de manière adéquate aux problématiques des quartiers. Le territoire est pertinent « de fait », les quartiers prioritaires concentrant une accumulation de problématiques économiques et sociales et nécessitant une politique d'intervention spécifique.

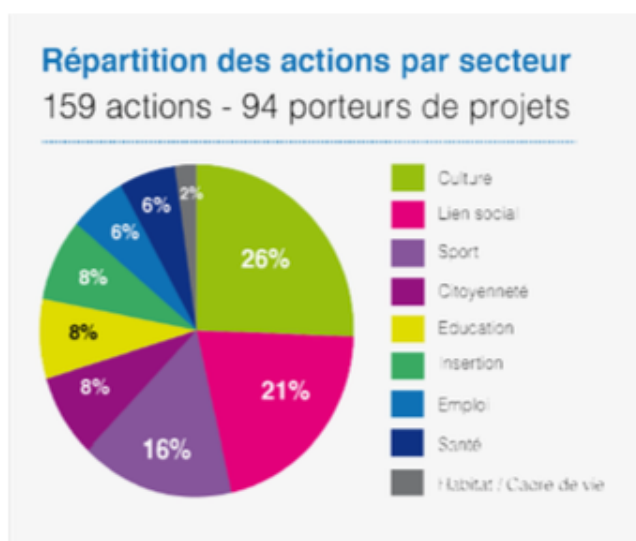
Si l'aspect discriminant (de par le critère d'éligibilité territoriale du public) est parfois critiqué par les responsables associatifs, tous reconnaissent cependant qu'il est impératif que demeure une politique spécifique qui prenne en compte des problématiques particulières aux territoires.

Cependant, certaines associations ont pu souligner le manque de lisibilité de ce contrat, autant dans ses orientations stratégiques que dans son fonctionnement technique. Si les responsables d'associations se sentent impliqués dans le dispositif, la majorité d'entre eux, surtout les structures les plus modestes, avouent ne pas saisir parfaitement les enjeux, les axes prioritaires et les critères de sélection de projets, avoir des difficultés à percevoir un projet global territorial Politique de la Ville sur l'agglomération alésienne et un manque de lisibilité des contributions des financeurs par le tissu associatif alésien (logique d'une pluralité de guichets). Les acteurs locaux soulignent également l'absence de véritable partenariat entre les institutions signataires des CUCS, chaque financeur ayant ses propres stratégies et un manquement d'instance de concertation multi partenariale et technique permettant aux partenaires de s'ajuster sur les objectifs et sur les financements (comme par exemple des comités techniques territoriaux et thématiques).

Ils déplorent également le peu de relations inter CUCS entre Alès et le Piémont cévenol cassant les logiques territoriales d'organisation du bassin associatif alésien.

▪ Des thématiques prioritaires inégalement investies

A la lecture de la répartition thématique des actions financées dans le cadre du CUCS, les partenaires soulignent le déficit d'actions sur certaines thématiques prioritaires telles qu'énoncées dans les appels à projet.



Le lien social, le sport et la culture représentent 63% des actions financées dans le cadre de la programmation 2014. Certaines thématiques ont bénéficié d'une prise en charge par d'autres dispositifs concourant à la politique de la ville comme le PRE (Education), les ASV (Santé) – deux dispositifs qui ont su mettre en œuvre une véritable mobilisation des partenaires, parents d'élèves, équipes pédagogiques et habitants – le FIPD et le CLSPD dont la création a permis de redynamiser les liens entre Prévention de la délinquance et Politique de la ville.

Cependant, certaines thématiques semblent n'avoir été que peu investies via le CUCS. Ainsi, les actions liées au cadre de vie semblent avoir souffert d'une dichotomie entre investissement et actions sur les quartiers. Peu d'actions sur l'habitat sont déclinées socialement. Il est également noté le déficit d'actions en direction des seniors immigrés. La thématique de l'emploi reste peu investie (même si le niveau de délivrance de service de Pole emploi est à la hauteur du poids de la population concernée sur l'ensemble de des habitants de la commune) . Il est relevé peu d'actions dans cette thématique malgré le fait que l'emploi ait été défini comme un enjeu majeur à traiter en matière de cohésion sociale et territoriale lors du diagnostic territoriale préalable à l'élaboration du CUCS. Les actions relevant de la thématique Emploi représentait en 2007 14% des actions financées dans le cadre du CUCS, elles représentent 6% des actions en 2014 et 9% des subventions accordées dans le cadre du CUCS, avec 4 porteurs de projets et 7 actions.

Les porteurs de projets soulignent la difficulté à mobiliser du public dans le cadre des actions Emploi, un déficit de confiance dans le Service Public de l'Emploi et une perte de proximité entre les publics et les professionnels de l'emploi. Il apparaît important pour les partenaires d'encourager la mise en œuvre d'actions innovantes, de proposer des projets en lien direct avec les entreprises avec des propositions concrètes (exemple du Forum Emploi, 10% de public issu des quartiers lors de sa dernière édition en 2013, avec un retour à l'emploi proche de zéro), de recréer du lien avec les acteurs de l'emploi via le recours aux adultes-relais « Emploi » et à l'information sur les dispositifs de droit commun existants et méconnus en s'appuyant sur les relais que peuvent constituer les associations, la Maison de l'Emploi, les médiateurs de la collectivité, de travailler sur les freins à l'emploi : mobilité, lutte contre l'illettrisme, savoir-être, savoir créer et mobiliser un réseau professionnel et de renforcer les liens directs avec les acteurs économiques et de développer le soutien à l'entrepreneuriat.

■ Des incertitudes prégnantes quant au financement et à la pérennité des actions mises en place

Une des principales difficultés rencontrées par les associations réside dans l'octroi des subventions CUCS qui ne permettent pas, selon les responsables, d'accueillir la totalité du public en demande. En outre, malgré les efforts effectués par les services publics concernés, les délais d'examen des dossiers restent long pour les associations qui avouent un certain mal à projeter leur action sur l'année entière. Les délais de versement handicapent également les associations .Si les avances de trésorerie permettent à certaines de poursuivre l'action en attendant le versement effectif de la subvention, certaines actions prévues sur une année ne sont faites que sur quelques mois.

Ce climat d'incertitude pèse sur les associations qui affirment ne pas avoir de « visibilité à moyen terme » et qui expriment leurs craintes quant à la continuité des actions engagées et à la pérennisation des emplois associatifs créés.

Pour les porteurs de projets, l'incertitude quant à l'avenir des activités associatives est intrinsèquement liée au dispositif CUCS en lui-même : « Le CUCS n'est pas fait pour qu'il y ait pérennité des actions », « le droit commun permet une stabilité, le CUCS, lui, est plus incertain », « face à des besoins permanents, le droit commun doit prendre le relais ». Cependant, de nombreuses actions bénéficient de cette « période transitoire » depuis plusieurs années. Les crédits de droit commun, appelés à se substituer à terme aux crédits spécifiques de la politique de la ville, apparaissent très difficile à identifier pour les porteurs de projet, et en capacité financière insuffisante pour pouvoir répondre de manière efficiente à la multiplicité des actions mises en place sur le territoire.

■ Le CUCS sur le territoire d'Alès Agglomération semble assumer une triple fonction

- une fonction d'expérimentation : il est un espace d'identification de problématiques émergentes ou mal prises en charges, d'analyse des processus à l'œuvre, d'élaboration et de mise en œuvre d'actions nouvelles
- une fonction de diffusion: il sert de cadre à la mise en œuvre de programme d'actions ou de dispositifs innovants promus par la politique nationale de la ville, dans une logique de territorialisation,
- une fonction de pérennisation : la dimension innovatrice de la politique de la ville tend à laisser place au soutien durable d'actions qui ne parviennent pas à trouver leur place dans les politiques de droit commun.

Les disparités dans le contenu des actions des associations financées dans le cadre des programmations annuelles du CUCS ont rendu difficile la lisibilité de l'intervention des crédits spécifiques Politique de la Ville. Le CUCS semble avoir favorisé une politique de demande de financement des associations, dans le cadre d'un appel à projets annuel très large quant à l'éligibilité des projets.

Au travers de la mise en œuvre du nouveau contrat de ville d'Alès Agglomération, il s'agit d'instituer une politique de projets plutôt qu'une politique de subventions. Les actions proposées dans le cadre de la programmation répondront à des « fiches actions », co-construites avec les partenaires institutionnels, les associations et les habitants du territoire, en réponse à des besoins exprimés.

Ces fiches actions, assorties d'indicateurs de résultats identifiés et mesurables, doivent permettre à l'ensemble des partenaires de mesurer les impacts, la pertinence et la plus-value de l'intervention des crédits spécifiques Politique de la ville.

2.4.2. Éléments d'évaluation du programme de réussite éducative

Définis dans le plan de cohésion sociale et la loi N° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les dispositifs politique de la ville de réussite éducative visent à donner leur chance aux enfants et adolescents (de 2 à 16 ans) ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Ils visent à accompagner dès la maternelle, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Les projets de réussite éducative s'adressent prioritairement aux enfants situés en zone urbaine sensible ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

▪ La méthode de travail

L'équipe de réussite éducative.

Jusqu'en décembre 2009 l'équipe se réduit à la **coordonnatrice du PRE** son rôle : mettre en place et animer le partenariat, promouvoir le dispositif (en interne et auprès des différentes institutions) mise en place et animation des EPS, montage de projets et soutien dans leurs démarches des partenaires associatifs, suivi du budget, demande de subventions, évaluation des actions et évaluation du PRE. Travaillant seule il fallait également assumer le pilotage de 10 clubs coup de pouce clé et dès la mise en place des premiers parcours individuels en effectuer le suivi.

A partir du moment où **le référent de parcours** a été recruté, le nombre et la qualité des parcours mis en place ont réellement pris de l'ampleur. Il rencontre tous les parents dès le début du parcours, il participe au diagnostic avec eux, à la construction du parcours, au bilan intermédiaire et à l'évaluation finale du parcours. Il est identifié par tous comme le lien entre les différents partenaires et les parents. Son implication dans le parcours auprès des parents dépend des besoins de ces derniers et de leur désir de le solliciter ou non, il ne force jamais leur porte. Il effectue également le « co pilotage des clubs coup de pouce, en accompagnement au plus près ce dispositif il rencontre individuellement chaque parent , il suit le parcours de chaque enfant en lien avec les parents, les animateurs coup de pouce et les coordonnateurs coup de pouce.

Le choix des actions dans le PRE :

- Le coup de pouce clé : c'est la seule action déjà présente dès le départ dans le PRE en 2006 correspondant complètement à l'esprit du PRE (approche individuelle, problématique personnelle, évaluation intermédiaire et en fin d'année, implication des parents indispensable...) elle a de fait trouvé toute sa légitimité et encore plus quand le référent de parcours s'est réellement impliqué dans le parcours de chaque enfant.
- Toutes les autres actions ont été construites en partenariat pour répondre à des besoins spécifiques qui ne trouvaient pas de réponses dans les dispositifs existants.
- Le tutorat individuel avec les Elèves de l'Ecole des Mines d'Alès : Les élèves les plus fragilisés par leur histoire de vie, fragilités qui impactent à la fois leur épanouissement personnel mais aussi leurs résultats scolaires de novembre à fin mai hors vacances scolaires, 2h par semaine essentiellement au domicile de l'enfant, une heure consacrée à du soutien scolaire et une heure de partage et de lien avec le jeune mais aussi avec les parents, d'accès à la culture et aux loisirs
- l'atelier théâtre avec le collègue Daudet : Hors temps scolaire, sur le collège Daudet, un groupe de 12 jeunes, qui rencontrent des problèmes à l'oral, soit à cause d'une mauvaise pratique de la langue française soit à cause d'une trop grande timidité et un manque de confiance en soi, ateliers hebdomadaires de novembre à juin, avec un acteur metteur en scène
- le soutien en FLE : Les enfants ou adolescents dont la scolarité est perturbée par une mauvaise pratique du Français, hors temps scolaire le plus souvent dans les collèges, l'action n'est pas concurrentielle au dispositif éducation nationale, elle intervient souvent après ou en complément.

- médiation parents/ado : Des jeunes âgés entre 11 et 16 ans qui se manifestent par des comportements difficiles, sous forme d'entretien individuel avec le jeune et avec le jeune et ses parents, essentiellement dans les locaux de l'association partenaire, CEMAFOR avec la médiatrice.
- Atelier langage en maternelle (coup de pouce langage) maternelle près saint jean et cévennes : Pour les enfants de grande section de maternelle dits petits parleurs, soit parce qu'ils ne s'expriment peu ou pas en classe soit parce que peu francophones, 4 soirs par semaine de janvier à juin, des séances de 1h découpées en 4 ou 5 séquences encadrées par une animatrice et favorisant au maximum l'expression orale, pour des groupes de 5 ou 6 enfants, sur l'école maternelle de 16h30 à 17h30 en associant au maximum les parents à la démarche,
- accompagnement individuel à la scolarité : Pour des enfants en difficulté scolaire car peu soutenu pour diverses raisons par leurs parents et qui n'arrivent pas à trouver leur place dans des actions collectives,,,'l'objectif étant à terme que l'enfant réintègre les dispositifs proposés par l'EN ou les associations,
- parcours d'accès à la pratique culturelle : Au cas par cas, pour les enfants fragilisés par des histoires de vie compliquées et pour qui la pratique d'une activité culturelle est indispensable à leur épanouissement,
- les ateliers d'écriture collège Jean Moulin et Lycée Prévert : Accès sur la prévention des décrochages , ils s'appuient sur une approche ludique de l'écriture permettant l'expression sur des thématiques choisit en partenariat , et répondant aux préoccupations des équipes éducatives et des familles
- théâtre forum comme support à la parentalité : sur le collège Jean Moulin dans le cadre d'un travail partenarial (quels partenaires) autour du soutien à la parentalité et du lien collège famille, 2 soirées par an proposées aux parents
- Atelier parental : A l'école primaire des Près Saint jean, l'objectif est de se servir d'un voyage pédagogique comme support de lien entre l'école et les parents, encadré par le référent de parcours de réussite éducative et la présidente de l'APE, proposé à l'ensemble des parents des 2 classes concernées par le voyage pédagogique sur la base du volontariat, un groupe de 10 parents s'est constitué et travaille sur les représentations des attentes de chaque acteur impliqué dans le projet, ils réalisent un questionnaires sur les attentes des enfants, les attentes des 2 enseignantes et les attentes des parents, ce questionnaire est distribué à chaque acteur puis dépouillé et sert de base à la conception d'un questionnaire de satisfaction qui sera distribué à la fin du voyage, ensuite une synthèse et réalisée puis présentée aux parents et aux enseignants, Le groupe de parents se réunit à l'école , le temps de réunion est décidé avec les parents sur les horaires qui leurs sont les plus favorables. Cet atelier permet de travailler sur les représentations des parents mais aussi des enseignants, de croiser les regards, de faire tomber les a priori et de faciliter les échanges

Un exemple d'action remarquable du PRE mise en œuvre et portée par le collège Denis Diderot sur le climat scolaire

Des élèves mobilisés autour du climat scolaire

Sandrine BRACONNIER, principale adjointe, collège Diderot ALES



Ce sont près de 60 élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées qui ont participé au 1er séminaire sur le climat scolaire des établissements du bassin d'Alès ce mercredi 13 mai après-midi au collège Denis Diderot.

C'est à l'initiative du Programme de Réussite Educative de la ville d'Alès que ce projet a vu le jour l'an dernier avec une 1ère phase de réflexion des professionnels de l'éducation et de la jeunesse autour de la prévention des violences scolaires.

Cette année, à l'instar des grands, les élèves de 3 écoles (Les Prés St Jean, Louis Leprince-Ringuet, Tamaris), 2 collèges (Alphonse Daudet, Denis Diderot) et 2 lycées (Jean-Baptiste Dumas, Jacques Prévert) ont travaillé en ateliers, animés par des adultes des structures partenaires (associations Sésame, Raïa, Avenir Jeunesse).

Ils ont identifié les points forts et les points critiques liés au climat scolaire et ont proposé des pistes d'amélioration et des solutions. « Leur analyse est pertinente et leurs idées sont riches », se félicite M Bruyère-Isnard, principal du collège Diderot. « C'est une première de faire travailler des élèves de plusieurs établissements et de plusieurs niveaux autour de cette thématique », ajoute-t-il.

Ce séminaire vient compléter le travail d'enquête et d'analyse mené par Mabel Agurto, étudiante-chercheuse coordinatrice du projet pour la ville d'Alès, auprès des personnels des établissements et parents d'élèves.

Le séminaire s'est clôturé par un goûter et un mini concert des élèves de la section CHAM du collège Diderot, afin de rappeler qu'un climat scolaire de qualité rime bien souvent avec convivialité !

La question des parents dans les actions du PRE :

La place des parents au cœur du dispositif est évidente. Lorsque les Equipes Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) se sont mises en place sous leur forme actuelle, les parents ont été associés à ces équipes et à la réflexion sur la mise en place du parcours le plus adapté à leur enfant.

La volonté des partenaires était tellement forte que les réunions de ces équipes ont été adaptées à la disponibilité des parents, la souplesse du dispositif le permettant, allant même pour certaines situations à déplacer la rencontre de l'équipe (un peu plus réduite : coordinatrice, référent de parcours et AS) au domicile du parent quand celui ci est dans l'impossibilité de se déplacer.

Les parents sont donc présents chaque fois que l'équipe se réunit de la construction des parcours aux réunions de bilan intermédiaire jusqu'à l'évaluation du parcours. Il est présent tout au long du parcours en sollicitant le référent du parcours de réussite éducative ou en interpellant directement un ou plusieurs membres de l'EPS.

A quelque niveau qu'on se place, tous les membres des EPS se félicitent de la participation des parents.

Le regard des parents est indispensable, ce sont eux qui connaissent le mieux les faiblesses de leur enfant mais aussi les ressources et qui maîtrisent le cadre dans lequel va se faire le parcours.

Le fait de croiser le regard des parents à celui des professionnels a permis de définir les priorités du PRE, la ville d'Alès a toujours soutenu et validé les orientations et les choix de son service PRE.

7 actions sur 10 sont des actions individuelles, elles sont des réponses proposées lors de la mise en place des parcours en EPS, les parents étant associés à part entière dans les EPS, ils sont donc tout naturellement présents tout au long du parcours. La réponse est proposée en équipe, chaque acteur donne son pont de vue et les parents sont seuls décideurs de ce qui se met en place.

Pour les actions collectives comme l'atelier d'écriture au collège Jean Moulin par exemple il est beaucoup plus difficile d'impliquer les parents dans le travail de leur enfant, peut être justement parce que la proposition est faite à un collectif et que le parent n'y trouve peut être pas sa place.

La prévention des décrochages scolaires et le travail sur le plaisir d'apprendre est aussi abordé de façon collective car moins stigmatisante. Ces actions sont souvent montées en partenariat avec le CUCS.

Les coopérations :

Les coopérations se sont construites autour de l'Education Nationale, premier acteur engagé dans l'approche individuelle, il reste le partenaire privilégié. Au départ limité aux chefs d'établissement du primaire ou du secondaire, (2 écoles primaires au départ et un seul collège), les coopérations se sont ouvertes aux différents professionnels de l'Education Nationale, chefs d'établissements, CPE, AS, infirmières. Ce travail en pluridisciplinarité fonctionne et le regard des uns sur les autres évolue dans un rapport de confiance.

Il semblerait intéressant d'associer aux équipes pluridisciplinaires les travailleurs sociaux de secteur à la fois pour leur bonne connaissance des publics fragiles, du droit commun, mais surtout parce que certains parents rencontrés ne sont pas connus des services sociaux. Leur représentation de la fonction du travailleur social est erronée, pourtant leur situation si elle pouvait être prise en charge par ces services pourrait certainement se dénouer en partie.

Le fait de travailler ensemble, parents et professionnels autour de la situation d'un enfant, d'échanger sur les pratiques, les propositions, les limites crée un climat de confiance et modifie le regard porté sur l'autre et lève les « a priori ».

Pour l'année 2014 le PRE a financé :

Pour les parcours individuels d'enfants :

- 10 clubs coup de pouce en élémentaire : 52 enfants
- 4 clubs langage en maternelle : 22 enfants
- Tutorat individuel avec les élèves de l'EMA : 22 jeunes

- Soutien en Français Langue Etrangère : 10 enfants et adolescents (6 élémentaires, 4 collégiens)
- Soutien scolaire individuel : 8 enfants (6 élémentaires 3 collégiens)
- Atelier théâtre : 22 jeunes (collégiens)
- Accès à une pratique culturelle : 4 jeunes (collégiens)
- Actions de prévention du décrochage scolaire : action avec le collège Denis DIDEROT pour 5 jeunes et le collège Jean Moulin pour 8 jeunes.

Action de prévention en lien avec la santé et la citoyenneté et la prévention des décrochages scolaires:

Actions de formations : formation des animateurs de la ville, formation/action sur la violence dans et autour des établissements scolaires tous niveaux, formations de l'équipe PRE

Pour l'année 2014 l'Etat a accordé à la ville d'Alès la somme de 130000 € et la ville a voté une subvention de 126600 €.

■ Les perspectives

Avec 128 parcours individuels en cours à ce jour, il est impossible en l'état que le PRE prenne de l'ampleur, en effet un seul référent de parcours même à temps plein ne pourra pas rendre un travail de qualité si le nombre de parcours venait à augmenter. Pourtant le besoin est réel et les sollicitations de plus en plus nombreuses. Cette montée en charge implique un renforcement du dispositif pour faire face à une demande exponentielle.

■ Les orientations

- La prévention primaire : la réussite scolaire restant la préoccupation première des parents, le PRE met en place des actions visant à réduire les inégalités dans l'accès aux apprentissages scolaires mais aussi dans l'accès aux pratiques culturelles
- La co-éducation : construite à la fois dans l'approche individuelle avec la participation des parents aux EPS, mais aussi dans le partenariat plus large autour de réflexions sur le soutien à la parentalité. Bien sur l'accompagnement des parcours par le référent participe aussi à cette volonté de co-éduquer.

Les améliorations que l'on peut envisager :

- Elargir le champ de partenariat
- s'assurer de la pérennité des financements , il serait dommageable alors qu'il a fallu du temps pour que le PRE soit opérationnel et que les actions fassent leur preuves, que tout soit remis en question . En effet, on peut s'attendre à une baisse progressive des financements qui ne pourra être compensée que par le soutien des partenaires actuels et futurs et un ancrage encore plus fort du PRE dans le droit commun de la ville.
- Institutionnaliser d'avantage le PRE, car pour l'instant il repose essentiellement sur de l'implication personnelle, le risque étant qu'une usure s'installe dans le partenariat car

pour beaucoup la participation aux EPS et le soutien porté aux différentes actions, représente une charge de travail supplémentaire et non reconnue.

▪ La plus value du PRE

- proposer des actions complémentaires au droit commun
- proposer une approche individuelle non stigmatisante
- non stigmatisante parce que co-construite avec les parents
- non stigmatisante car ouverte vers l'extérieur
- proposer des réponses adaptées à chaque situation car les projets sont le fruit d'une réflexion commune associant le point de vue de différents professionnels et des parents
- instaurer un dialogue avec les parents constamment imprégné de respect mutuel
- le PRE n'est pas figé, il est en constante évolution et suit la réflexion des différents acteurs, il se remet en question en permanence avec le soutien des partenaires. Tous, y compris les parents, s'interrogent sur l'opportunité de certaines réponses, évaluent toutes les actions, abandonnent certaines piste pour en explorer de nouvelles.

2.4.3. L'atelier Santé Ville (Bilan d'activités 2014 Atelier Santé Ville Transversal CUCS Piémont Cévenol et CUCS Alès Agglomération)

▪ Préambule

Rappel du rôle de l'ASV transversal aux 2 CUCS

L'animation de l'Atelier Santé Ville (ASV) est financée conjointement par l'ACSE, le CD du Gard et la Communauté de communes du Pays Grand' Combien. Depuis octobre 2009, l'ASV fonctionne sur la base d'1 ETP (0,5 ETP entre 2007 et 2009). Cette mission est officiellement confiée depuis 2007 à l'association Reseda, qui animait de fait ASV depuis sa mise en place en 2001. L'ASV a des liens privilégiés avec les réseaux de santé du territoire, en particulier avec le Réseau Santé Vie Sociale (R. SVS), ce qui permet une articulation entre le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

L'association est également missionnée depuis 2011 pour assurer l'animation du Contrat Local de Santé du Pays Cévennes (CLS). L'ASV et le R. SVS constituent les dispositifs principaux de mise en œuvre des axes d'intervention 1 et 11 du CLS, "Publics fragilisés" et "Accès aux soins". Ils contribuent également à la mise en œuvre des axes "Santé des Jeunes", "Addictions", "Obésité infantile " et "Santé mentale".

Articulation contrat de ville/contrat local de santé

extrait de la note stratégique réalisée par le comité de pilotage du CLS

Le CLS et l'ASV: deux dispositifs d'animation et d'articulation des politiques publiques qui agissent en complémentarité

Le CLS intervient sur l'ensemble du Pays Cévennes.

Il est l'**outil d'articulation des politiques de santé ou en lien avec la santé** portées par les **institutions signataires**: le Pays Cévennes (Démarche territorialisée de santé), l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon (Programme Régional de Santé-PRS, schémas régionaux, plans nationaux, paniers de services, parcours de santé, ...) et le Conseil Départemental du Gard (Schémas sociaux et médico-sociaux, charte de concertation citoyenne, engagement de l'assemblée départementale pour la promotion de la santé pour tous les Gardois) mais aussi **entre les institutions porteuses d'une politique de santé: Etat, caisses d'assurance maladie, Conseil Régional.**

Il organise la **concertation** entre les acteurs de santé du territoire et participe au **déploiement des dispositifs de droit commun sur l'ensemble du territoire du Pays Cévennes.**

Il utilise le cas échéant les outils et les méthodes d'action en santé communautaire dans le projet local de santé pour associer les citoyens.

L'ASV intervient sur les territoires de la Politique de la Ville.

Sa finalité est d'adapter les dispositifs de droits commun aux particularités des territoires de la Politique de la Ville en s'appuyant sur un axe stratégique de santé communautaire, basée sur la participation des usagers/habitants.

Il accompagne les acteurs de santé et porteurs de dispositifs de santé qui participent à la mise en œuvre des politiques de santé à adapter leur activité à ces particularités, en partenariat avec les associations et autres services ayant une action au plus près des populations.

Il accompagne les habitants et acteurs locaux (associations d'usagers, associations de quartier ...) dans le repérage des problématiques locales (diagnostic), dans leur positionnement en tant qu'interface entre les professionnels de santé et le public.

Il favorise la mise en œuvre d'une démarche de santé communautaire en utilisant ses outils et en les diffusant auprès des professionnels intervenant sur ces territoires. Il veille dans ce cadre à établir un climat de réciprocité entre professionnels et habitants.

Il mobilise les moyens de l'ensemble des axes d'intervention du CLS, en les adaptant aux particularités des publics et des territoires.

Il constitue un des dispositifs de mise en œuvre de plusieurs axes d'intervention du Contrat Local de Santé **sur les territoires de la politique de la ville: Axe n° 1 "Publics fragilisés", n°11 "Accès aux soins. n° 2;"Santé des Jeunes", n°4 "Addictions", n°7"Obésité infantile " et n° 10 "Santé mentale".**

Thématiques prioritaires et objectifs stratégiques

4 axes thématiques, repérés comme prioritaires sur les territoires des 2 CUCS Alès Agglomération et du CUCS Piémont Cévenol, constituent le cadre à partir duquel se déploient les activités de l'ASV.:

- accès à la prévention, aux droits et aux soins des publics en situation d'exclusion sociale et/ou économique sur les territoires de la politique de la ville ;
- santé et alimentation (lutte contre l'obésité et la sous-nutrition) ;
- exclusion et souffrance psychosociale ;
- prévention, repérage, dépistage et accompagnement vers le soin des personnes addictes.

Objectifs stratégiques de la démarche ASV

- OS1 : Eviter le cloisonnement des actions mises en œuvre par les différents acteurs
- OS2 : Mettre en cohérence les actions menées sur les territoires de la politique de la ville avec les thématiques définies dans le cadre de l'ASV
- OS3 : Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles
- OS4 : Articuler les différents dispositifs institutionnels et les politiques publiques ayant un impact sur la santé des habitants

Déclinaison territoriale et objectifs opérationnels

Les grands axes stratégiques ont été déclinés sur les territoires en fonction du degré de réalité, variable, de l'ancrage du volet santé de la politique de la ville sur les 2 CUCS (ancienneté de l'inscription en territoire 'politique de la ville', diversité de l'expression des problématiques en fonction des territoires et des ressources disponibles sur chacun d'entre eux).

Les priorités thématiques et territoriales sont intimement liées: Pour l'année 2014, dans la perspective de la re-définition des territoires prioritaires et de la construction des nouveaux contrats de ville, le comité technique du 6 février 2013 avait décidé de concentrer le travail de l'ASV sur l'accompagnement des dynamiques en cours, tout en laissant une marge de manœuvre pour l'appui à d'éventuelles nouvelles dynamiques. Il avait également décidé de mettre l'accent sur certains territoires :

- Cauvel La Royale, Rochebelle et les Promelles en ce qui concerne le CUCS Alès Agglomération
- Bessèges et Molières sur Cèze en ce qui concerne le CUCS du Piémont Cévenol.

■ **Gouvernance de l'ASV**

Le comité technique de l'Atelier Santé Ville

Composition : Responsables des CUCS d'Alès Agglomération et du Piémont Cévenol, Etat, Conseil Départemental (Direction de l'insertion, Direction des politiques contractuelles) Communauté d'agglomération Alès Agglomération (Service santé), représentants des communautés de communes du Piémont Cévenol (Vivre en Cévennes, Cèze Cévennes, Pays Grand Combien) et CAF.

Comité technique du 5 février 2014: le comité technique s'est réuni 1 seule fois en 2014: 8 membres y ont assisté. L'ordre du jour était consacré à l'étude des dossiers « santé » déposés auprès de chacun des 2 CUCS dans le cadre de la programmation 2014. Un avis technique a été prononcé pour chaque dossier.

Compte tenu des **perspectives des nouveaux contrats de ville et de la mobilisation des différents partenaires pour leur mise en place**, il n'y a pas eu d'autre comité technique en 2014, et les projets en cours ont été suivis par les deux CUCS. Un comité technique a été programmé pour le 27 janvier 2015.

La participation de l'ASV aux instances de pilotage des 2 CUCS

Le CUCS du Piémont Cévenol

Dans le cadre du CUCS Piémont Cévenol, l'animatrice de l'ASV est associée à l'ensemble des instances de pilotage du GIP CUCS Piémont : le comité technique du CUCS, le comité technique du PRE, le comité de pilotage du CUCS, et l'assemblée générale. L'animatrice de l'ASV a participé: **au comité de pilotage du 27 février 2014, à l'assemblée générale du GIP le 20 mai 2014, au comité technique du 18 septembre 2014**, à deux réunions **le 14 février 2014** et **le 11 avril 2014**. avec l'animatrice du programme de **réussite éducative** du Piémont Cévenol afin de coordonner les projets communs entre l'ASV et le PRE, à une réunion avec la chef de projet et la chargée de mission du GIP **le 23 septembre** pour le suivi des projets sur Saint Ambroix en perspective des nouveaux contrats de ville, à des réunions de travail pour la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville (avec le CUCS Piémont Cévenol **le 3 novembre** (chef de projet et responsable PRE) sur les nouveaux contrats de ville et les perspectives pour le Piémont Cévenol; en sous préfecture **le 8 décembre** sur le diagnostic du contrat de ville; à la Communauté de Communes Cèze Cévennes **le 16 décembre** sur le diagnostic du contrat de ville.

Le CUCS Alès Agglomération

L'animatrice de l'ASV a participé à deux réunions organisées par le CUCS Alès Agglomération : **Le comité technique du 25 avril 2014** qui avait pour ordre du jour : la validation de la programmation 2014 et l'échange autour de certains projets sur le quartier des Promelles; **Le fonds de participation des habitants du 7 avril 2014 et du 13 octobre** où les projets en cours ont été présentés (ballade inter-associative, journée 'Manade' organisée par le club de football américain).

En outre, des rencontres régulières sont organisées entre l'animatrice ASV et la chef de projet CUCS. Une rencontre **le 15 janvier 2014** a permis de faire le point sur la programmation santé. Dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats de ville, l'animatrice a également participé **le 20 novembre** à la première réunion destinée à mettre en œuvre les **conseils citoyens** du futur contrat de ville de l'Agglomération.

L'articulation avec le Contrat Local de Santé

Enfin, afin d'articuler les activités de l'ASV avec les actions portées par les autres dispositifs de mise en œuvre des axes d'interventions du CLS, plusieurs réunions avec les coordinateurs du CLS ont eu lieu tout au long de l'année: 18 juin, 22 septembre, 29 septembre, 8 octobre, 20 octobre et 15 décembre .

■ Bilan de l'animation 2014

Les projets transversaux aux 2 CUCS

Les projets transversaux aux territoires des 2 Contrats Urbains de Cohésion Sociale prennent 2 formes différentes :

- l'appui aux réseaux de santé coordonnés par l'association Reseda notamment au regard de leur ancrage sur les territoires de la politique de la ville
- l'appui à des projets portés par des associations et structures du territoire.

L'appui aux réseaux de santé

L'animatrice de l'ASV participe aux activités des différents réseaux de santé du bassin alésien qui travaillent sur des thématiques en adéquation avec celles de l'ASV avec 2 objectifs complémentaires :

- Relayer, au sein des différents comités de pilotage et groupes de travail des réseaux de santé, les problématiques spécifiques repérées au sein des territoires de la politique de la ville – et faire en sorte que ces problématiques soient prises en compte et travaillées par les réseaux
- Promouvoir le travail en réseau et favoriser l'implication des acteurs des territoires de la politique de la ville (associations, élus, professionnels de la santé et du social etc.) dans les réseaux de santé

➤ **Le projet partenarial de prévention de l'obésité**

Contexte : Depuis 10 ans, la ville d'Alès et l'agglomération d'Alès sont engagées dans un travail partenarial de prévention du surpoids et de l'obésité. Ce travail, porté et coordonné par l'association Reseda, est financé par l'ARS et le plan régional alimentation. Ce projet réunit plusieurs acteurs : Alès Agglomération (Service des sports, Service Santé, Office Municipal des Sports, association Reseda (ASV, Réseau Santé Vie Sociale, Réseau Obésité Infantile) ainsi que plusieurs acteurs du Pays Cévennes (élus, écoles, collèges, associations etc.). L'animatrice de l'ASV participe à l'animation et à la coordination générale du projet. Dans ce cadre, elle a participé **aux réunions du 7 janvier, 18 février, 24 avril, 16 juin, 11 septembre et 8 décembre** afin de faire le point sur les actions du projet partenarial en cours et à venir et répartir et affecter les moyens nécessaires à leur réalisation.

➤ **Le réseau addictologie**

L'animatrice de l'ASV participe aux réunions du comité de pilotage du réseau addictologie. Par ailleurs, l'animatrice de l'ASV anime depuis 4 ans, en partenariat avec la coordination du réseau addictologie, un **groupe de travail intitulé 'Ruralité et addictions'** dont l'objectif est de développer, sur les territoires semi-ruraux des 2 CUCS, une politique territorialisée, concertée et globale en matière d'addictologie (mise en synergie des ressources, prévention, prise en charge, réduction des risques, parcours de soin). **Trois réunions** ont eu lieu en 2014, le **16 janvier, le 24 avril et le 25 septembre** avec respectivement 8, 12 et 8 participants issus de 9 structures (CC Vivre en Cévennes, Mairie de Barjac, Mairie de Saint Jean de Valérisclé, Association FAIRE, Carsat, l'Atelier Pôle Culturel, ANPAA, CARMI, Reseda). Le contenu de ces réunions portait sur les projets de sensibilisation et de prévention des publics aux questions d'addiction, projets de sensibilisation des élus à la réduction des risques en milieu festif.

Sensibilisation des élus à la prévention des risques en milieu festif

Dans le cadre d'un programme porté par la préfecture du Gard, le CODES a accompagné un projet de sensibilisation des élus à la prévention des risques en milieu festif. **Plusieurs élus du territoire du Pays Cévennes** ont participé aux formations organisées dans ce cadre. **Ces élus ont souhaité pouvoir continuer la réflexion commune** autour de ces questions et le CODES a déposé des demandes de financements pour que ce travail puisse avoir une suite) **Deux sessions de sensibilisation sur 3 demi-journées**, ont eu lieu **les 13, 18 et 20 juin 2014 et 14, 26 novembre/ 12 décembre 2014** auxquelles, entre autres, 16 élus de 9 communes du territoire (Rousson, Mialet, Génolhac, Lasalle, Robiac Rochessadoule, Courry, Barjac, Saint Privat des Vieux, Salindres) ont participé.

➤ **Le réseau Santé Vie Sociale**

L'animatrice de l'ASV participe au comité de pilotage du R SVS afin d'articuler au mieux les actions des deux dispositifs. **4 réunions du comité de pilotage** ont eu lieu en 2014: **le 13 février, le 11 avril, le 20 juin et le 29 septembre 2014**. En outre, dans le contexte du déploiement du 'panier de services' (dans le cadre de la stratégie de renforcement de la politique d'accès à la prévention, aux soins et aux droits des personnes vulnérables menée par l'ARS LR), l'animatrice de l'ASV co-anime avec l'animatrice du réseau SVS un groupe de travail thématique consacré à **la prévention des cancers du sein et du cancer colorectal** et participe également à un groupe de travail consacré à la **promotion de la vaccination**.

Prévention des cancers

Les animatrices du RSVS et de l'ASV ont été sollicitées depuis 2011 pour travailler sur la promotion du dépistage organisé des cancers. Après avoir repéré les freins au dépistage, **le groupe a mis en œuvre un travail de sensibilisation et de promotion du dépistage organisé du cancer du sein et colorectal**.

Plusieurs rencontres de sensibilisation de la population avaient déjà eu lieu notamment dans des associations, **au plus près des habitants** en partenariat avec le Comité féminin gardois, Gard Lozère dépistage et La Ligue contre le cancer. Ce travail de sensibilisation a débouché sur **une mobilisation des adhérentes de plusieurs associations et un collectif a été mis en place**.

Deux décisions ont été prises par le collectif dès 2012 :

- continuer à se réunir sur la santé des femmes de plus de 40 ans
- **organiser une marche dans la ville d'Alès pour la promotion du dépistage organisé du cancer du sein dans le cadre d'Octobre Rose**. Les deux premières éditions de la Marche Rose ont rassemblé à chaque fois entre 150 et 160 personnes.

La marche rose 2014 a été couplée avec le Rallye du ruban rose, manifestation nationale qui a fait étape à Alès le samedi 18 octobre. Les associations Raia, La Clède, Main dans la Main et Sésames se sont largement impliquées dans la préparation de cette journée: (réalisation de bustes dans le cadre d'ateliers organisés en partenariat avec la Ligue contre le cancer, bustes qui ont été exposés sur les stands. De plus, une émission de radio 'Parole aux habitants' a été enregistrée dans le cadre de ces ateliers. Elles ont aussi réalisé des pâtisseries aux couleurs d'octobre rose qui ont été distribués le 18 octobre. Près **de 100 personnes** étaient présentes. Le Rallye a rassemblé pour sa part une trentaine de 2 chevaux et un point de rencontre avait été organisé sur le parvis de l'hôtel de ville. Des stands d'information étaient tenus par la Ligue contre le cancer, le comité féminin gardois et les associations de quartier qui ont exposé leurs réalisations. L'animatrice de l'ASV soutenu la préparation de la marche rose 2014 et a **animé le groupe de travail** (04/09, 30/09; 04/12 avec respectivement 14, 10 et 7 participants issus de 9 structures (La Clède, Reseda, Main dans la Main, Mosaïque, RAIA, Ligue contre le cancer, Comité féminin, Ville d'Alès) et participé à la coordination (4

réunions). Elle a participé à la marche rose du 18 octobre ainsi qu'à la conférence organisée par le Lyons Club le 1er octobre.

La marche rose 2013 a débouché, en 2014, sur **une formation-action des usagers "Agir ensemble face au cancer"**. Celle-ci a été organisée sur 2 demi-journées. Les objectifs: Faire évoluer les représentations sur les cancers; Obtenir des informations sur les cancers et les dépistages organisés; Acquérir des bases de communication pour aborder ce sujet. 4 réunions ont été nécessaires pour mettre en œuvre cette formation les 23/01, 09/04, 07/06 et 13/06

La première formation-action a eu lieu sur 2 ½ journées le 6 juin et le 13 juin avec respectivement 16 et 17 personnes présentes. Elle était assurée par le Comité Féminin Gardois, la Ligue contre le cancer et une psychologue libérale. Compte tenu de l'intérêt de cette formation et du nombre de demandes, **une deuxième session** a été programmée à l'automne sur **3 ½ journées**. le 16/09, le 19/09 et le 26/09 avec respectivement 14, 8 et 15 participants

Collectif 'vaccination'

Depuis l'automne 2010, le R. SVS et l'ASV accompagnent le Centre Départemental de Vaccination (CDV) dans une démarche 'Hors les murs' et ce, en vue de renforcer le recours à la vaccination des personnes qui sont les plus éloignées du système de santé.

Au total, 8 structures participent à cette dynamique de promotion de la vaccination : le centre social municipal, l'association Vivre Ensemble aux Promelles, l'association RAIA, la mairie d'Alès (Service Education - PEL), le CDV, l'IFSI, les services PMI du Conseil Départemental, l'animatrice ASV, l'animatrice RSVS).

En 2014, **8 réunions** (9/01, 20/01, 18/02, 20/03, 10/06 et 30/09/, 7/10 et 18/12 2014) ont permis d'organiser des **actions communautaires de promotion de la vaccination** sur le territoire d'Alès. De plus, **3 rencontres entre professionnels et usagers de la santé** ont été organisées le 8/04, le 15/04 et 17/04 avec les personnes fréquentant les associations La Clède, RAIA et l'ACI Cantarelle portée par l'ASPI (8, 12 et 9 usagers présents) . Un travail de sensibilisation a également été réalisé avec le centre social municipal et l'école des Promelles le 15/04 avec 50 usagers présents et **des affiches ont été réalisées avec les dessins des enfants de l'école**. La journée de promotion de la vaccination, **Journée "Vaccin'action", animée par le collectif** a eu lieu **le 24 avril** pendant la semaine européenne de la vaccination avec une conférence débat et des échanges autour d'une exposition " Planète Vaccination". 40 personnes étaient présentes à la conférence et la journée a permis de toucher 437 personnes. Le collectif a tenu une conférence de presse le 15 avril.

➤ **Le réseau santé jeunes**

Ce réseau vise à développer le travail sur la prévention, l'accès aux droits et aux soins des jeunes. La santé des jeunes est une des préoccupations de la démarche ASV sur les territoires politiques de la ville et l'animatrice ASV vient donc en appui à l'animatrice du RSVS pour la construction de ce réseau (instances de pilotage, animation, mobilisation des partenaires etc.). En 2013, le travail de structuration s'est organisé autour de l'amélioration de l'interconnaissance des acteurs de terrain et de l'émergence d'un langage commun à ces acteurs et un groupe de travail s'est mis en place. Le groupe a décidé d'aller plus loin dans la construction de valeurs et de représentations communes en se basant sur une **méthodologie de type étude-action**. Il a fait appel à un professionnel extérieur ayant un profil de sociologue pour être accompagné dans cette démarche. L'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée (ISCRA) a été retenu.

L'objectif principal de cette étude-action est le «recueil des besoins/demandes des professionnels, des jeunes et de leur entourage en matière de santé et de bien-être» et plus précisément de :

- mieux définir la santé et le bien-être des jeunes
- libérer la parole des jeunes et de leur entourage sur cette question
- re-sensibiliser les professionnels, les associations, les institutions et les élus sur la question en s'appuyant sur des enquêtes de terrain.

Un comité de pilotage composé de personnes ressources **s'est constitué en juin 2013**. Il est composé de: un éducateur spécialisé Avenir Jeunesse; la référente santé de la Mission Locale Jeunes Alès Pays Cévennes; le responsable adjoint Service des Sports Ville/Agglo Alès; le chargé de projets/ éducateur sportif OMS Alès; les coordinatrices Projet Educatif Local (PEL) et Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville d'Alès; une Conseillère Emploi Formation Insertion CD 30; la chargée de mission PRE CUCS Piémont Cévenol; une assistante sociale ASE CD 30; deux assistantes sociales SST CD 30 ; une chargée de mission Association Reseda; l'animatrice R. SVS(RSVS), la diététicienne-Coordinatrice Réseau Obésité Infantile; l'animatrice Atelier Santé Ville.

Le cahier des charges de l'étude-action a été validé. Un groupe "enquête de terrain" a été constitué.

Le projet s'est déroulé en 2014 en plusieurs étapes

- Janvier 2014 : Formation au recueil de données du groupe "enquête de terrain" et organisation du travail de terrain.(6 réunions de travail)
- Février -avril 2014: suivi du recueil de données avec le groupe "enquête de terrain"(7 réunions de travail et accompagnement des professionnels du groupe d'enquête de terrain)
- Mai -Juillet 2014: Traitement et analyse partagée des données recueillies avec le groupe "enquête de terrain" et le comité de pilotage (7 réunions de travail et analyse des données)
- Août-Novembre 2014: Rédaction d'une note de synthèse (4 réunions de travail, partage des résultats, validation et amendement du rapport d'analyse)
- **Début 2015: Séminaire de restitution de la démarche d'étude action auprès des membres du réseau, des familles et des jeunes impliqués dans le projet.**
- Les prochaines étapes sont les suivantes :
- Le rapport final doit être soumis au comité de pilotage prévu le 21 janvier 2015.
- **Il est prévu un séminaire de restitution de la démarche d'étude action auprès des membres du réseau, des familles et des jeunes.**
- A partir de ce séminaire des pistes d'actions seront choisies et mises en œuvre.
- L'accompagnement de l'étude – action a nécessité 9 réunions de coordination technique.

➤ **Le réseau santé mentale**

Le réseau santé mentale du bassin alésien est aujourd'hui structuré autour de 2 volets distincts: un volet santé mentale 'adulte' et un volet santé mentale de l'enfant et de l'adolescent'). Dans ce cadre, l'animatrice de l'ASV participe à un groupe de travail composé de psychologues travaillant dans différents secteurs et dont l'objectif est d'explorer le champ des représentations de la santé mentale: "Un psy ça sert à quoi? Le collectif ne s'est pas réuni en 2014.

Le soutien apporté à des porteurs de projets

L'animatrice de l'ASV peut être sollicitée pour apporter un soutien à des porteurs de projet pour développer des partenariats avec des acteurs des réseaux de santé ou pour obtenir un appui en matière de méthodologie de projet, et en particulier, pour une recherche de financements

➤ **L'Atelier Santé Itinérant (CD30 et Codes30)**

L'ASV a accompagné le CD30 (STI) et le Codes30 dans la construction d'un atelier santé sur les territoires ruraux de Saint Julien les Rosiers, Les Mages et Salindres. Compte tenu des problématiques de mobilité très prégnantes sur ces territoires, cet atelier a pris la forme d'un atelier santé itinérant. L'animatrice de l'ASV participe aux réunions du comité technique et en 2014, 4 réunions du comité technique se sont tenues. L'animatrice ASV a pu participer à 2 d'entre elles : le 14 janvier et le 1^{er} juillet .

Le projet est structuré en plusieurs séances organisées sur 3 lieux différents avec un système de navette permettant aux personnes de se déplacer. Le groupe était composé d'une vingtaine de personnes. Ce projet, dont le bilan s'est avéré être très positif en termes d'impact sur les publics (amélioration du lien social, rapprochement de l'emploi, mobilité, prévention santé etc.) doit être reconduit en 2015.

➤ **Agir en Interculturalité**

Le projet 'Agir en Interculturalité' est porté sur l'ensemble du département du Gard par le Codes 30 et est financé par le Fond Européen d'Intégration (FEI). Il a pour but de contribuer à l'installation d'une dynamique territoriale de réflexion professionnelle autour de la prise en charge des migrants originaires des pays hors Union Européenne et en particulier des populations vieillissantes. Sur le bassin alésien, le Codes 30 est soutenu par le R. SVS et l'ASV et un groupe de travail pilote a été mobilisé afin de soutenir et d'orienter cette action en lien avec les réalités de terrain. En 2014, le groupe pilote a souhaité poursuivre la dynamique sur la médiation et l'utilisation de ses outils par l'ensemble des professionnels en situation de rencontre avec l'Autre.

Un cycle de sensibilisation 'Rencontre avec l'autre: définir mon cadre de travail pour utiliser les outils de la médiation' a ainsi été mis en place sur 2 journées :

- **le 24 juin 2014**, Analyse sociologique des pratiques 10 professionnels issus de 5 structures (Codes 30, Secours catholique, CS municipal des Promelles, Alès Agglomération, PJJ, Passim) y ont participé.
- **le 30 juin 2014**, Agir en interculturalité et en santé grâce aux outils de la médiation, 11 professionnels issus de 7 structures (Secours catholique, CS municipal des Promelles, Alès Agglomération, PJJ, Passim, France Médiation, Reseda) y ont participé.

En 2014, 3 réunions du groupe pilote ont eu lieu pour organiser le travail (30/01, 20/05 et 08/07 avec respectivement 5, 7 et 6 participants issus de 6 structures Reseda, RAlA, Codes30, CUCS Alès Agglo et CUCS Piémont Cévenol, Passim). Une réunion avec le Codes30 a également eu lieu pour cadrer les aspects organisationnels (25/02). Pour 2015, le Codes30 a sollicité une subvention auprès du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) qui succède au FEI afin de poursuivre le projet. Le groupe pilote du bassin alésien se réunira afin de définir ses perspectives de travail lorsque l'obtention ou non du financement sera actée.

De plus, dans le cadre du projet 'Agir en Interculturalité', **la CARSAT-LR** a souhaité mener une **expérimentation sur 'l'interculturalité et les droits santé' sur le bassin alésien**. Les animatrices RSVS et ASV ont ainsi été sollicitées afin d'accompagner la dynamique sur le territoire. (3 réunions de travail le 06/02, 12/05 et 10/06 avec respectivement 3, 6 et 6 participants issus de 4 structures (Reseda, Codes30, Carsat-LR, MSA). La 1^{ère} étape de l'expérimentation s'est

déclinée sur 2 journées avec une formation/action des professionnels de terrain (associations de proximité, centre social etc.) :

- le 18 avril 2014, "**Les représentations de l'interculturalité et de la santé**", animée par un anthropologue. 25 professionnels issus de 15 structures (Codes 30, Reseda, Carsat-LR, ANGDM, Main dans la main, Secours catholique, CCAS Alès, RAIA, Cimade, Vivre ensemble aux Promelles, Sésames, Renouer, Filiéris, CUCS Alès agglo, MSA) étaient présents
- le 22 mai 2014, "**Les freins et les leviers à l'accès aux droits santé des publics**", animée par un anthropologue et une chargée de projets. 15 professionnels issus de 13 structures (Codes 30, Reseda, Carsat-LR, ANGDM, Main dans la main, Secours catholique, CCAS Alès, RAIA, Vivre ensemble aux Promelles, Renouer, Filiéris, CUCS Alès agglo, MSA) y ont assisté.

La 2^{ème} étape de la démarche est consacrée à un travail avec le public. 4 réunions de travail ont permis d'organiser ce travail avec le public: 08/09, 12/09, 14/11 matin et 14/11 après midi avec respectivement 4, 13, 4 et 7 participants issus de 6 structures (Reseda, Carsat-LR, ANGDM, RAIA, MSA, Sésames). **Une 1^{ère} rencontre a eu lieu le 5 /12 sur : " les freins et les leviers à l'accès aux droits santé. Les outils."** 19 usagers et 7 professionnels issus de 5 structures (Carsat-LR, ANGDM, RAIA, MSA, Sésames) y ont assisté.

Une réunion du groupe de travail est prévue le 9 janvier 2015 afin de faire le bilan.

➤ **L'école régionale de la Deuxième Chance**

L'école régionale de la deuxième chance (ER2C) a sollicité régulièrement l'appui de l'équipe de santé publique de Reseda pour développer des **actions de prévention auprès des jeunes qui fréquentent l'école**. Les membres de l'équipe éducative font le constat que les questions de santé constituent, à côté des questions de mobilité, un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'école.

Plusieurs modules construits avec des acteurs des réseaux de santé ont pu être mis en place au sein de l'école, autour de thématiques de santé. Trois modules, en particulier, ont pu s'inscrire dans la durée : gestion des émotions en lien avec la prévention des addictions, santé et activité physique, (et santé et alimentation).

Toutefois, cette volonté se heurte depuis le début, à une véritable difficulté à financer ces projets. Malgré ce travail de soutien et de recherche, l'ER2C n'a pu accéder à des financements pour développer des actions de prévention et d'accompagnement vers le soin des jeunes qui fréquentent l'école. Les modules ont été maintenus grâce au soutien de l'ASV, en s'appuyant sur les ressources locales (Codes 30, Office Municipal des Sports (OMS), réseaux). **En 2014, l'école a connu d'importants changements** : nouveau mandataire et renouvellement d'une partie de l'équipe. Cela a entraîné une **suspension des actions santé, que ce soient les interventions auprès des élèves ou auprès de l'équipe, et notamment le module 'Émotions et addictions'**. Des liens ont été rétablis lors d'une **réunion le 18 septembre** et a permis de faire le point sur les perspectives de projets santé pour l'avenir.

La veille sur les partenariats

Afin de « prendre soin » des partenariats existants et de veiller à l'implication dans la démarche d'ASV de toutes les personnes intéressées, l'animatrice de l'ASV rencontre les professionnels nouvellement installés ainsi que ceux qui en font la demande.. En 2014 elle a rencontré 27 acteurs de santé différents.

Les projets dans le cadre du CUCS Alès Agglomération

Sur le CUCS Alès Agglomération, certains quartiers (Près Saint Jean, Cévennes, Promelles) sont inscrits en 'politique de la ville' depuis longtemps et le travail des réseaux de santé (notamment RSVS) y est bien ancré. Ainsi, sur ces territoires, l'ASV participe à la création et à l'animation d'espaces de rencontres et d'échanges entre acteurs des quartiers afin d'initier et d'entretenir les dynamiques territoriales locales; repère les projets émergents; accompagne des projets sur certains territoires ciblés, soit en raison de leur caractère très vulnérable (Cauvel la Royale), soit en raison de la volonté d'y développer et d'y ancrer le travail en réseau; accompagne, à la demande, les porteurs de projets qui souhaitent déposer une demande de financement auprès des services de la politique de la ville.

Les projets transversaux aux territoires du CUCS d'Alès Agglomération

Durant l'année 2014, la démarche ASV s'est engagée dans le soutien de 4 projets sur le territoire du CUCS Alès Agglomération :

➤ **Le projet 'Santé et Bien-être' porté l'association Avenir Jeunesse au sein de 3 collèges d'Alès**

Le service de prévention spécialisée porté par l'association Avenir Jeunesse anime un projet de forum santé en partenariat avec 3 collèges (A Daudet, D Diderot, J Moulin) qui accueillent des jeunes résidant dans des quartiers politiques de la ville. Il a sollicité l'association Reseda pour un appui technique, à la fois en matière de construction du contenu de la démarche, de mise en lien avec des professionnels des réseaux de santé et de recherche de financements. **Les objectifs** du projet ont été définis au démarrage par tous les partenaires. Il s'agissait de :

- Réunir des élèves de 4ème des 3 collèges autour d'un projet commun sur le thème général **«santé et bien-être»** en partant **de leurs représentations et attentes**.
- Leur **offrir un espace de réflexion et d'expression** sur les questions de santé et bien-être.
- Créer un cadre qui les fasse réfléchir au sens de ce qu'ils font.
- Permettre aux élèves de **construire et de s'approprier des messages de prévention** et de **devenir relais de prévention** auprès d'autres jeunes.

Le projet a été renouvelé pour l'année scolaire 2013/2014 sur les 3 collèges et le recueil des représentations auprès des élèves a été réalisé au dernier trimestre 2013. Il a été construit en direction des élèves de 4ème des 3 collèges et s'est articulé en 3 phases de travail avec les élèves :

- Le recueil des représentations des élèves sur la santé et le bien-être.
- L'intervention de professionnels travaillant dans le domaine de la santé, du social, de l'artistique etc. lors d'ateliers permettant aux jeunes de construire eux-mêmes des outils et des actions.
- Le Forum santé, une journée de valorisation qui permet aux élèves de présenter le travail réalisé toute l'année à leurs camarades.

A partir des représentations recueillies sur la santé et le bien être auprès des jeunes des 3 établissements scolaires, **différentes actions de prévention (échanges, réflexion avec des professionnels, ateliers)** ont été organisées durant le premier semestre 2014– pour aboutir à la mise en valeur des travaux lors d'une journée 'forum santé' à la fin de l'année scolaire. Les thématiques retenues pour chaque collège :

- **A Daudet:** les relations familiales (SEGPA), le harcèlement et les consommations de drogues (délégués de 4ème)
- **J Moulin :** Trouver sa place (SEGPA), l'image de soi être/paraître et 'Comment construire un bien être au collège ?' (4ème générale)
- **D Diderot :** Etre ensemble malgré les différences, se mettre en danger à l'adolescence (tester ses limites) et la violence/souffrance à travers le racket.

L'animatrice de l'ASV a participé à la coordination et au suivi du projet. Elle a également participé à la mise en place des actions au sein des établissements. **22 réunions** ont été nécessaires pour organiser la coordination générale du projet et les actions au sein de chaque collège: **8 réunions de coordination générale** les 14, 20 et 27/01, 20/03, 14 et 28/04, 6 et 12/05; **14 réunions de préparation des ateliers avec les collèges** (07, 15, 22, 28, 28 et 30/01, 07, 14 et 17/02, 17, 20 et 31/03, 01 et 04/04). L'animatrice a également mobilisé les professionnels de santé afin qu'ils puissent intervenir auprès des élèves dans chaque collège.

Le forum santé a eu lieu **le 25 mai 2014** à la Maison pour tous dans le quartier des Cévennes. Il a rassemblé **450 élèves des 3 collèges**, 100 élèves qui présentaient leurs travaux, 350 visiteurs. Lors du forum, les élèves ont pu présenter leurs travaux à leurs camarades mais également à ceux des autres collèges.

Les productions exposées pour chaque groupe :

- **Daudet :** un film de scénettes sur les relations familiales / une plaquette et un film sur le harcèlement / une chanson et un clip sur les consommations. La chanson a également été interprétée direct à plusieurs reprises le jour du forum, moments forts de cette journée.
- **Diderot :** des photos et une boîte à questions sur la prise de risque / un arbre à message et une exposition sur le bonheur / des textes affichés et lus en vidéo sur la violence et la souffrance à travers les relations familiales.
- **Jean-Moulin :** une vidéo de scénettes d'impro sur l'estime de soi / une chorégraphie dansée sur l'image de soi / des interviews enregistrés sur le bien être à l'école.

Une évaluation du projet (ateliers, forum) a été menée auprès des collégiens les 26 mai et 2 juin pour le collège Jean Moulin (19 et 14 jeunes), le 3 juin pour le collège Alphonse Daudet (21 et 12 jeunes) et le 27 mai et 5 juin pour le collège Denis Diderot (21 et 9 jeunes).

En termes de bilan, les collèges sont très satisfaits de cette action: elle leur permet d'être en lien avec des partenaires extérieurs. Ils apprécient également le fait que ce projet soit conduit dans la durée. Pour Avenir Jeunesse, ce travail leur permet d'entrer en contact avec les jeunes et d'être repérés. Cependant, il semble nécessaire de retravailler la coordination entre les différents partenaires et intervenants.

Le projet est reconduit pour l'année scolaire 2014-2015. 5 réunions ont eu lieu le 21 juillet, le 9 , le 16 matin et le 16 septembre après midi et le 1 décembre pour dresser un bilan et organiser au mieux la coordination du projet 2014- 2015. Chaque collège a désigné un référent coordination (un CPE)..

Pour l'année scolaire 2014/2015, une formation pratique des équipes éducatives (infirmières, enseignants, CPE, éducateurs) des 3 collèges **à l'outil photolangage** a été organisée **le 4 novembre** et était animée par une psychologue des réseaux de santé. 22 professionnels issus de 6 structures (Collège Jean Moulin, Collège A. Daudet, Collège D. Diderot, Avenir Jeunesse, Libérale, Reseda) ont été formés.

Le **recueil des représentations et des attentes** auprès des élèves a été réalisé en novembre 2014 dans les 3 collèges (7/11, 12/11, 20/11 avec respectivement 28, 26 et 40 élèves). Les thématiques retenues par les élèves pour l'année scolaire 2014/2015 sont les suivants :

- Collège Jean Moulin : Etre ensemble, Exprimer ses émotions, Liberté et contraintes.
- Collège Alphonse Daudet : Amitiés et relation amoureuse, Sport et loisirs, Image de soi.
- Collège Denis Diderot : Image de soi et bien être, Image de soi et mal être.

Le Forum santé est programmé pour le 4 et 5 juin 2015.

➤ **Le projet de remise en forme scolaire porté par le collège Diderot**

Ce projet répond à des directives nationales et vise à travailler en direction des élèves « décrocheurs ». Le collège D Diderot a fait le choix de concentrer son action sur les élèves de 5ème, avec un repérage dès la 6ème de potentiels « décrocheurs ». Il s'agit de repérer les élèves fragiles, qui peuvent être en souffrance psychique ou relationnelle, et de travailler sur leur remotivation au sein même du collège.

L'équipe du collège a souhaité intituler ce projet 'remise en forme scolaire' et a sollicité l'association Reseda dont l'animatrice de l'ASV fin 2013 car certains des aspects qu'elle souhaitait travailler lors de ces ateliers relèvent d'une approche santé et psychologique (estime de soi, positionnement personnel, fragilité psychologique). L'animatrice ASV a donc mis en lien le collège avec une psychologue et une sophrologue. 2 réunions de travail ont eu lieu le 7 et le 16 janvier afin de préparer le contenu des ateliers (14 et 4 participants issus de 4 structures (Reseda, Collège D. Diderot, Ville d'Alès, CIO). Pour l'année scolaire 2013/2014, 9 élèves ont participé à ce projet 'remise en forme scolaire'. De plus, des créneaux étaient également consacrés à des rencontres individuelles ou collectives avec la psychologue. Le projet va être reconduit en 2014-2015 avec un volet de soutien aux professionnels du collège dans le cadre du réseau clinique du lien.

➤ **L'action " A quatre mains" portée par la Ville d'Alès**

Cette action existe depuis de nombreuses années au sein du quartier des Cévennes à l'initiative du centre social. Depuis sa création, elle a évolué et pour renforcer le travail concernant la parentalité, les compétences de l'animatrice ont été étoffées par des compétences sociales. Aujourd'hui, l'équipe qui travaille sur cette action est composée de 3 personnes: 2 travailleuses sociales (CCAS, Centre Social Municipal)et une animatrice jeunesse. L'action 'A quatre mains' se déroule dans les locaux de la Maison Pour Tous des Cévennes dans un lieu dédié et nommé 'Halte Jeux' tous les mercredis en matinée à l'exception des vacances scolaires. Elle est à l'adresse des parents et de leurs enfants. Entre septembre 2013 et février 2014, ce sont 14 familles différentes qui ont fréquenté cette action. Ces familles résident aux Cévennes et aux Promelles. Il y a un 'noyau dur' de 6-7 personnes qui se retrouvent tous les mercredis. Ce sont majoritairement des femmes/mères qui ont entre 30 et 40 ans. L'âge des enfants qui fréquentent l'action s'échelonne de 18 mois à 11 ans. Avant tout, les personnes viennent pour échanger.

L'équipe de professionnels ayant repéré, parmi les questions qui préoccupent les parents, des questions relatives à la santé, a sollicité les animatrices RSVS et ASV afin de travailler sur : Les limites. L'équipe observe que les parents ont du mal à mettre des limites à leurs enfants; Le sommeil des enfants.; L'alimentation des enfants. Ce thème est relié à la fois aux difficultés à 'poser' des limites mais aussi aux manques de repères quant à ce qu'est une alimentation équilibrée. Après 2 réunions de travail (27/03 et 12/05) entre l'équipe 'A 4 mains' et les animatrices RSVS/ASV, il a été décidé que le travail débiterait par l'alimentation.

La 1^{ère} séance a été dédiée à un échange sur les questions qui préoccupent les mères en termes **d'alimentation des enfants** (9 participants). **La 2^{ème} séance a été consacrée à l'élaboration d'un petit déjeuner avec les parents et les enfants.** (8 participants). Pour soutenir ce travail, deux professionnelles engagées au sein du R. SVS ont été mobilisées : une diététicienne et une puéricultrice de PMI. Lors du bilan du 27/06, le groupe de travail a décidé d'attendre que les nouveaux rythmes scolaires soient mis en place pour voir sous quelle forme reconduire l'action.

➤ **Le projet de rencontre à thème porté par le collège Diderot**

L'association Reseda a été sollicitée fin novembre 2013 par le principal du collège Denis Diderot pour accompagner l'organisation d'une soirée débat thématique à destination des parents d'élèves du collège. L'objectif est de proposer régulièrement aux parents des temps de rencontre sur différents thèmes. Pour le 1^{er} semestre 2014, 2 rencontres à thème ont eu lieu.

- La 1^{ère} soirée a été organisée **le 20 janvier 2014**. La thématique choisie était : "**les réseaux sociaux et leur utilisation par les adolescents (intérêts et dangers)**". **50 personnes** y ont participé (enseignants, parents, élèves, professionnels). Deux professionnels de l'Ecole des Parents et des Educateurs (une psychologue et une éducatrice) ont animé la soirée.
- La 2^{ème} soirée a été organisée **le 7 avril 2014**. La thématique choisie était : "**les rythmes de vie (un temps pour quoi ? dormir, travailler, s'amuser etc.)**". **21 personnes** y ont participé (enseignants, parents, élèves, professionnels). Deux psychologues engagées dans les réseaux de santé ont animé la soirée.

Le quartier des Prés Saint Jean

➤ **La collaboration sur le projet porté par le PEL sur le lien école/famille**

Dans le cadre de rencontres entre professionnels et usagers organisées en partenariat entre l'AGFAS, le **Programme de Réussite Educative** et le RSVS, de nombreuses questions ont émergé concernant l'éducation des enfants. Ces rencontres ont permis de souligner les difficultés éprouvées par les parents dans le lien à la communauté éducative. Pour réduire ces difficultés, la coordinatrice du PRE a initié une formation / action avec les acteurs de la communauté éducative y compris les parents. Ce projet est actuellement coordonné par le PEL.

Pour l'équipe de Reseda, ce projet fait l'objet d'un suivi de la part de l'animatrice du RSVS – avec un travail de veille effectué par l'animatrice de l'ASV dans la mesure où il contribue à alimenter la réflexion collective sur la place des parents dans des projets éducatifs (y compris d'éducation pour la santé) et à construire des espaces de médiation entre professionnels de l'éducation, parents et enfants. Il concerne notamment les écoles, collèges et le lycée du quartier des Prés Saint Jean. L'animatrice de l'ASV a participé au **café convivial** organisé dans ce cadre **le 10 avril 2014** pour favoriser les rencontres et les échanges. **36 personnes y ont participé: 15 parents et 21 professionnels**. Les parents et les professionnels ont émis le souhait de réfléchir ensemble sur le thème de **la laïcité** et/ou sur **le système éducatif** et une réunion a eu lieu **le 4 décembre 2014** afin de travailler sur la mise en place d'actions en 2015. Celle-ci a réuni 9 professionnels et 20 parents. Le groupe s'est accordé pour mettre en place des journées d'informations relatives au système éducatif (déroulement de la scolarité, orientation, dispositifs spécifiques en lien avec la santé etc.). Des réunions de préparation sont prévues début 2015.

➤ **Le projet santé porté par Rencontre et Amitiés d'Ici et d'Ailleurs**

L'association RAI A développe des activités en direction des femmes et l'équipe a souhaité mettre en place une action dans le cadre de la journée internationale de la femme 2014, le 8 mars. Elle a sollicité l'ASV et le R. SVS pour les accompagner dans sa construction

Les objectifs de la journée ont été définis lors de 2 réunions (25/02 et 04/03): Permettre l'accès à l'information et aux droits; Donner à réfléchir sur l'importance de faire valoir ses droits en tant que femme dans la société; Créer du lien social, partager un moment de convivialité; En tant que femme, prendre du temps pour soi et être à l'honneur; Permettre l'expression collective et individuelle sur ce qu'est 'être femme' aujourd'hui.

La journée s'est organisée autour d'un **accueil convivial** et la **possibilité de discuter** avec une **conseillère en insertion professionnelle, un débat** sur '*C'est quoi être une femme ?*' et des

ateliers d'expression artistique, des ateliers esthétiques (avec possibilité de se faire coiffer, maquiller..).

La journée s'est déroulée comme suit :

Les enfants ont été gardés par des animateurs afin de permettre aux femmes de prendre du temps pour elles. La journée rassemblée 25 femmes du quartier. Les **questions de violences conjugales** ont émergé comme une **préoccupation importante**. Un lien a donc été fait avec le groupe de travail du R. SVS dédié aux 'violences conjugales et aux enfants exposés'. (4 réunions de travail les 24/03, 17/07, 18/11 et 09/12)

La sensibilisation aux questions de violences conjugales de l'équipe de RAIA a été organisée **le 8 octobre** pour les équipes de l'association (salariés et bénévoles) **et 17 personnes y ont participé** (11 usagers et 6 professionnels issus de 8 structures -Reseda, RAIA, La Clède, CD 30, MECS Clarence, Ferme Claris, Association La Gerbe, DDCS 30). **La sensibilisation du public** a eu lieu **le 11 décembre et 30 personnes étaient présentes** dont 21 usagers et 9 professionnels issus de 5 structures (DDCS, RAIA, La Clède, CD30, Reseda). Il est prévu de continuer ce travail et une réunion de travail est programmée en janvier 2015.

➤ **La poursuite du projet alimentation au sein de l'école maternelle des Près Saint Jean**

Depuis 2008, l'école maternelle est engagée dans un travail sur l'alimentation en partenariat avec les acteurs du quartier (Association RAIA, service de PMI). Pendant 3 années (2008/2011), ce travail s'est inscrit dans le cadre du projet d'école. Depuis cette date, il est resté inscrit dans les priorités de l'école mais il y a seulement 2 classes et 2 enseignantes qui y participent. **Des ateliers trimestriels** sont organisés par une **commission partenariale** et portent sur une ou plusieurs dimensions de l'alimentation. (4 réunions de la commission: 31/01, 24/02, 13/05 et 26/09 avec respectivement 6, 6, 10 et 10 participants issus de 5 structures (école, libéral, SST- CD 30, RAIA, ASV).

L'organisation est la suivante: les enseignantes travaillent durant une semaine sur une thématique définie au sein de leur classe. Les professionnels extérieurs animent, durant cette semaine, un temps d'échange et de mise en pratique avec les parents. Un moment convivial (dégustation des recettes réalisées par les parents) parents/enfants/professionnels/enseignants vient clôturer la semaine.

L'animatrice de l'ASV intervient à la fois pour coordonner les acteurs, organiser les rencontres, rédiger les comptes-rendus et, le cas échéant, venir en appui à la réflexion entre les partenaires.

Une semaine a donc été organisée du 24 au 28/03 sur le travail autour des légumes crus et cuits. Fabrication et dégustation de différentes purées, soupes et tartes confectionnées avec les enfants (2 classes de 15 élèves). Avec le 28/03, un **"Atelier soupe" avec les parents**. Echanges autour des légumes et de l'équilibre alimentaire, Dégustation des soupes réalisées par les mamans dans les classes avec les élèves (13 parents d'élèves, 25 élèves et 7 professionnels issus de 5 structures -PMI, SST-CD30, RAIA, Reseda, Ecole PSJ)

Une prochaine réunion réunissant les enseignantes et les professionnels de la santé et du social, est prévue le 27 février 2015 – avec, pour objectif, l'organisation d'une semaine dédiée à l'alimentation avec toute l'école.

➤ **Promotion et travail d'appropriation sur le Centre de santé des Près-Saint-Jean**

La création d'un centre de santé sur le quartier, porté par Alès Agglomération, a été élaboré en cohérence avec l'axe thématique « accès à la prévention, aux droits et aux soins » retenu comme l'un des quatre axes thématiques prioritaires de l'ASV du bassin alésien. L'inauguration de ce centre de santé a eu lieu en mai 2013. 1 médecin généraliste y assure 2 demi-journées de consultation qui ont rapidement été remplies. Il est passé à 3 demi-journées de consultations en 2014. Des recherches sont en cours pour élargir les plages de

consultations médicales. Un cabinet infirmier (4IDE) y est installé et a très rapidement étendu son activité aux habitants du quartier. Les services de PMI, le centre de vaccination mais également une sage femme proposent des permanences et des consultations régulières. Le service de prévention spécialisée, Avenir Jeunesse y tient une permanence hebdomadaire. Le Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole (CROP) s'est également installé dans les locaux et le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) y tient une permanence. D'autres structures devraient également intégrer ce centre de santé. Comme le réseau SVS, **l'ASV travaille à l'appropriation de ce centre de santé par la population** : il est fait référence à la place des professionnels à chaque réunion. De plus, certaines rencontres sont organisées dans le centre lui-même (ateliers santé, séances de vaccination).

Le quartier des Cévennes

➤ **Le suivi technique du 'café partenarial des Cévennes'**

En 2010, les dynamiques partenariales initialement centrées autour de la thématique de l'alimentation s'étaient étendues à un panel de plus en plus large de questionnements (activité physique, environnement mais aussi prévention des addictions ou encore problématiques spécifiques à la jeunesse du quartier). Au regard des bénéfices tirés pour chacun de ce type d'échanges et de discussion, les partenaires ont décidé en 2011 d'instituer un rendez vous régulier permettant aux partenaires de se rencontrer afin d'échanger des informations, des réflexions et, le cas échéant, construire collectivement des projets. L'animatrice de l'ASV **assure la coordination technique** de l'organisation de ces réunions. **3 cafés partenariaux** se sont tenus sur le quartier des Cévennes en 2014 : 28 février, 30 juin et 17 octobre – rassemblant en moyenne 15 professionnels..

➤ **Les actions santé portées par l'association Sésames**

L'association Sésames travaille sur les questions de santé depuis plusieurs années en lien avec l'ASV et le R. SVS. Des rencontres professionnels usagers sont régulièrement organisées.

Une **première rencontre** avec une diététicienne libérale a eu lieu le 03/02 sur le thème de **l'alimentation** et de la prévention. 12 usagers de Sésame y ont participé. Une **seconde rencontre** avec un animateur sportif sur le thème de **l'activité physique** organisée le 7/04 a mobilisé 10 usagers de l'association.

Début 2013, une rencontre sur le thème "Un psy, ça sert à quoi " avait généré des réactions et des besoins sur **les questions de souffrance psycho-sociale** ont émergé. L'association a alors souhaité engager une réflexion sur cette thématique. Les constats suivants relatifs à la vie dans un quartier ont pu être pointés : Difficulté à vivre dans un quartier : enfermement, isolement; Le quartier : un lieu de rumeur et de ragots; Le quartier : un lieu d'anonymat; Le quartier : un lieu où le regard des autres est difficilement supportable.

Il ressort que les habitants du quartier ont l'habitude de 'gérer leurs problèmes' par eux-mêmes. Enfin, il y a peu de confiance dans la relation avec les professionnels, en particulier ceux du domaine de la santé mentale. 4 réunions -Sésames/Reseda (07/01; 14/04; 22/04; 06/03 avec respectivement 3, 2, 6, 5 participants) ont permis de partager ces constats et d'orienter la réflexion **selon deux axes** :

- le travail auprès des professionnels de 1ère ligne qui reçoivent cette souffrance psycho-sociale
- le travail auprès de ceux qui vivent cette souffrance (la population).

La réflexion n'a pas pu se poursuivre en raison de l'absence prolongée de l'animatrice famille. Le travail devrait reprendre en 2015.

➤ **L'atelier cuisine intergénérationnel porté par l'association Main dans la main**

L'association Main dans la Main organisait depuis plusieurs années 2 ateliers cuisine :

- Avec les enfants de l'école Paul Langevin L'atelier était à destination des élèves de CP soit environ 25 enfants par atelier. L'encadrement était assuré par un enseignant ou la directrice en collaboration avec les adhérentes de Main dans la Main.
- Avec les patients de la maison de retraite Lou Cantou. L'atelier était à destination des malades d'Alzheimer et était encadré par les référents/psychologues de la structure Lou Cantou en partenariat avec les adhérentes de Main dans la Main. Ces ateliers accueillent en moyenne 5 à 10 patients.

En 2013, notamment suite à la demande de la maison de retraite, l'association Main dans la main a fusionné ces 2 ateliers afin de proposer une action intergénérationnelle. L'association a alors sollicité l'animatrice ASV et l'animatrice RSVS mais également la CAF afin d'avoir une aide pour structurer ce projet et apporter un appui technique dans l'animation de ces ateliers. Un travailleur social de la CAF et une diététicienne accompagnent l'association dans la préparation de ces ateliers (soutien éducatif et pédagogique, composition des recettes). Ainsi, la méthodologie et le déroulement des ateliers ont pu être précisés :

- Les ateliers se déroulent 1 fois par mois en alternance entre l'école primaire et l'école maternelle.
- Une réunion 15 jours avant l'atelier avec l'ensemble des intervenants pour le préparer et faire le bilan de la séance précédente.

5 ateliers ont eu lieu (30/01, 27/02, 27/03, 24/04 et 22/05) avec en moyenne 25 enfants, 5 résidents de la Maison de retraite, 5 professionnels (Ecole, Maison de retraite, Reseda ou CAF) et 5 adhérentes de l'association Main dans la Main. **4 réunions de préparation** et de bilan ont été organisées (16/01, 13/02, 13/03, 15/05) avec en moyenne 7 professionnels et adhérents afin de définir une recette, préparer le déroulement de l'atelier et réaliser le bilan de la séance précédente.

Un goûter de fin d'année a été organisé **le 19 juin** avec l'ensemble des enfants, des résidents, des professionnels et des adhérentes ayant participé à l'action. Ainsi, 60 enfants, 3 résidents, 4 enseignants, 15 adhérentes et 6 professionnels ont pu partager un moment convivial à la Maison pour tous des Cévennes.

Un bilan de l'action a été réalisé le 16 juillet entre la CAF, l'association Main dans la Main et Reseda. La Maison de retraite n'ayant plus la possibilité de participer à ce type d'action, les ateliers cuisine se dérouleront uniquement avec les écoles du quartier pour l'année scolaire 2014/2015.

Le quartier de Cauvel la Royale

➤ **Au sein de l'école élémentaire : des rencontres sur l'alimentation**

Suite aux constats de « malbouffe » dans l'école élémentaire de Cauvel la Royale, l'école avait initié la mise en place d'un vaste projet partenarial sur l'alimentation lors de l'année scolaire 2009/2010 – qui n'avait pas été reconduit en raison de la charge de travail générée pour les membres de l'équipe éducative.

Devant la nécessité de maintenir un lien dans ce quartier isolé, l'école est restée cependant le lieu d'accueil de rencontres entre professionnels et usagers de la santé, consacrées à différentes dimensions de l'alimentation – et proposées par les parents eux-mêmes. Ces rencontres sont animées par une diététicienne libérale et un Conseiller en Economie Sociale et Familiale du CD30. **2 rencontres thématiques ont eu lieu (28 février et 11 avril** avec respectivement 6 et 3 participants) consacrées aux thèmes suivants : bilan des ateliers cuisine menés en 2013, attentes des parents, l'obésité de l'enfant. **L'animatrice de l'ASV** intervient, en appui aux 2 professionnels qui animent ces rencontres, pour **élaborer et transmettre** les documents d'invitation avec les parents intéressés, **faire le lien** entre l'équipe éducative et

les professionnels de santé, et **accompagner le travail d'évaluation** de ces rencontres (co-évaluation par les participants et les professionnels de santé). 1 réunion de bilan s'est tenue **le 1 avril**. L'animatrice ASV a également participé à la fête de l'école le 20 juin afin de présenter ces rencontres aux parents. Une réunion d'information sur l'action a été proposée aux parents le 9 octobre 2014 dans les locaux de l'école. Aucun parent n'est venu, l'action va donc cesser. Toutefois, une perspective de travail se dégage en lien avec l'association Avenir jeunesse qui accompagne des groupes de jeunes sur le quartier.

➤ **Le suivi technique du café partenarial de Cauvel La Royale**

Les rencontres entre professionnels et usagers initiées en 2011 au sein de l'école élémentaire de Cauvel la Royale avaient fait émerger des questionnements de parents sur l'alimentation et la pratique d'une activité physique. Mais la mobilisation a été difficile. Pour réfléchir collectivement à la manière de créer du lien avec les parents de ce territoire et, au-delà, pour créer du lien entre les partenaires associatifs et institutionnels du quartier, le directeur de l'école élémentaire, les professionnelles de la CAF affectées à ce secteur et l'animatrice de l'ASV ont décidé de mettre en place **un café partenarial** sur le quartier de Cauvel la Royale, sur le même modèle que celui initié sur le quartier des Cévennes. Durant le 1^{er} semestre 2014, ce café partenarial s'est réuni à 3 reprises: **le 6 février, le 12 juin et le 2 octobre** avec en moyenne 12 participants (professionnels, adhérents association) – quelques parents du quartier se mobilisent aussi sur ces rencontres. Ce travail va être poursuivi afin d'ancrer ces rencontres, échanges ; susciter et accompagner l'émergence de projets.

■ Développement de la démarche ASV

La participation aux activités de l'association Réciprocités

La vie de l'association Réciprocités

L'association des professionnels de la politique de la ville en région Languedoc-Roussillon a 3 objectifs principaux: favoriser les échanges d'information et d'expériences, structurer une parole collective représentative au niveau régional et participer au réseau national, soutenir le centre ressource de niveau régional et plusieurs axes de travail ont été développés en 2014:

- une journée de travail pour échanger sur le projet associatif le 28 janvier 2014 à Montpellier.
- l'animation de groupes de professionnels de la politique de la ville: le groupe des chefs de projet 'politique de la ville', le groupe des chargés de réussite éducative, le groupe des coordinateurs ASV – de même qu'un groupe d'élus et de coordinateurs CLSPD.
- La mise en place d'un outil d'information des adhérents avec une lettre électronique.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 4 novembre 2014 à Frontignan.

Le groupe des coordinateurs ASV

L'animation de l'ASV intègre une **participation au groupe de travail régional des coordinateurs ASV**, qui offre un **espace d'échanges d'expériences et de réflexions** entre les professionnels de ce champ. La spécificité de la politique de la ville a des effets directs sur les conditions de travail des coordinateurs locaux de ces dispositifs, à savoir: un vide relatif en matière de canevas précis et de méthodologie – malgré l'existence d'un certain nombre de

documents de référence dont il serait nécessaire de faire l'inventaire ; un manque de repères dans le travail quotidien; des évaluations locales des dispositifs, auxquelles les coordinateurs des ASV sont rarement associés.

De ce fait, les coordinateurs des ASV de la région Languedoc Roussillon organisent des rencontres destinées à échanger leurs expériences respectives, et ce dans le but de rompre leur isolement, participer à une prise de distance par rapport à leur vécu, développer des stratégies pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions. Le groupe des coordinateurs ASV regroupe l'ensemble des sites de la région. En 2014, le groupe régional s'est réuni une seule fois **le 6 mars 2014**.

Les temps de sensibilisation et de formation de l'animatrice de l'ASV

Afin d'actualiser et/ou d'étendre ses compétences, l'animatrice de l'ASV a participé à différents temps de formation au cours de l'année 2014 :

- 1 journée organisée par le Centre de Ressources Villes et Territoires sur 'La participation des habitants des quartiers populaires : enjeux, conditions, pratiques' le 10 avril 2014 à l'IRTS.
- 1 journée de sensibilisation et d'échange sur la réforme de la politique de la ville organisée le 10 juillet à Montpellier par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), la Préfecture de la région Languedoc-Roussillon et le Centre de Ressources Villes et Territoires.
- 1 séminaire 'Agir ensemble contre le renoncement aux soins' organisé le 30 septembre à Nîmes par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Gard.
- Participation à la journée régionale "santé Jeunes " le 14/ octobre dans le cadre du Programme régional santé jeunes - Conseil Régional - Montpellier
- 8^{èmes} rencontres de l'Institut Renaudot sur 'Construire ensemble : un défi pour vivre mieux' organisée les 21 et 22 novembre à Paris

2.4.4. La nouvelle géographie prioritaire sur Alès Agglomération

Concernant Alès Agglomération, la définition de la nouvelle géographie prioritaire a été conduite entre le Préfet et le Président d'Alès Agglomération, à partir des propositions de l'État. Le partage des observations et suggestions de chacun a permis de préciser des contours prenant en compte les enjeux locaux retenus conjointement.

Appliquée à Alès Agglomération, la méthodologie du « carroyage » permet de repérer tous les quartiers qui cumulent les spécificités socio-démographiques.

La méthode a permis d'identifier 6 territoires prioritaires visant une intégration des quartiers dans l'ensemble de la dynamique de développement de l'agglomération et jouant en cela un rôle majeur en matière de cohésion urbaine.

■ Quartiers prioritaires Politique de la Ville Alès

- Prés-Saint-Jean
- Cévennes
- Tamaris
- Rochebelle
- Cauvel / La Royale
- Centre-Ville Alès

15 000 habitants sont concernés par la réforme de la géographie prioritaire, soit 36% de la population.

Sur la commune d'Anduze, un territoire a été retenu comme prioritaire.

■ Quartier prioritaire Politique de la Ville Anduze

- Centre-Ville Anduze

1 000 habitants sont concernés par la réforme de la géographie prioritaire, soit 30% de la population.

La notion de quartier vécu prendra en compte, autour des quartiers prioritaires, des espaces, des structures, des lieux, que le contrat de ville rendra éligible aux financements de la Politique de la ville. Les quartiers vécus ont été dessinés localement de sorte à prendre en compte de manière effective l'ensemble des éléments contribuant à la vie des habitants des quartiers: logements, commerces, éducation, loisirs, sport, culture, accueil du jeune enfant, transports, santé, sécurité,...

Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier «vécu».

Nota bene : particularité sémantique du quartier politique de la ville d'Alès

Le décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires politique de la ville mentionne le quartier « Cauvel-La Royale - Rochebelle », mais la carte officielle publiée sur le site du CGET fait bien état du périmètre couvrant Cauvel - Rochebelle - la Royale - Cévennes - Pres-St Jean-Tamaris : donc sous cet intitulé le QPV d'Alès est bien celui couvrant tout le périmètre.

L'arrêté du 29 avril 2015 qui fixe la liste des quartiers prioritaires aux dysfonctionnements urbaines les plus importants visés par le NPNRU mentionne également le quartier « Cauvel - La Royale - Rochebelle », en renvoyant à la cartographie officielle publiée sur le site du CGET, qui couvre bien tout le périmètre du QPV. En revanche le conseil d'administration de l'ANRU a précisé le sous-secteur opérationnel visé en priorité en indiquant « Prés St Jean Cévennes ».

Lexique employé dans le Contrat de Ville :

- QPV d'Alès : périmètre couvrant Cauvel - Rochebelle - la Royale - Cévennes - Prés-St Jean-Tamaris
- Quartier « Tamaris » ou quartier : sous-ensemble du QPV d'Alès
- Quartiers prioritaires : QPV d'Alès et QPV d'Anduze

2.4.5. Territoire en veille active

Suite à la réforme de la géographie prioritaire, plusieurs territoires sont par conséquent « sortis » du périmètre de la Politique de la ville et deviennent des territoires de veille active, afin de ne pas perdre de vue des situations qui pourraient se dégrader si une attention n'est pas maintenue à travers l'appui des crédits de droit commun des partenaires. Les territoires de veille active pourront bénéficier de moyens de droit commun, éventuellement renforcés ou ciblés, en lien avec les objectifs fixés dans le contrat de ville.

Sur ces territoires de « veille active », il sera recherché la pérennisation des programmes de réussite éducative et des postes d'adultes relais au sein des associations, dans la définition d'un meilleur co-financement avec les moyens de droit commun.

Sur l'année 2015, année de transition entre le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le Contrat de ville d'Alès Agglomération, il est convenu entre les partenaires financeurs du dispositif que le Conseil Départemental et l'EPCI Alès Agglomération maintiennent leur soutien financier sur ces territoires de veille active.

Sur le territoire d'Alès Agglomération, les territoires de veille active sont les suivants :

- Commune de Salindres
- Quartier des Promelles, Alès
- Quartier de Cavalas, Saint-Christol-Les-Alès
- Commune de Saint Martin de Valgague

3. DIAGNOSTIC

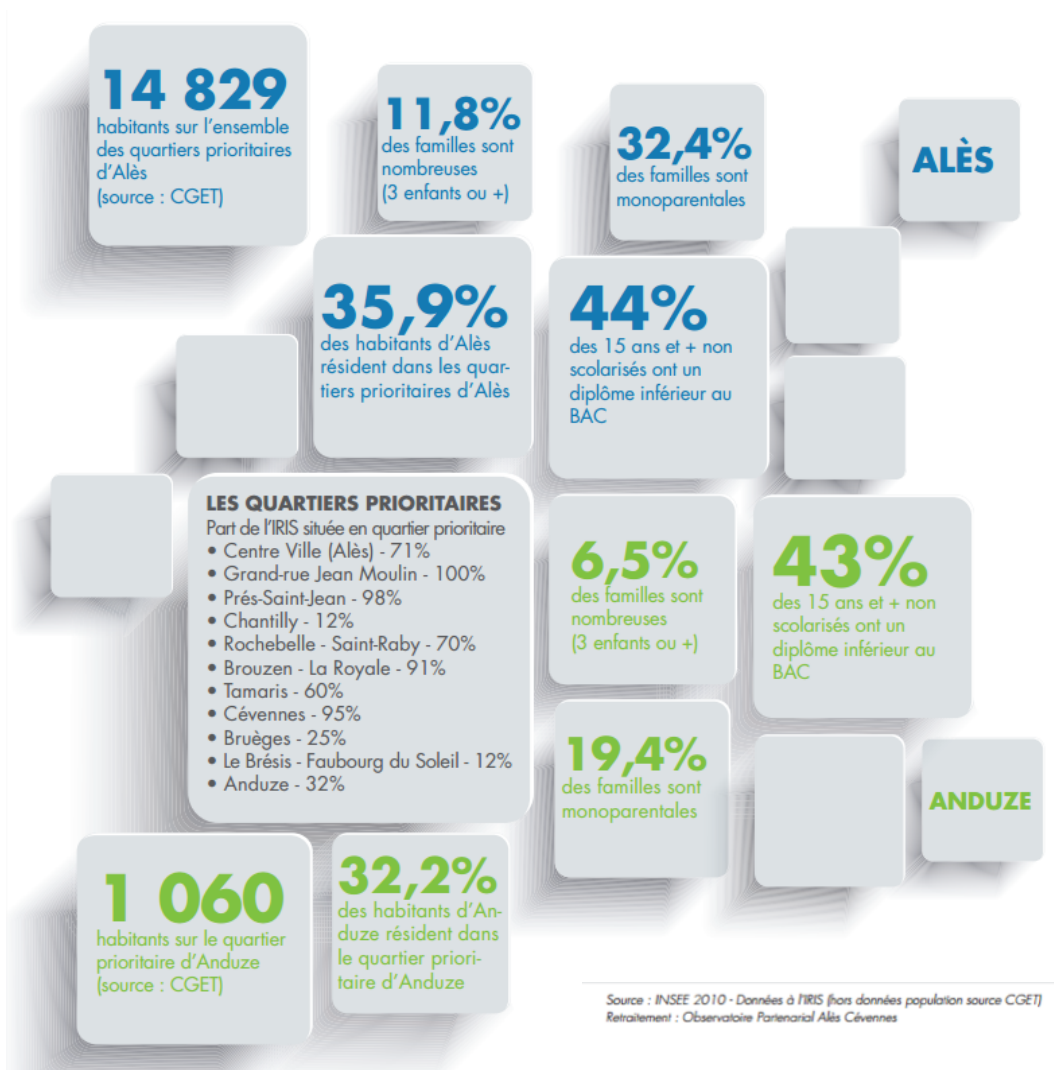
3.1. Diagnostic socio-économique Ales Agglomération

3.1.1. Chiffres clés

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données INSEE 2010 à l'échelle des IRIS "approximés" pour correspondre au mieux au périmètre des quartiers prioritaires d'Alès Agglomération.

Les données statistiques du diagnostic ont ainsi été calculées sur la base des données fournies par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Pour les IRIS ayant une interception avec le périmètre du quartier prioritaire (soit 10 IRIS parmi les 15 sur Alès), le CGET nous a fourni la part de la population concernée dans le QPV.

Suite à ce premier recoupage, un travail de retraitement des données a été conduit par l'observatoire partenarial Alès Cévennes pour isoler et approfondir le diagnostic sociodémographique d'Alès Agglomération. Les quartiers prioritaires du contrat de ville peuvent se caractériser statistiquement à travers les îlots iris au sein desquels 60% au minimum de la population est concernée par un périmètre QPV.



ALES : Quartier « Cauvel – la Royale – Rochebelle »

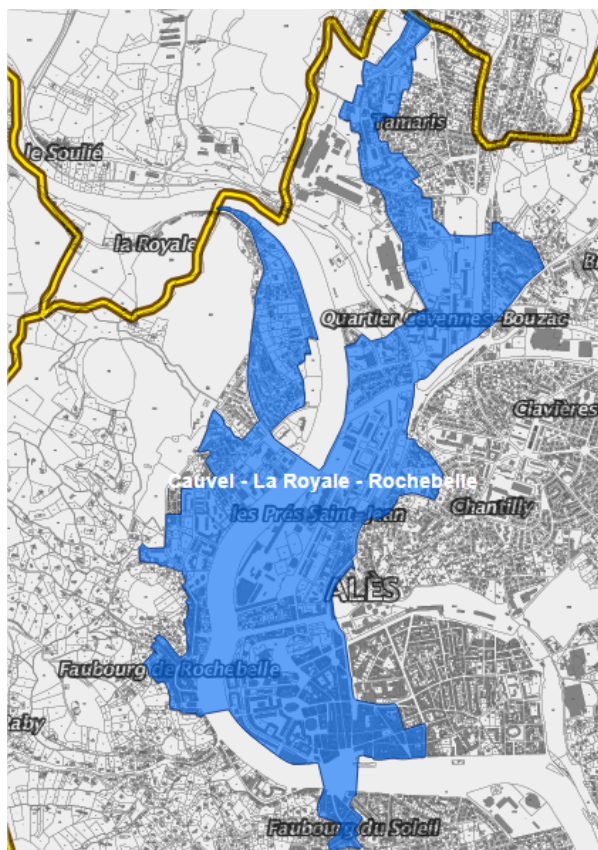
Nota : Ce périmètre unique englobe tout ou partie des IRIS suivants : Centre-ville d'Alès, Grand-rue Jean moulin, Prés-Saint-Jean, Chantilly, Rochebelle-Saint-Raby, Brouzen-la Royale, Tamaris, Cévennes, Bruèges, Le Brésis – Faubourg du Soleil

- Population : 14 829 habitants
- Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation (2011) : 9 300 €

La commune d'Alès était déjà dans la politique de la ville.

La population de la commune représente 42 % de celle de l'intercommunalité. La nouvelle carte de la géographie prioritaire de la politique de la ville fait ressortir que 14 829 habitants d'Alès sont éligibles au nouveau critère du revenu médian. Cette population représente **35,9% de la population totale alésienne.**

Il s'agit du **2^e sous-ensemble du QPV d'Alès en termes de nombre d'habitants dans le Gard**, juste derrière Pissevin-Valdegour à Nîmes.



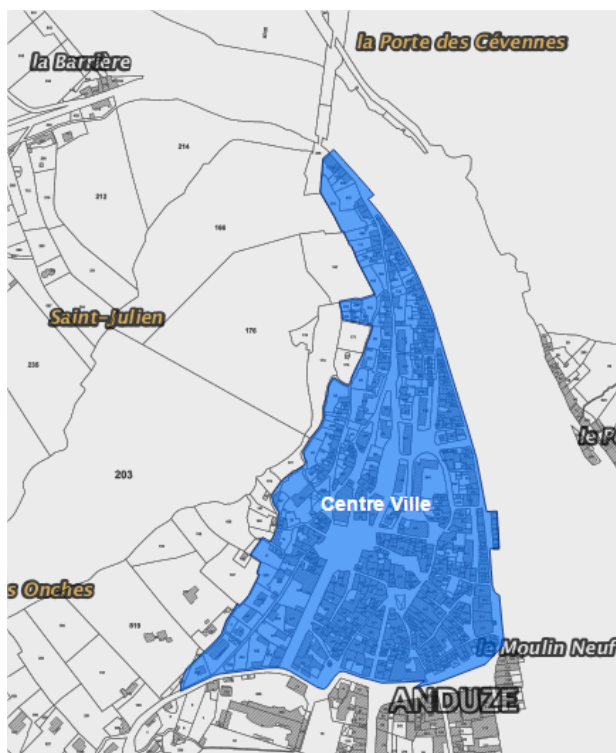
ANDUZE : Quartier « Centre-Ville »

- Population : 1 060 habitants
- Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation (2011) : 9 900 €

La commune d'Anduze est une **nouvelle commune qui entre dans le cadre de la politique de la ville** toutefois elle s'inscrit dans le périmètre de la communauté d'agglomération Alès Agglomération qui était et qui reste dans la politique de la ville.

La population de la commune représente 3,32% de celle de l'intercommunalité.

La nouvelle carte de la géographie prioritaire de la politique de la ville fait ressortir que 1 060 habitants d'Anduze sont éligibles au nouveau critère du revenu médian. Cette population représente **32,2% de la population totale d'Anduze.**



Comme beaucoup de ville centre, Alès accueille la population la plus fragile de son agglomération. On trouve des indicateurs de fragilité significatifs sur Alès comme sur Anduze :

- Le revenu médian déclaré par unité de consommation en 2011 s'élevait à 14 338 € à Alès et à 16 436 € à Anduze (contre 17 293 € dans le Gard),
- 39,8% seulement des ménages d'Alès et 40,3% des ménages d'Anduze sont imposés (contre 45,2% dans l'agglomération),
- 30,1% de la population d'Alès et 33,9% de la population d'Anduze a plus de 60 ans (contre 28,4% dans l'agglomération, 25,4% dans le Gard et 23% en France),
- 14,1% de la population d'Alès et 16,3% de la population d'Anduze a 75 ans ou plus (contre 11,7% dans l'agglomération, 9,7% dans le Gard et 9,1% en France),
- Il y a 23% de familles monoparentales à Alès et 19,4% à Anduze (contre 16,9% dans l'agglomération, 15,6% dans le Gard et 14,4% en France),
- 22,7% des personnes actives sont encore sans emploi à Alès, pourcentage qui s'est réduit quelque peu ces dernières années. Ils sont 19,4% à Anduze (contre 17,6% dans l'agglomération).

Indicateurs de niveau de vie

	Part des ménages imposés (%)	Part des traitements et salaires (%)
Centre-Ville Alès	41,8%	48,1%
Grand-rue Jean Moulin - Rénovation	31,1%	35,3%
Près-Saint-Jean	16,2%	55,1%
Chantilly	51,0%	50,3%
Rochebelle-Saint-Raby	33,3%	55,1%
Brouzen-La-Royale	32,5%	46,7%
Tamaris	34,8%	54,8%
Cévennes	17,2%	64,1%
Bruèges	43,7%	55,0%
Le Brésis-Faubourg du Soleil	55,1%	49,3%
Alès	39,8%	49,5%
Anduze	40,3%	45,8%
Alès Agglomération	45,2%	
Gard	49,6%	57,1%
Languedoc-Roussillon	49,5%	55,4%
France	56,2%	60,9%

Source Insee, RP 2011 / Retraitement Observatoire Partenarial Alès Cévennes

Indicateurs sur les prestations sociales

	QPV Cauvel-Rochebelle-La Royale	QPV Anduze*	Alès Agglomération	Gard	Languedoc-Roussillon	France
La Part d'allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50 % des prestations sociales	>40%	35%-40%	35,9%	34,6%	32,0%	23,0%
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	>30%	20%-25%	23,4%	22,2%	20,5%	14,0%
Part des allocataires CNAF bénéficiant du RSA	>35%	30%-35%	31,1%	29,7%	26,1%	18,0%
Part des allocataires CNAF bénéficiant du RSA Socle	>30%	25%-30%	25,6%	24,5%	21,1%	14,0%
Part des allocataires CNAF bénéficiant d'une allocation logement	>80%	70%-75%	67,4%	66,8%	68,2%	54,0%
Part des allocataires CNAF bénéficiant des APL	50%-60%	<40%	29,8%	26,6%	22,6%	24,0%

Source : Kit de données CGET

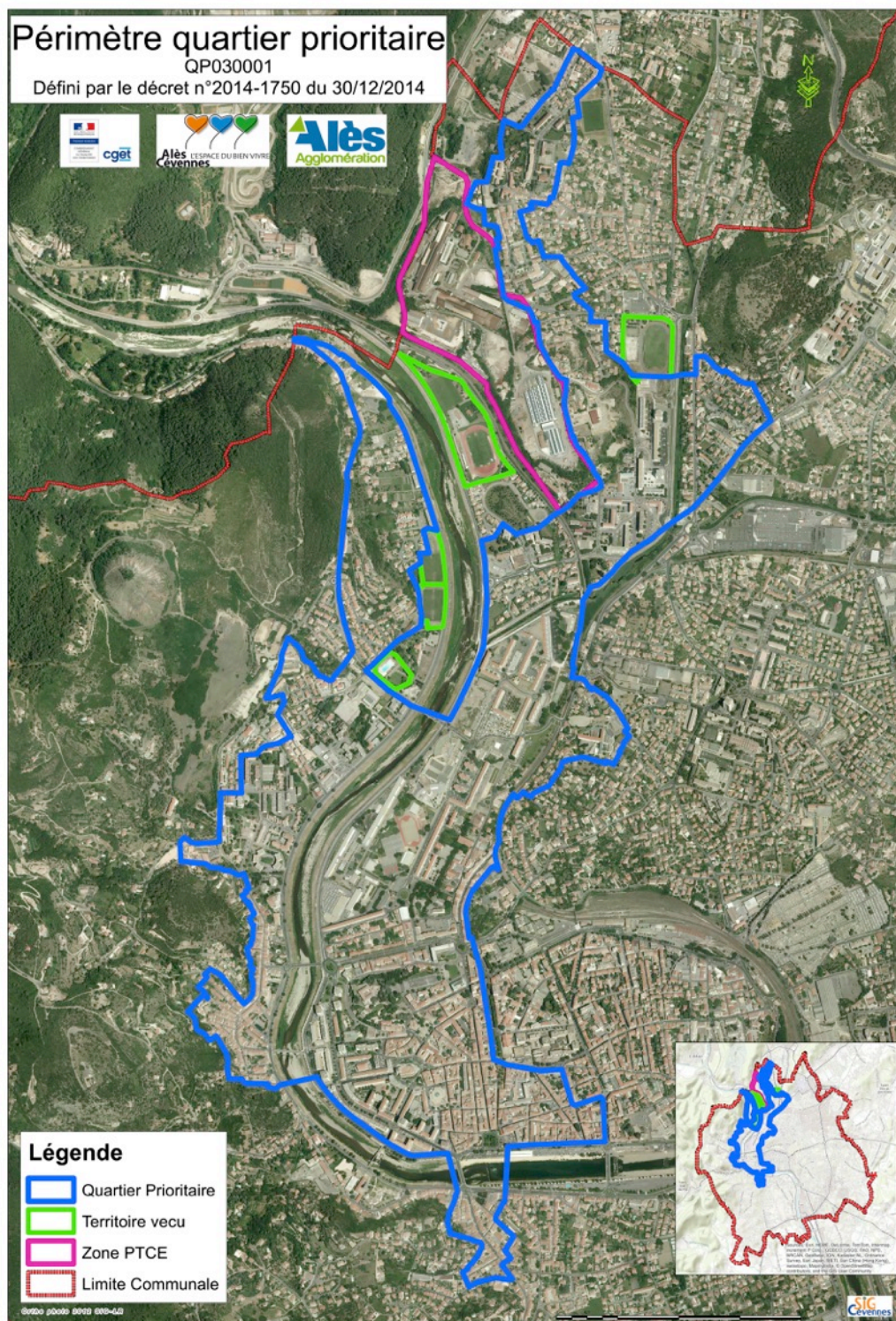
*Le QPV Anduze représente 32% de l'IRIS Anduze

Alès présente aussi l'originalité de compter un parc de logements comportant de nombreux logements sociaux (30% des résidences principales) et également un parc privé en partie indigne (taux de Résidences Principales Privées Potentiellement Indignes de 14% contre 11% dans le Gard).

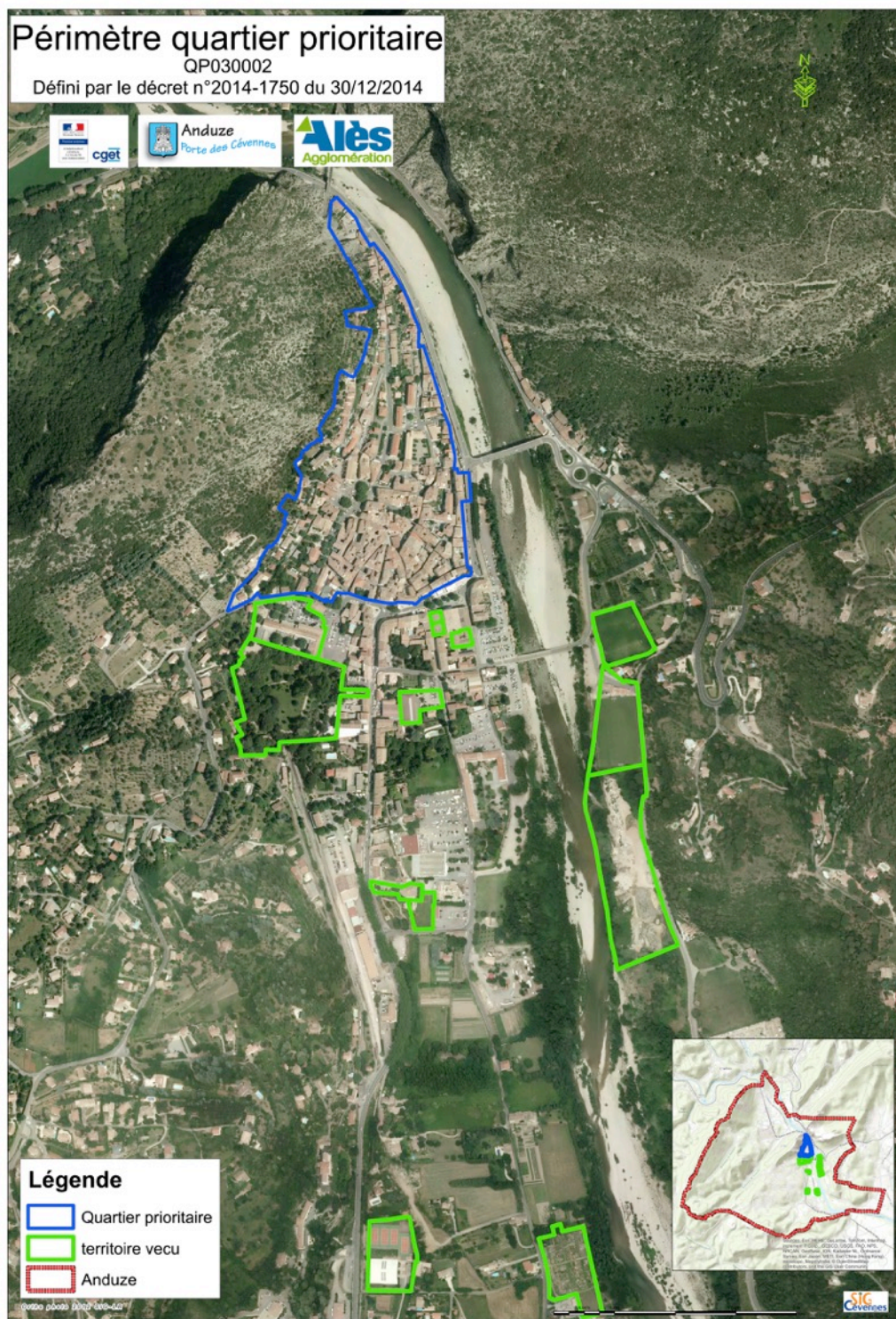
A Anduze, le parc de logements sociaux est petit mais en relativement bon état car assez récent, en revanche, le parc privé est ancien et compte 25% de résidences principales privées potentiellement indignes.

Les besoins des plus fragiles ne se limitant pas aux questions de logement, les élus d'Alès Agglomération souhaitent aussi agir sur l'emploi, les services, la santé...

Dans tous les cas la mobilité des personnes est essentielle, et si les zones d'emploi, les équipements publics ou privés, les établissements de soins, sont bien présents sur Alès, il est important qu'ils soient accessibles par tous modes de transport, notamment les transports publics.



Les quartiers vécus représentent les espaces de vie des habitants du QPV d'Alès. Sur la commune d'Alès, ils s'intègrent totalement au tissu urbain, le périmètre du QPV s'étirant jusqu'au centre ville d'Alès.



La ville d'Anduze est une petite commune. Sa structure urbaine ne se présente pas sous forme de quartiers. C'est pourquoi, il est difficile de définir et d'évoquer un périmètre de « quartier prioritaire », sans prendre en compte le territoire vécu qui correspond plutôt à l'ensemble du territoire communal.

3.1.2. Habitat et cadre de vie

CONSTATS

Alès	Anduze
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentration du logement social sur Alès et, dans la ville d'Alès, au sein du quartier prioritaire : Avec 6730 logements sociaux, Alès regroupe près de 83 % des logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération ; les 4837 logements sociaux identifiés dans le quartier prioritaire représentent près de 60 % de ceux de l'ensemble de la communauté d'agglomération. ▪ Près de 70 % des ménages d'Alès sont éligibles aux logements à loyers modérés (PLUS). 	<p style="text-align: center;">Anduze</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de logements sociaux sur Anduze : Avec 163 logements sociaux, Anduze regroupe seulement 2 % des logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération, mais son taux d'équipement à 13 % est conforme à la moyenne départementale. ▪ Près de 2/3 des ménages d'Anduze sont éligibles aux logements à loyers modérés (PLUS).
<p style="text-align: center;">QPV d'Alès</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un parc de 9 807 logements également répartis entre parc privé et logement locatifs sociaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Parc privé : 4 970 logements (soit 51 % du parc du quartier), dont 250 logements sociaux privés soit 5 % du parc locatif social ○ Parc logement locatifs sociaux (conventionnés au 1er janvier 2014) : 4 837 logements (soit 49% du parc du quartier), qui représentent près des ¾ de logements sociaux de la ville (72 %). ▪ Le parc social est géré par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Logis Cévenols à 89 % (4 289 LLS) ○ Un toit pour Tous à 9 % (428 LLS) ○ Néolia à 2 % (76 LLS) ▪ Le parc des bailleurs publics est composé essentiellement de logements collectifs avec 8 % de PLAI et 92 % de PLUS. 	<p style="text-align: center;">QPV d'Anduze</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un parc de 952 logements à forte dominante privée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Parc privé : 857 logements (soit 90% du parc du quartier) ○ Parc logement locatifs sociaux (conventionnés au 1er janvier 2014) : 95 logements (soit 10 % du parc du quartier), qui représentent plus de la moitié (58 %) des logements sociaux de la ville ▪ Ce parc appartient pour 48 % à Habitat du Gard et à 62% à la SEMIGA. ▪ Le parc des bailleurs publics est composé exclusivement de logements collectifs financés à peu près pour moitié par des PLUS (48 %) et pour moitié par des PLAI (52 %).

Indicateurs sur le logement

	QPV Cauvel-Rochebelle-La Royale	Anduze*	Alès Agglomération	Gard	Languedoc-Roussillon	France
Part des logements HLM	25%-45%	<25%	11,9%	10,0%	8,7%	14,6%
Part des logements vacants	>10%	>10%	8,5%	8,1%	7,7%	7,1%
Part des logements en location	65%-75%	<55%	40,8%	37,8%	38,4%	39,7%

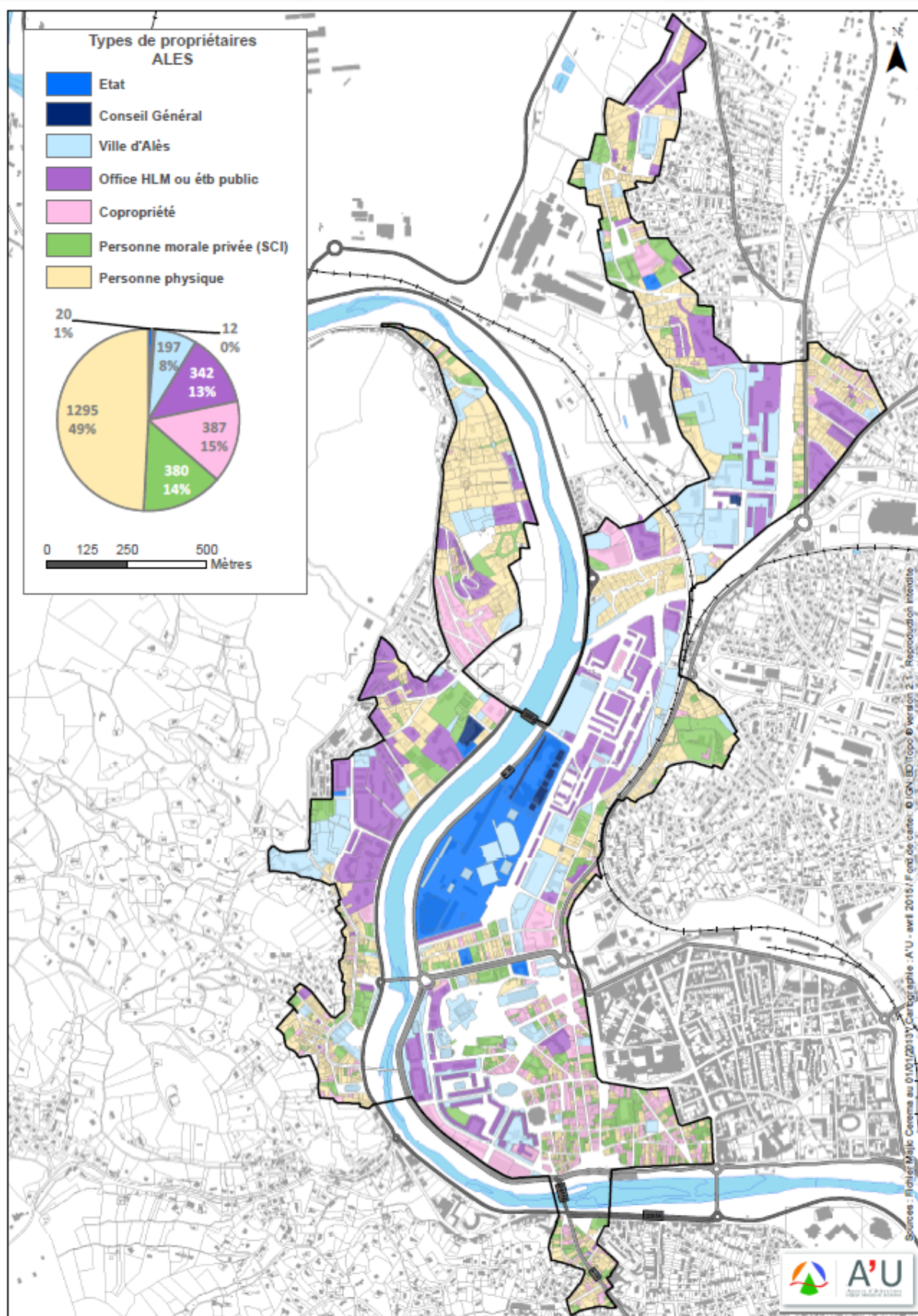
Source : Kit de données CGET

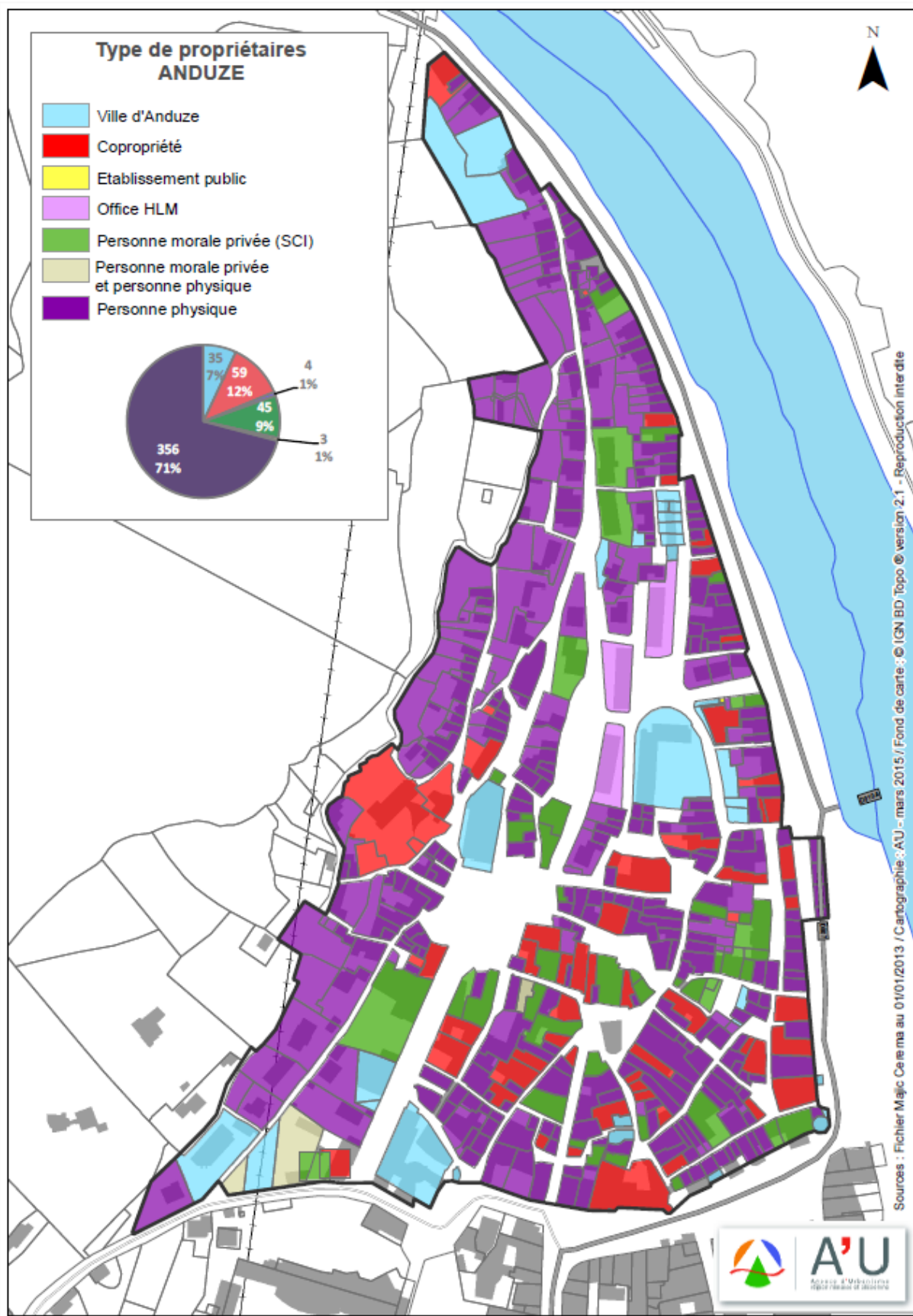
*Le QPV Anduze représente 32% de l'IRIS Anduze

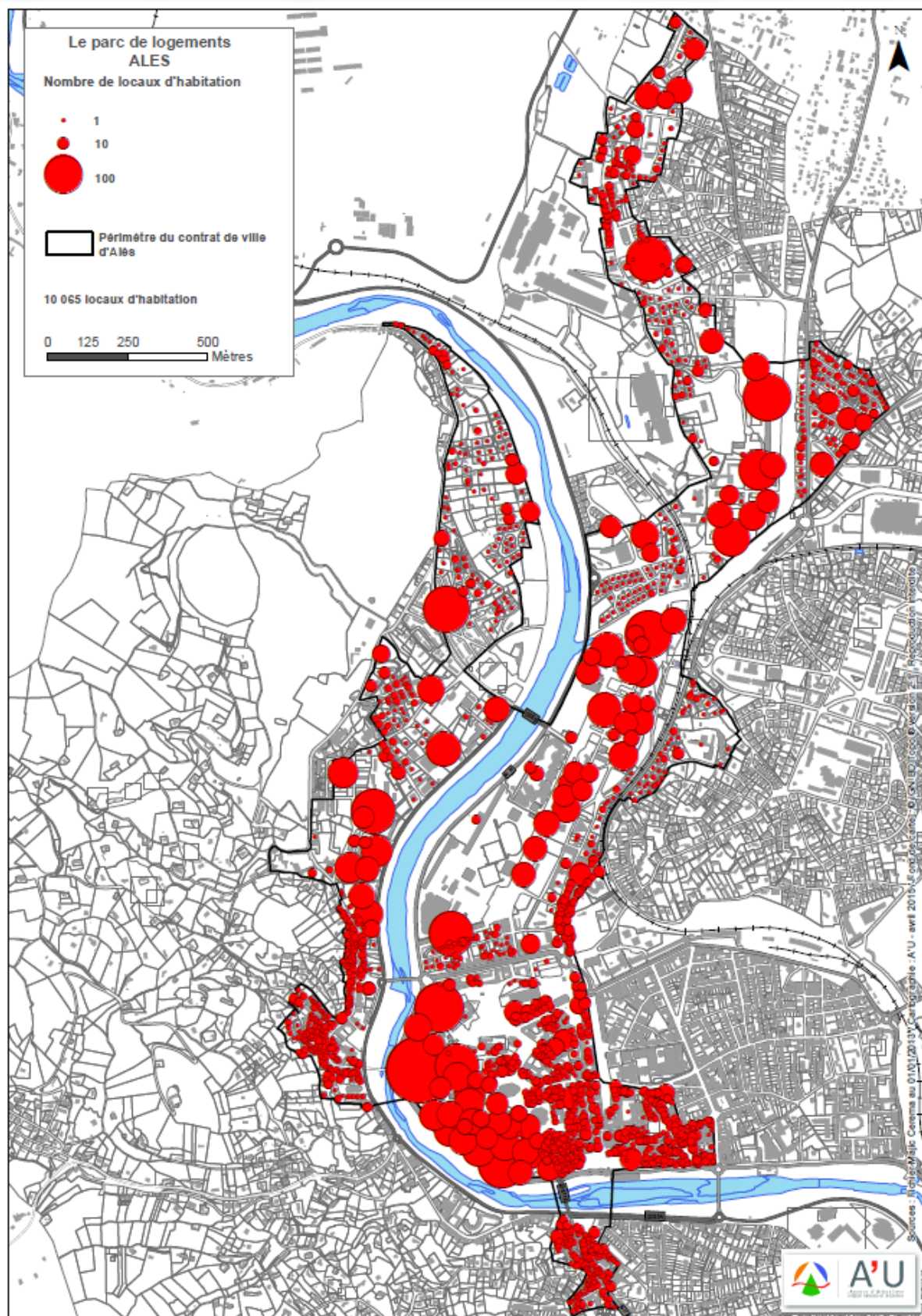
	QPV Cauvel-Rochebelle-La Royale	Alès	Anduze*	Alès Agglomération	Gard	Languedoc-Roussillon	France
Résidences principales	86%	87%	71%	85%	79%	71%	83%
Logements vacants	12%	10%	10%	8%	8%	8%	7%
Appartements	87%	64%	45%	38%	38%	41%	43%
Résidence principale de moins de 40 m ²	10%	10%	13%	7%	7%	10%	11%
Résidence principale de 40 à 99 m ²	82%	73%	60%	63%	61%	60%	60%
Ménages emménagés entre 5-9 ans	20%	17%	17%	17%	18%	18%	18%
Ménages emménagés depuis 10 ans ou plus	43%	46%	43%	49%	48%	46%	49%
Résidence principale occupée propriétaire	21%	41%	49%	56%	59%	59%	58%
Résidence principale HLM louée vide	47%	22%	6%	12%	10%	9%	15%

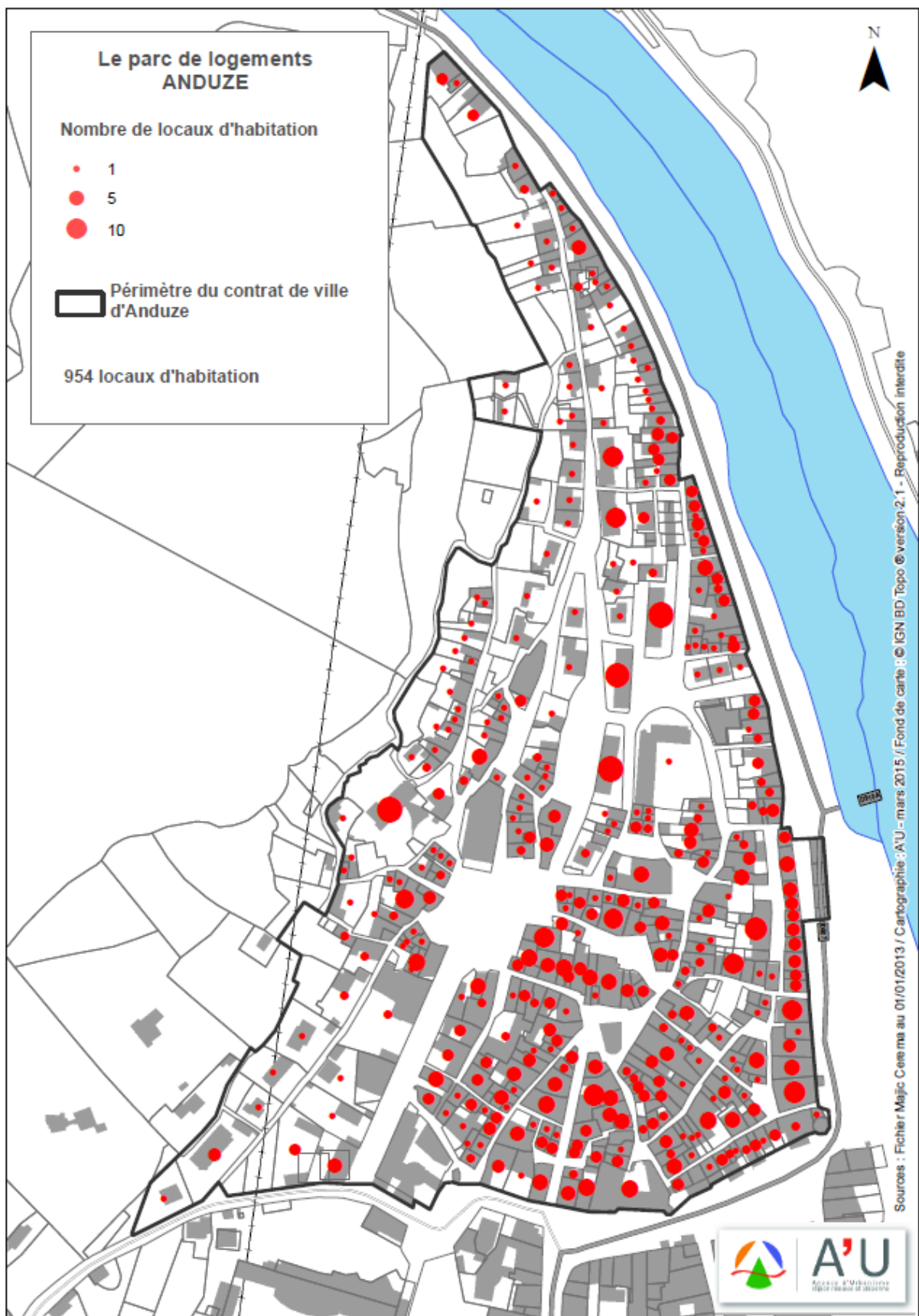
Source : INSEE 2010 Retraitement Observatoire Partenarial Alès Cévennes

*Le QPV Anduze représente 32% de l'IRIS Anduze







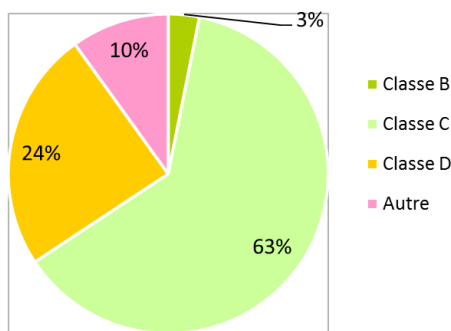


■ Rénovation du parc social ancien

CONSTATS

Alès :

- **Un parc de logements locatifs sociaux vieillissant dans le quartier prioritaire :** presque 80 % de ces logements ont été construits avant 1975 (86 % avant 1980).
- **Près d'un quart de ces logements appartient à la classe énergétique D.** Près des 2/3 des logements affichent un diagnostic de performance énergétique de classe C.



Répartition des logements sociaux publics du quartier prioritaire d'Alès par classe de DPE

Anduze :

- **Dans le quartier prioritaire, on constate un parc de logements locatifs sociaux relativement récent :** près de la moitié des logements ont été construits en 1962, et 40 % du parc est relativement jeune et comporte des logements édifiés entre 1988 et 1998. Parmi eux, les logements les plus récents ont été achevés en 1998 et représentent 23 % du parc.

ENJEUX

Alès :

- **Poursuivre et amplifier la politique de réhabilitation** du parc ancien du quartier pour que celui-ci conserve son attractivité.
- **Réaliser des études urbaines** approfondies afin de définir le projet urbain puis le projet opérationnel. En particulier sera à étudier une greffe urbaine avec le sud des Prés Saint Jean et le projet urbain de centre-ville en cours de réalisation.

Anduze :

- **Réhabiliter le parc ancien** du quartier.

Habitat indigne et co-propriétés dégradées

CONSTATS

- **Le retour à la décence de tous les logements est un enjeu majeur dans le Gard.** L'enjeu du contrat de ville est d'améliorer le cadre de vie des habitants, et partant de donner à chacun a minima l'accès à un logement décent.
- De 2006 à 2014, tous bailleurs confondus, 73 logements ont fait l'objet d'un **signalement d'indécence** dans le quartier prioritaire d'Alès, 11 dans le quartier prioritaire d'Anduze.
- En 2011, le **taux des résidences principales potentiellement indignes** est de 14 % à Alès et de **25% à Anduze**, ce qui est très supérieur à la moyenne départementale (11%).
- **À Alès, le taux de parc privé potentiellement indigne s'élève à 25 % dans certains secteurs du quartier prioritaire.** Les données disponibles auprès de l'ANAH montrent que la parcelle CB contient une **forte concentration de petites copropriétés potentiellement fragiles**. Un peu plus du tiers du parc des résidences principales alésien a plus de 65 ans (construction avant 1949).
- **À Anduze, la précarité énergétique est très importante sur le parc privé du quartier prioritaire** avec plus des ¾ de logements appartenant à la classe énergétique D et un quart à la classe E. Près des ¾ du parc des résidences principales d'Anduze ont plus de 65 ans (construction avant 1949).

ENJEUX

Alès :

- **Mobiliser tous les outils de traitement des copropriétés fragiles et dégradées et de la lutte contre l'habitat indigne :** RHI THIRORI, OPAH, MOUS (dont la mise en œuvre avait été demandée par le Préfet dans le porter à connaissance du PLH et acté par ce dernier).
- **Mobiliser les dispositifs existants** (commission de conciliation pour les litiges bailleurs occupants, commission pour le logement décent de la CAF, pôle de lutte contre l'habitat indigne à la DDTM).
- **Mettre en œuvre des outils d'interventions plus adaptés**, et au besoin coercitifs, pour repérer et intervenir sur ces situations.
- **Mettre en place un dispositif de repérage** et de traitement des copropriétés fragiles ou en difficultés.

Anduze :

- **Mettre en place un dispositif de repérage** permettant de faire émerger les signalements en matière d'habitat indigne ou indécent, la plupart des ménages concernés méconnaissant leurs droits, en mettant en place une prospection pro-active des situations.
- **Mettre en place un conseil de 1er niveau** sur l'orientation selon le cas signalé.
- **Mobiliser les dispositifs existants** (commission de conciliation pour les litiges bailleurs occupants, commission pour le logement décent de la CAF, pôle de lutte contre l'habitat indigne à la DDTM).

RESSOURCES DU TERRITOIRE

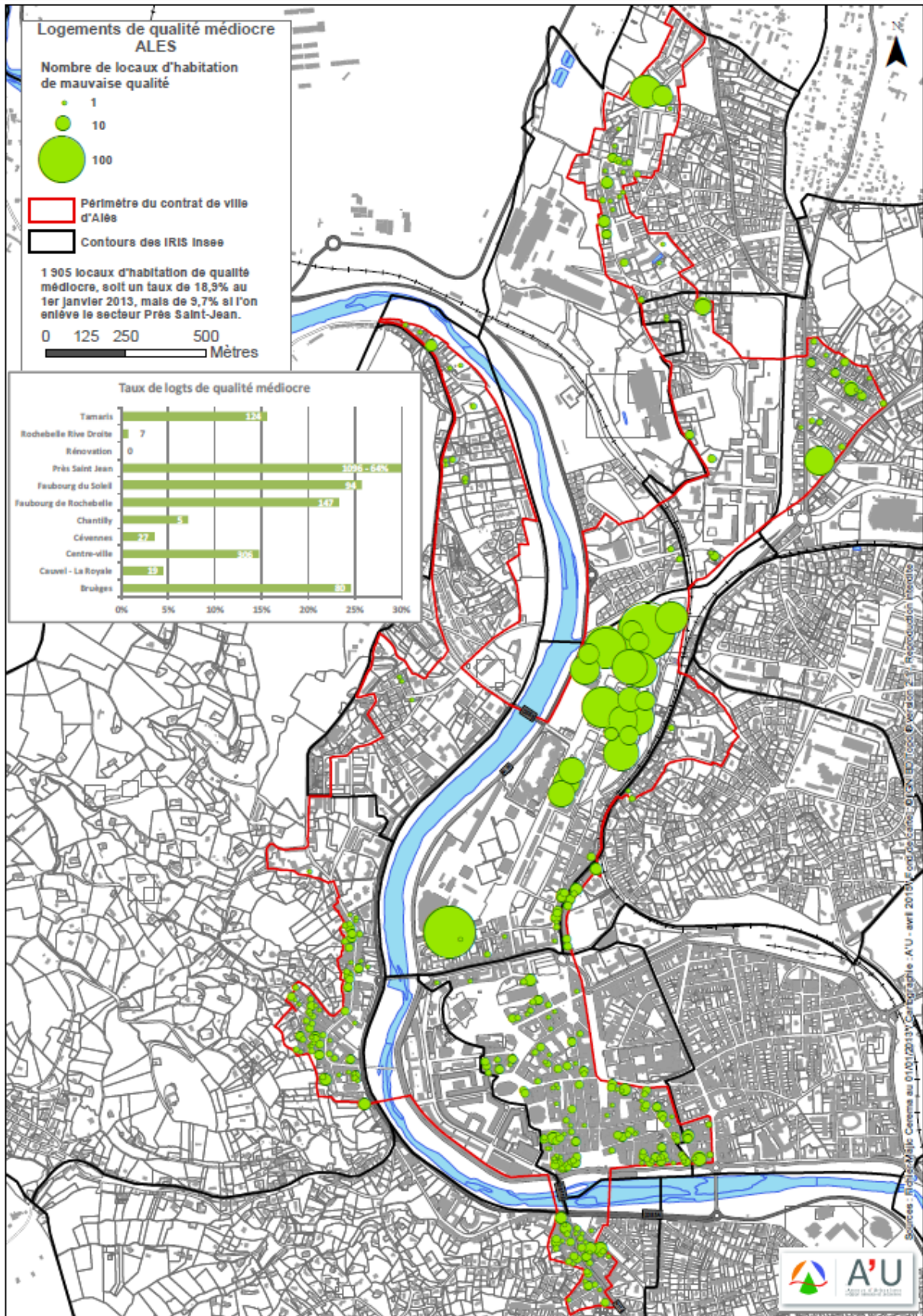
- Au niveau départemental, des dispositifs ont été mis en place pour traiter tous les signalements de mauvais état de logement, de la simple non décence à l'insalubrité irrémédiable. Les signalements doivent être faits auprès de la CAF (commission pour le logement décent) qui les orientera vers le service compétent en fonction des désordres. Ceci n'exonère pas toutefois le maire de ses pouvoirs de police propres au titre du RSD et, le cas échéant, du péril.
- La Communauté d'agglomération, délégataire des aides à la pierre, suit en régie les dossiers montés avec intervention financière de l'Anah, sans accompagnement spécialisé des propriétaires, notamment dans la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux ». De ce fait, **la simple réponse apportée aux démarches volontaires de ces propriétaires n'est pas à la hauteur des enjeux du territoire** : notamment, **très peu de logements indignes et très dégradés sont ainsi réhabilités** (alors même que leur taux est supérieur à la moyenne départementale).

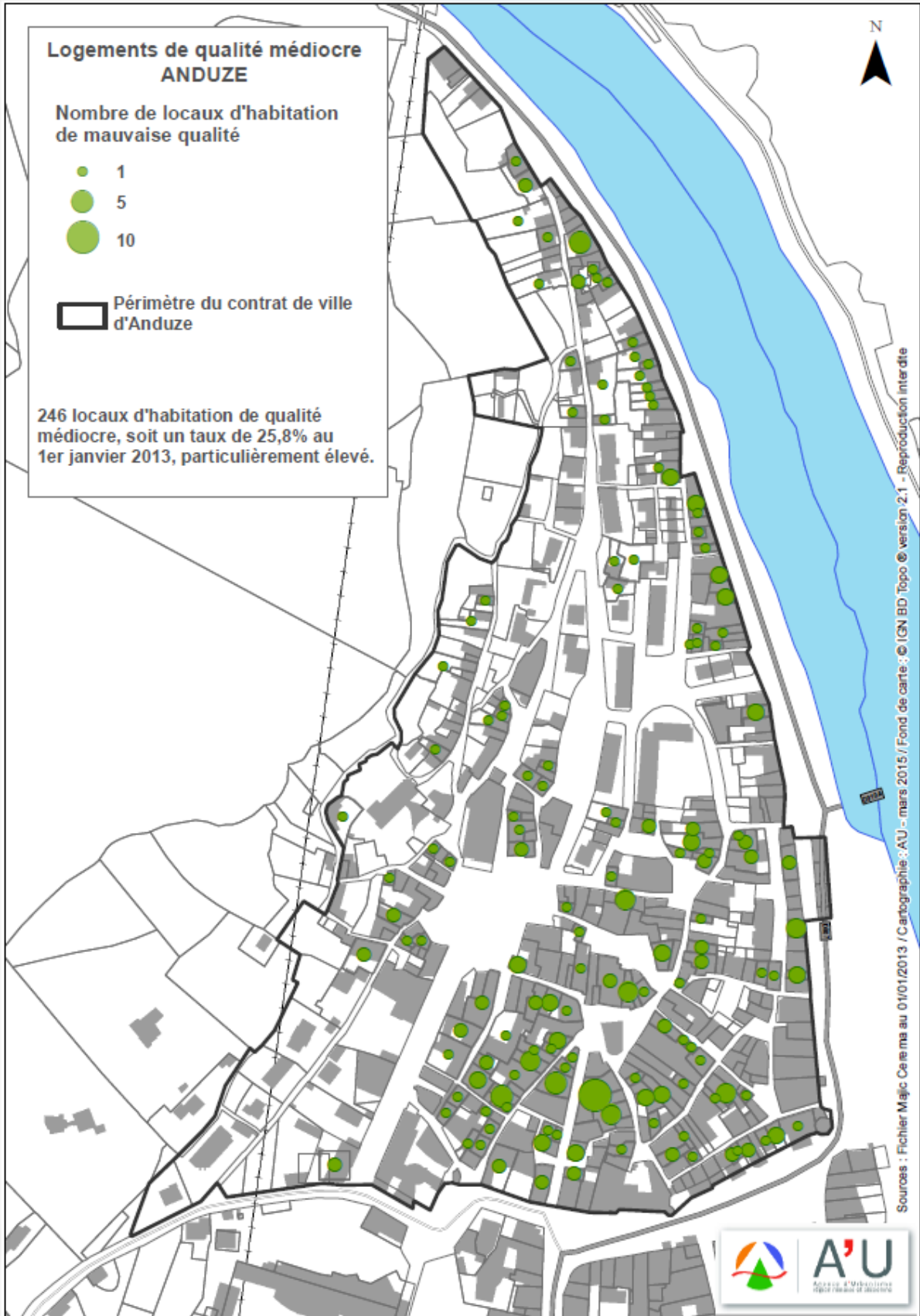
Alès :

- Un travail en partenariat a lieu avec le SCHS de la Ville d'Alès, afin de suivre et traiter les dossiers signalés.
- Le SCHS de la ville d'Alès réalise les diagnostics techniques pour les prises d'arrêtés d'insalubrité mais n'est pas toutefois pas outillé pour l'accompagnement des locataires. En effet, le territoire de la communauté d'Alès est le seul du département ne disposant pas aujourd'hui d'un dispositif spécifique de lutte contre l'habitat indigne de type MOUS ou PIG occasionnant de réelles difficultés dans le traitement des dossiers.

Anduze :

- À Anduze, il n'y a pas de dispositif incitatif d'intervention sur le parc privé. Les signalements doivent être faits auprès du pôle de lutte contre l'habitat indigne (à la DDTM), qui les orientera vers le service compétent en fonction des désordres.





PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS), VACANCE & DEMANDE LOCATIVE

CONSTATS

Taux de logements sociaux et tension du marché

- Alès Agglomération présente un **taux de logements sociaux supérieur à la moyenne départementale** (16 % contre 13%), et la commune d'Alès présente un taux de logements sociaux particulièrement élevé (30 %).
- Ce taux d'équipement permet d'avoir une **tension entre l'offre et la demande qui reste inférieure à la moyenne régionale** (un peu moins de 3 demandes pour une attribution LLS, la moyenne régionale est de 5,1 et la moyenne départementale de 4,2).
- En 2014, 4 230 demandes de logements sociaux ont été formulées sur la communauté d'agglomération ; il y a eu 2 049 attributions, et 218 demandes radiées, faute de non renouvellement. Fin 2014, **2 200 demandes de logement social demeurent actives** sur la communauté d'agglomération.
- La production de logements sociaux reste régulière à Alès**, puisque 627 logements sociaux familiaux (dont 287 sur la commune d'Alès) ont été financés sur les 5 dernières années, même si elle demeure inférieure aux objectifs du PLH tels que définis pour la période 2014/2019 (260 logements sociaux en moyenne annuelle sur la CA dont 120 sur la seule ville d'Alès). **La production de logements est très faible à Anduze** : sur les 5 dernières années (2009/2013), la construction neuve y représente en moyenne 19 logements par an.

Vacance du parc social

- À Alès, la vacance au sein du parc social est de 6 %** contre 3,1 % sur l'ensemble du parc locatif social public du Gard. Si cette **vacance est en partie structurelle**, et donc liée au fonctionnement normal du marché locatif social, elle est aussi, pour partie, à mettre sur le compte de la **reconstitution de l'offre suite aux démolitions effectuées dans le cadre du PNRU**. Ainsi les logements vides représentent à eux seuls 6 % des logements sociaux publics du quartier prioritaire.
- À Anduze, il y a une vacance importante du parc** (social + privé : 14% de logements vacants). Ce taux se situe au-dessus de la moyenne départementale et de celle de la Communauté d'Agglomération (respectivement 10,2 % et 10 %).

ENJEUX

Alès :

- Maintenir et amplifier l'effort de production à l'échelle communale et intercommunale dans un souci de mixité et de réponse aux besoins exprimés** : avoir une production de logements sociaux adaptée, avec une répartition spatiale à étudier à l'échelle intercommunale afin d'assurer la mixité du parc et éviter de rajouter du logement social dans un quartier déjà fortement doté.
- Réaliser des études urbaines** approfondies afin de définir le projet urbain puis le projet opérationnel. En particulier sera à étudier une greffe urbaine avec le sud des Prés Saint Jean et le projet urbain de centre-ville en cours de réalisation.
- La réflexion à conduire dans le cadre du renouvellement urbain devra intégrer le diagnostic de la situation et une **évaluation des besoins en matière de typologie des logements** afin de définir les projets à mener lors des reconstructions ou réhabilitations lourdes.

Anduze :

- Maintenir l'effort de production** à l'échelle communale ou intercommunale.

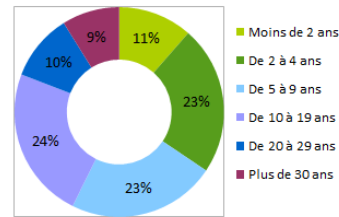
Une faible rotation des ménages

À Alès, l'ancienneté d'emménagement moyenne dans le parc locatif social du quartier prioritaire est proche de 11 ans.

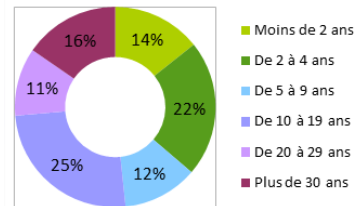
Les emménagements de moins de 4 ans concernent un tiers des logements sociaux à l'intérieur du quartier. Environ 43% des logements sont occupés depuis plus de 10 ans.

À Anduze, l'ancienneté d'emménagement moyenne dans le parc locatif social du quartier prioritaire est d'un peu plus de 12 ans.

Les emménagements de moins de 4 ans concernent plus d'un tiers des logements sociaux à l'intérieur du quartier. Le taux de rotation des logements y est relativement faible : le quart (26 %) des logements est occupé depuis plus de 20 ans, dont 15 % depuis plus de 30 ans.



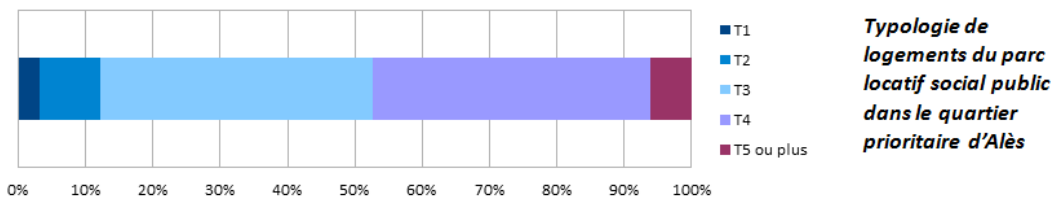
Part des logements du quartier prioritaire d'Alès suivant la durée occupation



Part des logements du quartier prioritaire d'Anduze suivant la durée occupation

Un parc dominé par les grands logements : question de l'adéquation de l'offre à la demande

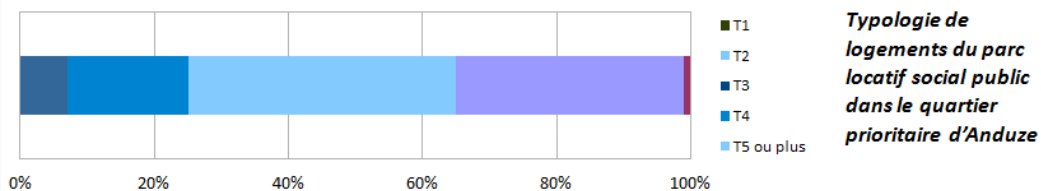
- À Alès, 47 % des logements sociaux du quartier sont de type 4 ou plus avec une surface moyenne de 65 m² sur l'ensemble des 4 837 logements sociaux du parc public.



Typologie de logements du parc locatif social public dans le quartier prioritaire d'Alès

Or il existe une **forte demande en petits logements (T1 et T2)** au regard du nombre de logements sociaux offerts à la location (plus de 4 demandes pour une attribution ; ce ratio tombe à 2,1 pour les T4). La réflexion à conduire dans le cadre du renouvellement urbain devra intégrer le diagnostic de la situation et une évaluation des besoins en matière de typologie des logements afin de définir les projets à mener lors des reconstructions ou réhabilitations lourdes.

- À Anduze, le parc est dominé par des logements de trois et quatre pièces :



Typologie de logements du parc locatif social public dans le quartier prioritaire d'Anduze

¾ des logements sociaux du quartier sont de type 3 et 4 avec une surface moyenne de 56 m² sur l'ensemble des 95 logements sociaux du parc public. Par contre, la part des logements les plus grands (5 pièces) est quasi inexistante (1 logement) et ne représente que 1 % de cet ensemble. En revanche, les petits logements sont assez nombreux : les logements de type 1 et 2 constituent le quart des logements sociaux du quartier.

MOBILITE RESIDENTIELLE & POLITIQUE DE PEUPEMENT

CONSTATS

- **Parmi les demandeurs, 75 % des ménages ont des revenus inférieurs à 1 500€ mensuels.** Au regard de cette forte proportion de ménages modestes, seulement 5 % du parc social mis en service depuis les années 2000 a un loyer inférieur au plafond PLAI ; et 42 % du parc social total de l'agglomération est à loyer inférieur à ce plafond PLAI. Ces chiffres illustrent les **difficultés pour loger les locataires les plus modestes dans les logements neufs en raison des loyers pratiqués.**
- À Alès, le loyer moyen par surface habitable est de 4,25 €/m², inférieur à la moyenne départementale (5,16 €/m²). Dans le quartier prioritaire, les loyers restent inférieurs à 6,49 €/m² (surface habitable).
- À Anduze, le loyer moyen par surface habitable est de 5,14 €/m², quasiment identique à la moyenne départementale (5,16 €/m²). A l'intérieur du quartier prioritaire, les loyers des logements sociaux publics varient de 4,41 €/m² à 6,93 €/m².
- **Le ressenti des habitants est que toute mobilité résidentielle pour sortir du quartier (logement social surtout) est difficile ou quasi-impossible.**
- Les projets de rénovation urbaine antérieurs ont montré au contraire que **lors du relogement les ménages souhaitent rester dans le quartier** ou optent pour un quartier tout proche (parfois lui aussi quartier prioritaire).
- Un déménagement est un événement stressant et perturbateur malgré les dispositifs d'aides ou d'accompagnement, surtout pour des personnes en situation de fragilité. Aussi **le choix est souvent fait de rester dans un environnement connu et sécurisant.**

ENJEUX

- **Conduire une réflexion collective sur les politiques de peuplement du parc social** du quartier afin de remédier à la concentration des difficultés, tout en analysant les parcours résidentiels
- Les points suivants mériteraient d'être approfondis :
 - quel est le parcours résidentiel des habitants du quartier ?
 - constate-t-on une poursuite de la concentration de familles défavorisées ?
 - les logements sont-ils adaptés aux personnes âgées dépendantes, aussi bien au regard de leur autonomie physique que de la précarité énergétique ?
- **La politique de peuplement du logement social est à intégrer aux réflexions pour introduire de la mixité sociale et ethnique.**
- Une réflexion sur la typologie des logements permettrait de proposer une offre plus adaptée aux besoins : on constate un **manque de très grands logements pour les grandes familles et de petits logements pour les jeunes en décohabitation.**
- **Analyser les données sur la demande locative sociale** : vers où les habitants en recherche de mutation dans le parc social veulent-ils aller ?
- **Qualifier les phénomènes à l'œuvre en matière de marché de l'habitat** et analyser comment se positionne le parc du quartier dans le parcours résidentiel des ménages.

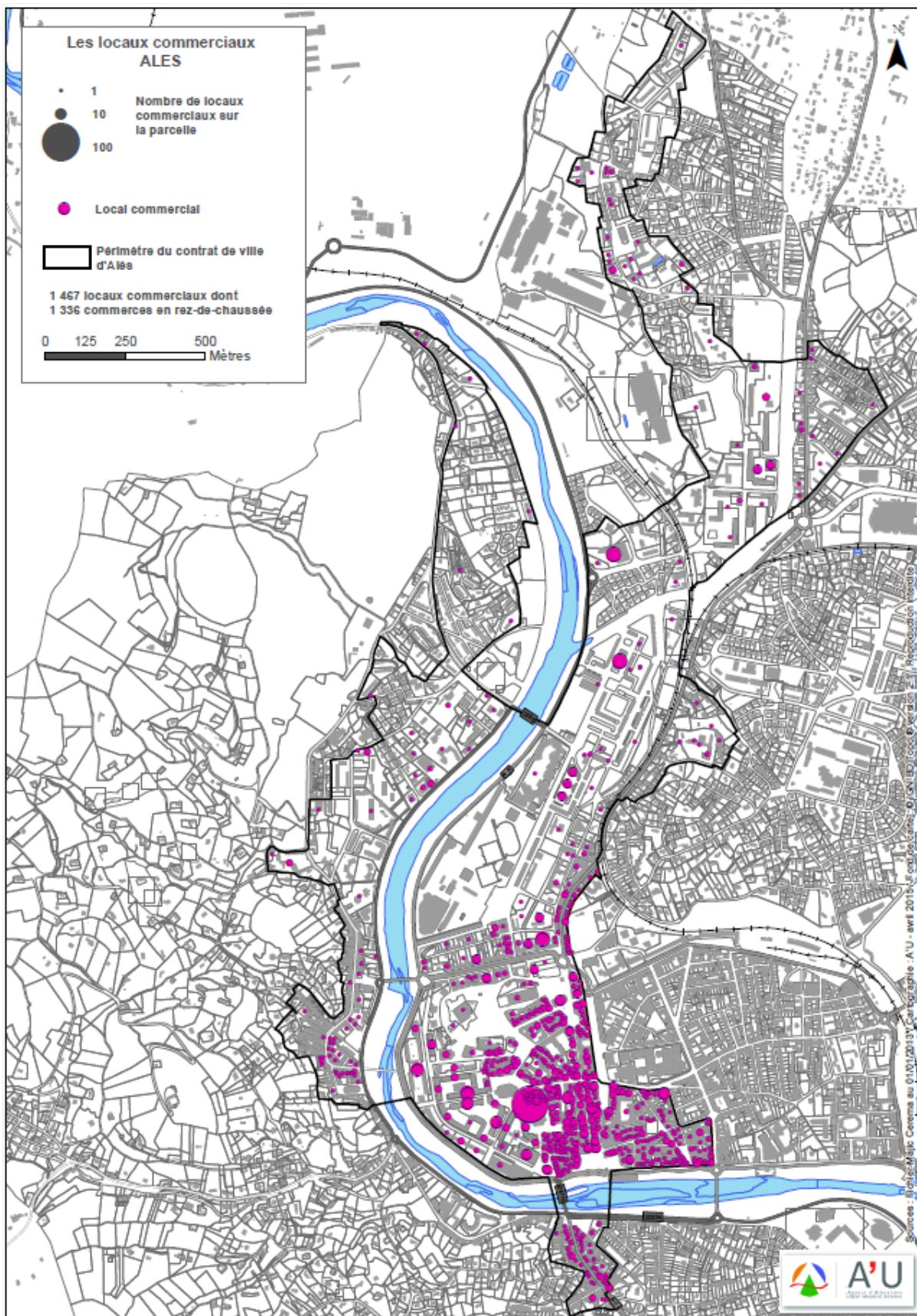
COMMERCES

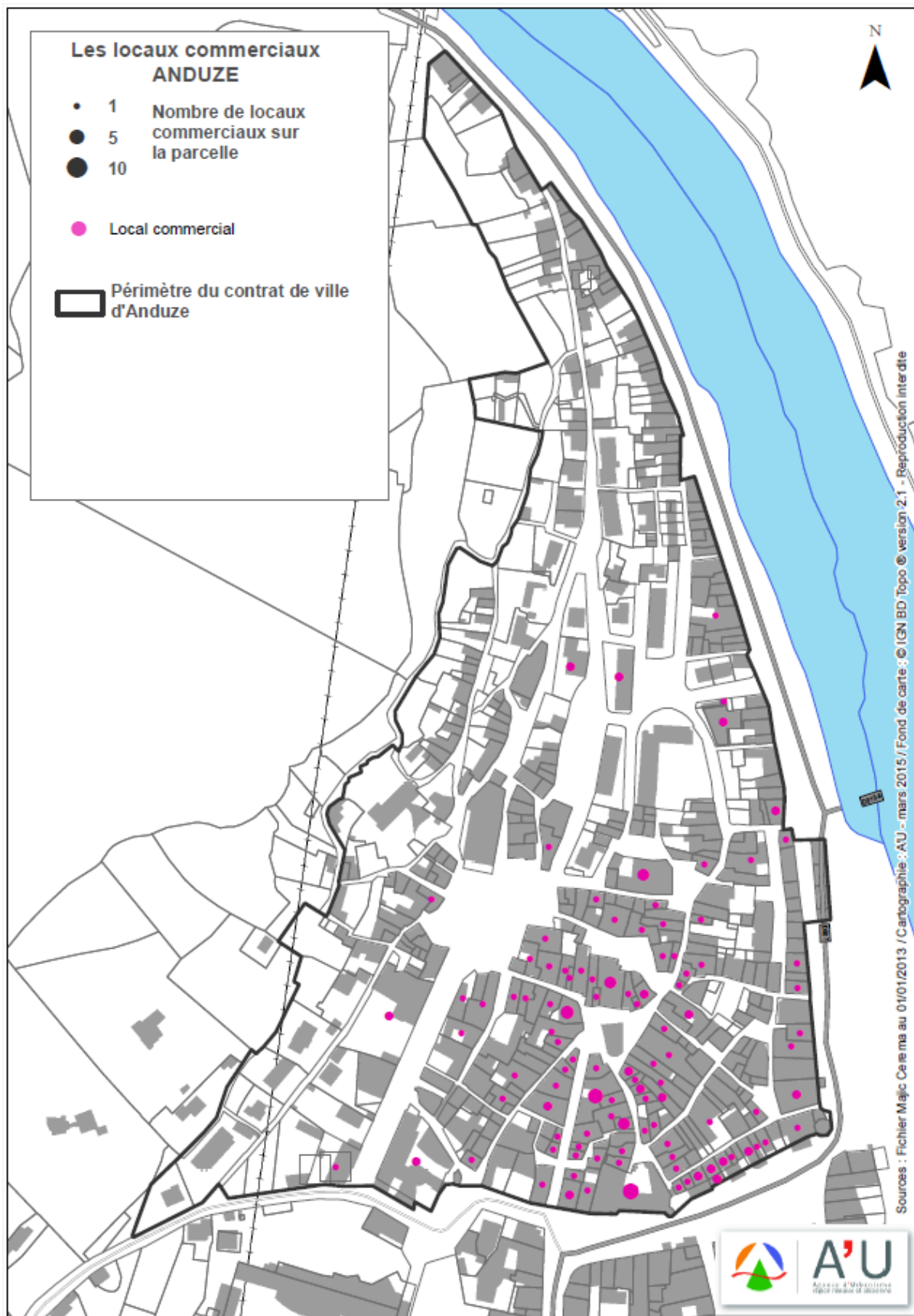
CONSTATS

- Plus ou moins de commerces selon les quartiers
- Les commerces de proximité rencontrent de nombreuses difficultés :
 - clientèle ayant un très faible pouvoir d'achat dans ces quartiers au fort taux de pauvreté,
 - activités commerciales peu diversifiées,
 - tendance à pratiquer un commerce ethniquement ciblé, ce qui ne permet pas une diversité de clientèle.

ENJEUX

- **Maintien et création de commerces de proximité**
- **Interroger la réalité des besoins locaux**, réfléchir à un élargissement de la zone de chalandise notamment avec les zones à la frange du quartier. L'articulation avec l'offre voisine devra être prise en compte, y compris les marchés. La réflexion sur l'implantation commerciale devra également concilier à la fois l'intérêt à faire venir dans le quartier des populations qui n'y viennent pas habituellement, et l'intérêt à inciter les habitants du quartier, notamment les femmes, à sortir du quartier.





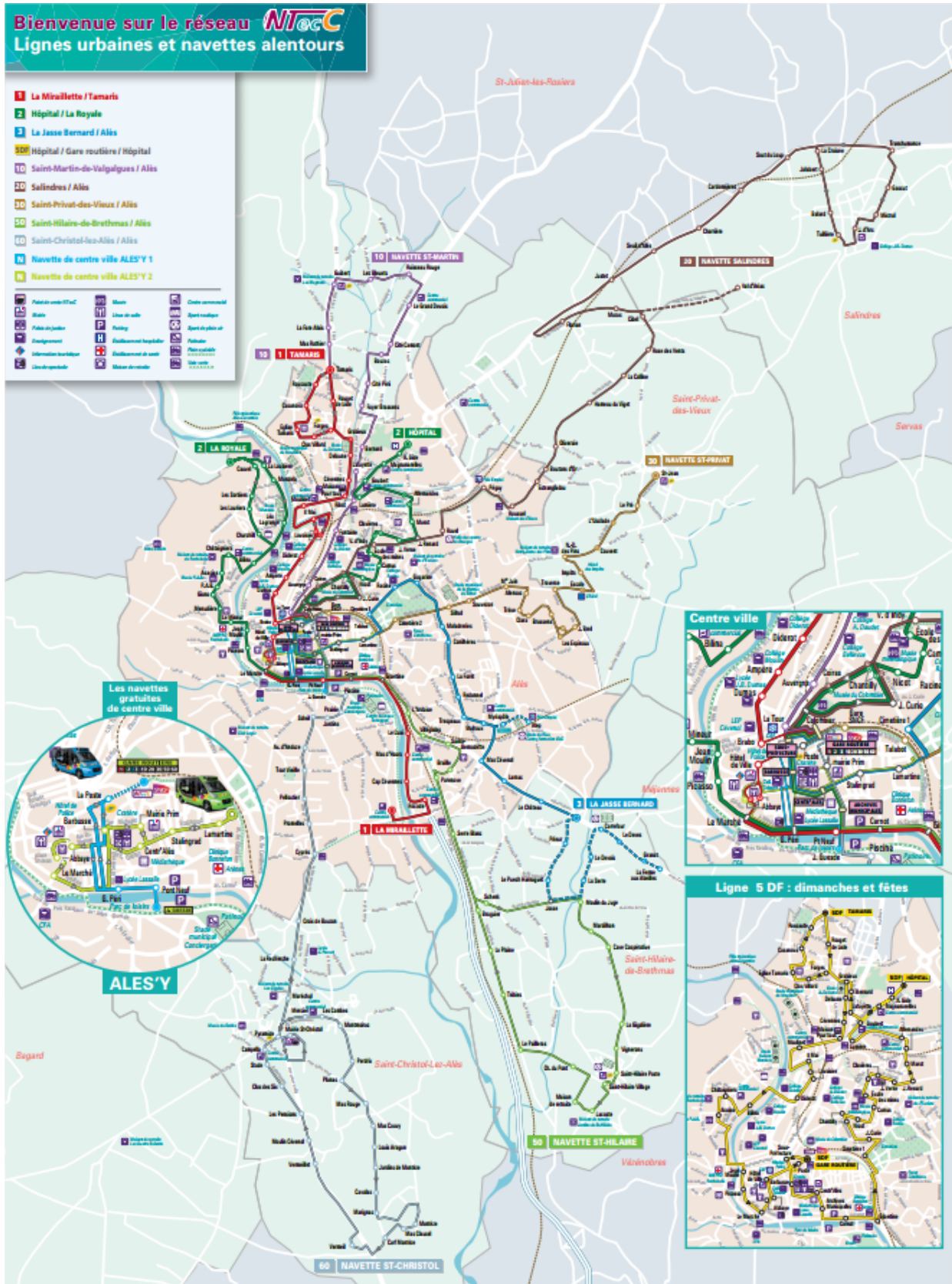
TRANSPORTS

CONSTATS

- **Insuffisance globale des transports en commun dans les quartiers**
- **Les liaisons entre les quartiers et les pôles économiques avoisinants sont inexistantes**, ce qui renforce encore l'enfermement du quartier sur lui-même.
- Une des conditions d'amélioration des conditions de vie des habitants est bien **d'ouvrir ces quartiers vers l'extérieur**, aussi bien sur le plan commercial, des transports, de l'urbanisme, etc.
- En matière de mobilité et de transport, les déplacements, les usages et les attentes sont différents selon les sexes. La plupart des femmes connaissent des temps contraints : les enfants, le travail, les courses, **Les déplacements des femmes sont marqués par des assignations de sexe et notamment par leur rôle de mère** ; leurs déplacements sont fonctionnels : déplacements plus courts, moins fréquents et davantage certains jours de la semaine en lien avec leurs responsabilités familiales.
- Problématique des **horaires** des transports en commun, notamment pour ceux travaillant en **horaires décalés**.

ENJEUX

- **Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants** : les actions doivent contribuer à l'intégration des quartiers dans leur environnement et faciliter les déplacements, en particulier par l'amélioration et la diversification des modes de transport (pistes cyclables, transports collectifs, liaisons piétonnes).
- Trois priorités principales vis à vis des transports se dégagent :
 - **la régularité** : l'articulation des temps des femmes nécessite une organisation sans faille. Le besoin de ponctualité est par exemple lié au fait d'aller chercher son enfant à l'école, à la crèche ou chez l'assistant-e maternel-le.
 - **la sécurité** (notamment le soir) : sur le trajet pour accéder aux transports, sur le lieu d'attente, et dans les transports (éclairage, mobilier urbain et propreté sont trois facteurs importants pour les femmes dans leur sentiment de sécurité)
 - **l'accessibilité et la commodité** : paquets, poussettes,... sont autant de contraintes lorsque l'accès aux transports ou le transport lui-même ne sont pas adaptés.
- Recommandations : **Faciliter la mobilité des femmes** par des transports en commun repensés pour prendre en compte les besoins des femmes -via des comités d'usager-e-s, par des transports innovants en milieu rural, par un accompagnement renforcé pour lever les freins à la mobilité, et par une **réduction de l'écart de réussite au permis de conduire** entre les femmes et les hommes.



Réseau urbain

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ & CONDITIONS COLLECTIVES D'HABITAT

CONSTATS

- Faute de gouvernance suffisante et au bon niveau, **la mise en œuvre de la GUP reste insatisfaisante.**
- La **domanialité**, la **clarification de la propriété foncière** (espaces publics, espaces privés) sont des questions à étudier. Une méconnaissance du statut de certains espaces et de leurs usages conduit à des difficultés de gestion, voire à une carence d'entretien.

RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Deux outils sont préconisés :
 - le « diagnostic en marchant » : en associant commerçants, habitants, riverains, associations, il peut ainsi être fait un état des lieux très précis des dysfonctionnements
 - la « marche exploratoire » : un petit groupe de femmes du quartier sont invitées à se déplacer à différentes heures de la journée sur leurs trajets quotidiens ; tous les points où un sentiment d'insécurité apparaît sont relevés.

ENJEUX

- **Mettre en place une gouvernance locale et un plan d'action partenarial de la gestion urbaine de proximité.**
- **Détailler les conditions collectives d'habitat** : la propreté des parties communes des bâtiments, la maintenance des ascenseurs, l'insonorisation, etc.
- **Décliner, quartier par quartier, une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes et leur groupement, et les organismes HLM**, assurant un socle d'engagement de qualité de service.

Les items à considérer sont :

- résidentialisation et réappropriation des espaces collectifs par les habitants, amélioration ;
- entretien des espaces extérieurs ;
- propreté urbaine : tri sélectif et enlèvement des encombrants, enlèvement des épaves, des graffitis etc... ;
- concertation inter bailleurs ;
- propreté des parties communes, entretien des ascenseurs, sécurisation des entrées,.... ;
- partenariat inter institutions notamment en matière de gestion des relations conflictuelles ;
- stationnement.

3.1.3. Emploi et développement économique

EMPLOI

CONSTATS

- **Forte proportion de retraités à Anduze** (29% de la population ; Gard : 11% ; Alès : 12%)
- **Taux de chômage élevé** : 16,8% au 3^e trimestre 2014 (taux de chômage localisé, lissé sur l'année, traité à l'échelle de la zone d'emploi d'Alès qui comprend 90 communes dont Anduze) (14,1% pour le Gard au 3^e trimestre 2014)
- Problématique de la **garde des enfants** pour les femmes seules.
- **Augmentation de la part des seniors en demande d'emploi**. La part des seniors en demande d'emploi sur les quartiers est dans la moyenne départementale, toutefois, elle a évolué en un an de + 40% sur le quartier Cévennes/Tamaris, de + 31,6% sur Cauvel la Royale, et de +5,6% à Anduze. Cet indicateur méritera d'être suivi.
- **Augmentation plus forte du nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers en Politique de la Ville**. En un an, augmentation du nombre de demandeurs d'emplois en quartiers Politique de la Ville de +2% de plus que le reste d'Alès (suivi sur la base des ex-quartiers CUCS : principalement Prés St Jean, Cévennes et tamaris).
- **Très forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi à Anduze** : + 12,6% sur un an (contre + 6,8% sur un an pour le Gard).
- **Pas de typologie particulière dans les publics par rapport aux valeurs**

ENJEUX

- **Repérer, informer et mobiliser** les publics sur la recherche d'emploi.
- Promouvoir les **services à distances** de Pôle emploi pour permettre un accès plus efficace aux services.
- Travailler sur l'**anticipation des départs à la retraite** et de la gestion des âges, en particulier dans le domaine des associations (accueil sans hébergement)
- Mener un **travail de sensibilisation sur les métiers qui recrutent** sur Alès pour contrebalancer les effets conjoncturels sur certains de ces secteurs (notamment la baisse du BTP qui a dû avoir un effet direct sur la hausse du chômage dans le QPV)
- Accentuer le travail de **partenariat avec le relais emploi local du CD 30** afin de permettre une meilleure information des publics sur les métiers qui recrutent sur le territoire ainsi que sur les aides à la mobilité.
- Faire une focale sur le **travail saisonnier** et les **SAP**
- Encourager la mise en œuvre d'actions innovantes, proposer des projets en **lien direct avec les entreprises** avec des propositions concrètes (exemple du **Forum Emploi**, 10% de public issu des quartiers lors de sa dernière édition en 2013, avec un retour à l'emploi

moyennes Alès, sauf sur Prés Saint Jean ou les publics cibles sont systématiquement plus représentés (demandeurs d'emploi très longue durée, RSA, seniors, travailleurs handicapés). **Surreprésentation à Anduze des populations bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi non indemnisés.**

proche de zéro).

Etat du marché du travail et principaux secteurs d'activité

Source : offres d'emplois enregistrées par pôle emploi et la DPAE de déc. 2013 à nov. 2014

	Alès	Anduze
Nb d'offres d'emplois enregistrées par pôle emploi, dont :	2036	155
- activités de services administratifs et de soutien	1029 (50%)	23 (15%)
- commerce	281 (14%)	-
- santé action sociale	160 (8%)	39 (25%)
- Hôtellerie restauration	-	44 (28%)
Nb d'offres d'emplois enregistrées par la DPAE, dont :	23918	1263
- activités de services administratifs et de soutien	(62%)	-
- commerce	(9%)	136 (10,7%)
- arts et spectacles	(7%)	139 (11%)
- Santé action sociale	(6%)	357 (28%)
- Hôtellerie restauration	-	403 (32%)

Nombre et type de demandeurs d'emploi

Source : Pôle Emploi oct.2014, Nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC (ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi)

	Alès	Anduze
Principaux métiers représentés	Surreprésentation des métiers à faible qualification : SAP, BTP, transport, espaces verts, agriculture	Commerce, hôtellerie et restauration et services aux personnes
Nb de demandeurs d'emploi	5297	358
% de demandeurs d'emploi non indemnisés	52%	45%
Nb de bénéficiaires du RSA	3024	229
% de bénéficiaires du RSA inscrits à pôle emploi	69%	48%
Part des seniors dans les demandeurs d'emploi (Gard : 23%)	22% à 26%	26%
Part des jeunes dans les demandeurs d'emploi	15,1% (800 jeunes)	15,6% (56 jeunes)
Part des demandeurs d'emploi non qualifiés	36% (Cévennes : 52% Promelles : 51% Prés St Jean : 50%)	

NIVEAUX DE QUALIFICATION & EMPLOI

CONSTATS

- **Taux de la population active sans diplôme** : 22 % à Alès et 18,7% à Anduze.
- **Sur Alès** :
 - **Très bas niveaux de qualification** à Prés st Jean et Cévennes (20% en dessous de la moyenne Alésienne ; **25 % de demandeurs d'emploi sont en niveau 6 formation initiale**).

On peut anticiper une **difficulté structurelle à faire accéder les personnes à une formation qualifiante vu les bas niveaux de formation initiale** : ce qui nécessitera la mise en parcours long (commençant peut-être par des actions de lutte contre l'illettrisme).

 - Sur Tamaris, cette problématique qualification/formation est moins élevée : presque 80 % de la population DE a un niveau de formation initial niveau 5 ou plus. On doit pouvoir mener efficacement des actions de qualification et d'entrées en formation.
- **Sur Anduze** :
 - Les faibles niveaux de qualification sont moins marqués que sur les autres territoires de la politique de la ville du département.

ENJEUX

- Au regard des valeurs absolues des demandeurs d'emploi du territoire, il est nécessaire de mettre **en œuvre des actions très ciblées en fonction des besoins et des caractéristiques des demandeurs d'emploi** du territoire.

La Mission Locale Jeunes suit 1173 jeunes à Alès, dont 1/3 non-inscrits à Pôle Emploi, et 56 jeunes à Anduze, tous inscrits à Pôle Emploi. Ces jeunes sont majoritairement de niveau 5 bis, 5 et 4 à Alès et de niveau 5 bis et 5 à Anduze.*

* Les 6 niveaux de qualification servent à indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel, en particulier lors des concours de l'administration. Niveaux et correspondance en termes de formation :

Niveau	Emploi exigeant une formation ...
6	... n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire (16 ans)
5 bis	... d'une durée maximale d'un an après le collège
5	... équivalant au CAP (certificat d'aptitude professionnelle), au BEP (brevet d'études professionnelles) ou au diplôme national du brevet (DNB, et anciennement brevet des collèges ou BEPC)
4	... équivalant au bac (général, technologique ou professionnel), au brevet de technicien (BT) ou au brevet professionnel
3	... équivalant à un niveau bac+2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie)
1 et 2	... équivalant à un niveau égal ou supérieur au Bac+3 (licence, maîtrise, ...)

INSERTION PAR L'EMPLOI

CONSTATS

- Interrogations quant à l'emploi des jeunes des quartiers ANRU dans le cadre des **clauses sociales d'insertion**.
- La problématique de l'emploi des jeunes sur les quartiers Prés-Saint-Jean et Cévennes : **jeunes désillusionnés face au marché du travail**, absence de propositions d'emploi concrètes, « piston généralisé ».
- Dans le cadre des actions d'insertion et de formation, les structures porteuses, contraintes par des objectifs de sorties, peuvent se trouver en situation de privilégier des demandeurs d'emploi éligibles mais relativement moins en difficultés que d'autres quant à l'accès à l'emploi. Les **demandeurs d'emploi les plus en difficultés qui ne sont pas retenus** sur ces formations ou actions d'insertion, peuvent se sentir rejetés, en situation d'échec.
- **Peu d'actions relevant de la thématique Emploi ont pu être financées** dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, malgré le fait que l'emploi ait été défini comme un enjeu majeur à traiter.

Les actions relevant de la thématique Emploi représentaient 6% des actions financées en 2014 (7actions) contre 14% en 2007 (15 actions).

- Les associations rencontrent des **difficultés à mobiliser du public** dans le cadre des actions Emploi
- **Perte de confiance** dans le SPE
- **Perte de proximité** entre les publics et les professionnels de l'emploi
- **Désillusion** liée au contexte économique

(Diagnostic effectué par l'équipe d'animation du CUCS auprès des partenaires en 2013 et 2014)

ENJEUX

- Systématiser les opérations avec le **Point Info Services à Domicile** du Gard sur les SAP sur les quartiers (possible sur Alès ?)
- Re-questionner l'**accessibilité aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique**
- Recréer du lien avec les acteurs de l'emploi via le **recours aux adultes-relais « Emploi »** et à l'information sur les dispositifs de droit commun existants et méconnus **en s'appuyant sur les relais** que peuvent constituer les associations, la MDE, les médiateurs de la collectivité.
- Initier un travail sur la mise en place d'une action spécifique pour positionner les demandeurs d'emploi **sans mise en concurrence**, sur choix des prescripteurs (type Etap Emploi)
- Développer des **actions de suivi dans l'emploi** pour les publics les plus fragiles (jeunes, chômeurs de très longue durée...)
- Importance de **travailler sur les freins à l'emploi** : mobilité, lutte contre l'illettrisme, savoir-être, savoir créer et mobiliser un réseau professionnel....
- Sur le territoire d'Alès : Développer des **actions de proximité de lutte contre l'illettrisme**
- Sur le territoire d'Anduze : Accompagner les publics sur la **polyvalence professionnelle** (pluriactivité, saisonnalité).

NB : une nouvelle charte nationale d'insertion (2014-2024) est applicable aux porteurs de projet et aux maîtres d'ouvrage contractualisant avec l'ANRU dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain.

RESSOURCES DU TERRITOIRE

Alès

- **Antenne alésienne de l'UT 30 de la DIRECCTE** située en QPV, avec présence d'une animatrice territoriale disposant d'un bureau.
- **Mission Locale Jeunes d'Alès et sa région** (siège situé en QPV). Permanence de la Mission Locale Jeunes sur le QPV : à la Maison Pour Tous (Cévennes) tous les mardi de 14 h à 16 h, et à l'Association RAIA (Près-Saint-Jean) tous les jeudi de 14h30 à 16h30). La mission locale dispose également d'un adulte relais sur les QPV.
- **Pôle emploi** : Agence Alès Gardon au cœur du Pré-St Jean ; disponibilité d'un budget formation et prestations pour les demandeurs d'emploi ; présence de conseillers dédiés accompagnement global et jeune ; organisation de forums et job datings sur quartiers ; partenariat avec MLJ et Cap emploi

Nota : le volet « Repérer, informer et mobiliser les publics sur la recherche d'emploi » est intégré dans le déploiement de l'offre de service de droit commun de pôle Emploi à travers la convention d'accompagnement global PE/Cd

D30 et en s'appuyant sur la présence de la nouvelle agence de Pôle Emploi sur le quartier des Près-Saint-Jean et sur les « relations » avec les autres structures présentes sur le territoire (relations qui pourront se traduire par des conventions partenariales). Les actions à proposer par le groupe de travail devront bien entendu s'inscrire dans la complémentarité de l'offre de service de PE (et bien entendu des autres acteurs du territoire)

*Concernant les moyens déployés par Pôle Emploi, il ne s'agit pas tant d'y mettre plus de ressources que de **mieux cibler les actions et en partenariat**. Il est noté, à Alès, une appréciation de la proximité de Pôle Emploi sur les quartiers Politique de la Ville. A Anduze, la délivrance de service de Pôle emploi auprès des demandeurs d'emploi du territoire est supérieure à celle constatée en moyenne sur le département.*

- **Une antenne CAP EMPLOI**
- **Maison de l'emploi Alès Cévennes**
- **Permanence de la pépinière d'initiatives Léo Lagrange** (information, conseil et accompagnement, de l'idée à la création d'entreprise ou d'association) sur le QPV : permanence à la Maison Pour Tous (Cévennes) tous les mardi et à la Maison de l'Emploi (Centre-Ville) tous les mercredi.
- **Permanence de l'association AGES** (Association Gardoise Ecrivain Solidaire), à la Maison Pour Tous (Cévennes), financée dans le cadre du CUCS : Parmi ses missions d'écrivain public, elle propose une aide à la rédaction de cv et de lettres de motivation (public hors MLJ)
- **Le PLIE** (situé en QPV) intervient sur la commune, l'EPCI. et le Pays
- **Le Conseil Départemental UTASI**
- **Quatre chantiers d'insertion**
- **Une entreprise d'insertion sur l'EPCI**

Anduze

- Les acteurs de l'emploi résidants sur la commune sont représentés par un **relais emploi** (Offres et Demandes), et une **antenne de la mission locale**.
- **Le PLIE** intervient sur la commune et l'EPCI.
- **Pôle emploi** : Agence Pole emploi d'Alès Avene ; Convention Point relais CD30 ; Budget formation et prestations pour les demandeurs d'emploi ; Conseillers dédiés accompagnement global et jeune.

Maison de l'emploi Alès Cévennes (Situé en QPV)

- **Appui à la mise en œuvre du volet emploi du projet de territoire d'Alès Agglomération :** la MdE appui les décideurs et/ou les techniciens de la Communauté Alès Agglomération afin de mener à bien les actions liées au volet emploi du projet de territoire.
- **Contribution à la levée des freins à l'emploi :**
 - Plateforme d'accueil, information, orientation au 11 bis rue Pasteur (QPV)
 - Documentation, postes informatiques, postes téléphoniques, logiciels d'orientation professionnelle
 - Partenaires intervenant sur les champs de l'emploi, la création d'entreprise, la formation
 - Accueils, ateliers, appui aux techniques de recherche d'emploi par les partenaires et les salariés de la MdE
 - Atelier mobile informatique, intervention sur les territoires politiques de la ville
 - Informations collectives sur les métiers, la formation
 - Questionnaires mobilité : étude et information sur les freins à la mobilité des publics en difficulté
 - Ateliers et suivis pour la lutte contre l'illettrisme pour les publics éloignés de l'emploi : acquisition des savoirs de base dans une notion de parcours vers l'emploi et/ou la formation
- **Appui à la mise en place de la Clause sociale dans les marchés publics :**

Promotion et appui au développement de la clause sociale dans les marchés publics du territoire.
- **Développement de l'emploi local par des évènements en faveur de l'emploi :**

Appui à la création/maintien/développement du réseau d'entreprises et coordination des acteurs de l'emploi et de la formation dans le cadre d'organisation ou de co-organisation d'évènements emploi/formation/création d'activité.
- **Mise en réseau et professionnalisation des acteurs du secteur de l'ESS :**

Promotion et accompagnement des acteurs de l'ESS, en particulier les acteurs associatifs œuvrant pour les publics en difficulté du territoire.

Actions financées par le CUCS en 2014

- **Léo Lagrange** : accompagnement renforcé et individualisé à la création d'activités économiques
- **Mission Locale Jeunes** : Ne me donne pas je bosse ; Plateforme Service Civique ; Réseau d'accompagnement pour une insertion durable (R.A.P.I.D)
- **CRIF** : Optimisation des Parcours professionnels des seniors (action abandonnée par le porteur)
- **Maison de l'Emploi** : soutien à la mobilisation vers l'emploi

CONSTATS

Entreprises

- **À Alès**, l'INSEE recense au 31/12/2012 sur la commune 4468 établissements et 17146 postes salariés, **67% des établissements et 43% des salariés sont dans le commerce**. Pôle emploi en décembre 2014 compte sur la commune 6 253 établissements.
- **À Anduze**, l'INSEE recense au 31/12/2012 sur la commune 541 établissements et 1245 postes salariés, **66% des établissements et 46% des salariés sont dans le commerce**. Pôle emploi en décembre 2014 compte sur la commune 734 établissements.
- À Anduze, les habitants font le constat du double visage de la ville : en pleine et en basse saison touristique (**problématique saisonnalité des emplois**).

Création d'activité

- **Une création d'entreprises en baisse :**

À Alès : l'INSEE recense sur la commune (hors agriculture) **350 créations d'entreprises en 2013 principalement dans le secteur du commerce**. La chambre des métiers et de l'artisanat fait état de **152 créations en 2013** dont 67 auto-entrepreneurs (155 créations en 2011, 123 créations en 2014).

À Anduze : l'INSEE recense sur la commune (hors agriculture) **46 créations d'entreprises en 2013, exclusivement dans le secteur du commerce**. 37 sont des entreprises individuelles. La chambre des métiers et de l'artisanat fait état de **19 créations en 2013** dont 6 auto-entrepreneurs (26 créations en 2011, 10 créations en 2014).

RESSOURCES DU TERRITOIRE

À Alès :

- 3 chambres consulaires
- Agence de développement économique et touristique
- Service développement économique de l'agglomération
- Pôle Emploi : accompagnement à la création d'entreprises, aides directes aux entreprises, conseillers dédiés à la relation avec les entreprises
- Associations dédiées

À Anduze :

- Les acteurs du développement économique s'ils ne sont pas tous présents sur le territoire interviennent auprès de la collectivité, chambres consulaires, Alès Myriapôle.
- Les acteurs présents sont l'association des commerçants et l'office du tourisme.
- Action convention pour la promotion de l'emploi (2013/2014) et appui aux entreprises.

ENJEUX

- Développer et/ou mieux communiquer sur l'assistance à la création d'entreprise et l'entrepreneuriat.
- Importance de travailler en lien direct avec les acteurs économiques pour **la promotion des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes** issus des s.
- Préconisations : travailler sur l'anticipation des départs à la retraite et de la gestion des âges, en particulier dans le domaine des associations (accueil sans hébergement)

Contributions de la maison de l'emploi dans le cadre du développement économique :

- 2 actions de GPEC portée par la MDE (industrie et tourisme)/ Initialisation d'une démarche de GPTEC sur le territoire sur la base d'un diagnostic partagé.
Mise en œuvre d'études-actions dans le cadre de la politique de la ville et de l'inclusion sociale.
Publications trimestrielles sur le marché du travail, actualisation des données sur l'outil de géolocalisation. Réalisation d'études adaptées selon les besoins des acteurs.
- Contribution à la mise en œuvre des dispositifs publics d'accompagnement des mutations économiques et de sécurisation des parcours professionnels : organisation et intermédiation avec les OPCA, appui aux mesures pour l'emploi et la formation.

Nombre de salariés par établissement

	0 salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	Plus de 20 salariés	Plus de 50 salariés	Nombre total d'établissements
Alès	2889	1267	163	101	48	4468
<i>Dont établissements ressortissant de la chambre des métiers et de l'artisanat</i>	661					1126
Anduze	391	118	17	11	4	541
<i>Dont établissements ressortissant de la chambre des métiers et de l'artisanat</i>	86					133

INSEE 2012

Indicateurs sur le développement économique

	QPV Cauvel-Rochebelle-La Royale	QPV Anduze*	Alès Agglomération	Gard	Languedoc-Roussillon	France
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	>50	>50	72	38	44	70
Part des créations d'établissements dans le nombre total d'établissement	15%-20%	20%-25%	19,1%	19,6%	21,1%	19,0%

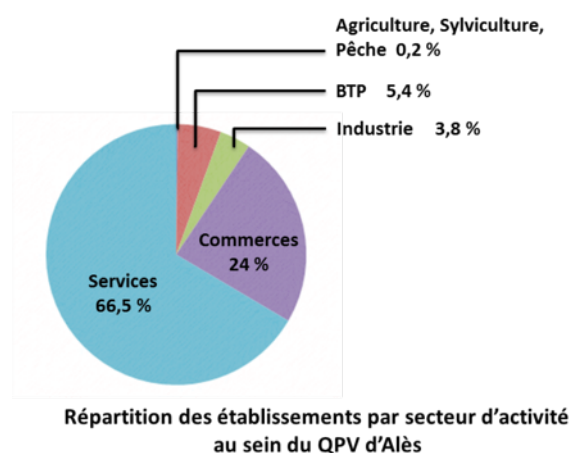
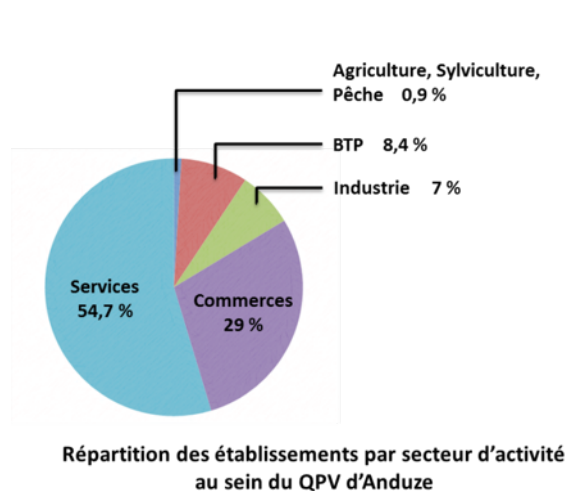
Source : Kit de données CGET

*Le QPV Anduze représente 32% de l'IRIS Anduze

Nombre d'établissements par secteur d'activité recensés au sein des quartiers prioritaires

	Nombre d'établissements dans le QPV d'Alès	Nombre d'établissements dans le QPV d'Anduze
Répartition	4	2
BTP	121	18
Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	17	0
Industries manufacturières	65	15
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	4	0
Commerce	538	62
Services administratifs et d'assistance	90	4
Services artistiques et du spectacle et services récréatifs	106	7
Services d'administration publique et de défense ; services de sécurité sociale obligatoire	23	0
Services de l'éducation	56	4
Services de santé et d'action sociale	167	25
Services de transport et d'entreposage	16	1
Services d'hébergement et de restauration	161	21
Services d'information et de communication	24	2
Services financiers et assurances	69	2
Services immobiliers	381	29
Services professionnels, scientifiques et techniques	113	8
Autres services	283	14
Total général	2238	214

Source : Insee SIRENE - Janvier 2015 - Retraitement Observatoire Partenarial Alès Cévennes



3.1.4. Cohésion sociale

EDUCATION

Face à la croissance continue de la population juvénile dans le département, l'offre éducative doit relever un **double défi : celui du quantitatif et celui du qualitatif**. La lutte contre toute forme d'inégalité, de discrimination et la promotion de la réussite éducative s'imposent comme une nécessité.

La **promotion de la mixité sociale** constitue un levier majeur pour lutter contre le poids des déterminismes sociaux. Aussi, l'implantation des nouveaux établissements scolaires, la rénovation et la restructuration de l'existant, et le découpage des secteurs de recrutement constituent des outils stratégiques et complémentaires.

CONSTATS

Sur l'ensemble de la géographie prioritaire Politique de la ville d'Alès Agglomération :

- **Importance de la réussite scolaire** dans la cohésion sociale
- **Pas de stratégie d'évitement** pour les habitants
- **Parents d'élèves attachés aux dispositifs de réussite éducative** (Coups de pouce, accompagnement éducatif)
- **Nécessité d'avoir une équipe éducative stabilisée**
- **Intégrer de la mixité hommes/femmes également dans les équipes pédagogiques**

ENJEUX

- Contribuer avec l'ensemble des acteurs à la **valorisation des études supérieures** et renforcer les liens avec les acteurs du **monde économique** pour favoriser l'insertion dans le milieu du travail.
- Travailler sur **l'ouverture culturelle** des populations des quartiers prioritaires (enfants et adultes)
- Nécessité de mettre en place des indicateurs spécifiques sur les parcours individuels des scolaires (suivi d'une cohorte) en différenciant les **parcours des jeunes filles** et jeunes garçons

Taux de diplômes dans la population non scolarisée (15 ans ou plus)

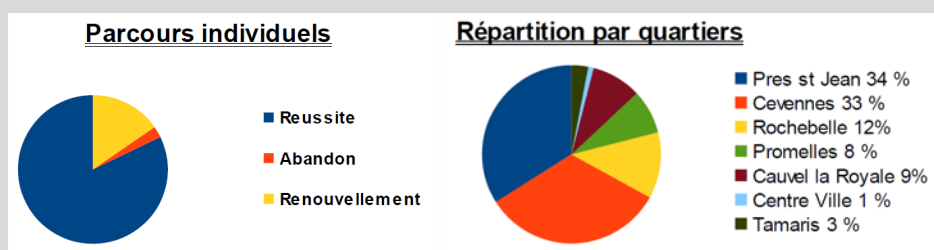
	Sans diplôme	CEP	BEPC, brevet collèges	CAP-BEP	BAC-BP	Enseignement sup court	Enseignement sup long
QPV Cauvel-Rochebelle-La Royale	32%	13%	7%	24%	13%	6%	5%
Anduze	19%	11%	13%	21%	16%	11%	9%
Alès Agglomération	19%	12%	8%	25%	16%	11%	8%
Gard	19%	10%	7%	23%	17%	12%	11%
Languedoc-Roussillon	19%	10%	8%	23%	17%	12%	12%
France	19%	10%	6%	24%	16%	12%	13%

Source : INSEE 2010 – retraitement Observatoire Partenarial Alès Cévennes

Bilan du Programme de Réussite Educative (PRE) 2014

213 enfants ou adolescents soutenus (153 en parcours individuels / 60 en actions collectives)

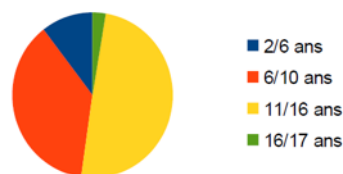
Que ce soit par l'intermédiaire des parcours individuels ou des actions collectives, l'ensemble des tranches d'âge visées par la Réussite Educative sont couvertes par le PRE d'Alès. En moyenne le PRE s'adresse autant à des filles qu'à des garçons quasiment à parité.



Parcours individuels (72%)

- 100% des parcours **en lien avec la scolarité des enfants** (90% adressés par les établissements scolaires / pour les 10% d'autosaisine le lien est fait avec l'établissement)
- 100% des parcours impliquent un **travail avec les familles et un soutien à la parentalité** (plus ou moins important selon les situations)
- 100% des parcours visent à contribuer **l'épanouissement de l'enfant et du jeune**
- 100% des parcours **privilégient l'accès à la culture** (soit le parcours porte directement sur cet accès, soit l'accès à la culture se fait en parallèle (carte de médiathèque, accompagnement par les élèves de l'Ecole des Mines)
- 100% des parcours visent à **prévenir les décrochages scolaires** : en effet le PRE s'adresse à des enfants fragiles dans leurs apprentissages, toutes les actions mises en place dans le cadre du parcours ont pour objectifs de **redonner le plaisir d'apprendre** aux enfants et aux adolescents et de fait de favoriser une prévention précoce des décrochages.
- 15,69% des parcours concernent le **langage** (difficulté souvent liée à une mauvaise pratique du français).
- 4% des parcours ont abouti à une orientation complémentaire vers le soin (**prévention obésité, orientation psy**).

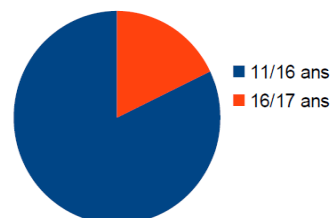
Répartition par âge des parcours individuels



Actions collectives

- 100% des actions ont pour vocation la **prévention des décrochages scolaires**.
- 50% grâce à une action en lien avec la **citoyenneté/santé**.
- 50% grâce à une action en lien avec le **monde de l'entreprise**.

Répartition par âge des actions collectives



I SANTÉ

CONSTATS – Alès Agglomération

Ressources globales du territoire :

- Un **centre hospitalier général** avec des services dynamiques, qui s'ouvrent à l'extérieur
- Un secteur psychiatrique public avec un manque de moyens chronique et un secteur libéral très réduit mais qui participe ou anime des actions partenariales pour organiser au mieux les parcours de santé;
- Des **équipes hospitalières mobiles**,
- **Des structures spécialisées en addictologie** présentes sur le territoire (CSAPA ANPAA et LOGOS ; Unité d'addictologie au CH; CSAPA avec hébergement de Blannaves) avec des consultations avancées mais en nombre insuffisant,
- **Des professionnels libéraux qui se sont regroupés** en associations : médecins généralistes, infirmiers libéraux, psychologues, diététiciens (en cours) et portent des projets innovants en réponse aux difficultés rencontrées,
- **Un contexte démographique médical tendu** de façon générale,
- **Pour la continuité des soins**, des difficultés avec une désertification médicale dans plusieurs secteurs urbains (quartiers des Près St Jean et des Cévennes à Alès),
- **Pour la permanence des soins** : une maison médicale de garde depuis 2001 qui couvre la permanence des soins sur un très grand secteur: 55 communes (6 EPCI, 99 500 h.).
- **Des centres de santé de la sécurité sociale minière** qui représentent une chance pour les secteurs où la baisse de la démographie médicale est importante, avec en particulier une spécialisation de leurs médecins en gériatrie,
- Un centre d'examen de santé situé en centre ville,
- Une antenne du centre départemental de vaccination qui réalise des actions hors les murs,
- Des difficultés de **déplacement qui limitent l'accès aux soins** même si une amélioration existe grâce à la mise en place d'un réseau de cars sur le territoire,
- **Un maillage social par les services du Conseil Départemental** , investis dans le travail partenarial, et qui mènent des actions d'insertion collective avec un travail au plus près et avec les publics,
- **Des services de santé scolaire** paupérisés (médecins, psychologues) qui peinent à se mettre en lien avec le secteur extra scolaire ou médico social,
- Un secteur médico social (Ehpad) qui répond aux besoins mais avec des problèmes d'accessibilité financière pour beaucoup de personnes âgées,
- Un CAMPS en lien avec les structures hospitalières médico sociales
- Des SSR - Services de Soins et de Réadaptation - organisés au sein d'une fédération avec une convention facilitant l'orientation selon les spécificités mais un manque de places sur le bassin,

- **Un besoin de coordination** pour les professionnels sanitaires et sociaux, avec un besoin important d'information, d'échanges, de formation du fait d'une perte des repères et d'une connaissance encore insuffisante des dispositifs qui se complexifient; Persistance de manques et de faiblesses de liens pour organiser les modalités de prises en charge, les orientations (psychiatrie, violences intrafamiliales, sexualité et contraception, addictions, santé des étrangers..),
- **Un tissu associatif étoffé et dynamique bien que fragile** du fait de la précarité des structures d'accueil, d'hébergement, d'insertion (associations, centres sociaux) avec, cependant, dans certains secteurs des regroupements et une mutualisation pour pérenniser ces structures. Mais un tissu associatif caractérisé par une implication ancienne dans des démarches de santé,
- **Des associations de patients** et d'usagers qui travaillent avec les professionnels : ASP du Gard, association pour le développement des soins palliatifs; Association Française des Diabétiques; AIDES; Alcooliques anonymes; Vie Libre; UNAFAM, Unions Nationale des Amis et Familles des personnes Malades ou handicapées psychiques; Groupe d'Entraide Mutuelle- GEM l'Emeraude; Help- France, association de parents d'enfants en situation de handicap mental; Le Souffle Cévenol, association de patients insuffisants respiratoires; APSOM, association de patients souffrant d'un syndrome d'apnée du sommeil; Cœur et santé , association de patients présentant une maladie cardiaque; Ligue contre le cancer, Comité féminin gardois).

De manière générale, les problématiques de santé repérées sur les quartiers de la politique de la ville sont en lien avec la précarité qui entraîne un cumul de facteurs qui impactent la santé des personnes. A l'inverse, les problématiques de santé constituent un frein à l'insertion sociale et professionnelle.

Les problématiques les plus fréquentes:

- Une souffrance psychosociale avec des pathologies psychiatriques qui augmentent et ce en lien avec la rupture et l'isolement.
- Le mal-être et la souffrance psychique des jeunes sont relevés par de nombreux acteurs avec en conséquence des difficultés de scolarisation et d'échec scolaire et une augmentation des pathologies psychiatriques et des troubles graves du comportement. Une difficulté d'accès aux soins psychologiques en lien avec le coût, la mobilité et les représentations; une difficulté d'accès aux soins psychiatriques du fait de la paupérisation de la psychiatrie publique et privée.
- Des difficultés d'accès aux droits santé, aux soins, à la santé et à la prévention: ces difficultés sont en lien avec les difficultés de mobilité (physique et psychique), à une méconnaissance des dispositifs et services existants, à une non priorisation de la santé par rapport à l'ensemble des difficultés rencontrées. L'absence de médecin traitant est fréquente avec un renoncement aux soins ou un accès aux soins tardif ou un recours systématique à la Maison médicale de garde ou aux urgences. Les services de PMI voient de plus en plus de nourrissons pour des pathologies aiguës et pour des soins, faute de consultations auprès d'un médecin généraliste.
- Un vieillissement de la population, corrélé à l'augmentation des pathologies chroniques, avec des personnes présentant des polyopathologies engendrant des polyconsommations médicamenteuses (diabète, maladies cardiovasculaires,

respiratoires, cancers, troubles cognitifs...). Il s'accompagne d'une augmentation des situations de dépendance avec la nécessité d'organiser le maintien à domicile, de difficultés d'accès aux soins allant jusqu'au renoncement aux soins, en lien avec la mobilité, des obstacles culturels ou linguistiques et la désertification médicale pour certains secteurs. Ces situations engendrent un besoin de soutien pour les aidants naturels- l'entourage familial est souvent lui-même âgé et isolé- et professionnels.

- Des consommations addictives (alcool, tabac, produits) présentes de façon générale et plus particulièrement chez les jeunes avec une difficulté d'accès aux soins spécialisés. On note également un alcoolisme féminin marqué et une corrélation des consommations addictives avec des troubles psychiatriques.
- Des difficultés liées à la nutrition avec une alimentation déséquilibrée et une malnutrition globale. Cette malnutrition est corrélée avec un manque ou une absence d'activité physique avec en conséquence, une part importante d'enfants et d'adultes en surpoids ou en obésité. Ces problèmes sont liés à un manque réel de moyens des familles pauvres mais également à un manque d'éducation nutritionnelle avec une perte du lien social et familial et de la transmission des savoirs faire culinaires.
- Des problématiques d'hygiène corporelle et bucco dentaire très prégnantes chez les enfants comme chez les adultes et en lien avec des logements précaires, insalubres ou non chauffés.
- Des carences éducatives chez les enfants qui conduisent à des retards de développement sans qu'il y ait de troubles neuronaux avec, en conséquence, des difficultés d'apprentissage, de scolarisation ou des situations d'échec scolaire. Des besoins de soutien pour la création du lien parents-enfants dès la naissance, lien nécessaire au développement psychomoteur des enfants, et un besoin important de soutien à la parentalité.
- Des grossesses peu ou pas suivies avec une augmentation des grossesses non désirées chez des jeunes filles de plus en plus jeunes, et des jeunes filles isolées de moins de 25 ans qui ouvrent des droits au RSA à la suite d'une déclaration de grossesse.
- Une méconnaissance importante des jeunes filles et des garçons sur la contraception, une discrimination et des comportements sexistes avec une difficulté croissante au niveau des relations garçons-filles; Un besoin de travailler sur la prévention des risques IST Sida et le dépistage avec un repérage de freins culturels à la prévention;
- Une couverture vaccinale encore insuffisante avec des disparités locales et une méfiance très présente vis-à-vis des vaccinations, très marquée sur le territoire d'Anduze

ENJEUX

→ Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé sur le territoire.

RESSOURCES EN PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Du fait de l'ancienneté de la dynamique de santé **le territoire est caractérisé par des acteurs très mobilisés** sur les questions d'accès aux soins et à la santé avec de nombreuses dynamiques installées ou en projet, qui sont pour la plupart en lien avec les différents réseaux ou dispositifs de santé du bassin.

L'implication des acteurs locaux est plus marquée avec des actions inscrites dans la durée sur les territoires inscrits dans la politique de la ville depuis plusieurs années (pour certains depuis le début des années 90-quartiers des Prés Saint Jean, des Cévennes). Cet implication a été largement favorisée dès 2001 par l'Atelier Santé Ville qui dispose d'un temps d'animation en santé spécifique depuis 2006.

Les ressources présentes :

- Au-delà des ressources destinées au territoire sanitaire dans sa globalité, on peut noter quelques structures particulièrement engagées dans les dynamiques de santé et situées sur les différents quartiers:
 - Un Centre Médico Social- CMS- aux Cévennes et en Centre ville pour l'ensemble des quartiers, un CMS à Anduze avec les services de Protection Maternelle Infantile (PMI) et le Service Social Territorial (SST)- Des permanences de PMI sur le Centre de Santé des Prés Saint Jean
 - Un service de prévention spécialisée (Avenir jeunesse) très présent sur les quartiers des Prés saint Jean Cévennes et Cauvel La Royale- pour lesquels il est missionné-, qui mène des chantiers éducatifs et qui est impliqué depuis plusieurs années dans des démarches de santé.
 - Un Centre Médico Psychologique (CMP) adulte situé en centre ville, Un CMP Adolescent qui va s'implanter au cœur des Prés Saint Jean, à proximité de la cité scolaire, un CMPEA situé en périphérie de la ville qui dessert tous les quartiers et les communes en proximité.
- Des structures sociales et médico sociales très impliquées en santé:
 - Des antennes du CMPP, centre médico psychologique, situées dans le quartier des Prés Saint Jean et à Anduze
 - L'association La Clède, située en centre ville, qui assure une mission d'accueil, d'hébergement, d'insertion sociale, de santé et de citoyenneté sur le bassin alésien. Elle porte notamment un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale- CHRS , un service de Lits Halte Soins Santé -LHSS, un service d'Appartements de Coordination Thérapeutique-ACT, un service d'accueil de jour pour les exclus- SAJE, le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile-CADA, une pension de famille.
 - La Mission Locale Jeunes avec un point écoute jeunes- Trait d'Union situés en centre ville, investis dans les questions de santé.

- L'école de la deuxième chance située en centre ville
- Des associations de médiation sociale et familiale - Renouer et Cémafor-qui s'investissent, en lien avec la réussite éducative sur les questions de bien-être des jeunes et des familles.
- Le Centre de Santé des Prés saint Jean installé dans l'objectif de réimplanter des professionnels de santé sur le territoire, ouvert aux autres quartiers: 1médecin généraliste (recherche de médecins pour compléter les plages de consultation), consultations de PMI, Cabinet infirmier, Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole, CROP , Permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du CIDIFF, actions de prévention, Permanences du centre de vaccination
- Des associations de quartier investies dans la dynamique de santé(cf ci après)

Les actions transversales :

- Actions portées dans le cadre des projets des réseaux ou par des acteurs de santé: Accès à des soins spécifiques pour les jeunes en situation d'obésité ou de surpoids- Réseau Obésité infantile, actions de prévention dans les crèches ou relais d'assistantes maternelles, Accès à des soins spécifiques pour des jeunes en mal-être ou souffrance psychique (Dispositif expérimental santé mentale jeunes); Réseau soins palliatifs, Groupes de travail sur les violences conjugales portés par le Réseau Santé Vie Sociale, Réseau santé Jeunes ; un travail autour du lien parents enfants (réseau clinique du lien, réseau périnatalité (ateliers portage, promotion de l'allaitement maternel..)....
- Forum " Santé et bien-être" porté par le service de prévention spécialisé "Avenir Jeunesse" avec 3 collègues (Alphonse Daudet, Jean Moulin et Denis Diderot) dans lequel les jeunes sont des acteurs à part entière,
- Promotion du dépistage des cancers, cancer du sein , formation
- Groupes de travail sur les enfants victimes des violences conjugales, sur les violences faites aux femmes
- Collectif de promotion de la vaccination qui mène des actions d'information et des actions de vaccination
- Les rencontres professionnels usagers de la santé, un outil de démocratie sanitaire et d'accès à la santé
- Expérimentation d'une plate forme de coordination médecins infirmiers-Pathologies chroniques autour de l'Education Thérapeutique du Patient individuelle
- Projet de lien Ville-Hôpital pharmaciens
- Travail autour de "santé et interculturalité "

EGALITE FEMMES / HOMMES

CONSTATS

- **Corrélation forte entre le taux de familles monoparentales et les faibles revenus des ménages.**
- **Une occupation de l'espace public différenciée selon les sexes et soumise au contrôle social.** Les femmes occupent l'espace public par besoin plus que par plaisir. Les déplacements des femmes dans l'espace public sont le plus souvent fonctionnels et encadrés. Leur présence dans l'espace public est donc davantage acceptée dans certains espaces, le plus souvent dédiés à la famille (écoles, commerces, centres aérés, parcs de jeux, trajet travail). Les femmes sont en mouvement, les hommes stationnent. La légitimité à occuper l'espace varie en fonction de l'âge.
- **L'offre de loisirs sportifs et culturels est principalement destinée à un public masculin.**
- Recherche d'un équilibre de mixité sociale.

RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Au niveau de la collectivité : Mission d'accueil des familles en situation de précarité et des familles mono-parentales.
- Crèches non sectorisées.

ENJEUX

- Travailler autour des **problématiques des familles monoparentales** : parentalité, mobilité, équipements de petite enfance, garde d'enfants, emploi, création d'activités et santé pour elles et leurs enfants.
- Mener des actions d'accompagnement, à la fois sur le volet éducatif, social et professionnel des mères de familles
- Nécessité d'une « éducation à la parentalité »
- Travailler autour de **l'accès aux droits, la pratique du sport et les marches exploratoires.**

Les marches exploratoires constituent un bon outil si leur méthodologie s'inscrit dans une démarche globale et non réduite aux seules questions de sécurité. En décroissant l'espace urbain, c'est l'ensemble des habitants qui en profite. Cet outil peut également se retrouver dans la GUP.

Etat des inégalités Femmes / Hommes dans les quartiers prioritaires

Les données sexuées issues du Kit de données sexuées du CGET montrent les inégalités suivantes :

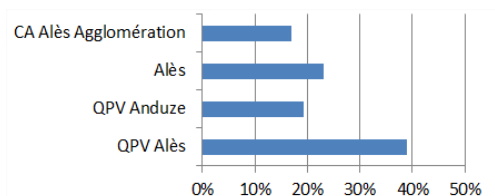
- Les jeunes femmes des quartiers prioritaires **se mettent en couple plus tôt et ont des enfants plus tôt** que les jeunes femmes de l'agglomération.
- Une part des **familles monoparentales** (dans la majorité des cas ce sont les femmes seules qui élèvent leurs enfants) plus élevée dans les quartiers prioritaires que sur Alès Agglomération, allant jusqu'à 38,9 % contre une moyenne de 16,9 % sur Alès Agglomération.
- 49 % des femmes à la tête d'une famille monoparentale et vivant en quartiers prioritaires ont 2 enfants et plus contre 35 % pour leurs homologues hors quartiers prioritaires.
- La forte proportion de familles monoparentales sur les quartiers prioritaires entraîne systématiquement des **taux d'activité** (39,4 % taux le plus bas) **et d'emploi** (19,5 % taux le plus bas) **très inférieurs et des taux de chômage** (50,5 % taux le plus haut) **très supérieurs** aux taux moyens d'Alès Agglomération (taux d'activité femmes : 63,1 % ; taux d'emploi femmes : 50,7 % ; taux de chômage des femmes : 19,6 %).
- A ceci s'ajoutent les données relatives à la **part des femmes occupant un emploi à temps partiel anormalement haut** jusqu'à 58,8 % pour une moyenne sur Alès Agglomération de 38 %.
- En 2012, **32 % des femmes se sentent en insécurité dans son quartier** contre 18 % hors quartiers prioritaires.

D'une manière globale, sur les quartiers prioritaires, **les femmes ont des indicateurs plus défavorables que les hommes et ce quel que soit l'indice** : taux d'activité, d'emploi, de chômage, part des non diplômés, haut niveau de formation, part des bénéficiaires CMU-C.

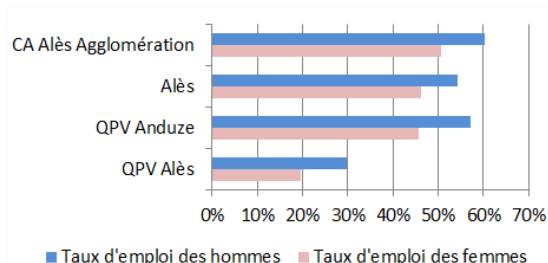
Statistiques socio-économiques sexuées

Nota : les statistiques relatives au QPV d'Alès sont issues des IRIS les plus représentatifs.

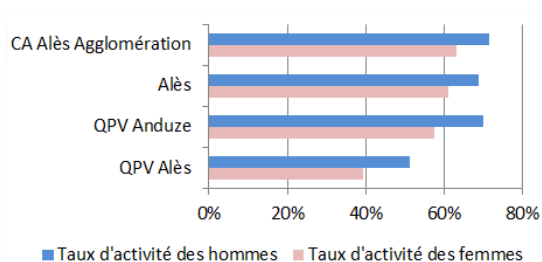
Part des familles monoparentales



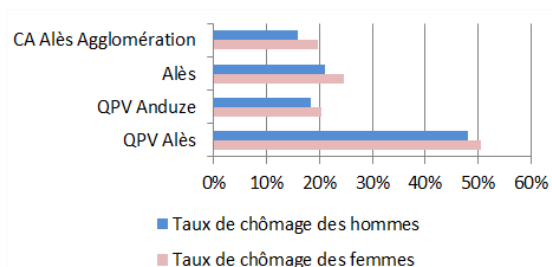
Taux d'emploi par sexe



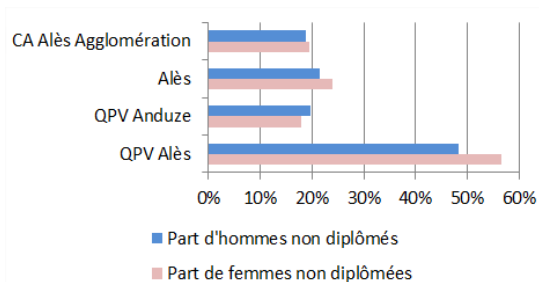
Taux d'activité par sexe



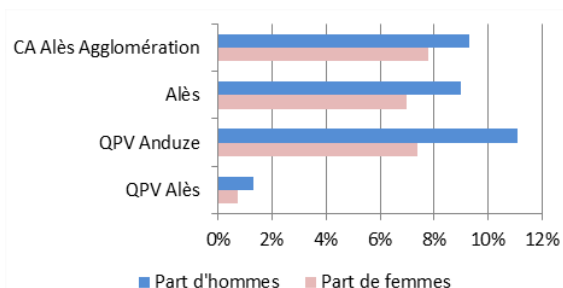
Taux de chômage par sexe



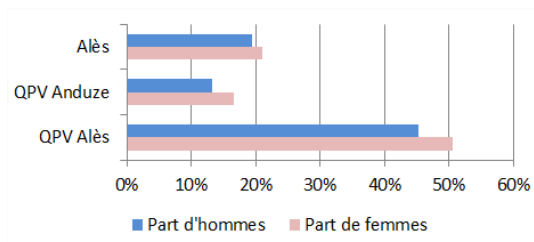
Taux de non diplômés par sexe



Taux de hauts niveaux de formation par sexe



Part des bénéficiaires CMU-C par sexe



SECURITE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CONSTATS

- **Baisse de la délinquance de proximité et de la délinquance générale sur Alès** (-6% sur la période 2009-2012), avec une forte baisse en 2012 (-9,71%)
- Néanmoins, Alès a encore un taux de criminalité supérieur au taux moyen national et départemental (Alès : 70,45‰ ; France : 54,64‰ ; Gard : 61‰)
- **Points de préoccupation** : vols avec violences / cambriolages des lieux d'habitation et vols à la roulotte / implication des mineurs dans la délinquance (le taux de délinquance juvénile est de 21,93% alors qu'il est de 17,5% sur le plan national) / dégradations et actes d'incivilités sur les espaces publics / présence d'une économie souterraine basée essentiellement sur le trafic de stupéfiants.
- La commission de ces délits et l'occupation des espaces publics crée un sentiment d'insécurité pour les habitants et engendre de vives tensions.
- Augmentation de la prise en charge des victimes de violences conjugales et intra-familiales.
- Jeunes victimes de discriminations, offre de formation limitée. Forte demande de la part des jeunes de participer à des activités type chantiers éducatifs.

RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Développement de la vidéo protection (120 caméras à terme, images visualisées en direct par des opérateurs dans le Centre Superviseur Urbain et mises à disposition des services de l'Etat).
- Existence d'un Point d'Accès aux droits (Mairie Prim), d'un bureau d'aide aux victimes (tribunal d'Ales), permanences du Défenseur des Droits.
- Permanences d'associations sur les violences faites aux femmes, présence d'une intervenante sociale au commissariat.
- CLSPD (créé en 2002), Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, FIPD.
- Présence de médiateurs de la collectivité sur les quartiers Près-Saint-Jean et Cévennes (dont un adulte-relais « Prévention de la délinquance »)
- Convention de coordination des actions de la Police Nationale et de la Police Municipale.

ENJEUX

Poursuivre les efforts en matière de proximité et de travail partenarial et la mise en œuvre de Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

SPORT / CULTURE

Culture : avec ses 200 associations culturelles, ses musées gratuits, ses salles de spectacle et ses nombreuses manifestations festives tout au long de l'année (Carnav'Alès, FERIA de l'Ascension, Fête de la Musique, Semaine cévenol, Estiv'Alès...), la Ville d'Alès est pétrie de culture. Le Caractère Théâtre, Scène nationale, ou la Médiathèque Alphonse Daudet, référencant près de 130 000 documents, participent au label culturel attribué à la ville. De renommée nationale, les festivals d'Alès (Festival Cinéma Itinérance, Fous Chantants, Caractère Surfaces, ...) attirent d'année en année un public de plus en plus nombreux, séduit par la qualité de la programmation et l'ambiance conviviale.

Sport : avec 95 clubs sportifs dans plus de 45 disciplines et quelque 200 manifestations sportives organisées chaque année, Alès est une ville résolument tournée vers le sport.

Les équipements sportifs sont modernes et pléthoriques : stades, pistes d'athlétisme, halles de sports, gymnases, courts de tennis, boulodromes, centre équestre, centre nautique, patinoire, etc.

La ville est également le siège de nombreux clubs sportifs de choix : le CAC Volley-ball, le Shotokan Karaté, l'Alès Cévennes Athlétisme, brillant club français qui compte dans ses rangs des athlètes champions de France d'Ekiden, de cross-country ou handisport. Enfin, le Cercle Nautique des Cévennes, 1er club du Gard, fait partie depuis longtemps des 20 meilleurs clubs français de natation.

RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Présence d'équipements sportifs :

STADES :

- Quartier des Cévennes : Stade Auguste DELAUNE
- Quartier de Tamaris : Stade Louis RAFFIN,
- Quartier de Cauvel : Stade Nelson MANDELA
- En périphérie : Stade du Moulinet et piste d'athlétisme Raphaël PUJAZON, piste de course
- Autres stades hors QPV :
P. PIBAROT, M.LAURENT, Montée de SILHOL, Clavières, Rieu,

GYMNASES :

- Quartier des Près Saint Jean :
Gymnase Jean MACE, Gymnase

Cité Scolaire

- Quartier de tamaris : Gymnase
- Autres gymnases hors QPV :
Halle des sports de Clavières,
Gymnase Alphonse DAUDET

PISCINE :

- Quartier Cauvel – La Royale :
Piscine municipale d'été
- Autres piscines hors QPV :
- Centre nautique LE TOBOGGAN

AUTRES INSTALLATIONS :

- Quartier des Près Saint Jean : Aire multisports, skate parc, Halle de gymnastique
- Autres installations hors QPV :
Patinoire, bowling, Salle de roller,
boulodrome, tennis de la prairie,

tennis de Saint Privat, Pôle
Mécanique, Centre médico-sportif.

- Présence d'équipements culturels :
 - 2 scènes de théâtre : Scène national du Cratère d'Alès et Théâtre Ile Pélousse Paradise
 - 2 musées en centre ville d'Alès : Musée PAB et Musée du Colombier
 - 6 musées dans l'agglomération : musées minéralogique de l'Ecole des Mines d'Alès, misées du Vieil Alais, musée du Scribe, musée des Vallées cévenoles, musée du Désert, musée des Poupées & des Nounours
 - Maison Rouge, Musée des vallées cévenoles à venir pour l'été 2016
 - Pôle culturel et scientifique à Rochebelle
 - Centre National de Pomologie : centre de ressources spécialisé en variétés fruitières
 - 16 bibliothèques et 6 médiathèques sur l'agglomération, dont la médiathèque Alphonse Daudet (programme d'animation, concerts, spectacles, ateliers de formation multimédia, travail auprès des publics scolaire...)
 - 4 cinémas, dont 2 sur Alès
 - un projet de multiplexe à Alès

En périphérie du QPV d'Alès :

- Le Caractère, scène nationale d'Alès Première scène nationale du Languedoc Roussillon, le Cratère culturelle contribue à forger l'identité culturelle d'Alès. Programmation : création originales, avant-premières et spectacles nationaux
- Ecole de Musique du Grand Alès Enseignement riche et diversifié : musique classique, jazz, musique actuelles, traditionnelles et contemporaines, chœurs d'enfants

et d'adultes. 17 disciplines instrumentales enseignées.

- Ecole municipal de danse Enseignement de nombreuses disciplines, du classique au contemporain, en passant par les claquettes.
- Médiathèque Alphonse Daudet : Avec plus de 120.000 document, livre, CD audio, DVD, BD, journaux, revues..., la médiathèque est aussi un lieu de vie au cœur de la ville ouvert à tous : se détendre, lire, travailler, se rencontrer, échanger... Un réseau public de 35 ordinateurs, une couverture wifi, une centrale d'impression couleur, une salle de formation, des cabines de formation à distance mais aussi des sessions de jeux vidéo, des animations ouvertes à tous, un piano sous la Coupole, des parasols l'été et plein d'autre surprise encore...
- Un grand nombre d'associations intervenant dans le domaine du sport et de la culture, dont voici quelques exemples :
 - ASLH du Mas Sanier : atelier danse pour enfants
 - Artès : atelier danse avec enfants handicapés
 - Association Sésames : atelier percussions brésiliennes
 - Les perles d'Orient : atelier danse orientale pour enfants
 - le Capoièra : atelier capoièra
 - Maison des sports
 - Le salto : école de cirque
 - Etc...
- Problématique de l'accès à l'offre sportive et de loisirs en dehors des structures associatives du quartier (coût et problème de mobilité).

- Une offre large mais en décalage avec les attentes et envies d'une certaine catégorie de la population (notamment les adolescents et jeunes adultes)
- « Passeport culturel » (tickets à 4€50 pour les bénéficiaires des minima sociaux).
- CTEAC : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel à établir conjointement entre la DRAC et Alès Agglomération
- Dispositif Portes du Temps : travail de valorisation de la mémoire des quartiers
- La Région agit en faveur de l'accès à la culture pour tous et partout, notamment à travers son soutien financier aux propositions artistiques et actions culturelles des professionnels intervenant dans les quartiers politiques de la ville. Elle finance également certains équipements culturels à rayonnement régional sur ces quartiers ou à proximité immédiate.
- Afin de favoriser les pratiques sportives au plus proche des citoyens et des territoires et afin d'offrir à tous un égal accès à une pratique sportive de qualité, la Région accompagne la création ou la rénovation d'infrastructures situées sur les secteurs politiques de la ville (6 M€ investis en 2014) et accompagne les clubs de haut niveau situés ou dont les publics sont issus des quartiers politiques de la ville (8,2 M€ investis en 2014).

ENJEUX

- Mener une réflexion sur les accueils collectifs de loisirs pour les enfants durant les vacances scolaires et après l'école.
- Démocratiser l'accès à la scène nationale du Cratère
- Prolonger et déployer le travail coopératif avec la DRAC en faveur de la valorisation culturelle dans les quartiers prioritaires.
- Favoriser l'égal accès à la culture de tous les habitants et notamment soutenir des initiatives portées par des femmes ou ayant comme cible l'accès à la culture des femmes de ces quartiers ou rendant visibles des œuvres proposées par des femmes.
- Accompagner les projets visant à construire une mémoire commune autour de la construction, de la vie de ces quartiers en y associant les bailleurs sociaux, les habitants de toutes les générations et tous les partenaires œuvrant sur les quartiers, avec la participation de l'équipe de chercheurs de l'inventaire du patrimoine régional.
- Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles des habitants des quartiers prioritaires
- Mobiliser les établissements culturels et audiovisuels pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la culture
- Soutenir les médias de proximité

3.2. Diagnostic des quartiers prioritaires

3.2.1. Quartier Tamaris

Les données sont estimées à l'IRIS, données INSEE, RP 2010 (Base de référence du CGET pour l'identification du QPV). Le quartier prioritaire du contrat de ville peut se caractériser statistiquement à travers l'îlot iris Tamaris (60% de la population de cet iris est concernée par le périmètre du QPV).

Plus qu'un quartier, Tamaris a longtemps fait figure de village accolé à Alès, avec son église en brique très typique, son temple, son cimetière et même sa gare.

Alain André, dans son livre "Promenade dans Alès", paru en 1995, parle de "La ville des Forges" et situe son acte de naissance en 1831, à cheval sur les territoires des communes d'Alais et de Saint Martin de Valgalgues.

Pendant longtemps, le quartier a vécu au rythme des Forges. La compagnie connaît son apogée en 1924 avec 2700 salariés avant de connaître un déclin irrémédiable.

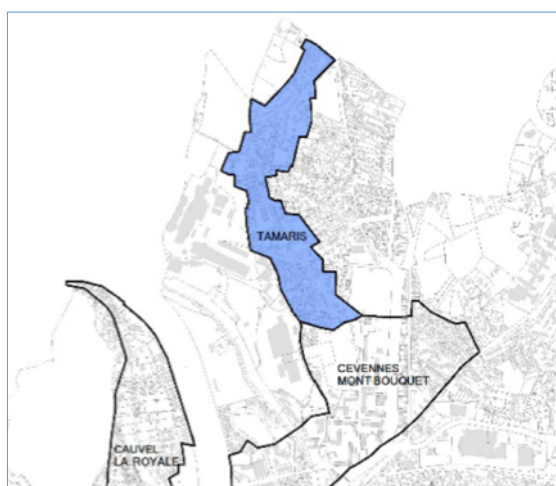
Aujourd'hui, Tamaris abrite de nombreux logements HLM et compte plus de 2 000 habitants pour une superficie de 73 ha. On y trouve un stade et un gymnase ainsi que la Maison des sports qui héberge l'OMS (Office Municipal des Sports), une école primaire, une école maternelle et une école privée.

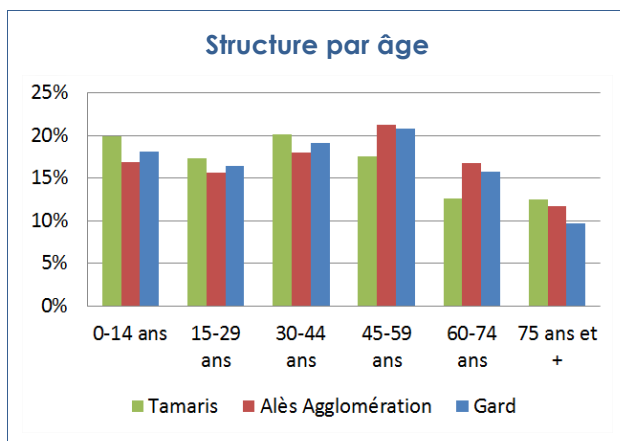
■ Situation du quartier

Le faubourg des Tamaris, situé au Nord de la Ville, comprend une zone d'habitat et un secteur industriel.

La ville y possède également une réserve foncière de 4 hectares.

La zone d'habitat, dont une petite partie seulement est incluse dans le QPV se présente comme une zone résidentielle où se mêlent des pavillons, souvent modestes, trace de l'époque industrielle, et des petits ensembles collectifs de logements sociaux qui se sont construits progressivement depuis.





■ Démographie

2 264 habitants (+13,4% en 11 ans)
 2,1 pers./ménage (AA : 2,2%)
 9,5% familles nombreuses (AA: 7,9%)
 27,7% de familles monoparentales (AA: 17%)
 Une population jeune en recherche d'avenir : Forte représentation des 0-14 ans et des 30-44 ans : présence significative de familles avec jeunes enfants

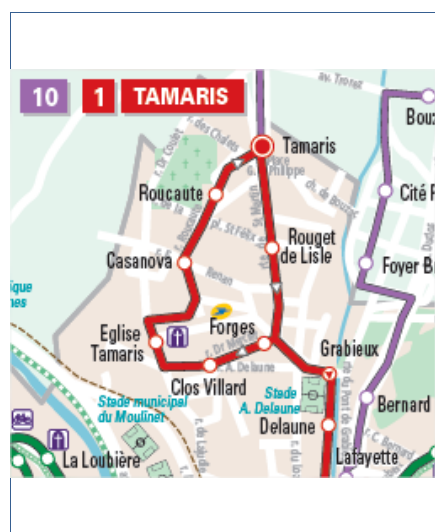
■ Equipements et transport

Un bon niveau général d'équipements et existence d'un pôle commercial de proximité, mais des équipements dispersés géographiquement, souvent peu visibles depuis l'espace public.

Equipements : Salle polyvalente, salle des fêtes, Maison du Peuple, Gymnase, Stade Louis Raffin, Maison des sports qui héberge l'OMS (Office Municipal des Sports).

Un réseau de transport collectif performant mais peu emprunté. Du point de vue des habitants, le quartier est mal desservi par les transports en commun (notamment le dimanche) ce qui conduit à un « enfermement ».

Equipements sportifs : Stade Louis RAFFIN, un gymnase.



■ L'emploi

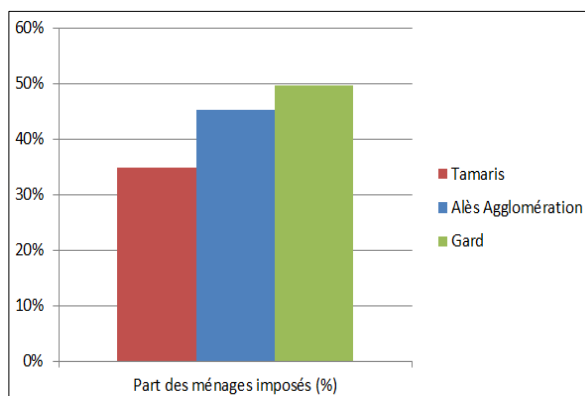
Population précarisée mais moins en difficulté que dans le quartier voisin des Cévennes.

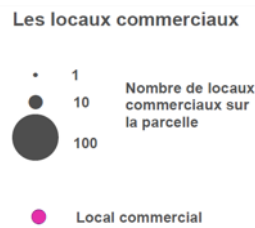
Population active : 797 (soit 35% de la population du quartier) et 49% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés.

Catégories socioprofessionnelles les plus représentées : employés (36%), ouvriers (30%), professions intermédiaires (20%).

Sous-représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures (2%) (9% pour AA, 11% pour le Gard).

Part des ménages imposés





■ Le tissu économique

Commerces : Pharmacie, deux bars, maison « Arbre de vie » (santé), Garage, supermarché, Banque, Poste, Boulangerie.

L'ensemble est peu structuré et seul un hard discount crée une petite animation commerciale.

Perte de commerces.

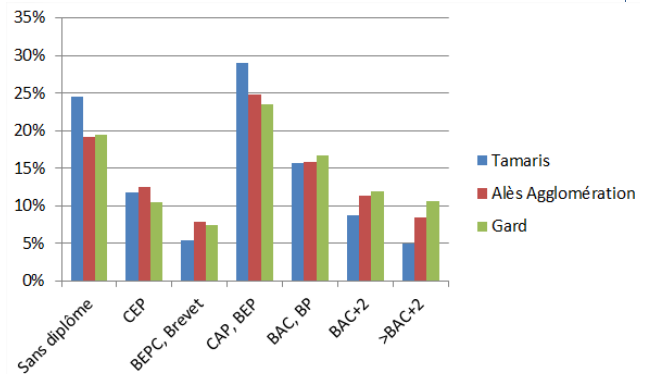
■ La scolarité

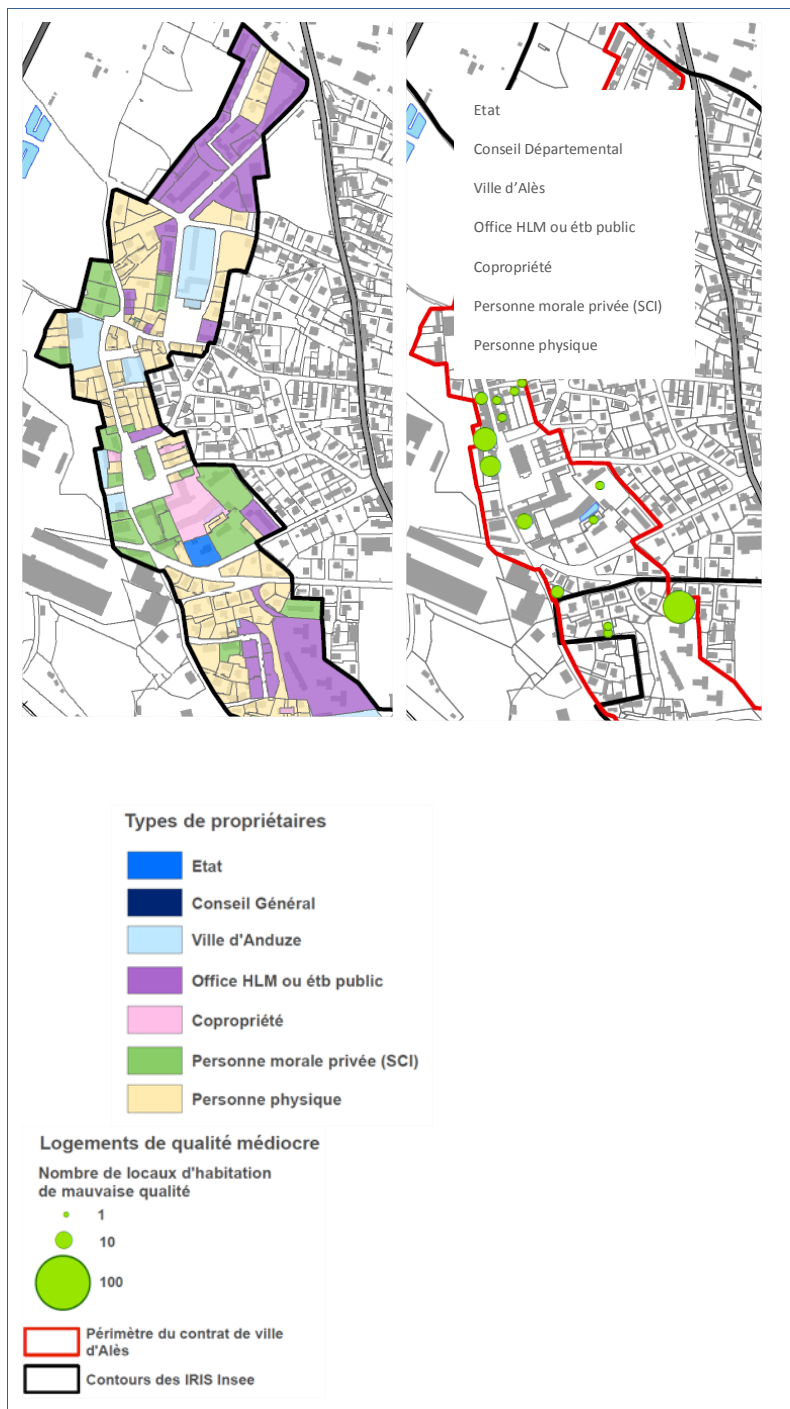
Etablissements scolaire :

- Ecole publique de Tamaris
- Ecole privée Saint Eloi

24% des personnes non scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (taux équivalent sur l'ensemble d'AA)

Niveau de diplôme atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée





■ Le logement

Le quartier de Tamaris a été le théâtre d'une diversification progressive de l'habitat avec des petits immeubles de logements sociaux qui se sont implantés en fonction des disponibilités foncières, dans un quartier principalement composé de logements individuels qu'occupaient des ouvriers de la sidérurgie, sans organisation générale.

16% de logements de qualité médiocre.

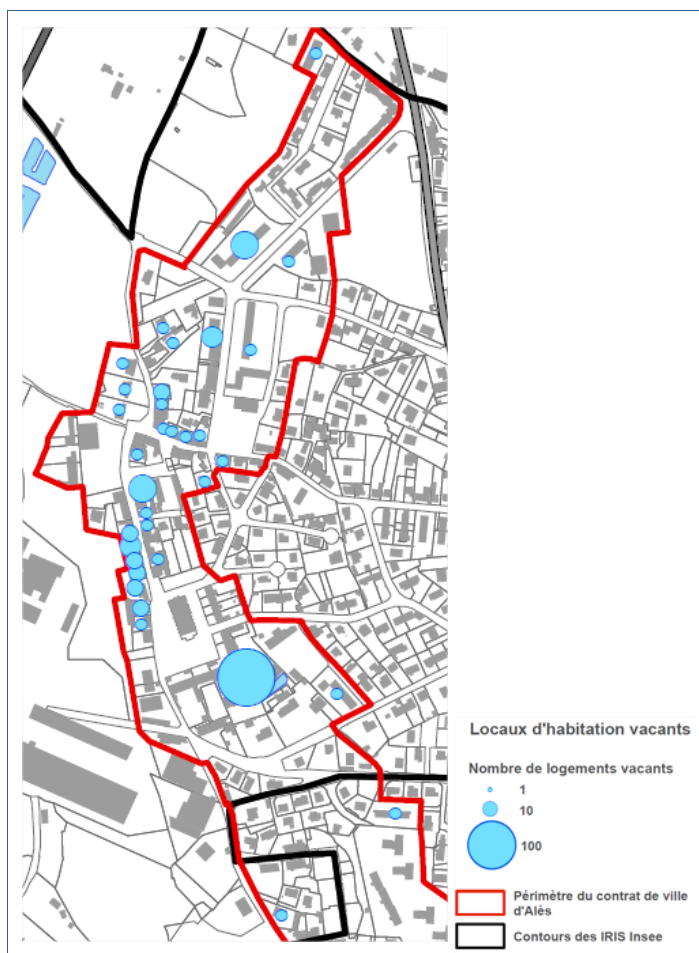
■ Action publique : urbain et habitat

La reconstruction de la ville sur la ville, orientation principale du PLU, ne pourra être que très lente dans ce quartier, dans la mesure où une dynamique urbaine ne pourrait être initiée que par une mutation des terrains industriels que personne ne souhaite, et qui en outre serait techniquement et financièrement délicate compte tenu de la pollution des sols, ou par valorisation de la réserve foncière communale qui n'est pas d'actualité, la priorité étant donnée à la densification des quartiers les plus centraux.

Mais pour **éviter que ce quartier qui abrite des populations modestes souffre d'un sentiment d'abandon progressif**, il convient de veiller à maintenir les quelques services et commerces et à structurer l'espace urbain à l'occasion des petites opérations immobilières qui pourraient se réaliser au gré de rares opportunités foncières.

Une **OPAH** pourrait également être utile, notamment pour l'amélioration thermique des constructions.





■ L'occupation du parc

9,5% de logements vacants
(INSEE 2010)
(Gard : 8,1% / AA : 8,5%)

■ Santé

Associations et structures de quartiers investies dans les dynamiques partenariales de santé : OMS, école maternelle

Travail sur l'alimentation conduit avec l'école maternelle

■ Vie associative – Lien social – Participation citoyenne

Associations présentes sur le quartier : Associations de Danse, tarots, échecs, Maison des sports (OMS)

Du point de vue des habitants :

- Sentiment de « vide du quartier » en termes d'associations et d'équipements. Sentiment de « rupture » dans l'histoire du quartier
- Ennui des jeunes du quartier conduisant à l'occupation de l'espace public et engendrant des nuisances pour le voisinage. Manque d'un lieu et d'activités sur le quartier
- Image d'un quartier pauvre, qui tend à se dégrader
- Absence de lien entre les habitants et de « lieu repère » ou de personnes ressources sur le quartier
- Pas de liens avec les autres quartiers
- Sentiment d'injustice par rapport aux autres quartiers, notamment les Près-Saint-Jean et les Cévennes, qui bénéficient à leurs yeux de beaucoup d'équipements et d'animation

Tamaris en résumé

RESSOURCES

HANDICAPS

Atouts

- Quartier tranquille
- Présence d'équipements sportifs

Faiblesses

- Isolement
- Espace peu qualifié
- Absence de commerces
- Peu de services

Opportunités

- Volonté des habitants de faire bouger les choses
- Soutien et accompagnement des habitants par les élus et associations
- Création d'un lieu de rencontres

Menaces

- Perte de confiance des habitants
- Sentiment d'abandon progressif
- Sentiment de mise à l'écart et de ne pas être écouté

3.2.2. Quartier Cévennes

Les données sont estimées à l'IRIS, données INSEE, RP 2010 (Base de référence du CGET pour l'identification du QPV). Le quartier prioritaire du contrat de ville peut se caractériser statistiquement à travers l'îlot iris Cévennes (95% de la population de cet iris est concernée par le périmètre du QPV). L'îlot iris Bruèges est également partiellement intersecté par le périmètre du QPV, cependant il n'est statistiquement pas représentatif (seulement 25% de la population concernée).

Le quartier porte ce nom depuis 1967 mais sa construction a commencé en 1963, pour s'amplifier en 1965 avec la construction par l'Office HLM d'Alès de plus de 600 logements qui seront livrés en 1967. Le quartier, bordé par la voie ferrée, est encadré par le Gardon d'un côté et le Grabieux de l'autre. Avec le déclin de l'industrie minière et métallurgique, la population se précarise et la situation se dégrade. En 1994, une première démolition d'immeuble, très spectaculaire, a lieu. Deux tours sont dynamitées et 103 logements détruits. Une autre tour a été récemment détruite et une autre est en attente d'être démolie.

Le quartier est équipé d'un stade de football, d'un stade d'athlétisme à proximité, d'une maison de quartier et d'une école maternelle et primaire.

La population est estimée à un peu moins de 2 000 habitants sur une superficie de 68 ha.

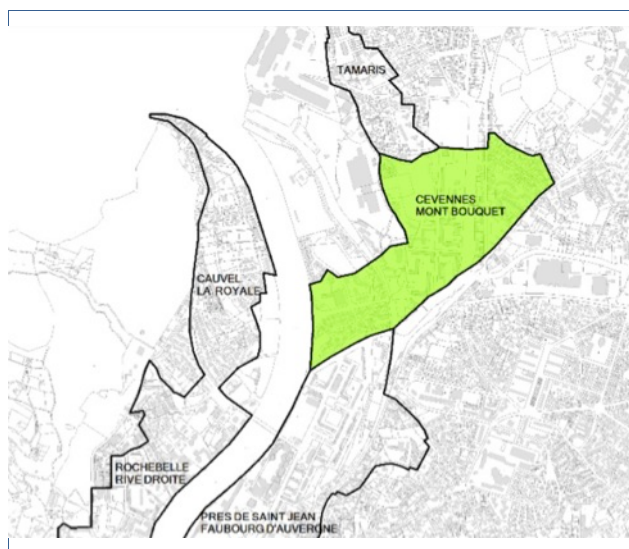
■ Situation du quartier

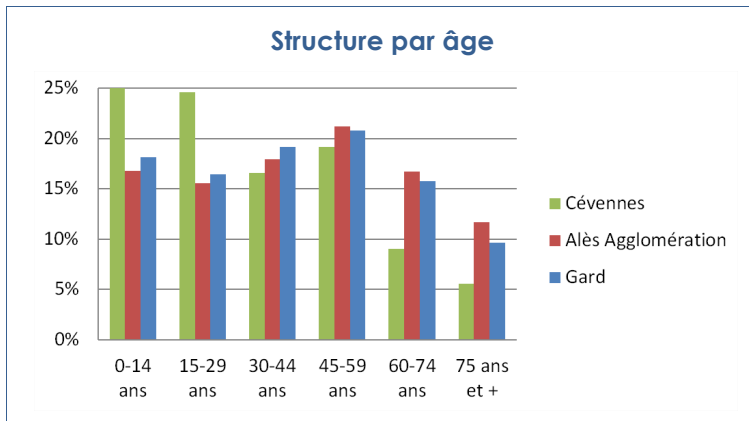
Grand ensemble, construit en deux phases en 1962 et 1968, le quartier des Cévennes, avec ses 623 logements sociaux est, après les Prés Saint Jean, le second grand ensemble HLM d'Alès et l'IRIS des Cévennes compte la population la plus pauvre d'Alès.

Quartier enclavé entre le Grabieux à l'Est et au Sud et la voie ferrée à l'Ouest.

Anciennement en CUCS, ce quartier a bénéficié lui aussi de l'ANRU 1.

Le risque d'inondation par le Grabieux crée des contraintes fortes pour l'aménagement de ce secteur.





■ Démographie

1 822 habitants

(-18% entre 99 et 2010)

2,9 personnes par ménage (Alès Agglomération : 2,2)

26% de familles nombreuses (Alès Agglomération : 7,9%)

37% de familles monoparentales (Alès Agglomération : 17%)

■ Equipements et transport

Equipements : Une antenne de l'OPH Logis Cévenols, CMS, Maison Pour Tous, Jardins familiaux, Jeux pour enfants, Local CAF, Local CNL, Local CLCV

Equipements sportifs : Stade Delaune, City Park (à venir).

La majorité des flux ignorent le quartier. Deux lignes de bus dont une mène au centre-ville. Le PRU 1 a amélioré le positionnement, la mise en sécurité et le confort des arrêts de bus et créé une trame verte qui traverse la ville et passe par le quartier favorisant les déplacements doux (piétons et cyclistes).



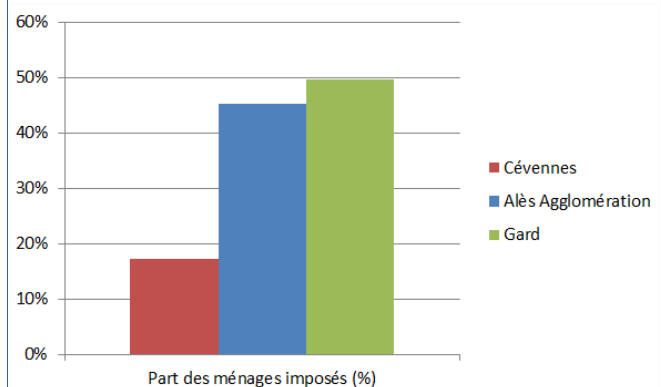
■ L'emploi

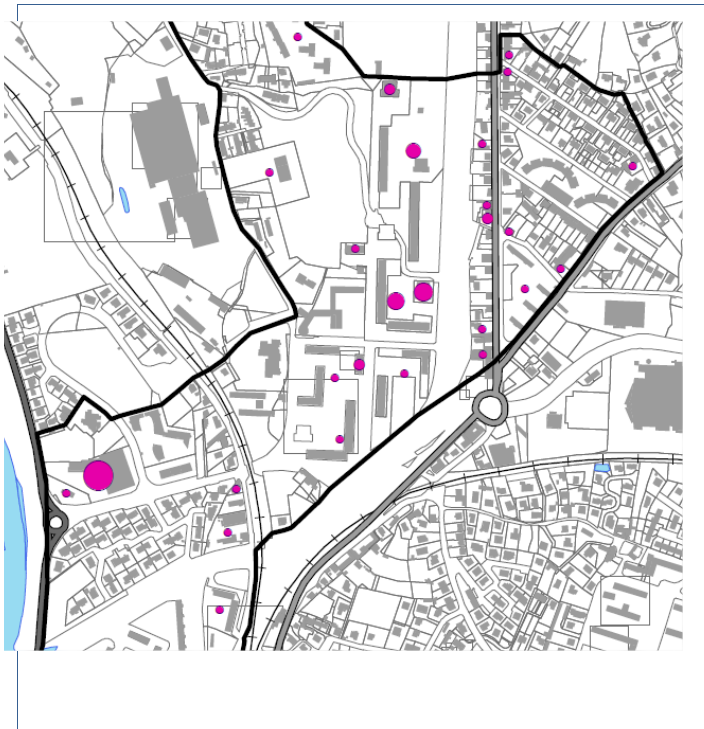
Population active : 595 (soit 33% de la population du quartier) et 25% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés.

Catégories socioprofessionnelles les plus représentées : ouvriers (42%), employés (30%), professions intermédiaires (13%).

Le quartier est marqué par une absence de cadres et de professions intellectuelles supérieures (0%) (9% pour AA, 11% pour le Gard).

Part des ménages imposés





Le tissu économique

Commerces : une pharmacie, un tabac, un bar, une épicerie, une boucherie

Projet de création d'un centre commercial de proximité

Proximité de la zone commerciale des Allemandes

Projet de création, sur un terrain surplombant les Cévennes, d'une ressourcerie déchetterie portée par une structure du secteur de l'Economie Sociale Solidaire

Les locaux commerciaux



La scolarité

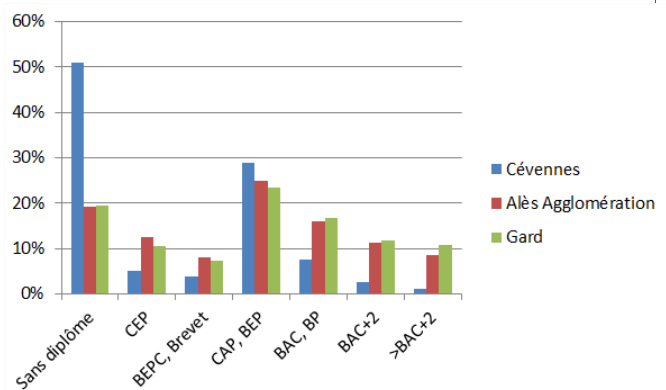
Etablissements scolaires : Ecole primaire et école maternelle

Accueil petite enfance : Halte-garderie, accueil parents-enfants (sesames) et halte-Jeux

Travail associatif sur le lien parents enfants et accompagnement administratifs des familles

51% des personnes non scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (Alès Agglomération : 19%)

Niveau de diplôme atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée

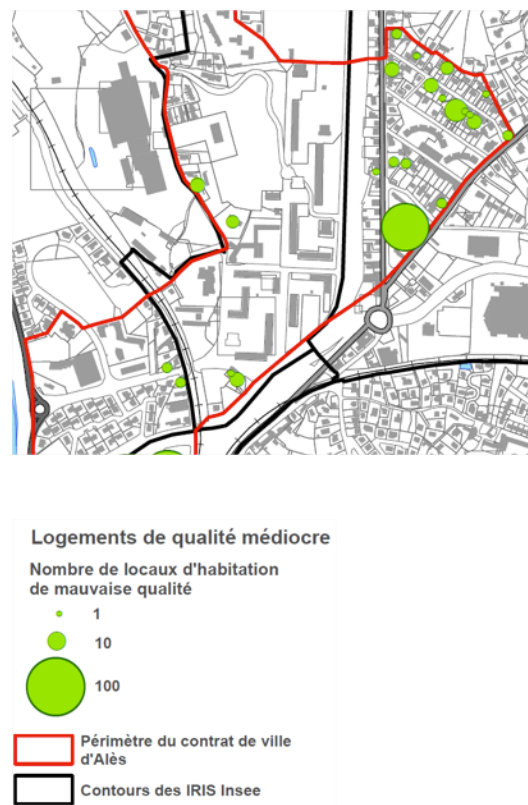
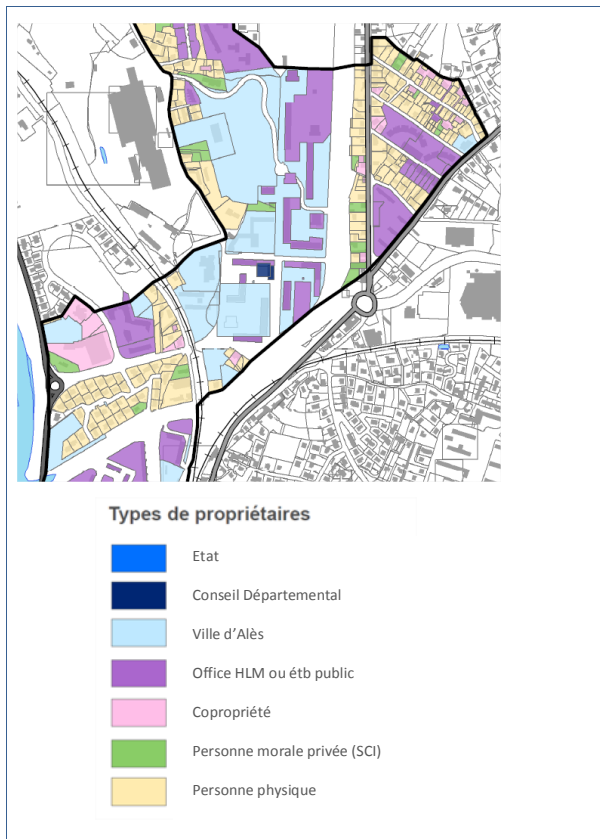


Le logement

Très forte proportion de logements sociaux.

Après leur réhabilitation dans le cadre de l'ANRU1 les logements présentent un bon niveau de confort (3% de logements de qualité médiocre) et, à l'inverse de ceux des Prés Saint Jean, sont spacieux.

Quartier attractif, avec un logement adapté à la configuration familiale.



■ Action publique : urbain et habitat

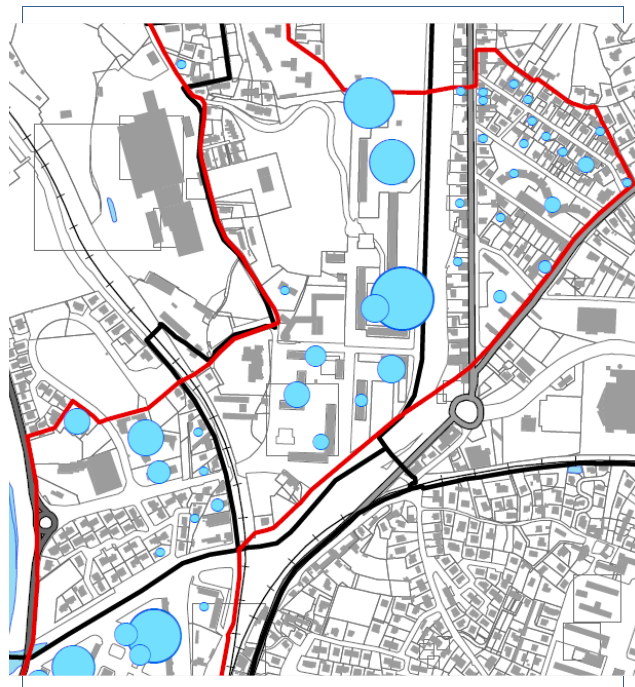
Ouverture vers le quartier de Bruéges Clavières et la zone commerciale les Allemandes à l'Est par un ouvrage de franchissement sur le Grabieux et vers le quartier de Tamaris au Nord par une voie qui traverse la cité.

Des démolitions qui ont permis de ramener le nombre de logements de 673 à 623. La démolition prévue d'une tour de 52 logements n'a pu être réalisée à ce jour du fait d'un contentieux avec un commerçant installé en rez-de-chaussée

Si ce grand ensemble a été très sensiblement amélioré par les projets conduits jusqu'alors, il manque toujours d'attractivité : il reste à l'écart, ses espaces extérieurs sont mornes, la forme urbaine est pesante, rien n'invite à y pénétrer.







■ L'occupation du parc

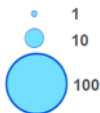
Peu de rotation dans les logements.

Quartier attractif.

12,7% de logements vacants (INSEE 2010)
(Gard : 8,1% / Alès Agglomération : 8,5%)

Locaux d'habitation vacants

Nombre de logements vacants



Périmètre du contrat de ville d'Alès
 Contours des IRIS Insee

■ Santé

Les associations et structures du quartier investies dans les dynamiques partenariales de santé : Associations Sésames, Main dans la Main, Espérance, Maison pour Tous, école primaire Paul Langevin, Association Avenir Jeunesse.

Action "A quatre mains" portée par la ville d'Alès en direction des familles portant sur la santé des enfants : alimentation, limites et autorité, sommeil, atelier cuisine intergénérationnel.

Actions de l'association Sésames autour de la santé mentale, l'alimentation, l'activité physique,..).

Café partenarial qui réunit régulièrement les acteurs du territoire autour des questions de santé.

■ Sécurité – Prévention

Problème de sécurisation des voies ferrées.

Présence d'incivilités.

Population très majoritairement d'origine maghrébine, peu de mixité liée aux origines et problématique évoquée des femmes faisant appel à un protecteur en l'absence de leur mari, travail à faire sur la condition féminine, mixité de moins en moins acceptée. Pour certains, existence d'une pression sociale mise sur les femmes du quartier et un sentiment de repli identitaire.

■ Vie associative – Lien social – Participation citoyenne

Important tissu associatif sur le quartier :

- Association Sésames
- Association Main dans la Main
- Association ESPÉRANCE
- Association des Parents d'Élèves de l'Ecole Paul Langevin
- Avenir Jeunesse (éducateurs spécialisés)
- Association Sportive des Cévennes
- Association CNL de locataires
- Association CLCV de locataires
- A venir : Permanences du PLIE Cévenol

Acteurs présents à la Maison Pour Tous :

- Secours catholique : Soutien scolaire pour les enfants.
- ALSH du Mas Sanier : Atelier de danse et de cuisine pour les enfants.
- Artès : atelier danse avec des enfants handicapés.
- Association Main dans la Main : atelier cuisine avec des mamans du quartier.
- Association Sésames : Soutien scolaire, activités de loisirs pour adolescents, batucada (percussion brésilienne), activités diverses pour adultes, activités petite enfance.
- École Paul Langevin : activités sportives en direction des élèves.
- Mission Locale Jeunes : permanence en direction des jeunes de 16 à 25 ans (information, orientation et accompagnement).
- Les Perles d'Orient : cours de danse orientale pour les enfants.
- Association CAPOIERA : cours de capoeira enfants, adolescents et adultes.
- Crèche Califourchon : activités ludiques dans la halte jeux pour les adhérents de la crèche.
- Relais des Assistantes Maternelles (RAM) de la Communauté d'Agglomération : activités ludiques dans la halte jeux.
- Université Populaire du Grand Alès (U.P.G.A.) : cours de français et de mathématique pour les collégiens et lycéens.
- UEMO Ales
- Association Avenir Jeunesse
- Association All'Style
- Ecole régionale de la 2ème chance
- Solidarnet
- Pépinière d'initiatives Léo Lagrange

Tournée du Médiabus de la Médiathèque Alphonse Daudet.

Du point de vue des habitants :

Sentiment fort de quartier et occasions multiples de liaisons sociales positives. Peu d'ouverture du quartier sur les autres quartiers d'Alès.

Ressort un projet de Collectif autour des questions de l'habitat.

Les habitants ont opté pour que cette dynamique puisse s'étendre au domaine des services solidaires. Un modèle de Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs est en train de prendre corps ; modèle qui reste à travailler et à cadrer, notamment d'un point de vue juridique.

Manque d'animation pour les personnes âgées.

Les Cévennes en résumé

RESSOURCES

Atouts

- Qualité des logements réhabilités
- Quartier convivial et solidaire
- Présence de services médicaux et commerciaux
- Présence Maison pour Tous et associations

HANDICAPS

Faiblesses

- Quartier fermé sur lui-même
- Problèmes sanitaires
- Problèmes d'entretien des espaces publics
- Mauvaise image du quartier à l'extérieur

Opportunités

- Implantation, à proximité immédiate, d'activités pourvoyeuses d'emplois (ressourcerie)
- Programme de rénovation urbaine (ANRU2)
- Possibilité de dévier une ligne de bus au cœur du quartier
- Ouverture du quartier sur le centre-ville

Menaces

- Peu de mixité dans les écoles
- Risque de repli communautaire

3.2.3. Quartier Rochebelle – Cauvel la Royale

Les données sont estimées à l'IRIS, données INSEE, RP 2010 (Base de référence du CGET pour l'identification du QPV). Le quartier prioritaire du contrat de ville peut se caractériser statistiquement à travers les deux îlots iris Rochebelle-Saint-Raby et Brouzen-La-Royale (respectivement 70% et 91% de la population de ces deux iris est concernée par le QPV)

Le Faubourg de Rochebelle, aussi appelé Faubourg des mineurs est aujourd'hui un haut lieu culturel d'Alès. Situé sur l'autre rive du Gardon, le Faubourg de Rochebelle a en effet vécu une histoire mouvementée liée aux luttes ouvrières. Mais on y trouve aussi le plus vieux bâtiment industriel d'Alès, la Verrerie qui abrite aujourd'hui le Pôle Cirque après avoir accueilli "Archaos" dans les années 80. En quelques années, Rochebelle est devenu le centre névralgique du développement culturel alésien : Ecole de cirque, Pôle culturel et scientifique qui a permis la réhabilitation remarquable d'une friche industrielle et qui abrite le centre de Pomologie, la Maison de l'environnement, l'école de la découverte, la Maison du Cinéma, le Musée minéralogique de l'École des Mines, la Mine témoin et bien sur le Musée-Bibliothèque Pierre André Benoit. Le quartier a aussi son école, son église, un centre équestre, un campus de l'apprentissage.

Sur la même rive du Gardon que Rochebelle, le quartier de Cauvel longe le Gardon. Depuis les Prés Saint Jean on y accède par le Pont de Brouzen. Deux immeubles sont en construction à droite devant la piscine et à gauche devant la centrale EDF.

Outre la piscine, on trouve là, le CAMSP (Centre d'action médico-social précoce), installé dans l'ancienne filature, long bâtiment reconnaissable à ces nombreuses fenêtres arrondies. Un peu plus loin, deux stades de football portent le nom de Nelson Mandela.

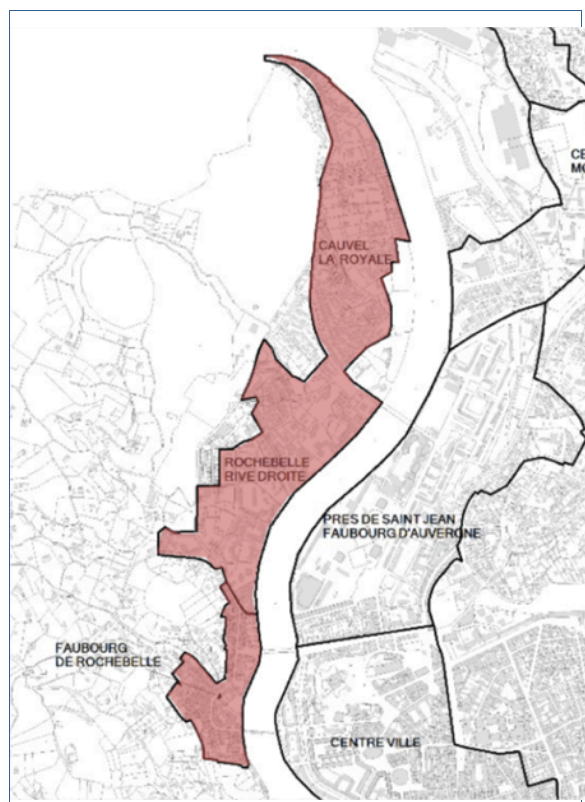
En haut, on trouve les anciennes maisons des mineurs et plus loin, le long du quai qui protège le quartier des colères du Gardon, des logements sociaux et des villas dans des rues qui portent toutes de jolis noms de fleurs.

■ Situation du quartier

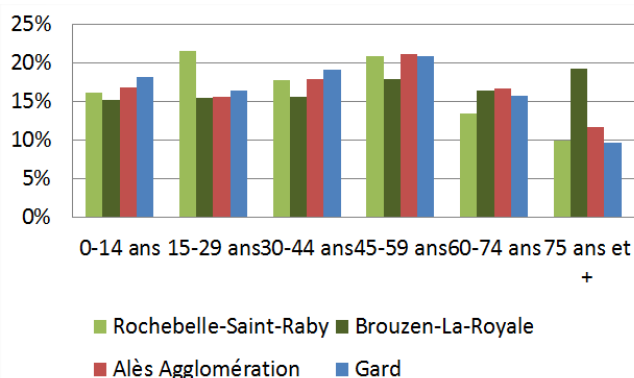
Le quartier est composé de deux secteurs accolés mais aux caractéristiques assez distinctes et bien distincts aux yeux des habitants : le faubourg de Rochebelle et Rochebelle Gardon ou Rochebelle Rive droite / Cauvel La Royale.

Plus vieux quartier d'Alès le faubourg de Rochebelle, s'identifiera étroitement, pendant plus d'un siècle, à l'activité minière de la ville (proportion significative de descendants et ayants droits des mines), avec une identité forte et une vraie vie de quartier : commerces, équipements divers, dont la symbolique bourse du travail d'Alès.

Prolongeant au Nord le quartier de Rochebelle Gardon sur la colline surplombant la rive droite du Gardon, les quartiers de Cauvel et de la Royale comptent des logements privés et des groupes de logements locatifs sociaux bien intégrés au tissu environnant.



Structure par âge



■ Démographie

Rochebelle-Saint-Raby : 2 238 habitants (+2,8% entre 1999 et 2010)
Brouzen-La-Royale : 1 754 hab. (-4,3% entre 1999 et 2010)

2 personnes par ménage à Rochebelle-Saint-Raby, 2,1 pour Brouzen-La-Royale (Alès Agglomération : 1,9)

Familles nombreuses : 7,2% à Rochebelle et 8,3% à La Royale (Alès Agglomération : 7,9%)

Familles monoparentales : 31,3% à Rochebelle et 24,3% à La Royale (Alès Agglomération : 17%)

Population âgée (veuvage important)



■ Equipements et transport

Equipements :

- Une antenne de l'OPH Logis Cévenols

Equipements sportifs : Stades Nelson Mandela, piscine municipale d'été, centre équestre.

Equipements culturels : en quelques années, Rochebelle est devenu le centre névralgique du développement culturel alésien :

- Pôle Culturel et Scientifique mais peu approprié par les habitants du quartier : Inauguré le 18 Septembre 2010, le nouveau pôle de Rochebelle est dédié à la culture et aux sciences pour le grand public, les scolaires, et les associations. Accessible sept jours sur sept, c'est un lieu exceptionnel au cœur du quartier de Rochebelle juste en face du musée PAB. Sur place, des associations scientifiques, des spécialistes de la biodiversité, des acteurs culturels et des infrastructures pédagogique sont réunis sur près de 3 000 m².

Au fond du complexe, l'école de cirque Le Salto et Pole Cirque Languedoc Roussillon se sont déjà installées depuis plusieurs années, dans les locaux qui ont été rénovés. L'entrée du complexe, le grand bâtiment qui donne sur la cour propose 800m² de salles d'expositions. Puis, dans les ailes, la Maison de la Science, l'Ecole de la découverte, l'Académie cévenol, le centre municipal de Pomologie et la Maison de la Nature et de l'Environnement trouvent leur place au sein de ce Pôle qui travaillera de concert avec le musée PAB et la Mine témoin d'Alès. Cuisine pédagogique, salle de conférence, jardin botanique et parking complètent tout. Le Pôle Culturel et Scientifique comprend le centre municipale de pomologie. Installé à Alès depuis l'an 2000, le centre municipal de Pomologie est le plus grand centre national de ressource spécialisé en variétés fruitières, avec une bibliothèque riche de près de 100 000 ouvrages de référence ou dossiers d'espèces et de leurs variétés. De nombreux ateliers y sont organisés autour de la sauvegarde de la biodiversité, de l'étude des espèces et variétés ou de l'identification de variétés fruitières anciennes et existantes.

- MNE : elle a pour principale mission d'informer et sensibiliser le grand public et les scolaires à l'éducation à l'environnement grâce à un électrique fonds documentaire, des outils pédagogiques et des animations. La MNE abrite également un point « Info-Energie », véritable temple pour tout ce qui concerne la maîtrise des énergies, des aides financières accordées pour l'utilisation des énergies renouvelable, etc.

- Maison de la Science : dans cette aile, sont regroupées les associations Eurêk'Alès, Cristal, Les Petits Débrouillards et Planète Sciences. En plus de leurs bureaux, les associations disposent d'une salle d'expérimentations scientifique et de paillasse, de réfrigérateurs, de microscopes, de produits chimiques et autres accessoires. La maison de la Science propose toutes sortes d'initiations ludiques à la robotique, à l'espace, à l'astronomie ou à la chimie.
- Salle informatique : une quinzaine d'ordinateurs sont disponible dans cette cyber-base principalement dédiées à l'école de la découverte mais également ouverte aux scolaires les mercredis et samedis
- Ecole de la découverte Saint-Raby en plus complet et plus diversifié. Telle est, au cœur du Pôle, la nouvelle Ecole de la découverte, qui accueille les scolaires toute l'année autour d'ateliers scientifiques, informatiques, environnementaux et artistiques.
- La Verrerie d'Alès en Cévennes Pôle National des Arts du Cirque Languedoc-Roussillon Centre de production, d'accompagnement et de diffusion en réseau dédié aux spectacles de cirque de création.
- Ecole de cirque Le Salto 300 m² avec tous les équipements nécessaires à l'apprentissage des arts circassiens. De nombreux stage sont organisés aux cours de l'année. Multiples activités pour les enfants à partir de trois ans, jusqu'aux adultes. Acrobatique, jonglerie, équilibre, trapèze fixe ou volant, expression corporelle et jeu de scène.
- Académie cévenole : cette association d'érudits ancrés dans la tradition cévenole s'occupe notamment du Cabri d'Or, prix littéraire créé en 1984 pour récompenser les meilleurs ouvrages ayant un lien avec les Cévennes.
- Salle d'exposition : en tout, 800 m² peuvent être dévolus aux expositions
- Jardin Botanique : dans quelque temps, les semis et les arbres auront poussé dans ce jardin qui pourra être également terre d'expérimentation pour les enfants. Deux salles peuvent être mises à disposition, en priorité pour les associations du site.
- Auditorium : destinée aux conférences, aux animations, aux projections ou aux colloques, cette salle peut accueillir 250 personnes assises. Son système d'estrade rétractable permet de reconfigurer les lieux si nécessaire.
- Arts Plastiques : une intervenante du musée PAB occupe cette pièce pour des initiations aux arts plastiques.
- Un patrimoine vieux de 222 ans : la Verrerie de Rochebelle, site historique patrimoine emblématique de la Ville d'Alès, héberge désormais le nouveau Pôle culturel et scientifique. Construit en 1788 par l'abbé Bernard en collaboration avec

Pierre-François Tubeuf qui était l'adjudicataire des mines de Rochebelle, le Verrerie comptait des fours et des ateliers pour le verre et le cristal. Elle fonctionnait évidemment avec le charbon extrait du bassin alésien. 35 ouvriers y travaillaient en 1811. Puis le site fut cédé à la société houillère de Rochebelle et les lieux devinrent tour à tour, au début des années 1900, ateliers de mécanique, ateliers de réparation, hangars, logement ouvriers, puis forges. En 1926, des ateliers de menuiserie, de chaudronnerie et de plomberie leurs succèdent. Après la Libération, la Verrerie fut transformée en locaux syndicaux et bureaux pour la médecine du travail et les services sociaux d'entreprises. En 1987, la Ville d'Alès a racheté l'ensemble du site, alors en ruines, pour sauvegarder ce patrimoine minier en lui rendant une vocation culturelle forte.

- Mine témoin
- Musée Bibliothèque Pierre-André Benoît Art moderne et contemporain. Œuvre contemporaines remarquable : peinture, dessins et gravures d'Alechinsky, Braque, Picasso, Miro, Picabia, Survage, Vieira da Silva ; Bryen, Hugo.

■ L'emploi

Rochebelle-Saint-Raby : 1 030 actifs (soit 46% de la population du quartier) et 46% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés

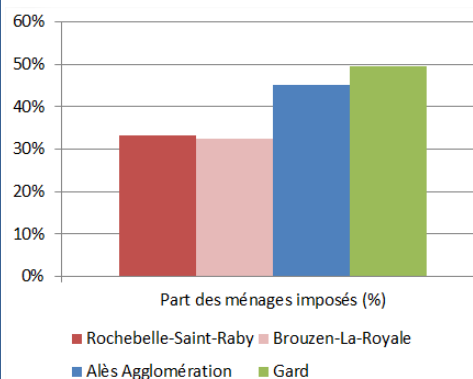
Brouzen-La-Royale : 520 actifs (soit 30% de la population du quartier) et 42% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés

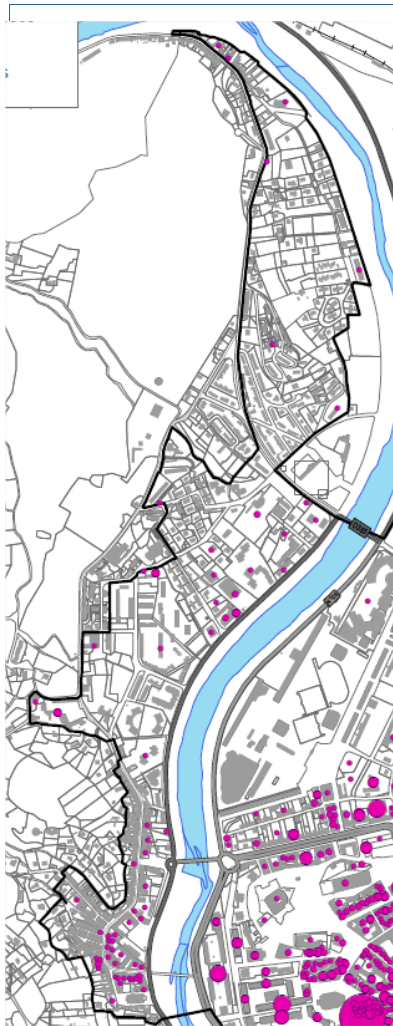
Catégories socioprofessionnelles les plus représentées : employés, ouvriers, et professions intermédiaires

- Rochebelle-Saint-Raby : 37%/30%/17%
- Brouzen-La-Royale : 29%/36%/17%.

Faible représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures (Rochebelle : 4% / La-Royale : 7%) (Alès Agglomération : 9%, Gard : 11%).

Part des ménages imposés





Les locaux commerciaux

- 1
- 10
- 100

Nombre de locaux commerciaux sur la parcelle

● Local commercial

Le tissu économique

Commerces :

- Tabac/presse
- Epicerie
- 2 Cafés

Perte des commerces de proximité

Rochebelle est aujourd'hui confronté à des difficultés qui peuvent à terme se répercuter sur l'ensemble de la ville : le commerce de proximité a quasiment disparu, et quatre emprises foncières majeures sont aujourd'hui désaffectées ou en voie de l'être (l'institut médico éducatif de Rochebelle, la bourse du travail, l'école privée catholique de Rochebelle et l'école privée la Calandrette).

Cauvel la Royale : disparition progressive des commerces

La scolarité

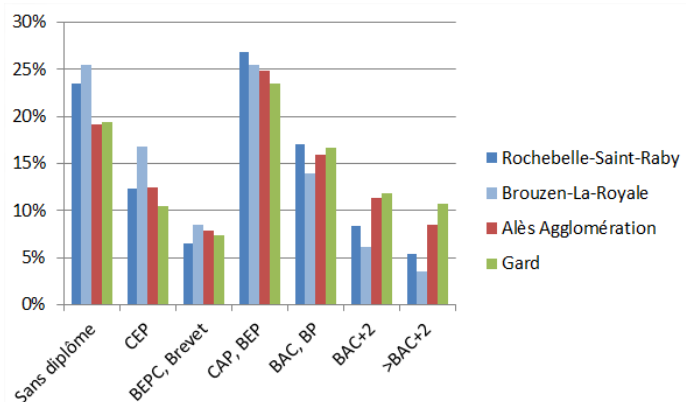
Etablissements scolaires :

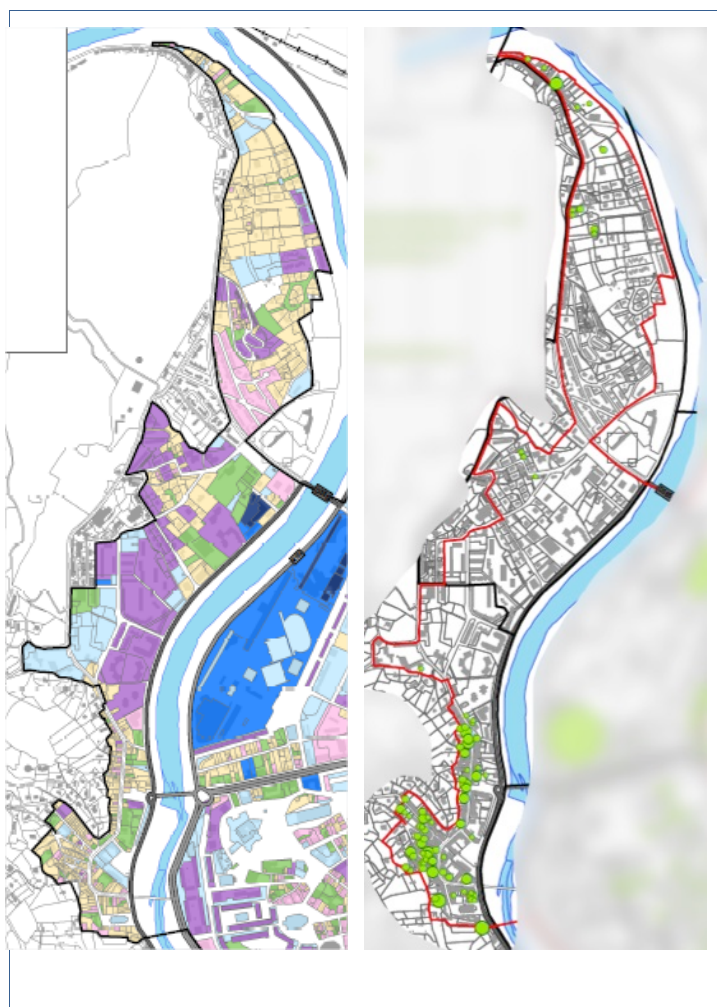
- 3 écoles maternelles
- 2 écoles primaires
- Campus de l'apprentissage

Cauvel La Royale : Présence d'éducateurs spécialisés

25% des personnes non scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (Alès Agglomération : 19%)

Niveau de diplôme atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée





■ Le logement

Beaucoup de logements sociaux avec la présence de 3 bailleurs (Logis Cévenols, Un Toit Pour Tous, Néolia).

Malgré plusieurs opérations de réhabilitation, l'habitat de Rochebelle présente de nombreux signes de dégradation, et le quartier s'est globalement paupérisé.

Insalubrité des logements anciens et présence de marchands de sommeil :

Les deux sections cadastrales qui couvrent le quartier comportent ainsi respectivement 33 % et 36 % de logements potentiellement indignes, et les petites copropriétés anciennes sont dans un état préoccupant, 77 % d'entre elles (23 sur 30) étant classées en catégories fragiles ou dégradées.

Types de propriétaires

■	Etat
■	Conseil Départemental
■	Ville d'Alès
■	Office HLM ou étb
■	Copropriété
■	Personne morale privée (SCI)
■	Personne physique

Logements de qualité médiocre

Nombre de locaux d'habitation de mauvaise qualité	
●	1
●	10
●	100
	Périmètre du contrat de ville d'Alès
	Contours des IRIS Insee

■ Action publique : urbain et habitat

Les rues sont peu animées, le quartier semble endormi mais à long terme, lorsque la principale zone d'urbanisation future, celle des Hauts d'Alès, sera ouverte à l'urbanisation, ce sera un lieu de passage fréquenté et il importe qu'il ne dépérisse pas d'ici là.

C'est pourquoi il est utile d'intervenir ponctuellement sur quelques bâtiments en mauvais état dont certains loués, comme sur Rochebelle, par des marchands de sommeil, afin d'éviter que la dégradation immobilière ne s'étende

Cauvel – Rochebelle



Rochebelle





La Royale



■ L'occupation du parc

Rochebelle-Saint-Raby : 14,5% de logements vacants

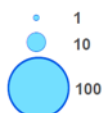
Brouzen-La-Royale : 7,9% de logements vacants



(Gard : 8,1% / Alès Agglomération : 8,5%)

(INSEE 2010)

Locaux d'habitation vacants

Nombre de logements vacants



-  Périmètre du contrat de ville d'Alès
-  Contours des IRIS Insee

■ Santé

Des associations du quartier investies dans les dynamiques partenariales de santé : Collectif de chômeurs, Association Mosaïque, La cantine solidaire de Rochebelle, Avenir Jeunesse sur Cauvel - la Royale

Actions avec l'école de Cauvel autour de l'alimentation

Des actions autour de l'alimentation avec le Centre culturel et scientifique

Un café partenarial qui réunit régulièrement les acteurs du territoire autour des questions de santé.

■ Vie associative – Lien social – Participation citoyenne

Manque d'appropriation des structures associatives et des équipements par les habitants du quartier

Associations présentes sur le quartier : Cantine solidaire (portée par l'association Collectif animateurs 30), Mosaïque, Collectif des chômeurs, La Clède, Le Salto, Association Expression, Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, Maison de la Nature et de l'Environnement, Centre de pomologie, Centre national des arts du cirque.

Du point de vue des habitants :

Sentiment de nostalgie et de déshérence : les commerçants s'en vont les uns après les autres ; envie de défendre ce quartier, de lui « redonner son âme ».

Cela passe par à la fois par le traitement de questions de l'habitat et aussi par l'habiter avec l'occupation conviviale ou la création d'espace-temps partagés.

De fait Rochebelle/Cauvel/La Royale constituent des entités urbaines distinctes plutôt qu'un quartier à part entière. Le dénominateur commun semble être la dimension « rive droite du Gardon ». Cette dénomination est revendiquée comme une marque de refonte identitaire valorisante.

Le projet « Collectif Habitat et Habiter » consiste à monter un collectif de revitalisation du quartier : mobiliser, informer, réunir, agir collectivement, depuis des moments de convivialité jusqu'à un parcours le long du Gardon etc

■ Rochebelle / Cauvel la Royale en résumé

RESSOURCES

HANDICAPS

Atouts

- Proximité du centre-ville
- Présence du Gardon
- Centre culturel et musée PAB
- Richesse culturelle
- Tranquillité
- Equipements : piscine, centre équestre, cyberbase, parcours santé, ...

Faiblesses

- Habitat dégradé et parfois indigne, dont petites copropriétés
- Entretien des espaces publics : saleté, trottoirs défoncés
- Disparition progressive des commerces
- Stigmates de faubourg minier
- Nostalgie et déshérence
- Mauvaise desserte en TC

Opportunités

- Présence d'une OPAH
- Programmes immobiliers neufs de qualité, yc social (reconstitution partielle de l'offre)
- Amélioration liaisons avec le centre-ville
- Fréquentation nouvelle induite par les 200 logements du carreau de la Mine
- Emprises mutables importantes et stratégiques : requalification de la façade sur le Gardon, foncier de l'ancien hôpital
- A long terme urbanisation des Hauts d'Alès

Menaces

- Dégradation aggravée de l'habitat, paupérisation
- Friches urbaines si rien n'est fait
- « Contamination » par les quelques immeubles insalubres

3.2.4. Quartier Près-Saint-Jean

Les données sont estimées à l'IRIS, données INSEE, RP 2010 (Base de référence du CGET pour l'identification du QPV). Le quartier prioritaire du contrat de ville peut se caractériser statistiquement à travers l'îlot iris Près Saint-Jean (98% de la population de cet iris est concernée par le périmètre du QPV). L'îlot iris Chantilly est également partiellement intersecté par le périmètre du QPV, cependant il n'est statistiquement pas représentatif (seuls 12% de la population de cet iris sont concernés par le périmètre du QPV).

Le quartier est créé de toute pièce par la municipalité de Paul Béchard à partir de 1958. Sur une ancienne prairie inondable, en bordure du Gardon, surélevée de 3 mètres grâce à un apport massif de remblai furent construits : la cité scolaire d'abord et quelques 1500 logements pour reloger les habitants de la vieille ville vouée à la démolition.

Outre le lycée Jean-Baptiste Dumas, les collèges Diderot et Jean Moulin, le quartier héberge une école primaire et maternelle, un espace culturel et associatif, un gymnase municipal, une salle de gymnastique. Tous les dimanche matin, un important marché se tient sur la place centrale.

D'importants aménagements ont été réalisés dans le cadre de l'ANRU qui ont considérablement amélioré les conditions de vie dans le quartier.

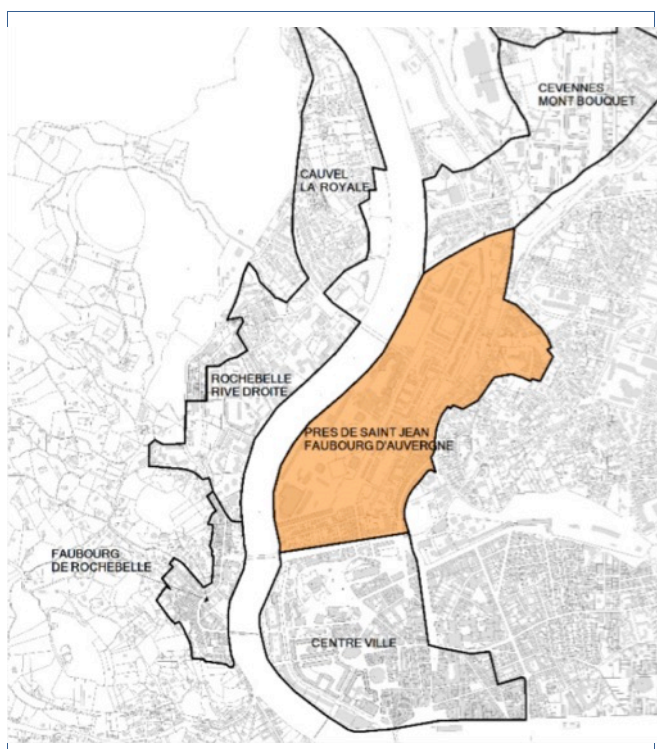
Le quartier compte près de 3000 habitants sur 51 ha

■ Situation du quartier

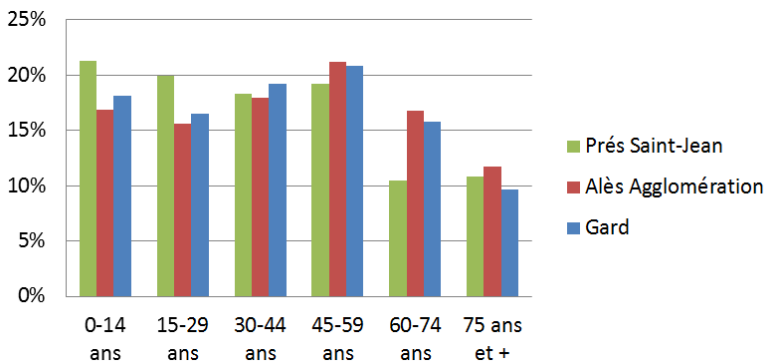
Le quartier des Prés Saint-Jean est l'un des trois grands quartiers d'habitat social de l'agglomération Alésienne, avec le centre-ville (secteur « rénovation ») et le quartier des Cévennes. Quartier anciennement en CUCS et impact visible de la rénovation urbaine sur le quartier.

Il a été le premier construit entre 1958 et 1963 afin de permettre le relogement des habitants du secteur à rénover du centre-ville.

L'emplacement retenu était un pré, situé à proximité immédiate du centre historique, mais inondable. Cette inondabilité s'est concrétisée lors de la crue catastrophique de 2002, à l'issue de laquelle la condamnation des rez-de-chaussée a été engagée.



Structure par âge



Démographie

2 835 habitants

(-16% entre 1999 et 2010)

2,1 personnes par ménage (Alès Agglomération : 2,2)

15,1% de familles nombreuses (Alès Agglomération : 7,9%)

38,9% de familles monoparentales (AA: 17%)

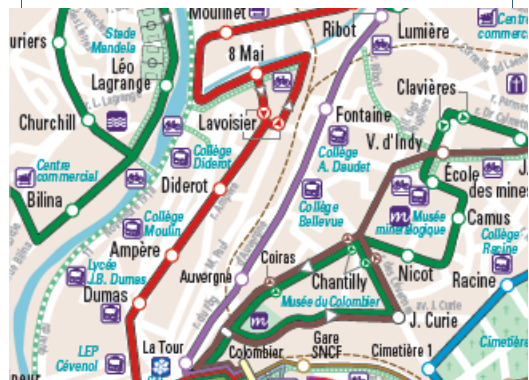
Equipements et transport

Equipements : Une antenne de l'OPH Logis Cévenols, CMPP, Jardins familiaux, Pôle Emploi.

Equipements sportifs : gymnase Jean MACE, gymnase Cité Scolaire, aire multisports, skate parc, halle de gymnastique.

Quartier bien desservi (deux lignes de bus). Le PRU 1 a amélioré le positionnement, la mise en sécurité et le confort des arrêts de bus et créé une trame verte qui traverse la ville et passe par le quartier favorisant les déplacements doux (piétons et cyclistes).

Crèche des lutins : présence d'enfants hors quartier PSJ, mixité des publics.



L'emploi

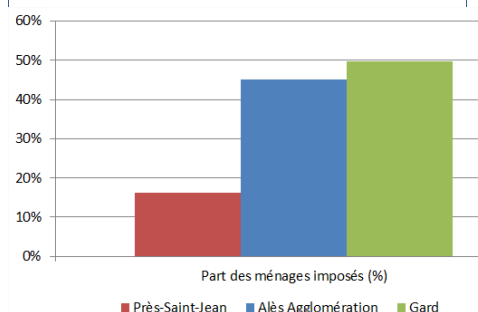
L'iris « Prés Saint Jean » est avec les Cévennes, le quartier le plus pauvre d'Alès et de son agglomération, avec un **revenu médian par unité de consommation de 5522 €** (contre par exemple 12 466€ pour l'iris « Grand rue Jean Moulin-Rénovation »).

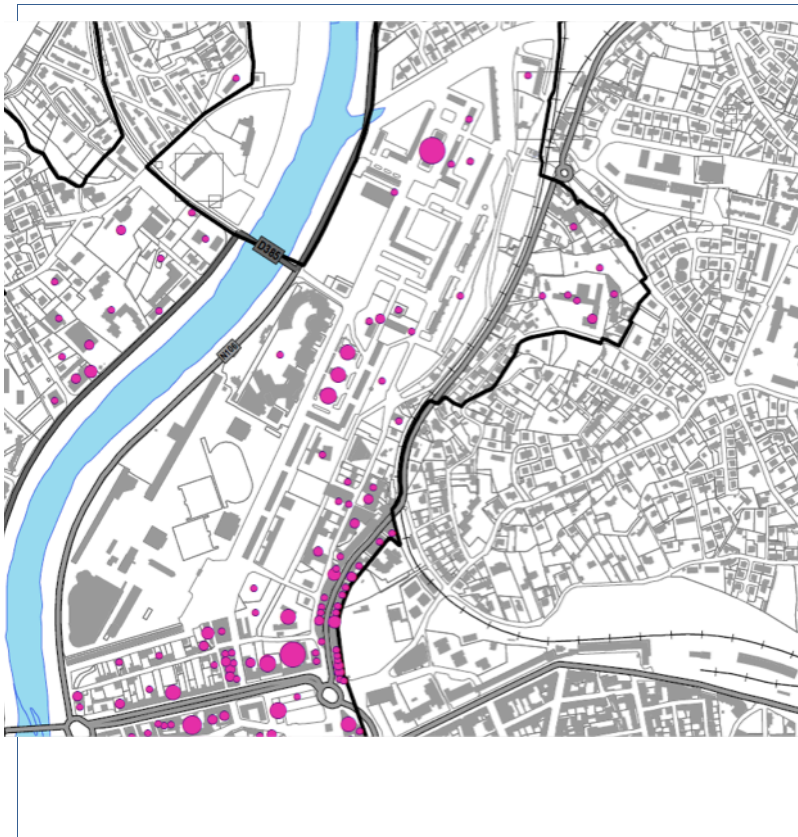
Population active : 898 (soit 32% de la population du quartier) et 28% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés.

Catégories socioprofessionnelles les plus représentées : ouvriers (35%), employés (33%), professions intermédiaires (16%).

Sous-représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures (2%) (9% pour Alès Agglomération, 11% pour le Gard).

Part des ménages imposés





Le tissu économique

Partie commerciale qui mérite d'être renforcée. Baisse de l'offre commerciale.

Commerces :

- pharmacie
- boulangerie
- boucherie
- tabac/presse
- nombreux snacks autour de la cité scolaire

Projet de création d'une maison de l'économie sociale et solidaire

Les locaux commerciaux



La scolarité

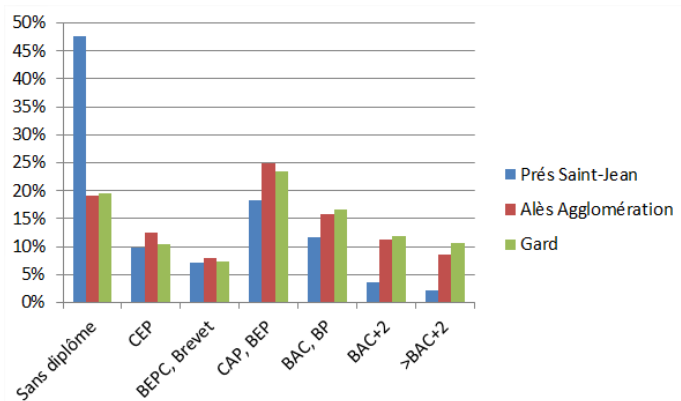
Etablissements scolaires :

- Cité scolaire (lycée général, technique, professionnel, GRETA)
- 2 collèges
- Ecole maternelle
- Ecole primaire

Travail mené sur le collège Diderot sur l'accompagnement à la scolarité (Energie Jeunes) et l'accès aux stages (FACE GARD)

48% des personnes non scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (Alès Agglomération : 19%)

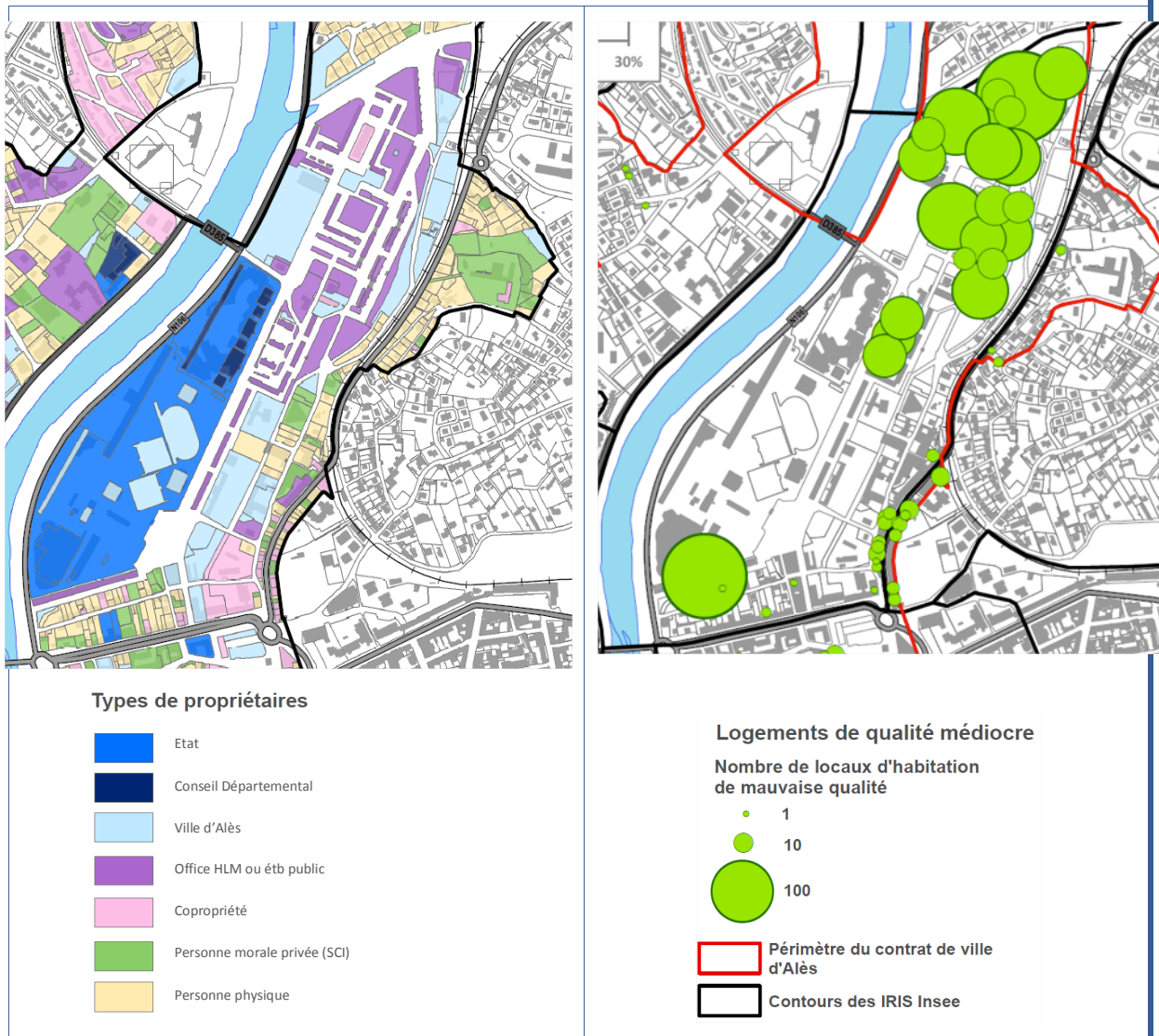
Niveau de diplôme atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée



■ Le logement

Habitat social à 98% : le quartier compte 1300 logements sociaux (sur les 1560 d'origine), les autres logements correspondant à quelques secteurs pavillonnaires sur les franges du quartier d'habitat social, et au faubourg d'Auvergne, entrée de ville historique en direction de Florac et Saint-Ambroix.

Au vu de l'obsolescence du bâti (64% de logements de qualité médiocre / normes «cités million») et de la vulnérabilité au risque inondation, l'étude prospective engagée en 2013 propose un renouvellement total du parc social à terme, associé à une diversification et une forte dédensification.



■ Action publique : urbain et habitat

Bilan positif du 1^{er} programme de rénovation urbaine malgré son ampleur modeste : opérations de déconstruction et de désenclavement au centre du quartier, réhabilitation et résidentialisation de la plupart du parc social, réaménagement des espaces publics (rendus fonctionnels mais demeurent sans atout).

Priorités pour le NPRU :

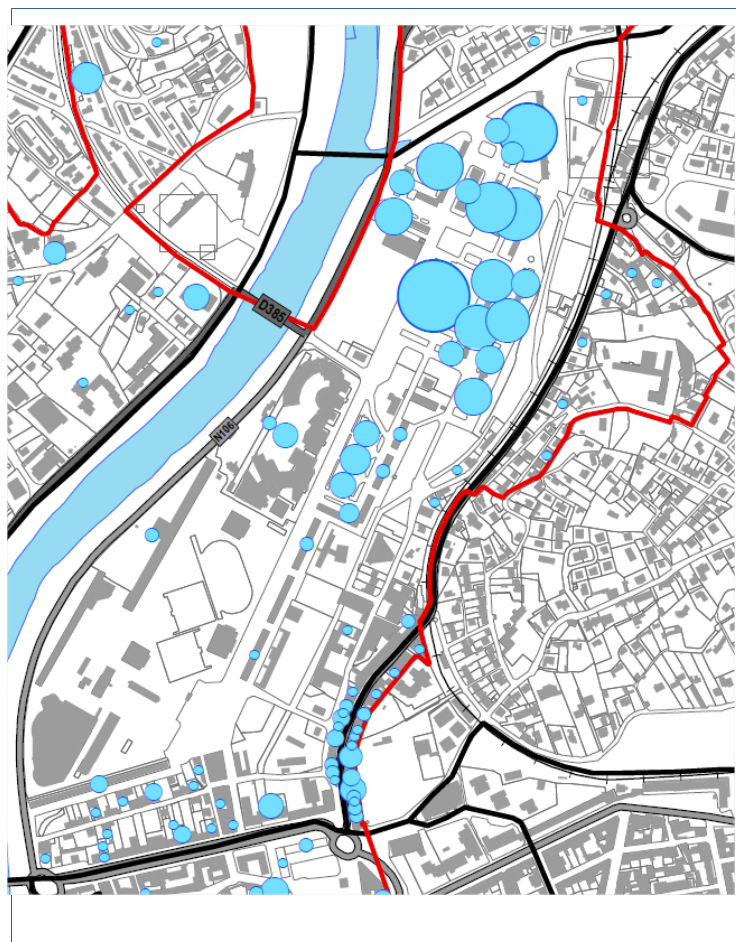
- Sud : ouverture du quartier sur le centre-ville dans le prolongement du projet place des Martyrs (Multiplexe) et faubourg d'Auvergne ;
- Centre : dans la continuité du premier PRU, afin de poursuivre le désenclavement, le renouvellement urbain (profond changement d'image à travers la démolition de deux groupes importants, Maupassant et Chénier), et la diversification de l'habitat et des fonctions urbaines.

Le renouvellement de la partie centrale, associée à la restructuration du lycée Jean Baptiste Dumas (démolition des deux barres), participera également à la recomposition de la façade urbaine sur le Gardon



Source : google map





■ L'occupation du parc

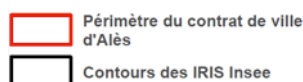
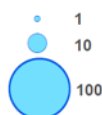
18,7% de logements vacants en 2010 (Gard : 8,1% / Alès Agglomération : 8,5%) (INSEE 2010)

23,5% de logements vacants en 2011 (INSEE 2011)

Vacance essentiellement volontaire, provoquée par le bailleur social Logis Cévenols en cohérence avec le projet de renouvellement urbain (bâties au nord du quartier en passe d'être démolies).

Locaux d'habitation vacants

Nombre de logements vacants



■ Santé

Associations et structures du quartier investies dans les dynamiques partenariales de santé: Association Raia, Réussite éducative, Etablissements scolaires, Association Avenir Jeunesse

Forum "Santé et Bien-être" porté par l'association Avenir Jeunesse, actions avec le collège Diderot (décrochage scolaire, soutien à la communauté éducative par le réseau santé mentale,...)

Collaboration avec la réussite éducative sur le lien parents écoles;

Projet alimentation à l'école maternelle, Projet santé de l'association RAIA(santé des femmes, violences conjugales)

Déclinaison locale avec le réseau santé Vie sociale et l'ASV de la Plate Forme d'Intervention Départementale d'Accès aux Soins et à la Santé- PFIDASS- porté par la CPAM du Gard dans le cadre de la lutte contre le renoncement aux soins

Un centre de santé qui a permis de réinstaller des professionnels de santé pour faciliter l'accès aux soins de premier recours.

■ Sécurité – Prévention

Secteur calme : le quartier s'est largement pacifié notamment grâce à une bonne gestion de proximité, la résidentialisation et le désenclavement.

Quelques incivilités de la part de certains élèves aux abords des établissements scolaires qui peuvent effrayer les parents qui n'habitent pas le quartier.

Éducateurs de rue présents aux abords des collèges.

■ Vie associative – Lien social – Participation citoyenne

Associations présentes sur le quartier : RGO, RAIA, Resto du cœur, RESEDA, La Clède, Fédération des Centres Sociaux du LR, Permanences Mission Locale Jeunes, Avenir Jeunesse, Punch Insertion cévenol, Louis Aragon Boxe française, association de GRS

Existence d'un marché fédérateur et ouvert sur l'extérieur.

Maison des associations : revitalisation du centre du quartier avec implantations de plusieurs structures.

Forte demande de pratiques sportives, travail partenarial avec le Roller Skating Alésien. L'image du quartier reste un frein au développement de l'offre de pratiques sportives. Fuite des associations du gymnase Jean Macé (dégradations, voitures vandalisées..).

Jardins familiaux, qui attirent 20% de jardiniers « hors quartier ». Liste d'attente constituée essentiellement de familles mono-parentales qui ne se rendent pas aux resto du cœur ou au CCAS. Beaucoup de dames âgées viennent avec leurs petits-enfants.

Cette redynamisation a permis l'arrivée sur le quartier d'un public extérieur qui réinvesti la vie du quartier et participent à sa mixité : Baisse de la proportion des communautés gitanes et maghrébines, augmentation de la proportion des autres communautés. Cohabitation inter-communautaires en constante amélioration.

Du point de vue des habitants :

Sentiment de vide dans un quartier réhabilité du point de vue de l'habitat mais pas encore de l'habiter. Processus de déliaison sociale : certains habitants ne connaissent pas la totalité du quartier. Envie manifeste de « bouger » et « faire bouger » le quartier, voire d'en sortir et d'y faire rentrer d'autres Alésiens.

Besoin de lieux intérieurs (pour les morts aussi bien que pour les fêtes) et extérieurs pour la convivialité, pour les jeunes enfants.

Les Près Saint-Jean en résumé

RESSOURCES

HANDICAPS

Atouts

- Proximité du centre-ville
- Résultats positifs du PRU 1
- Désenclavement et desserte améliorée
- Equipements scolaires et sportifs
- Loyers très modérés
- Marché dominical dynamique
- Quartier en voie de transformation

Faiblesses

- Quartier Inondable
- Parc social sur-représenté
- Obsolescence du bâti
- Connotation urbaine (barres, espaces déstructurés)
- Population précarisée et vieillissante

Opportunités

- Projets urbains structurants à proximité (place des Martyrs, éco-quartier), ouverture sur le centre-ville
- Poursuite du renouvellement urbain avec le NPRU (Recomposition du cœur du quartier et diversification, requalification de la façade urbaine et ouverture sur le Gardon)
- Etude urbaine prospective

Menaces

- Rénovation urbaine ralentie par le PPRI
- Déliquescence du centre commercial

3.2.5. Centre ville d'Alès

Les données sont estimées à l'IRIS, données INSEE, RP 2010 (Base de référence du CGET pour l'identification du QPV). Le quartier prioritaire du contrat de ville peut se caractériser statistiquement à travers les deux îlots iris « Centre-ville » (qui couvre la partie ancienne) et « Grand rue - Jean Moulin - Rénovation » (partie rénovée) au sein desquels respectivement 71% et 100% de la population de ces deux iris est concernée par le QPV. L'îlot iris Le Brésis-Faubourg du Soleil est également partiellement intersecté par le périmètre du QPV, cependant il n'est statistiquement pas représentatif (seulement 12% de la population concernée).

Dans son livre "Le vieil Alès disparu", Michel Vincent explique que la démolition des immeubles anciens du centre ville dans les années 50-60 a fait autant de dégâts que les bombardements de la seconde guerre mondiale sur certaines villes de France. C'est dire qu'il ne reste que peu de traces de ce que fût la ville autrefois, hormis la citadelle du Fort Vauban, la Cathédrale Saint Jean et le Temple protestant qui ont la particularité d'être encadrés par des immeubles collectifs gérés pour la plupart par l'office HLM. ces 3 monuments ont d'ailleurs fait l'objet d'importants travaux de restauration ces dernières années. Le long de la Grand Rue Jean Moulin, en contrebas du Gardon, le quartier "Rénovation" symbolise cette volonté. Pour autant, on peut aussi dire que les logements construits ont permis à une population importante de résider en cœur de ville et d'y maintenir de l'activité.

C'est aussi en centre ville que se situe le Cratère théâtre, scène nationale et la médiathèque Alphonse Daudet.

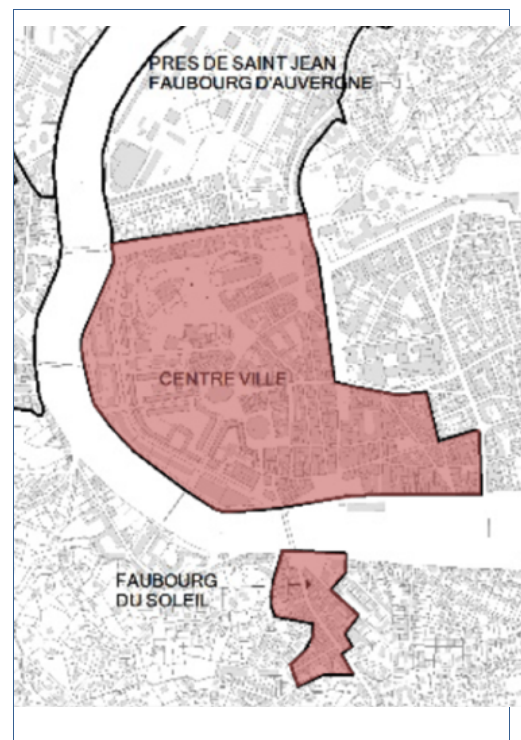
Le centre ville d'Alès s'étend sur 105 ha et abrite plus de 9000 habitants.

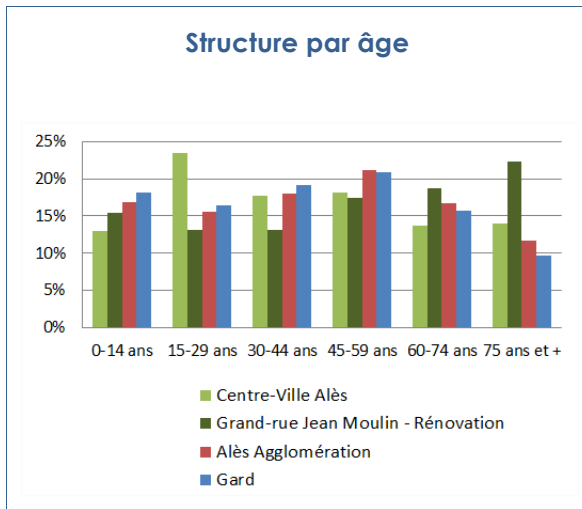
■ Situation du quartier

Nouveau quartier prioritaire Politique de la Ville.

Centre-ville d'Alès/Grand-rue Jean Moulin: un centre ancien avec des immeubles d'habitation et des monuments qui constituent des fortes traces du passé et du rôle d'Alès en tant que centre historique du pays cévenol (édifices culturels : temple cathédrale...), et un centre-ville « rénové » au début de la seconde partie du siècle dernier dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine qui a permis d'éradiquer des logements insalubres, mais avec une volumétrie des immeubles qui contraste nettement avec l'environnement et impacte fortement le paysage urbain en « écrasant » les édifices culturels anciens.

Faubourg du Soleil : entrée de ville historique d'Alès en provenance d'Anduze et de Montpellier, sur la rive droite du Gardon. A proximité immédiate de la rivière et de l'hyper centre que symbolise la place Gabriel Péri.





■ Démographie

Centre-ville : 2 932 habitants (+17% en 11 ans)
Grand-rue Jean Moulin : 3 204 habitants (-4,1%)

Centre-ville : 1,5 personnes par ménage /
Grand-rue Jean Moulin : 1,7 (AA: 2,2)

Centre-ville : 5,3% de familles nombreuses
Grand-rue Jean Moulin : 12,3% (AA : 7,9%)

Centre-ville : 32,4% de familles monoparentales
/ Grand-rue Jean Moulin : 38% (AA: 17%)

Population relativement âgée / Proportion
significative de veuves vivant avec des
pensions de réversion (minimum vieillesse)

■ Equipements et transport

Centre-ville/Grand-rue Jean Moulin : Santolines (OPH Logis Cévenols), antenne de gestion de l'OPH Logis Cévenols, principaux équipements administratifs et culturels (mairie, sous-préfecture, chambre de commerce, palais de justice, temple et cathédrale, théâtre du cratère (scène nationale), médiathèque, marché couvert, nouveau multiplexe...). Ces fonctions restent dynamiques en raison de la vaste zone de chalandise de la ville.

Faubourg du Soleil : nuisances liées à l'intense circulation à double sens.

Musée du Colombier : situé au cœur d'un parc dans un petit château du XVIII^e siècle, ce musée présente de très belles pièces archéologiques et une belle collection de peinture. Peinture du XVI^e siècle, avec le célèbre triptyque « La trinité » de Jean Bellegambe ou « La mer » et « La Terre » de Breughel de Velours. Peintures des écoles du Nord, des écoles italiennes et de l'école française du XVII^e au XIX^e siècle. Centre-Ville : - Université Populaire du Grand Alès Promouvoir la culture sans conditions d'âge ou de diplôme. Cours de langues dont le grec moderne, soutien scolaire de maths, anglais et français pour collégiens et lycéens, scrapbooking pour les 7/11 ans, art floral, reliure, vannerie, paléographie et travail de voix, conférence et exposition sorties culturelles diverses.



L'emploi

Centre-ville : 1 364 actifs (soit 47% de la population du quartier) et 53% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés

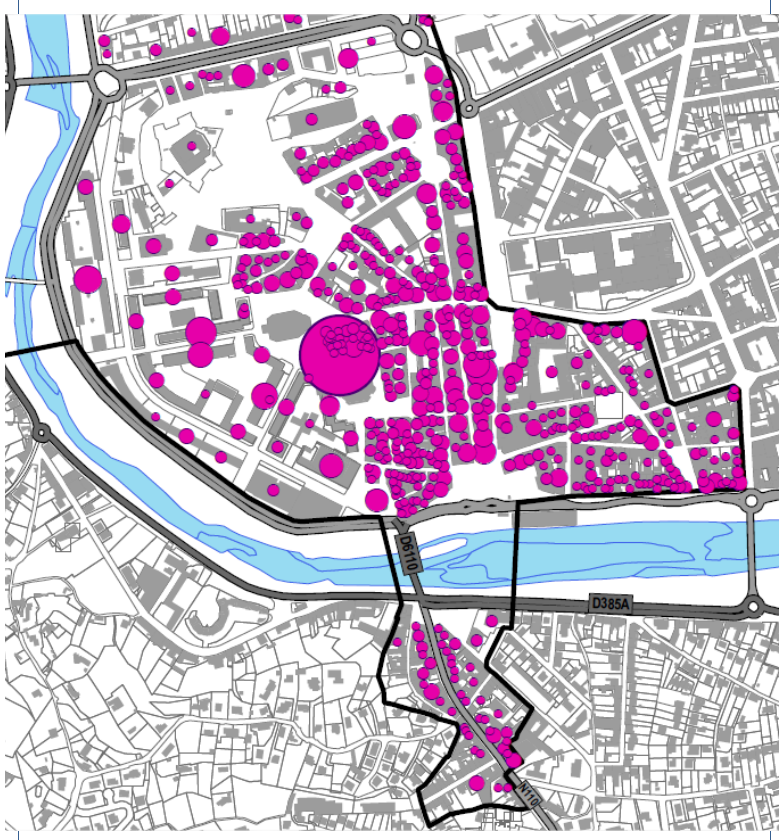
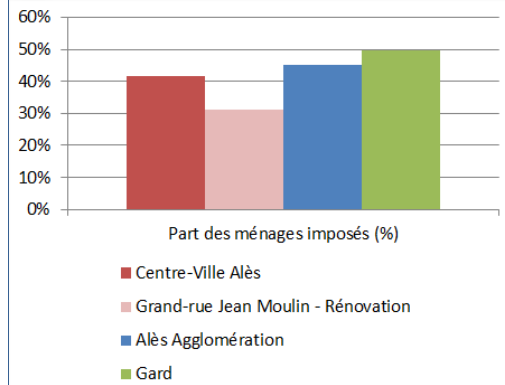
Grand-rue Jean Moulin : 992 actifs (soit 31% de la population du quartier) et 47% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés

Catégories socioprofessionnelles les plus représentées : employés, ouvriers, et professions intermédiaires

- Centre-ville : 34%/23%/23%
- Grand-rue Jean Moulin : 49%/21%/18%.

Bonne représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures dans le centre-ville (11%) ; ceux-ci sont sous représentés dans l'IRIS Grand-rue Jean Moulin (5%). (9% pour Alès Agglomération, 11% pour le Gard).

Part des ménages imposés



Le tissu économique

Offre commerciale importante

Le centre-ville regroupe l'essentiel de l'armature commerciale traditionnelle de la Ville.

Le faubourg du Soleil bénéficie sur environ 200m d'un alignement commercial caractéristique d'une entrée de ville, incluant quelques commerces de proximité, mais relativement fragile et affaibli.

Les locaux commerciaux



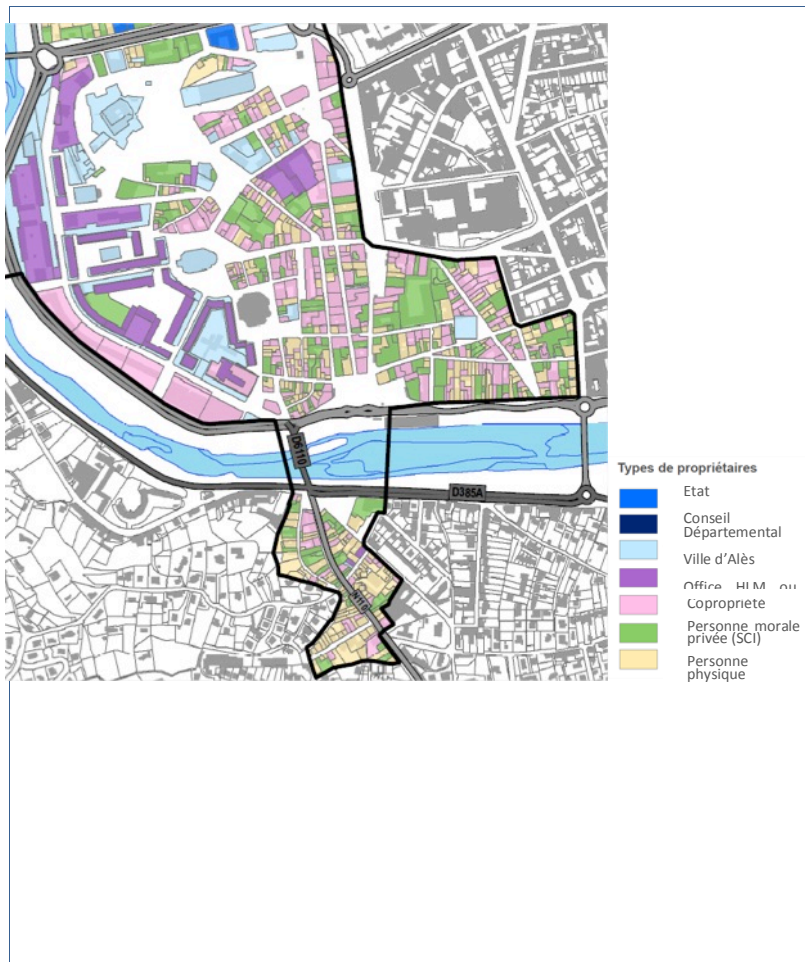
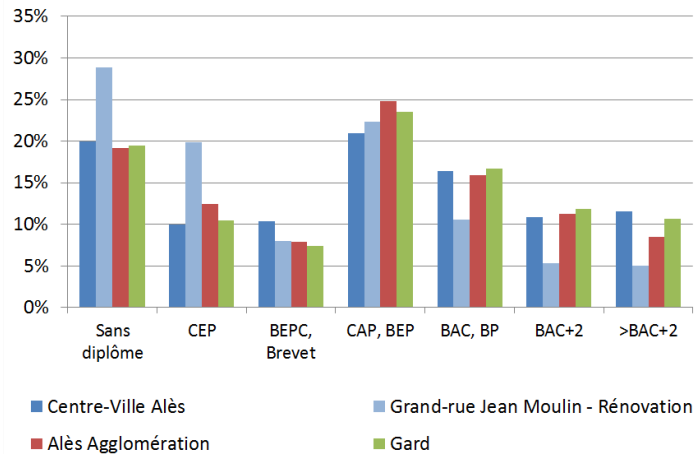
La scolarité

Etablissements scolaires :

- Ecole publique Louis Pasteur
- Ecole catholique Taisson (maternelle et primaire)
- Ecole Notre Dame
- lycée professionnel

Centre-ville : 20% des personnes non scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (taux équivalent sur l'ensemble d'Alès Agglomération). Ce taux monte à 29% dans l'IRIS Grand-rue Jean Moulin.

Niveau de diplôme atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée



Le logement

Centre-ville ancien :

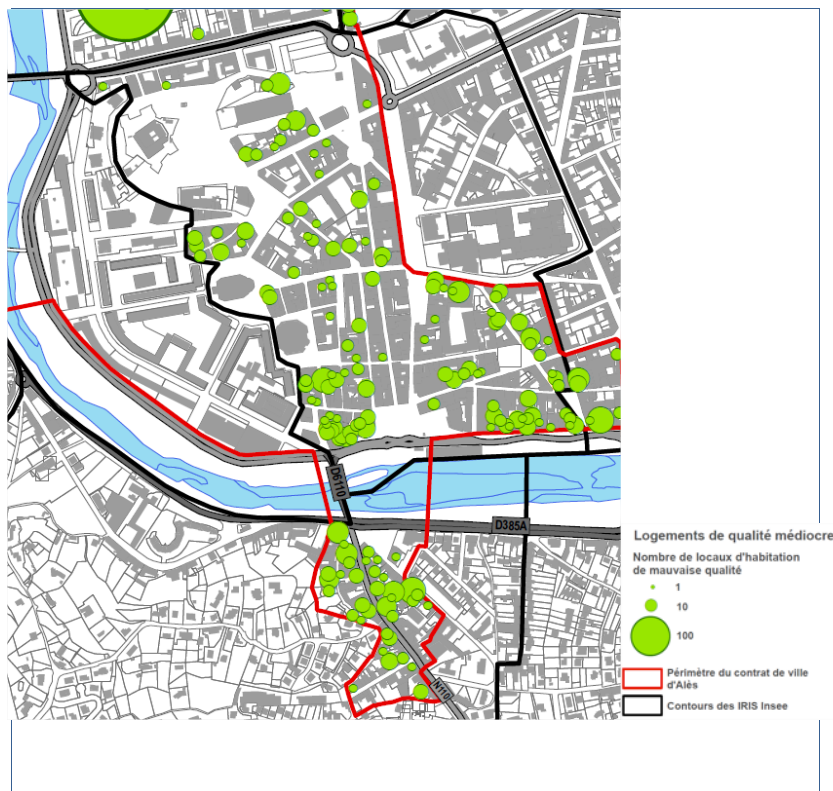
De nombreuses poches de dégradation, voire d'insalubrité malgré les opérations d'amélioration de l'habitat conduites depuis plusieurs décennies.

Parc potentiellement indigne : 15% du parc privé du centre-ville, contre 9 % de celui de la commune.

Situation préoccupante des petites copropriétés anciennes (état et désorganisation) : 64 % classées en catégorie fragiles ou dégradées.

Grand rue Jean Moulin – Rénovation :

Etat satisfaisant du parc social et des copropriétés situées face au Gardon (peuplement, état du bâti).



Faubourg du Soleil :

Dégradation marquée de l'habitat malgré plusieurs opérations de réhabilitation (notamment une campagne de ravalement des façades) : 20 % de logements privés potentiellement indignes (Soit 94 logements).

Situation préoccupante des petites copropriétés anciennes : 75 % classées en catégories fragiles ou dégradées.

■ Action publique : urbain et habitat

Vaste opération de rénovation urbaine de la partie Ouest (iris « Grand rue Jean Moulin ») dans les années 1960 : démolition totale du parc ancien et reconstruction de barres caractéristiques des années 60 qui impactent fortement l'image de la ville à partir du Gardon et des axes de communication qui le bordent. Les logements reconstruits sont essentiellement des logements locatifs sociaux (63% des logements de l'Iris « Grand rue Jean Moulin - Rénovation ») et quelques copropriétés, au bord de la rivière.



Le projet de la ville et de l'agglomération consiste essentiellement à renforcer l'attractivité du centre-ville et à étendre spatialement sa dynamique, notamment en direction des faubourgs anciens de la rive droite du Gardon (Rochebelle, Faubourg du Soleil) et vers le Nord, à travers le projet d'éco quartier et le renouvellement urbain des près Saint-Jean.

Au-delà de cette vision stratégique, les enjeux de requalification du centre-ville sont réels, et justifient son intégration dans le périmètre prioritaire.

La ville a fortement investi au cours des dernières années pour requalifier son centre-ville et renforcer son activité.

Les rues et les espaces publics, notamment les secteurs commerçants, ont été entièrement retraités, à l'image emblématique de la place Gabriel Péri et des berges du Gardon (fontaines, jardins, mobilier urbain...).

La mise en place d'une voie verte sur les berges et depuis 2012 l'animation «Alès plage» au droit du centre-ville ont amorcé le processus, long et complexe mais fondamental, de requalification de la rivière comme axe structurant de la ville de l'agglomération.

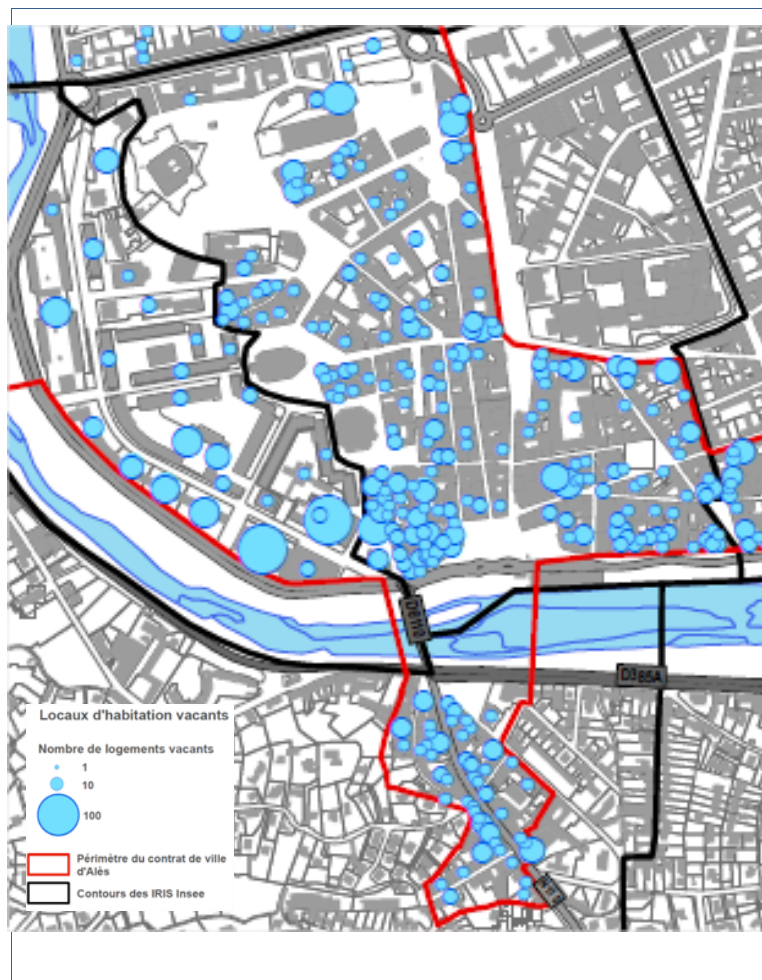
Les cinq dernières années ont vu enfin l'émergence et la réalisation du projet phare de la place des Martyrs de la résistance, qui doit constituer un nouveau point d'attraction et nouvelle centralité au nord du centre-ville, en lisière immédiate du quartier des près Saint-Jean.

Après la démolition d'une cité administrative obsolète construite dans les années 1960, le projet a vu la réalisation d'un multiplexe (en cours de construction), équipement structurant l'échelle de l'agglomération, qui se prolongera par la réalisation d'un ambitieux programme immobilier, en cours de commercialisation.

Ce projet de la place des martyrs servira d'amorce à l'extension de la centralité d'Alès au quartier des près Saint-Jean, en direction du lycée Jean-Baptiste Dumas.



■ L'occupation du parc



Centre-ville ancien : Taux de vacance élevé (14,5% en 2010), notamment dans les rues commerçantes.

Parc ancien à dominante locative (61% des résidences principales), avec des risques de déqualification de ce parc, aggravés par la livraison récente de logements locatifs neufs dans différents quartiers de la ville (produits défiscalisés).

Grand rue Jean Moulin – Rénovation : Vacance faible dans les immeubles de la partie rénovée (4,9% en 2010)

Vieillesse accélérée de la population (peu attractifs pour les jeunes ménages). Pâtissent de la conception urbaine du quartier qui renvoie une image relativement déqualifiée, en particulier de certains espaces publics (urbanisme de dalles, conservées ou détruites).

(Gard : 8,1% / AA: 8,5%) (INSEE 2010)

■ Santé

Les associations du quartier investies dans les dynamiques partenariales de santé: GEM l'émeraude, Secours catholique, La Clède, La Ligue contre le cancer, Association Aides

Café des familles géré par la Clède qui mène des actions de prévention en santé

Association Intermédiaire "Raison de plus" engagée dans un travail autour de la santé, repérée comme levier à l'insertion et à l'emploi,

Le Gem l'émeraude: actions de prévention autour des addictions, de l'alimentation et de l'activité physique, des vaccinations, de la santé mentale

Un travail avec le secours catholique sur le dépistage des cancers

■ Vie associative – Lien social – Participation citoyenne

Associations présentes sur le quartier :

- Espace Seniors
- Mission Locale Jeunes
- Trait d'Union
- Espace Jeunes
- Maison de l'Emploi
- Café des familles (La Clède)
- Espace Renée Chambon
- Alès 1901 : moyennant une cotisation de 20 euro, les associations membre d'Alès 1901 peuvent, pour certaines et en fonction de la place disponible, bénéficier d'une salle à la Maison des Associations. Elles sont également inscrites dans l'annuaire des associations, réédité chaque année par la Mairie d' Alès, et peuvent participer au Forum des associations qui se tient en septembre sur les bords du Gardon. Alès 1901 fait en sorte de promouvoir la vie associative et peut, avec son budget propre, acheter du matériel utile aux activités menées par les associations dans l'enceinte de l'espace André Chamson

Quartier attractif pour les personnes âgées, inter-générationnel important.

Du point de vue des habitants :

Sentiment de quartier inexistant

Envie de connecter solidairement l'ensemble des îlots d'habitat de l'Agglomération d'Alès

■ Sécurité – Prévention

Augmentation des violences urbaines en centre-ville

Nuisances sonores aux abords des établissements de nuit.

Le centre-ville d'Alès en résumé

RESSOURCES

Atouts

- Attractivité : équipements, commerces, animations
- Espaces publics requalifiés
- Parkings nombreux
- Présence du Gardon

HANDICAPS

Faiblesses

- Habitat ancien vétuste, dont copropriétés
- Impact visuel des opérations de rénovation urbaine
- Urbanisme de la partie rénovée

Opportunités

- Elargissement de la dynamique du centre-ville (Faubourgs, Prés Saint-Jean)
- Le Gardon comme axe de requalification (Alès Plage, voies vertes, façades rive droite)
- Espaces mutables
- Programmes immobiliers neufs de qualité

Menaces

- Vieillesse de la population
- Mutation mal maîtrisée du peuplement
- Affaiblissement de l'appareil commercial
- Dégradation aggravée de l'habitat

Le Faubourg du Soleil en résumé

RESSOURCES

Atouts

- Proximité immédiate du centre-ville et du Gardon
- Maintien de quelques activités commerciales

HANDICAPS

Faiblesses

- Habitat dégradé et parfois indigne, dont petites copropriétés
- Nuisances routières

Opportunités

- Requalification de l'entrée de ville
- Espaces mutables (dont propriétés ville)
- Programmes immobiliers neufs de qualité à réaliser, dont social (reconstitution partielle de l'offre)
- Ouvrir le centre-ville, créer des espaces de rencontres inter-générationnelles

Menaces

- Dégradation aggravée de l'habitat, paupérisation
- Affaiblissement du commerce

3.2.6. Quartier d'Anduze

Les données sont estimées à l'IRIS, données INSEE, RP 2010 (Base de référence du CGET pour l'identification du QPV). Le quartier prioritaire du contrat de ville peut se caractériser statistiquement à travers l'ilot iris Anduze, malgré le fait que seuls 32% de la population de cet iris soit concernés par le périmètre du QPV.

Aucune autre commune ne peut revendiquer, avec autant de légitimité, l'appellation "Porte des Cévennes". Porte géographique d'abord : la cluse d'Anduze, passage du Gardon du même nom, au bord duquel la cité s'est construite, est une véritable porte géologique. Porte historique ensuite, celle des Cévennes, dont la cité fut l'ancienne capitale.

La Porte des Cévennes est une destination touristique très connue en France et à l'étranger. La renommée des vases d'Anduze y est pour beaucoup tout comme la Bambouseraie de Prafrance située à proximité. Le Gardon d'Anduze voit chaque été de très nombreux touristes affluer. On peut également l'admirer en empruntant le TVC, Train à vapeur des Cévennes qui circule sur la ligne Anduze-Saint Jean du Gard . De par sa position stratégique, le site d'Anduze a été occupé par l'homme depuis des temps immémoriaux. Au XVIème siècle, la ville comptait plus de 7000 habitants à l'intérieur de ses murailles. Ainsi s'explique le réseau de ruelles étroites bordées d'immeubles construits en hauteur pour gagner de la place sur l'espace réduit de la cité.

Au XIXe siècle, avec les révolutions industrielles, Anduze connut un nouveau développement économique (filatures de soie, bonneterie, chapellerie), avant d'être frappée par la récession, comme l'ensemble des Cévennes.

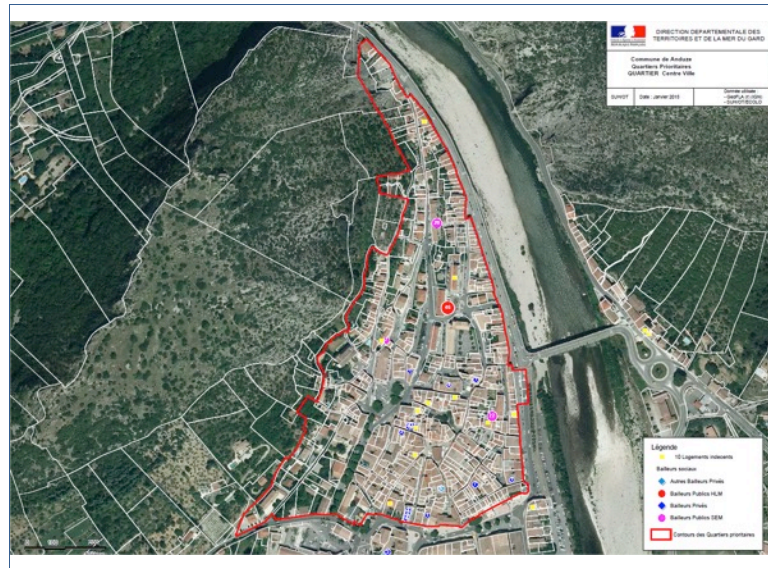
La ville d'Anduze est également remarquable par son architecture et son urbanisme. De la place couverte et sa fontaine pagode, au Plan de Brie et des quais de la rivière au parc des Cordeliers, l'ensemble de la localité a généré un tourisme fondé sur son indéniable attrait. Son centre et ses proches abords méritent en effet l'attention due à un lieu façonné par l'histoire. Les rues, passages, escaliers, places et placettes, immeubles des XVIe et XVIIe siècles, fontaines et monuments, vieilles portes et façades, se découvrent et livrent leurs secrets au promeneur. Au bord du Gardon, la Tour de l'horloge mesure le temps qui fuit grâce à l'horloge qui lui a donné son nom, mais aussi grâce à son magnifique cadran solaire.

Situation du quartier

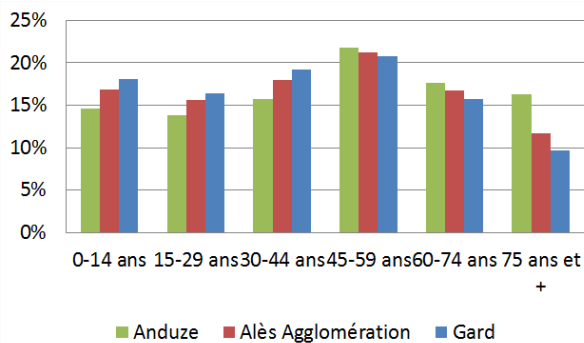
Nouveau quartier prioritaire Politique de la Ville

Bourg-centre qui accueille une population en difficultés.

Près de 2/3 des ménages de la ville d'Anduze sont éligibles aux logements à loyers modérés (PLUS).



Structure par âge



Démographie

3 287 habitants (Observatoire) ; 1 064 au sein du quartier prioritaire (dires Etat)

(+9,4% entre 1999 et 2010)

1,9 personnes par ménage (AA : 2,2)

6,5% de familles nombreuses (Alès Agglomération : 7,9%)

19,4% de familles monoparentales (AA : 17%)

Population vieillissante

Sur-représentation des familles monoparentales et des bénéficiaires des minima sociaux.

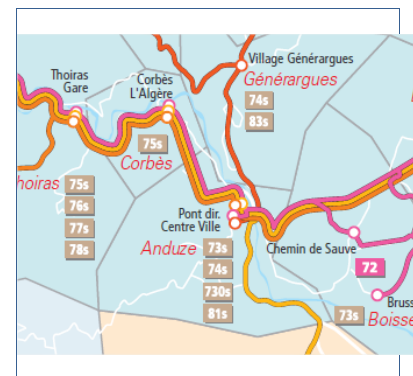
Equipements et transport

Problématique de mobilité, d'isolement géographique. Éloignement des services et problématique de gardes d'enfants

Equipements : CMS, Permanence de l'OPAH, CMP

Equipements sportifs à proximité : Stade, Gymnase, Centre de loisirs

En périphérie : Parc des cordeliers, Berges du Gardon utilisées comme espace de vie



■ L'emploi

Revenu médian par UC : 9 900€

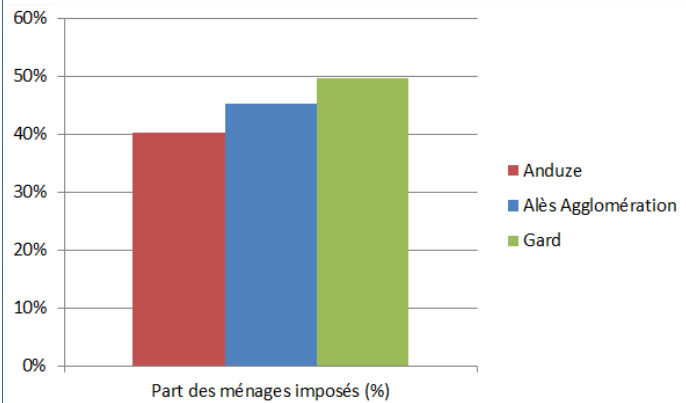
Ecart de revenu de 1 à 18 entre le cœur de ville et le quartier résidentiel.

Population active : 1 224 (soit 37% de la population du quartier) et 51% des 15 à 64 ans sont des actifs occupés

Catégories socioprofessionnelles les plus représentées : employés (30%), ouvriers (27%), professions intermédiaires (22%).

Légère sous-représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures (7%) (9% pour AA, 11% pour le Gard).

Part des ménages imposés



■ Le tissu économique

Nombreux commerces

Les locaux commerciaux



■ La scolarité

Etablissements scolaires et petite enfance : école primaire, école maternelle, crèche, LAPE

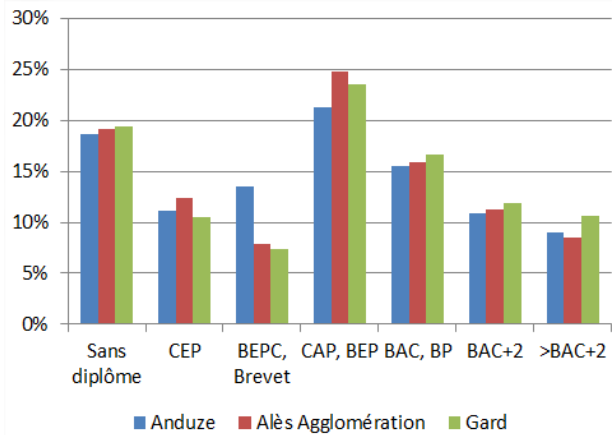
A proximité du quartier : Collège Florian

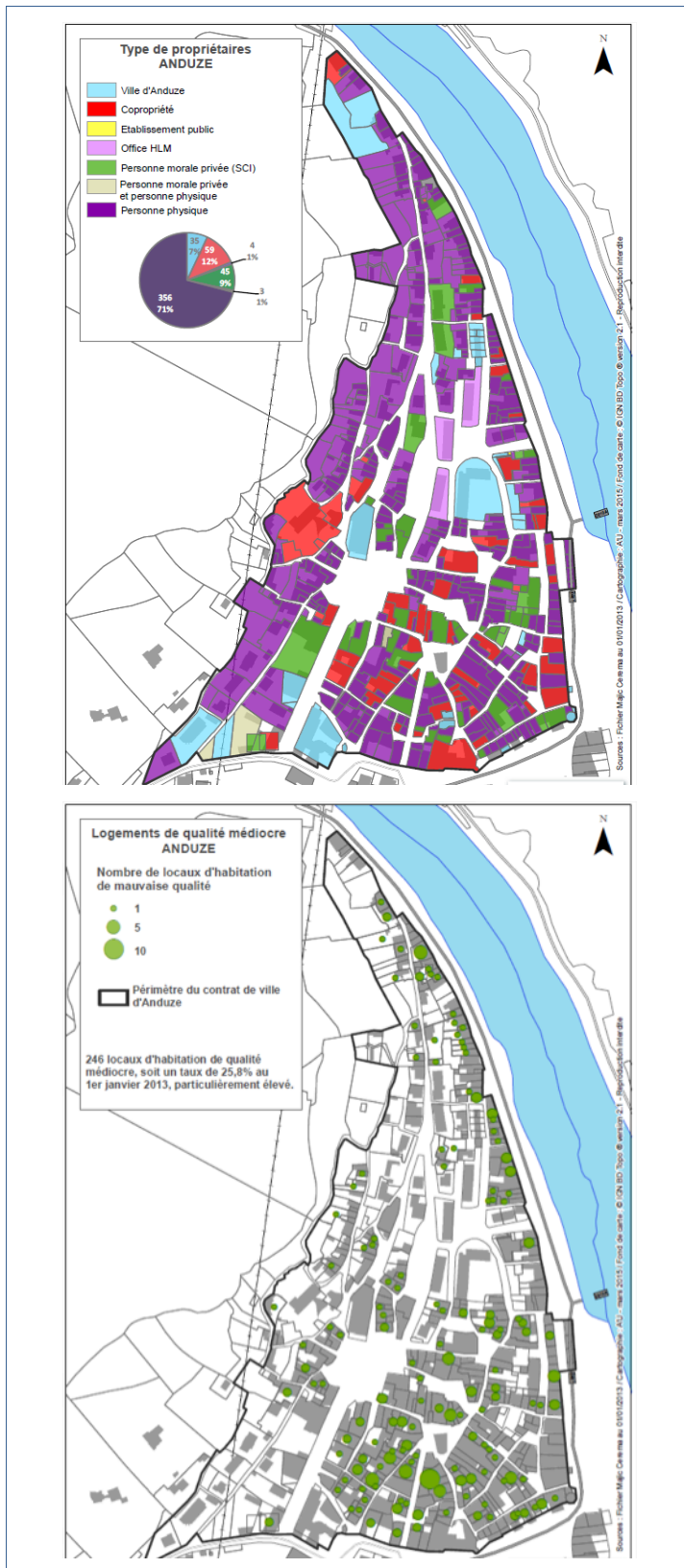
Question des horaires d'ouverture des crèches et de leur taux de remplissage, question des places à la cantine à réserver et qui ne répondent pas à des besoins d'urgence, constituent des freins à l'emploi et à la mobilité de certaines familles.

Bonne représentation du public issu du QPV dans les équipements sportifs et le centre de loisirs.

19% des personnes non scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (taux équivalent sur l'ensemble d'Alès Agglomération)

Niveau de diplôme atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée





Le logement

Peu de logements sociaux sur Anduze (163 LLS, soit 2% des LLS d'Alès Agglomération)

Au sein du QPV :

- parc privé : 857 logements (soit 90% du parc du quartier)
- parc logement social : 95 logements (soit 10 % du parc du quartier, et 50% des LLS de la ville) (48 % Habitat du Gard / 62% SEMIGA).

Une forte précarité énergétique

Plus de 3/4 de logements en classe énergétique D et un quart en classe E.

Logements indignes

25% de résidences principales privées potentiellement Indignes (2011) (Gard : 11 %)

11 logements au sein du quartier ont fait l'objet d'un signalement indécence depuis 2006

■ Action publique : urbain et habitat

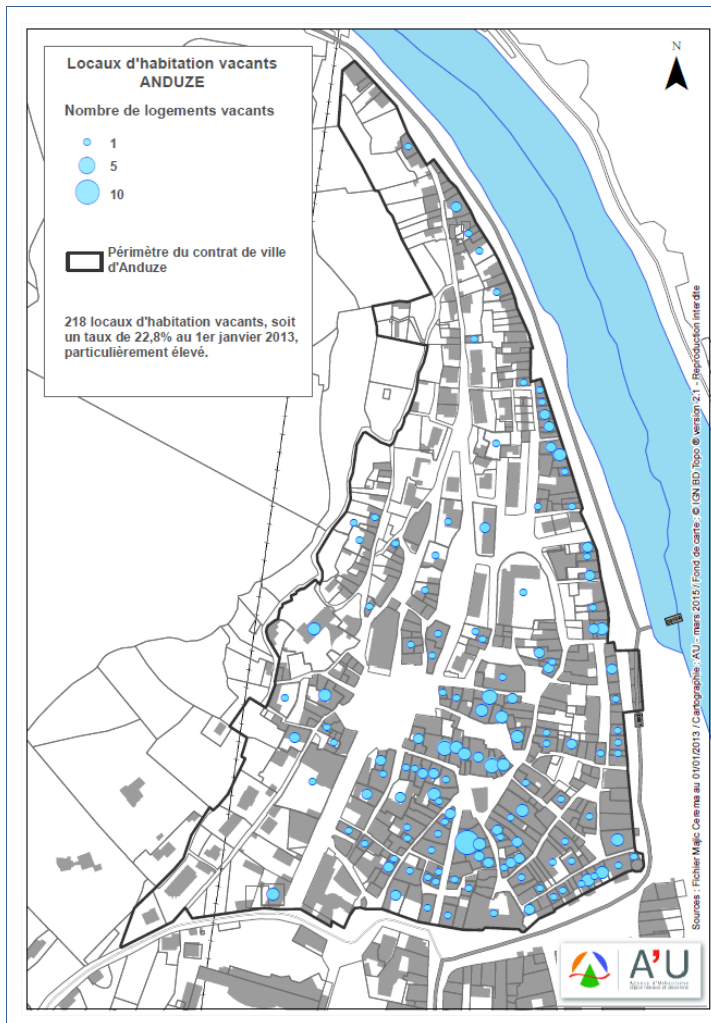


Alors que la ville d'Anduze présente un tissu urbain historique des questions relatives à l'habitat priment dans certains secteurs du quartier prioritaires: effondrement des maisons, affaissement des toits.

La question des propriétaires pauvres ou marchands de sommeil est posée.

Il y a une volonté de la municipalité d'engager des travaux sur les réseaux secs et humides.

La réfection de la place Notre Dame a permis la réimplantation des commerces et a encouragé les propriétaires privés à rénover leurs façades.



■ L'occupation du parc

Une vacance importante

10,2% de logements vacants (INSEE 2010)
(Gard : 8,1%/Alès Agglomération : 8,5%)

Une rotation relativement faible

Le quart des logements est occupé depuis plus de 20 ans, dont 15 % depuis plus de 30 ans.

■ Santé

Associations et structures investies les dynamiques partenariales de santé : Relais emploi Ricochet (association Offre et demande), en lien avec le réseau santé vie sociale, association Aides

Un travail autour de la réduction des risques avec la collectivité et l'association Aides en suspens;

Des liens avec le médico social et des actions autour de l'alimentation et l'obésité (Anca).

■ Sécurité – Prévention

Désœuvrement des jeunes. L'occupation de l'espace public crée un sentiment d'insécurité pour les habitants et engendre de vives tensions. Arrivées périodiques sur la commune de nouvelles populations.

■ Vie associative – Lien social – Participation citoyenne

Associations en périphérie du quartier :

- Point Relai Emploi
- Permanence de la Mission Locale Jeunes
- Association Offres et Demandes
- Croix rouge,
- Secours populaire
- Resto du cœur
- association des seniors
- ADMR
- Nombreuses association d'activités culturelles et sportives à proximité

Difficulté à mobiliser le public sur des actions collectives et à les faire participer à la vie sociale (Repli sur soi).

Du point de vue des habitants :

- Fort sentiment de petite ville.
- Sentiment de perplexité quant à l'inclusion de la cité dans l'agglomération alésienne.
- Lassitude par rapport à des initiatives citoyennes assez vite taries (aide aux devoirs ; coordination des associations caritatives ...).
- A l'écoute des habitants, la belle image aimée des touristes s'effrite largement.
- Besoin d'une meilleure lisibilité ou d'une coordination stimulante des activités destinées aux citoyens, la nécessité de mettre en place des espace-temps libres d'écoute des demandes, le souci de créer du lien intergénérationnel, notamment dans le cadre de la transmission de savoir-faire, l'envie de mettre sur pied des actions culturelles à vocation de liaison sociale.
- Une demande de diagnostic fin concernant la place des jeunes dans la Cité et les situations de vie en monoparentalité a été exprimée. L'ensemble de ces questions aura dessiné un projet de centre social de façon très lisible dès la première séance lors des cafés participatifs cotiyens.

Le centre-ville d'Anduze en résumé

RESSOURCES

Atouts

- Sentiment d'appartenance à un « village » : ville à taille humaine
- Histoire riche
- Présence d'activité : commerces et médical
- Présence d'associations très actives
- Attractivité touristique

HANDICAPS

Faiblesses

- Habitat dégradé / indigne
- Forte saisonnalité de l'activité
- Peu d'offre de TC

Opportunités

- Fédération des acteurs associatifs
- Coordination des acteurs et mise en réseau à l'échelle de l'agglomération
- Requalification des bords du Gardon

Menaces

- Paupérisation du centre-ville : désertion des classes moyennes et petits commerces
- Fracture sociale entre les différents quartiers
- Conversion en une ville uniquement touristique
- Taux de vacance
- Déshérence

4. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Alès Agglomération, la ville d'Alès et la ville d'Anduze ainsi que leurs partenaires, ont construit le contrat de ville sur la base d'un diagnostic territorial partagé qui a conduit à la définition d'enjeux territoriaux et d'axes stratégiques, adossés au projet de territoire d'Alès Agglomération, adopté à l'unanimité des maires des 50 communes et des conseillers communautaires le 3 octobre 2013.

La rédaction du contrat de ville a demandé un travail d'élaboration et de négociation de plusieurs mois.

Chaque référent devra être dûment mandaté par son institution de façon à assurer une interface entre les orientations techniques du comité technique et des groupes de travail par pilier et l'administration ou l'institution qu'il représente pour faciliter la transversalité des informations et des politiques. La liste des référents sera annexée au contrat de ville.

4.1. La participation des acteurs locaux

La méthodologie d'élaboration du contrat de ville d'Alès Agglomération répond au processus d'élaboration du contrat préconisé par la Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.) et a accordé une place prépondérante à la co-construction du dispositif par les acteurs locaux, partenaires institutionnels mais également habitants et associations, forces vives de notre territoire et acteurs du développement et de la cohésion sociale sur nos quartiers.

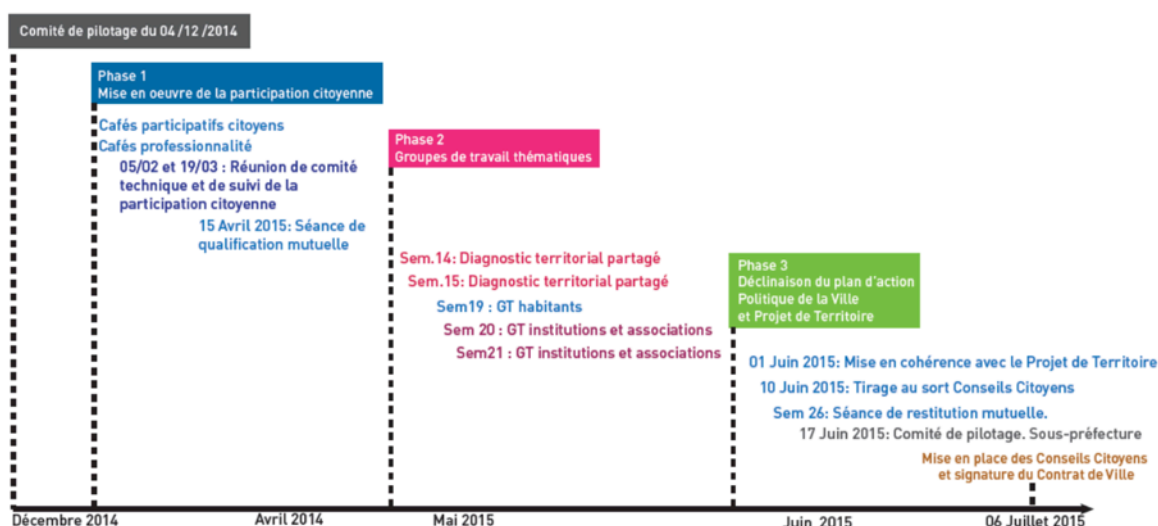
Cette méthodologie a été adoptée à l'unanimité par les partenaires du Contrat de Ville lors du comité de pilotage du 4 décembre 2014.

Elle s'est attachée à :

- Favoriser l'émergence, la conception et l'évaluation future d'un projet fédérateur, reconnu et soutenu par l'ensemble des partenaires
- Élaborer une démarche intégrée articulant les dimensions sociales, économiques et urbaines du dispositif
- Mettre en œuvre dans la durée un processus mobilisateur pour les partenaires
- Favoriser les conditions de mise en œuvre d'une démarche d'évaluation du dispositif.

3 phases ont structuré la démarche d'élaboration du Contrat de Ville d'Alès Agglomération :

- Phase préalable : Recueil statistique visant à alimenter le diagnostic partagé du territoire
- Phase 1 : Novembre 2014 à avril 2015 : A partir d'une démarche participative et de co-construction, impliquant les habitants des quartiers prioritaires, les associations et les partenaires, élaboration d'un diagnostic territorial partagé et identification des enjeux territoriaux et des objectifs globaux sur chaque pilier de la politique de la ville.
- Phase 2 : Groupes de travail thématiques pour chacun des piliers du contrat, intégrant les axes transversaux - Phase de partage du diagnostic et de déclinaison des orientations / objectifs / plan d'action.
- Phase 3 : Déclinaison du plan d'action Politique de la Ville et Projet de territoire et formalisation des engagements de droit commun permettant de répondre au plan d'action.



Élaboration d'un diagnostic partagé, en partenariat avec l'Observatoire Ales Cévennes, porté par la Maison de l'Emploi Grand Alès Pays Cévennes

L'Observatoire Ales Cévennes, un outil d'aide au diagnostic du territoire : Afin d'avoir une vision globale de notre territoire, un partenariat est né en 2012, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Alès Cévennes, l'Agence de développement Alès Myriapolis et la Maison de l'Emploi Alès Cévennes. Ces trois structures collectent des données statistiques (propres à leurs champs d'action) concernant entre autre l'emploi, l'économie, la démographie, les filières porteuses du territoire afin de les intégrer dans un outil de géolocalisation disponible en ligne pour tous les acteurs de l'emploi et du développement économique du territoire mais aussi pour le grand public. Ces données géolocalisées sont donc un outil efficace d'observation et d'anticipation des mutations économiques du territoire Pays Cévennes.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic partagé des territoires prioritaires d'Alès Agglomération, l'Observatoire partenarial a permis la collecte et le traitement des données socio-économiques du territoire, selon les indicateurs préconisés par le CGET et des indicateurs complémentaires retenus par les partenaires rencontrés dans le cadre de trois groupes de travail thématiques.

Afin d'avoir une vision la plus précise de la situation des différents quartiers composant la géographie prioritaire des communes d'Ales et d'Anduze, la méthodologie retenue pour ce travail a été la pondération des données disponibles selon la part de population en QPV dans l'IRIS. Ces données ont été transmises à l'ensemble des partenaires qui les ont enrichi des données dont ils disposaient pour leur part. Ces données ont par la suite fait l'objet d'un traitement graphique et d'une mise en page afin d'établir le diagnostic d'Alès Agglomération, des deux communes retenues dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, et créer des « portraits de territoires » sur les six quartiers distingués dans la géographie prioritaire, six quartiers ayant une histoire, des problématiques et des enjeux différents.

En ce qui concerne le pilier « Habitat et Cadre de vie », l'Observatoire a travaillé en partenariat avec le cabinet URBANIS et l'Agence d'Urbanisme Alès Cévennes (AUDRNA) travaillant sur le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine aux côtés des services de l'ANRU.

Lors de cette phase préalable, trois groupes de travail sur les trois piliers inscrit dans le contrat de ville (Développement économique et Emploi, Habitat et cadre de vie, Cohésion sociale), qui se sont réunis à deux reprises, ont permis d'enrichir et de partager ce diagnostic, quartier par quartier, avec l'ensemble des partenaires.

Phase 1 : Mise en œuvre de la concertation citoyenne (Cf cahier 3 « La participation de habitants dans le cadre du Contrat de ville d'Alès Agglomération »)

En vue de la mise en place, rendue obligatoire par la loi, de Conseils Citoyens, durant l'année 2015, l'objet de la démarche était d'initier et de mener une phase expérimentale de mobilisation des habitants des quartiers ciblés par le nouveau contrat de ville, dans l'idée d'améliorer le « vivre ensemble » dans ces quartiers, de renforcer le « pouvoir d'agir » de leurs habitants et de valoriser leur place de citoyens dans la Cité.

Cette phase expérimentale de mobilisation des habitants s'est conduite en adéquation avec les principes généraux guidant l'action des futurs conseils citoyens inscrits dans la loi du 21 février 2014 : Liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. La méthodologie adoptée a été présentée et validée par les partenaires du Contrat de Ville en septembre 2014.

Les enseignements tirés de cette phase expérimentale ont servi à fonder le nouveau Contrat de Ville, envisagé comme un projet de territoire à participation citoyenne concrète.

La phase d'expérimentation s'est déployée autour de trois axes : l'initiation des habitants à la participation, l'accompagnement à l'émergence de collectifs d'habitants actifs et d'«habitants-ressources», et la formation de ces « habitants-ressources » à l'argumentation pour l'expression en toute confiance de leur parole légitime.

L'ensemble de la démarche expérimentale a permis un état des lieux des conditions nécessaires à la mise en place des Conseils Citoyens.

Objectif général de l'intervention menée :

Mettre en dynamique une mobilisation citoyenne pour nourrir l'élaboration du nouveau Contrat de Ville sur Alès Agglomération : les habitants des quartiers sont envisagés comme porteurs de propositions sur les axes prioritaires de la politique de la ville (Expertise d'usage).

Mettre en place, une dynamique citoyenne, d'une part, par la prise en compte valorisée du ressenti des habitants sur chacun des territoires jusqu'à l'élaboration d'un argumentaire collectif en faveur d'un projet à l'échelle de la Cité, d'autre part, par l'animation de groupes de travail en interprofessionnalité à l'échelle de l'Agglomération, enfin, par la mise en débat des propositions élaborées en faveur d'un projet de Ville, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le territoire de l'intervention est celui des différents quartiers retenus dans la géographie prioritaire d'Alès Agglomération, à savoir : Prés Saint-Jean ; Cévennes ; Tamaris / Cauvel La Royale ; Rochebelle ; Centre Ville Alès et Centre Ville Anduze.

Organisation de la démarche :

Afin de favoriser la prise de parole et de créer les conditions les plus favorables à la liberté d'expression des habitants, l'animation de cette démarche a été confiée à un opérateur extérieur, l'association PASSIM, compétente en matière de participation des habitants et tiers-neutre dans la démarche. L'intervention de l'opérateur (animation et synthèse analytique) a été envisagée comme une combinatoire de plusieurs modalités : des « cafés participatifs citoyens » avec les habitants ; des « cafés professionnalité » avec les intervenants ; une séance de « qualification mutuelle » conçue comme une rencontre-débat d'argumentation entre tous les types acteurs concernés, en fin d'expérimentation (moment officiel, convivial et remerciements), animée par Mme Suzanne ROSENBERG, sociologue.

Dans le cadre des «cafés participatifs citoyens» avec les habitants et les «cafés professionnalité» avec les professionnels, les objectifs spécifiques liés aux thématiques prioritaires de la politique de la ville et aux axes transversaux (Jeunesse, égalité Hommes/Femmes et lutte contre les discriminations) ont été identifiés et formalisés au termes des rencontres lors de la séance de qualification mutuelle.

LE BILAN :

- 27 rencontres réalisées avec les habitants, soit 54 heures d'échanges
- 145 habitants ont participé à ces cafés.
-

Phase 2 : groupes de travail partenarial

Mai 2015 : Réunion complémentaire des habitants pour la priorisation des thématiques du Contrat de ville à l'échelle de leur quartier.

Ce travail a été approfondi dans le cadre de réunions à destination des institutionnels et des acteurs associatifs, afin de réaliser des fiches actions (déclinaison en objectifs opérationnels, actions, indicateurs de suivi et évaluation) à partir des objectifs spécifiques qui ont été définis dans le cadre des « cafés ».

Phase 3 : déclinaison du plan d'action du contrat de ville

Des arbres d'objectifs et des fiches action seront élaborés à partir des modèles suivants :



- 1er juin : Réunion de réflexion avec les élus sur la déclinaison du projet de territoire au projet Politique de la Ville / Rédaction partagée du contrat de ville.
- Fin Juin : Signature des contrats de ville et mise en place des conseils citoyens.

La démarche de participation des habitants se poursuit ainsi dans la phase d'élaboration du diagnostic partagé du territoire et des réflexions engagées sur les enjeux et les objectifs du contrat de ville d'Alès Agglomération. Dans le cadre des conseils citoyens, les habitants seront associés à toutes les phases d'élaboration du futur contrat de ville.

Les bilans, constats et diagnostics partagés, relatifs aux besoins des habitants, des associations et aux perspectives d'intervention de l'action publique pour y répondre, ont permis de développer un programme d'actions en 3 volets.

Les nouvelles dispositions du contrat de ville, transversal et inter-institutionnel, prévoient de rebondir sur ces constats pour proposer de nouvelles méthodes partenariales, adaptées aux ambitions de l'action publique, de la mobilisation associative et de l'attente des habitants.

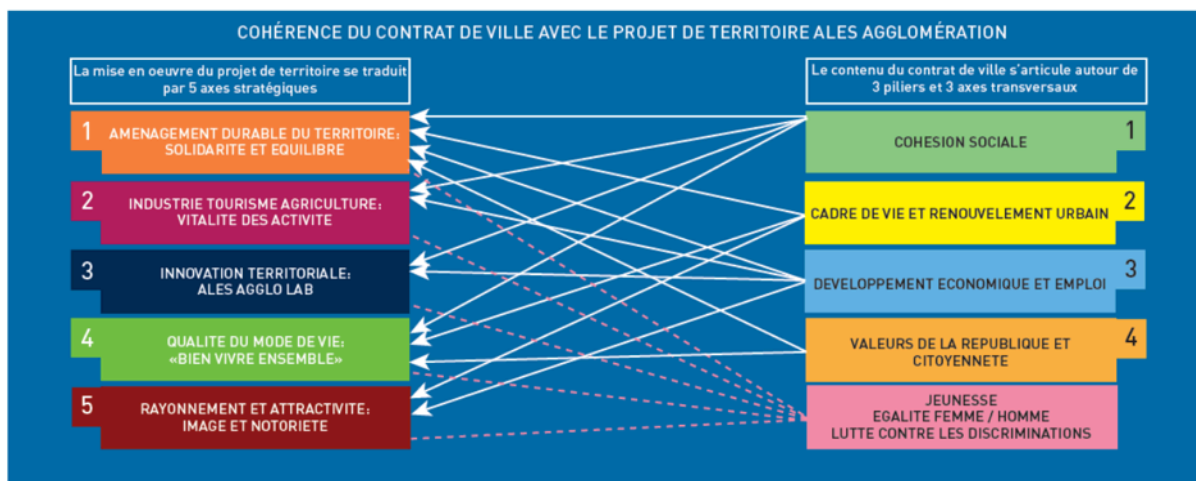
Ainsi, le Contrat de ville associe l'ensemble des partenaires pour la conduite de la politique de la ville.

Définition concertée des enjeux prioritaires du contrat de ville, des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et des fiches actions :

La définition du contenu du contrat de ville s'est établie dans le cadre d'un large partenariat avec d'une part les habitants des quartiers prioritaires et d'autre part avec les acteurs institutionnels et partenaires.

Pour cela, trois séances de travail en atelier ont été menées :

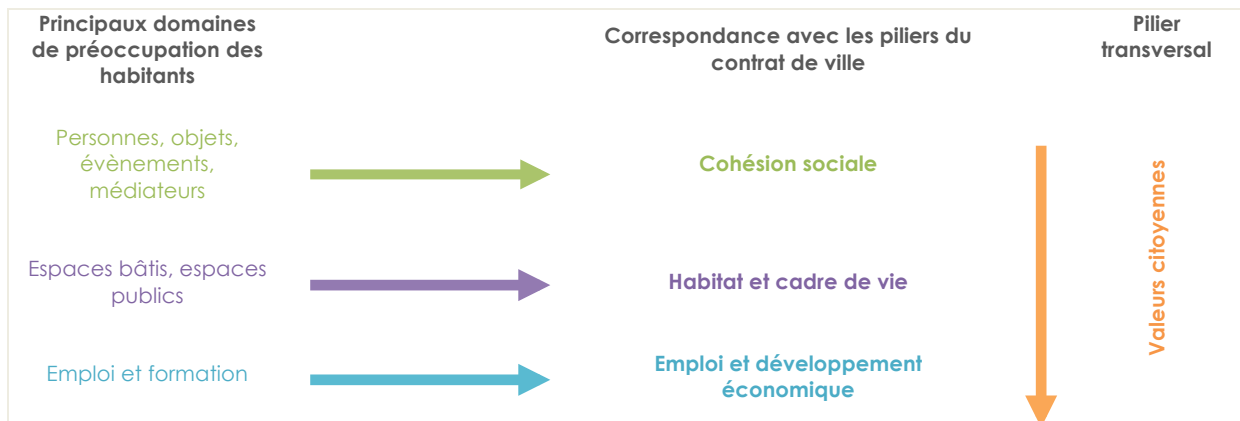
- un atelier « citoyens » dont l'objectif était de faire émerger à l'échelle de chaque quartier :
 - les principaux éléments de préoccupation des habitants qui ont permis de définir les enjeux prioritaires du contrat de ville
 - les axes de travail prioritaires, qui correspondent aux orientations stratégiques du contrat de ville (prévention de la délinquance, création de lien social, accès à l'emploi,...)
 - la déclinaison d'objectifs plus concrets, les objectifs opérationnels, pour chacun de ces axes stratégiques
 - les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels à l'échelle de chaque quartier.
- Un atelier « acteurs institutionnels et partenaires » qui visait l'objectif de compléter les travaux réalisés par les habitants. Les participants ont pour cela travaillé par quartier et par enjeux prioritaires définis par les habitants qui correspondaient aux quatre piliers du contrat de ville (cohésion sociale / habitat et cadre de vie / emploi, formation et développement économique/ citoyenneté et valeurs de la République). Ils ont enrichi les orientations stratégiques et complété la déclinaison d'objectifs opérationnels.
- Un second atelier « acteurs institutionnels et partenaires » a permis cette fois de structurer le contenu du contrat de ville en établissant collectivement les orientations stratégiques et objectifs opérationnels communes à l'ensemble des quartiers prioritaires. Le cadre stratégique du contrat de ville, défini en partie 6 de ce présent document, est donc le fruit d'un travail collectif entre les habitants, les acteurs institutionnels et les partenaires intervenant dans les quartiers.



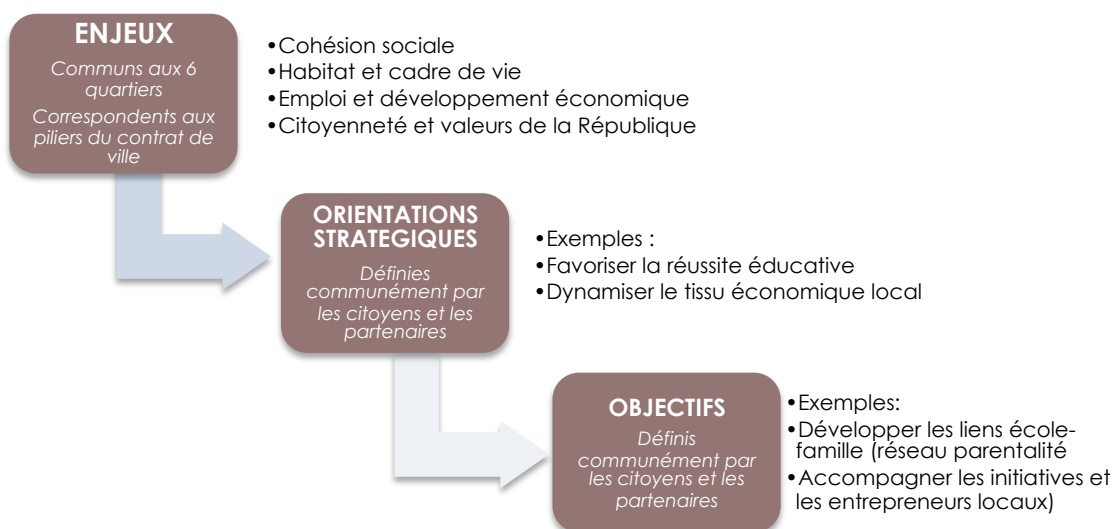
5. DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

Les cafés citoyens et l'atelier participatif citoyen ont permis aux habitants, partenaires et institutionnels d'exprimer leur point de vue sur les enjeux prioritaires de chacun des quartiers concernés par le Contrat de Ville d'Alès Agglomération. La démarche participative menée quartier par quartier a ainsi permis de faire émerger des domaines de préoccupation des habitants communs aux 6 quartiers prioritaires.

La construction de la structure du Contrat de ville a été établie à partir des principaux domaines de préoccupations des habitants, partenaires et institutionnels, qui entrent en cohérence avec les 4 piliers des contrats de ville.



Les piliers sectorisés du contrat de ville se déclinent par la suite en orientations stratégiques et objectifs opérationnels qui s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques transversales.



Nota bene : afin de mettre en exergue la cohérence entre le contrat de ville et le protocole de préfiguration du NPNRU, il est fait mention dans les orientations déclinées ci-dessous de l'articulation entre les deux documents.

Le Contrat de Ville est le cadre permettant la mobilisation de l'ensemble des énergies et des compétences au profit du développement des quartiers : social, urbain, développement économique, valeurs citoyennes.

SOCIAL

Le projet du Contrat de Ville vise à insérer durablement les quartiers en difficulté. Pour cela, il traite des facteurs à l'origine de l'exclusion sociale dont souffrent les populations de ces territoires.

Le regroupement de la fragilité sociale sur un même territoire ne produit pas les conditions optimales d'inclusion et de promotion sociale.

Il s'agit donc de donner les moyens renforcés de l'accompagnement des parcours individuels pour les personnes qui ne trouvent pas dans l'environnement de la ville toutes les opportunités de promotion et d'inclusion sociale.

Au regard des conditions dans lesquelles les populations fragiles sont concentrées sur des territoires il semble pertinent de renforcer l'intervention dans le domaine de l'accompagnement social et professionnel pour soutenir les parcours sociaux ascendants.

Ce renforcement de l'accompagnement peut s'envisager sous tous les angles de l'accompagnement des parcours individuels : logement, insertion professionnelle, parentalité, éducation, santé.

URBAIN

Le projet du Contrat de ville vise à offrir aux habitants dans toute leur diversité un cadre de vie amélioré, à soutenir les conditions du bien vivre ensemble tout en développant l'attractivité des territoires.

Dans ces domaines il conviendra de lutter contre les facteurs de ségrégation urbaine pour agir en faveur de la mixité sociale et de la diversité de l'habitat, du désenclavement, de la mobilité, de la qualité du service public, du développement économique et de la transition énergétique.

En termes de stratégie, une intervention différenciée a été définie en fonction du diagnostic de ces quartiers.

Projet de rénovation urbaine

Sur les quartiers bénéficiant d'un Programme de Renouvellement Urbain, il s'agit de finaliser et/ou prolongement des interventions en lien avec les projets de quartiers. Le contrat de ville Alès Agglomération fixe l'ambition urbaine qu'elle porte pour les différents quartiers, un protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle ANRU vient décliner cette ambition sur les quartiers prioritaires d'Alès, préalablement à la contractualisation d'une convention d'application.

Une démarche préventive

D'autres quartiers ont besoin d'une requalification substantielle au regard de leurs dysfonctionnements urbains et des maux générés et d'un accompagnement de proximité. Dans le cadre du Contrat de Ville, une orientation prévoit de renforcer l'action de la gestion urbaine de proximité.

La recherche d'un bon équilibre de peuplement

La communauté d'Alès Agglomération fait état d'un marché immobilier contrasté avec de fortes différenciations spatiales¹. Se distinguent ainsi :

- la ville centre d'Alès qui dispose d'une offre immobilière diversifiée et qui concentre près de 80% du parc social locatif du territoire, ce qui lui confère une place particulière dans l'accueil des populations bénéficiaires,
- les communes de la première couronne alésienne et les communes situées le long de l'axe routier Nîmes-Alès, caractérisées par un développement de type péri-urbain sous forme d'expansion pavillonnaire autour de noyaux villageois,
- des secteurs plus excentrés dans le piémont cévenol avec un habitant ancien présent sous forme de centres bourgs et un habitat dispersé.

Il en résulte de forts contrastes que ce soit au niveau des types de clientèles, des prix constatés et de la diversification des acteurs présents dans la production de logements.

Encadrée par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la politique de la ville demande aux collectivités compétentes de mettre en place une stratégie de peuplement qui définit :

- les objectifs de mixité sociale et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale,
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de réservation pour mettre œuvre ces objectifs.

Cette stratégie prend la forme d'une convention intercommunale signée entre l'agglomération compétente en matière d'habitat, les communes membres, l'Etat, les établissements réservataires et les bailleurs sociaux .

Au titre de ses différents chantiers intercommunaux, Alès Agglomération est engagée dans l'élaboration d'un pacte fiscal avec lequel la convention intercommunale de gestion des attributions de logements sociaux sera fortement liée.

Le principe d'élaboration partenariale d'une convention intercommunale conduit parallèlement à l'établissement du pacte fiscal d'Alès Agglomération a été retenu .

L'objectif est ainsi d'annexer le projet de convention intercommunale de gestion des attributions au Contrat de ville Alès Agglomération pour janvier 2016.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique au sein des quartiers de la politique de la ville ainsi que l'insertion professionnelle de leurs habitants dans le tissu économique local et plus large constituent une priorité pour élever le niveau de vie des populations et œuvrer pour l'effacement des disparités territoriales.

¹ Source : Programme Local de l'Habitat intercommunal 2014/2019 d'Alès Agglomération

L'insertion économique des populations est une composante essentielle de l'insertion dans la société (vie sociale, accessibilité bancaire, couverture assurantielle, ...) de même que la création de richesse dans ces quartiers, marqués par un fort niveau de pauvreté.

En lien direct ces problématiques, la formation des habitants et l'accompagnement à l'accès à l'emploi sont également stratégiques pour répondre aux enjeux de développement économique et participer à dynamiser le tissu économique local au sein des quartiers.

CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Transmission des valeurs républicaines, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités, mixité sociale... la citoyenneté et les valeurs de la République se retrouvent de manière transversale dans l'ensemble des orientations et actions portées par le contrat de ville d'Alès Agglomération.

Dans une volonté d'inscrire visiblement ce pilier dans le contrat de ville, des orientations propres ont été définies par les partenaires et notamment pour rendre lisible l'action publique et favoriser l'accompagnement des initiatives citoyennes au sein des quartiers prioritaires.

5.1. La cohésion sociale

Les premières préoccupations des habitants concernent principalement la création de liens, d'une part entre les résidents de chaque quartier, et d'autre part entre les différents quartiers d'Alès Agglomération. En cohérence avec les actions d'ensemble menées par les municipalités d'Anduze et d'Alès pour re-couturer l'espace urbain, faciliter la connexion et inciter les échanges entre les différents quartiers, les habitants identifient ainsi comme prioritaire pour l'avenir de leur quartier la reconstitution de liens physiques et sociaux.

Parmi les freins actuels à l'établissement de lien social, il apparaît que les quartiers prioritaires regroupent aujourd'hui peu de structures adaptées et accessibles aux habitants (local, installations sportives, lieux de rencontre...) et peu d'évènements permettant de rassembler la population (carnaval, concert, match de foot...).

Si la mise en place de structures et d'évènements favorisant les échanges apparaît comme un premier élément de réponse pour faire face à cet enjeu, l'accompagnement des habitants par une tierce personne (médiateur, éducateur...) semble également être nécessaire pour favoriser la dynamique de création de lien social.

Dans des quartiers où les habitants connaissent des parcours personnels et professionnels parfois difficiles, il semble également important de travailler sur l'action éducative comme sur l'accès aux pratiques culturelles et sportives qui participent à favoriser l'épanouissement personnel et collectif et à renforcer la confiance en soi.

De même, il apparaît nécessaire de renforcer l'action sanitaire pour assurer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des publics en situation d'exclusion sociale et/ou économique dans les quartiers.

Pour répondre à ces enjeux, le contrat de ville d'Alès Agglomération s'appuie sur les 5 orientations stratégiques suivantes :

- Favoriser les échanges entre les quartiers au sein de l'agglomération
- Développer la solidarité et créer du lien
- Favoriser la réussite éducative
- Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé sur le territoire
- Renforcer la prévention de la délinquance
- Favoriser l'accès à la culture et au sport

5.1.1. Favoriser les échanges entre les quartiers au sein de l'agglomération

La mise en réseau des quartiers au sein de l'agglomération est un atout pour dynamiser et valoriser chaque quartier. Les sentiments exprimés par les habitants tout au long de la concertation se retrouvent à l'échelle des différents quartiers :

- « perception d'enclavement des quartiers
- peur du repli sur soi
- impression de mise à l'écart de la ville
- sentiment de délaissement qui persiste malgré les investissements et actions déjà réalisés
- rupture avec le reste de l'agglomération »

Bien qu'un travail de maillage du territoire pour désenclaver les quartiers et de requalification de certains espaces a déjà été amorcé sur Alès Agglomération, le sentiment de délaissement et d'enclavement semble perdurer dans l'esprit des habitants.

Pour apporter des réponses à ces préoccupations, les habitants et partenaires ont exprimé la volonté de poursuivre et renforcer le maillage inter-quartier et de réaliser un travail sur les complémentarités de chacun des territoires afin de permettre à chacun « d'exister ». Cette orientation se décline en 4 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

■ Accompagner les animations inter-quartiers

Le développement des liens entre les quartiers de l'agglomération est un enjeu majeur pour les habitants des quartiers prioritaires pour lutter contre le sentiment d'isolement du quartier et de repli sur lui-même. Pour cela, il s'agit de mettre en place des mesures d'accompagnement des événements, initiatives et animations inter-quartier organisés par les structures associatives entre autres.

■ Améliorer la visibilité et l'image des quartiers dans la ville

Les quartiers prioritaires souffrent d'une image plutôt négative, qui relève d'a priori et des craintes réciproque entre les populations des différents quartiers. Le travail de couture des quartiers sur le territoire est déjà un premier pas pour aller à l'encontre de ces à préjugés. L'objectif est de travailler sur la revalorisation interne et externe de l'image des quartiers par la mise en avant de toutes les actions positives réalisées en leur sein (amélioration du bâti, organisation d'évènements, ...).

- **Accompagner les événements dans les quartiers (ludiques, loisirs, sportifs, culturels, ...)**

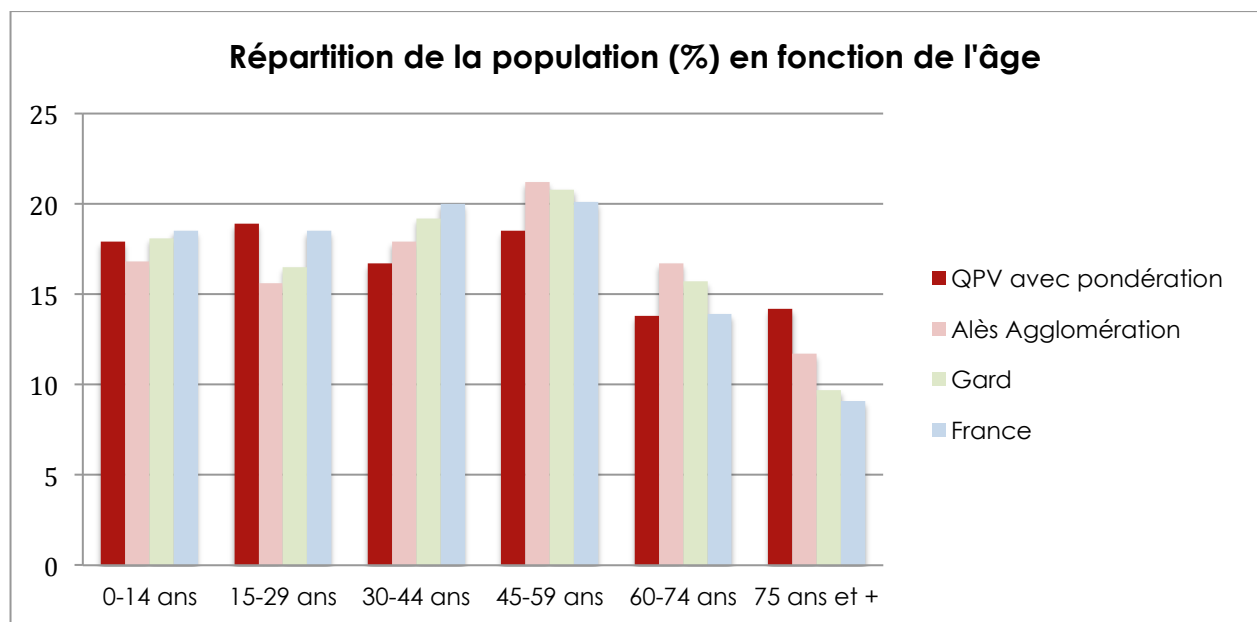
Les événements organisés dans les quartiers contribuent à favoriser la cohésion sociale entre les habitants. L'objectif est de soutenir ces actions, qu'elles concernent les loisirs, le sport, la culture ou autre, et de permettre leur développement.

- **Développer le rôle des animateurs, éducateurs ou médiateurs pour l'accompagnement des jeunes et personnes en difficulté**

Le développement de la cohésion sociale au sein d'un quartier est parfois sensible suivant les publics concernés. Il s'agit ici de permettre l'intervention d'une tierce personne pour accompagner les publics en difficulté et les jeunes dans leurs démarches liées à l'emploi, la scolarité, ...

5.1.2. Développer la solidarité et créer du lien

La répartition de la population par âge au sein des quartiers prioritaires diffère légèrement des tendances relevées au sein d'Alès Agglomération, du Gard ou au niveau national. En effet, les enfants, adolescents et jeunes adultes ainsi que les personnes âgées sont plus représentés dans les quartiers. Cette tendance renforce probablement les conflits générationnels mais peut, à contrario, être générateur de l'établissement d'un lien de solidarité entre tous.



Il apparaît alors important de soutenir et d'accompagner les projets et initiatives permettant les rencontres et échanges entre habitants du quartier et avec l'extérieur pour favoriser l'émergence d'une vie de quartier et faciliter l'intégration de chacun.

Pour répondre à l'enjeu le contrat de ville Alès Agglomération identifie 6 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

■ Favoriser les liens intergénérationnels

L'objectif est de rassembler les habitants des quartiers autour d'une même initiative, événement ou projet pour développer des liens entre les générations.

■ Développer des lieux de rassemblement et de rencontre entre les habitants

Le premier constat des habitants des quartiers prioritaires porte sur le manque de lieux ou d'espace permettant de se rassembler dans diverses occasions (rencontre autour d'un deuil, espace de jeu, lieu d'échanges...). Si certains quartiers disposent déjà d'une salle, les rassemblements ne sont pas toujours autorisés puisqu'ils sont en général autorisés dans le cadre d'une structure associative. L'objectif est donc de créer un espace lorsqu'il n'existe pas ou d'élargir son utilisation lorsqu'il existe déjà.

■ Soutenir les associations dans les quartiers

Un grand nombre d'associations maillent le territoire de l'agglomération. Afin d'assurer leur bon fonctionnement et de veiller à la poursuite de leurs actions, le contrat de ville prévoit de les soutenir et les développer.

■ Développer les actions bénévoles et les échanges de services et de savoirs

Afin de favoriser l'entraide sociale et renforcer la cohésion sociale, l'objectif est de permettre le développement d'actions bénévoles et les échanges de services et de savoirs entre les habitants des quartiers.

■ Travailler sur la parentalité

Un travail de soutien à la parentalité est déjà engagé dans le cadre du Programme de réussite éducative, qui a dédié 1,54% de son budget à cette problématique. L'objectif est de poursuivre le travail accompli, en accompagnant les familles les plus fragiles, et notamment les familles monoparentales, dans les devoirs éducatifs qu'ils ont à porter envers leurs enfants, avec par exemple le soucis de la bientraitance, l'attention particulière à porter aux premiers signes de délinquance, l'accompagnement dans les parcours scolaires...

▪ **Lutter contre l'illettrisme**

Cet objectif vise favoriser le sentiment d'appartenance et d'intégration des publics illettrés. Pour cela, l'objectif vise à repérer, sensibiliser et accompagner les personnes rencontrant ces difficultés et d'anticiper en amont, c'est à dire au niveau scolaire, et de prévenir l'illettrisme.

5.1.3. Favoriser la réussite éducative

La réussite scolaire est une composante et condition essentielle à la réussite éducative. De nombreuses actions sont organisées en dehors de l'école, parfois en collaboration avec elle, et contribue à cette réussite éducative. Il est donc nécessaire de rechercher une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

Le contrat de ville identifie 10 objectifs opérationnels en cohérence avec ce positionnement :

▪ **Développer des actions de santé et citoyenneté concertées avec les réseaux existants (RESEDA)**

RESEDA est une association pour la coordination des réseaux de santé du bassin alésien. Le travail en réseau réunit un grand nombre d'acteurs : professionnels libéraux, institutions et associations travaillant dans le champs médical, psychologue et social, bénévoles... Le réseau est également ouvert aux institutionnels et professionnels qui sont en mesures de participer à des actions spécifiques en faveur de la santé des populations. L'objectif est de renforcer les actions de chacun en inscrivant les structures éducatives dans le réseau RESEDA et tout autre réseau oeuvrant en faveur de la santé et la citoyenneté.

▪ **Développer les liens école-famille**

L'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants est souvent corélée à la réussite éducative de ceux-ci. C'est pourquoi, il s'agit d'instaurer des liens entre les structures éducatives et l'ensemble des familles, en portant une attention toute particulière aux familles les plus fragiles.

▪ **Encourager la persévérance scolaire en prévenant et en luttant contre le décrochage**

La prévention contre le décrochage scolaire est une problématique largement prise en compte dans les quartiers prioritaires, notamment au travers du Programme de Réussite Educative. L'objectif est de poursuivre ces actions en redonnant notamment le goût à l'apprentissage aux enfants et jeunes les plus fragilisés dans leurs apprentissages.

- **Assurer l'égalité des chances des jeunes scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire en favorisant l'accès à l'enseignement supérieur**

Près de 6% en moyenne des habitants de 15 ans et plus non scolarisés des quartiers prioritaires ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette difficulté d'accès à l'enseignement supérieur est d'autant plus grande lorsqu'il s'agit de jeunes issus des établissements de l'éducation prioritaire. L'objectif est de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour favoriser cet accès.

- **Améliorer le climat scolaire dans et hors de l'école (école/Collège/lycée).**

Instaurer un bon climat à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires contribue d'une part à rassurer les élèves et les familles et d'autre part à la réussite scolaire. Il s'agit de favoriser les actions participant à la mise en place et au maintien d'un bon climat scolaire à l'intérieur des établissements et aux abords.

- **Conforter et mettre en cohérence les dispositifs d'accompagnement à la réussite scolaire après l'école. (Atelier coup de pouce, aides aux devoirs, PRE et PEL,...)**

En plus des dispositifs existants au sein des établissements scolaires, un grand nombre d'associations mènent des actions d'accompagnements à la réussite scolaire en dehors des heures de classe. Dans le but de favoriser la réussite éducative, l'objectif est de poursuivre ces actions et de renforcer leur lisibilité et leur complémentarité pour faciliter leur accès au public.

- **Développer les actions culturelles, scientifiques et sportives avec des partenaires institutionnels locaux (Le Cratère, le PAB, le pôle scientifique de Rochebelle, Le Salto...)**

Faciliter l'accès à la culture et au sport est une orientation stratégique du pilier « cohésion sociale » du contrat de ville. En s'inscrivant dans la continuité de cet orientation, le contrat de ville veillera à développer des actions scolaires avec les partenaires institutionnels locaux intervenant dans le domaine de la culture, du sport et du savoir.

- **Accompagner les établissements scolaires dans la mise en place de projets inter-quartiers ou intergénérationnels**

Développer les liens intergénérationnels et inter-quartiers est d'une part un enjeu fort exprimé par les habitants lors de leurs contributions et, d'autre part, un objectif du contrat de ville. L'objectif est donc, dans le but de sensibiliser les jeunes ces démarches, de développer ces initiatives dans le cadre scolaire.

- **Se familiariser avec le monde de l'entreprise via les parcours de découverte**

L'univers de la scolarité est très éloigné des codes du monde de l'entreprise. Afin de favoriser et d'anticiper l'insertion des jeunes dans le monde du travail, l'objectif est de mettre en place des parcours de découverte dans le cadre scolaire (stages en entreprises, visites d'entreprises, forums...).

- **Assurer la mobilité des jeunes avec, notamment, un objectif de mixité sociale**

5.1.4. Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé sur le territoire

Un contexte général favorable avec une dynamique de travail collaboratif forte et ancienne entre professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et avec les usagers, entre institutions et collectivités territoriales.

Ce travail est conduit selon une méthodologie de santé publique, **la santé communautaire, démarche basée sur la participation des usagers**. Cette dynamique, légitimée par le **Contrat Local de Santé** avec des actions concertées et territorialisées et plusieurs réseaux de santé de proximité organisés sur le bassin alésien autour des problématiques repérées comme prioritaires: Santé Vie Sociale, Soins palliatifs, Addictologie, Santé respiratoire, Périnatalité; Obésité Infantile, Santé des Jeunes, Diabète, Santé Mentale.

Ces réseaux de santé portent des projets innovants qui permettent de répondre aux besoins des habitants et des professionnels: violences intrafamiliales, Réseau de prise en charge de l'obésité infantile, Dispositif expérimental santé mentale jeunes, projets de coordination médecins infirmiers autour de l'Education thérapeutique individuelle pour la prise en charge des pathologies chroniques, projet de lien Ville Hôpital Pharmaciens...qui prennent tous en compte, en particulier, les publics fragilisés. **Depuis sa création en 2001, l'Atelier Santé Ville est étroitement lié à cette dynamique et permet d'adapter les actions de ces différents dispositifs aux spécificités des territoires de la politique de la ville.**

Pour soutenir et prolonger l'action des acteurs locaux du secteur de la santé le contrat de ville Alès Agglomération identifie 4 objectifs opérationnels :

Objectifs opérationnels :

- **Faciliter l'accès aux droits et aux soins de 1er recours des personnes en situation d'exclusion sociale et/ou économique**

L'objectif ici est double. Il s'agit dans un premier temps de renforcer le rapprochement entre les ressources de santé de droit commun et les populations fragilisées, notamment les personnes âgées et les jeunes. L'objectif se décline ensuite par la facilitation du repérage et l'accompagnement des personnes renonçant à des soins.

- **Contribuer à la prévention de la souffrance psycho-sociale et à l'accès aux soins en santé mentale.**

Cet objectif se décline tout d'abord par le soutien du travail en santé mentale porté par la psychiatrie adulte, la pédopsychiatrie et les associations d'usagers sur le territoire. Le travail sur les représentations que les usagers ont des professionnels en santé mentale et celles que les professionnels ont des usagers est également essentiel pour la poursuite de l'objectif. Enfin, favoriser le bien-être/mieux-être des enfants et de leurs parents/éducateurs contribue à la prévention de la souffrance psycho-sociale.

- **Améliorer la prévention, le repérage, le dépistage et l'accompagnement vers le soin des personnes ayant des conduites addictives.**

Les conduites addictives concernent toutes les catégories de la population : femmes et hommes de tout âge. Pour lutter contre ces conduites, il s'agit de faciliter l'identification des lieux ressources sur le territoire par les professionnels et les usagers et le développement de la prévention et de la réduction des risques.

- **Agir de manière précoce et préventive sur les risques de malnutrition, de surpoids et d'obésité**

Composante des effets de surpoids et d'obésité chez les adultes et jeunes, le manque d'éducation nutritionnelle peut-être contrebalancé par la facilitation de l'accès à l'information. Pour renforcer la démarche, un travail particulier pourra être engagé sur les pratiques et les habitudes alimentaires des usagers.

5.1.5. Renforcer la prévention de la délinquance

La ville d'Alès intervient activement depuis plusieurs années dans la lutte et la prévention de la délinquance, au travers notamment de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui s'inscrit dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance relancé en 2012.

La ville d'Alès enregistre une diminution du taux de criminalité entre 2009 et 2012 de 6,02%. Cependant, il reste particulièrement important puisqu'il s'élève à 70,45/1000, pour un taux national de 53,77/1000 et départemental de 61/1000. Les principaux domaines de préoccupation des acteurs intervenant dans la lutte contre la délinquance et la criminalité sont : les vols avec violence, les cambriolages des lieux d'habitat, les trafics de stupéfiant.

L'attention est particulièrement portée à la délinquance juvénile, qui s'élève à 21,93% à Alès pour une moyenne nationale à 18%, et qui s'exprime de manière significative dans les délits violents.

Certains éléments de contexte du territoire d'Alès Agglomération représentent des facteurs de risques, plus ou moins marqués, traduits dans l'enregistrement des manifestations d'insécurité (ville d'Alès) :

- l'important développement touristique : une situation géographique idéale, à la porte des Cévennes et proche de la ville de Nîmes
- de nombreuses manifestations festives et culturelles
- une partie de la population en situation de grande précarité, avec des difficultés d'ordre sociales et économiques, notamment dans l'habitat social
- un taux départemental de la délinquance au dessus du taux national

Ces facteurs de risques sont suffisamment significatifs pour faire de la prévention de la délinquance un axe à part entière du contrat de ville d'Alès Agglomération. Les objectifs opérationnels s'inscriront dans la continuité de la gouvernance mise en place sur la ville d'Alès dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ils viseront donc à poursuivre et renforcer les actions de prévention de la manifestation de la délinquance, l'organisation des partenariats et la prise en charge des victimes.

En réponse à cet enjeu, le contrat de ville identifie 2 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

■ Développer le déploiement d'actions de proximité pour lutter contre la délinquance et prendre en charge les victimes

Les structures de proximité intervenant directement auprès des populations sont en mesure de recueillir au quotidien les besoins et attentes de celles-ci. L'objectif est ici de mettre au profit ces actions de proximité pour :

- repérer en amont les mineurs, majeurs et les familles en difficulté susceptibles de sombrer dans la délinquance
 - mettre en place des actions de sensibilisation à destination de tous les habitants pour lutter contre la délinquance et accompagner les victimes
 - communiquer et rediriger vers les structures en capacité de prendre en charge les publics les plus fragilisés
- **Renforcer les partenariats entre les acteurs pour développer une action plus forte sur la prévention de la délinquance**

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mis en place sur la commune d'Alès, se regroupent les services de l'Etat (sous-préfecture, procureur de la République, Police Nationale, Education Nationale), le Conseil Départemental et les acteurs de la société civile (bailleurs, transporteurs, associations). Le contrat de ville a pour objectif de déployer ce dispositif afin qu'il intègre l'ensemble des quartiers prioritaires et qu'il permette une association plus large d'acteurs (médiateurs, professionnels de la santé...).

5.1.6. Favoriser l'accès à la culture et au sport

L'accès à la culture et au sport est une composante importante pour favoriser la cohésion sociale. Les structures associatives des quartiers inscrits prioritaires au contrat de ville proposent une offre culturelle et sportive « consommée » par les habitants. Toutefois, une partie des habitants identifie un décalage entre cette offre et leurs attentes et envies, notamment pour les jeunes.

D'autre part, l'accès aux offres proposées dans un cadre extérieur aux structures associatives présentes dans les quartiers soulève toutefois de réelles difficultés : coût trop élevé, problème de mobilité pour accéder aux équipements.

Le contrat de ville Alès Agglomération identifie 5 objectifs opérationnels pour favoriser l'accès à la culture et au sport. Déclinés ci-dessous ils entrent en concordance avec les engagements pris par la DRAC dans le cadre des conventions interministérielles annexées au présent contrat de ville.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir les actions culturelles et sportives élaborées localement**

Les associations présentes dans les quartiers prioritaires mettent en place et animent de nombreuses actions, dans le domaine culturel ou sportif. L'objectif est ici de soutenir les actions, par le biais de ressources et moyens afin de permettre leur continuité et leur développement.

▪ **Faciliter l'accès à une activité physique pour tous**

La pratique d'une activité physique régulière permet l'épanouissement personnel des personnes, l'apprentissage de l'action collective, comme de prévenir les problèmes de santé, notamment de surpoids et d'obésité. Il s'agit donc de permettre un accès aux activités physiques et pratiques sportives pour toutes les catégories de la population notamment en proposant une offre adaptée, en diversifiant l'offre déjà existante, en sensibilisant les habitants à la pratique sportive, ou encore en organisant des évènements permettant une activité physique.

▪ **Mettre en réseau les initiatives et actions culturelles et sportives**

L'objectif vise à mailler le territoire par une offre diversifiée, étendre le rayonnement des initiatives et actions culturelles et sportives à l'ensemble des quartiers prioritaires et de la ville et de renforcer le lien entre les différents quartiers par la culture et le sport.

▪ **Renforcer le travail d'accès à l'offre culturelle et sportive du territoire (médiation, contrat territorial d'éducation artistique et culturelle – DRAC, ...)**

Le coût de revient de l'offre, sa distance aux quartiers, le manque de communication sont autant de critères qui freinent la volonté, voire ne permettent pas l'accès à certaines offres culturelles et sportives du territoire pour les habitants des quartiers. L'objectif est de mettre en place des actions facilitant cet accès.

▪ **Diversifier l'offre au regard des nouvelles pratiques culturelles / sportives et des attentes**

Les associations présentes dans les quartiers proposent une offre culturelle et sportive variée. Cependant, cette offre est parfois en décalage avec les attentes et envies des habitants, notamment les jeunes publics. Afin de répondre aux nouvelles pratiques culturelles et sportives et de viser un maximum d'habitants, l'objectif est de proposer une offre complémentaire à l'offre déjà proposée sur les territoires.

5.2. Habitat et cadre de vie

Les constats issus des diagnostics des quartiers prioritaires ainsi que les points de faiblesses concernant l'habitat et le cadre de vie évoqués par les habitants lors des cafés et ateliers citoyens font état de situation contrastée entre les différents quartiers de la politique de la ville.

Les quartiers Prés-Saint-Jean et Cévennes ont bénéficié d'interventions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Malgré la relative qualité des cellules des Cévennes et l'amélioration apportée sur certains immeubles des Prés-Saint-Jean, ces deux ensembles ne sont toutefois guère prisés. D'autre part, d'autres quartiers accueillent un taux significatifs de logements dégradés voire insalubres sur lesquels il apparaît important d'intervenir.

Cette situation est d'autant plus délicate qu'elle impacte non seulement le sentiment de confort et de sécurité des habitants et engage également une désappropriation des quartiers par les habitants.

L'entretien et la requalification des espaces publics en adéquation avec les pratiques des habitants ont également été soulignés comme une attente forte des habitants. De même, l'offre en équipements à l'intérieur du quartier et l'accès à l'offre existante sur le reste de la ville font l'objet de demande. La volonté d'agir sur ce volet, exprimée par les habitants et partenaires lors des cafés citoyens et de l'atelier participatif, concerne donc d'une part le logement et les infrastructures dans leur dimension matérielle (rénovation, embellissement...) et d'autre part les modes d'habiter et de vivre le quartier (mobilier urbain modulable, jeux pour enfants...).

En matière d'habitat il s'agit donc pour les villes d'Alès et d'Anduze :

- De répondre à l'enjeu fort de l'habitat indigne ;
- De maintenir une offre à bas niveau de quittance, en requalifiant l'habitat ou en construisant des logements neufs avec des financements privilégiés mais aussi en maîtrisant les charges, en particulier les dépenses de chauffage par des travaux d'économie d'énergie ;
- D'accélérer, à l'échelle de certains quartiers, la diversification de l'habitat pour parvenir à une certaine mixité sociale et éviter la stigmatisation liée à l'adresse dont sont en particulier victimes les jeunes en recherche d'emploi ;
- D'offrir des logements adaptés, par leur typologie, leur conception et leur niveau d'équipements, aux diverses catégories de la population et en particulier les personnes âgées.

Articulation avec le protocole de préfiguration NPNRU : Le QPV d'Alès fait l'objet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Actuellement, cela se traduit par la rédaction du protocole de préfiguration ANRU qui décline de manière précise le volet « Habitat et Cadre de vie » du contrat de ville. Les objectifs de ce nouveau programme visent à améliorer le cadre de vie et l'habitat des quartiers en cohérence avec les enjeux liés au développement économique et à la cohésion sociale. Ces enjeux sont traités de manière transversale et collégiale dans les contrats de ville, c'est pourquoi les orientations

stratégiques du protocole de préfiguration ANRU, prochainement annexé en cahier n°5, s'articuleront et concorderont avec les objectifs opérationnels du contrat de ville.

Le protocole de préfiguration met notamment l'accent sur la nécessité de :

- **renforcer la gestion urbaine de proximité**
- **développer une concertation en continu avec les habitants.**

Ces deux orientations stratégiques sont au cœur des enjeux de l'action menée sur l'habitat et le cadre de vie, c'est pourquoi le contrat de ville veillera à ce qu'ils soient pris en compte à l'ensemble des orientations stratégiques et objectifs opérationnels afin d'assurer leur transversalité.

Pour répondre à ces enjeux, le contrat de ville d'Alès Agglomération s'appuie sur les 5 orientations stratégiques suivantes :

- Compléter l'offre d'équipement des quartiers
- Améliorer la qualité des espaces publics
- Agir sur l'habitat

5.2.1. Compléter l'offre en équipement des quartiers

La présence d'équipements au sein des quartiers a été identifié comme un facteur qui participe à la qualité du cadre de vie des habitants.

Si une variété d'équipement est présente au sein des quartiers propriétaires ou dans les territoires vécus, cette offre apparaît toutefois encore incomplète aux yeux des habitants et partenaires pour faciliter la vie quotidienne des habitants. Ce constat concerne tous les types d'équipements : infrastructures et superstructures.

Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 5 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

■ Favoriser l'utilisation et de la création d'équipements de loisirs, sportifs et culturels

Quelques équipements sportifs sont présents au sein des quartiers prioritaires mais cette offre partielle apparaît difficile d'accès pour les habitants (saturation des

équipements, nécessité de s'inscrire dans des clubs,...). L'objectif est ici de favoriser l'utilisation des équipements déjà présents sur les quartiers prioritaires et d'accompagner la création de nouveaux équipements pour compléter l'offre dans ses différentes composantes (pratiques de loisirs, sport et culture).

- **Améliorer la desserte des quartiers : transports en commun, commun, modes doux, ...**

Toujours dans la logique de maillage du territoire, et pour répondre à l'importante demande des habitants, il s'agit de mettre en place une desserte plus performante des quartiers prioritaires, toutes modalités confondues.

- **Faciliter la mobilité**

Faciliter la mobilité pour lutter contre le manque de hiérarchisation de réseau de voirie constaté à Alès en aménageant de nouvelles voies pour l'ensemble des modes de déplacement.

- **Diversifier les fonctions et renforcer la structure commerciale**

Il s'agit ici de répondre à plusieurs préoccupations : rapprocher les emplois et les services des lieux de résidence, sans pour autant encourager les habitants à rester enfermés dans leur quartier ; amener une fréquentation diversifiée ; et faire partager les espaces communs et les animer par des populations de conditions diverses.

- **Améliorer les pratiques de tri et de collecte des déchets dans des lieux adaptés**

Dans un souci d'amélioration de la propreté des quartiers, les habitants et partenaire ont exprimé la nécessité de mettre en place des lieux de collecte des déchets adaptés et centralisés et des actions de sensibilisation pour le tri des déchets

5.2.2. Améliorer la qualité du cadre de vie

Le cadre de vie de la commune d'Alès est, depuis plusieurs années, en grande mutation, traduit notamment par la réalisation de gros travaux de rénovation et d'amélioration du bâti menés dans certains secteurs du QPV, et notamment sur l'habitat social, dans le cadre des opérations ANRU. Les cafés citoyens ont fait ressortir la volonté de prolonger cette dynamique de mutation, avec notamment l'attente d'agir sur l'amélioration du cadre de vie et de l'espace urbain, en parallèle à l'action menée sur les logements.

Cette amélioration de la qualité de services et du cadre urbain sera alimentée par les propositions relatives à la gestion urbaine de proximité issues des démarches de diagnostic en marchant qui s'articuleront avec les actions engagées par les organismes HLM dans le cadre de conventions d'utilisation d'abattement de la TFFB jointes en annexe.

Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 6 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

▪ Adapter les espaces publics et le mobilier urbain aux usages des habitants

L'appropriation des territoires par leurs habitants est rendue possible lorsque l'aménagement général des espaces concorde avec les usages de la population. Il apparaît dans les constats issus des cafés citoyens que les habitants des quartiers prioritaires ont des difficultés à adapter leurs pratiques à l'espace public et vice-versa. L'objectif du contrat de ville est donc de permettre d'adapter l'aménagement des espaces publics et le mobilier urbain aux usages des habitants (aménagement des berges du Gardon, mise en place de bancs, création d'une aire de pique-nique...).

▪ Valoriser le cadre de vie et l'espace urbain

Cette orientation stratégique développée dans le cadre du protocole de préfiguration ANRU du NPNRU vise notamment à : faire du Gardon un espace structurant majeur de l'agglomération, en concordance avec la charte paysagère d'Alès, et requalifier les espaces publics du QPV.

▪ Entretien et sécuriser les espaces publics

Certains espaces publics et urbains des quartiers sont vécus comme dangereux par les habitants (abords du collège, trottoirs). Il s'agit alors d'assurer l'entretien et la sécurisation de ces espaces afin de permettre à tous les usagers de retrouver un sentiment de confort et de sécurité dans les quartiers.

▪ Renforcer la gestion urbaine de proximité

Il s'agit ici de renforcer la démarche qui vise à améliorer la vie quotidienne dans les quartiers par une gestion coordonnée des intervenants dans les espaces publics et dans l'habitat en y associant les habitants et les usagers. Cette démarche est à systématiser sur l'ensemble des quartiers prioritaires visant à prévenir les dysfonctionnements qui appelleraient à des interventions plus lourdes ou à préserver les investissements récents.

▪ Améliorer les mobilités entre les quartiers et l'agglomération

Afin de lutter contre l'enclavement des quartiers prioritaires, continuer le travail de maillage du territoire par ailleurs engagé, et améliorer la lecture du réseau de voirie de l'agglomération, un travail d'amélioration des mobilités, toutes modalités confondues sera engagé.

▪ Développer une concertation en continu avec les habitants

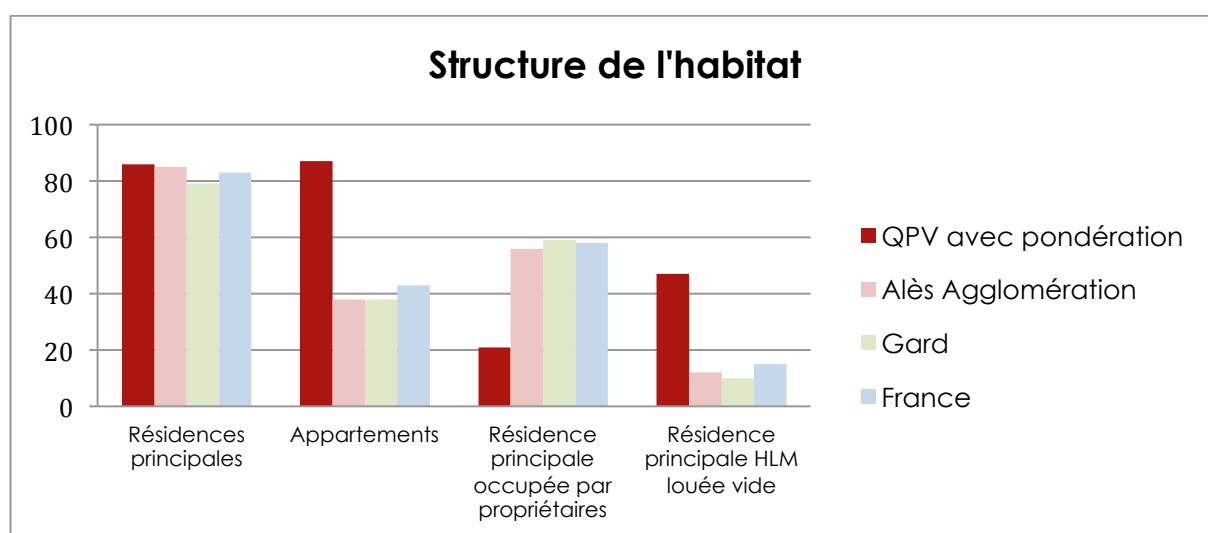
Tout projet impactant les conditions de vie des habitants d'un quartier gagne à être réfléchi avec eux, pour être plus pertinent, enrichi, et répondre au mieux aux attentes des futurs utilisateurs qui peuvent être différentes selon l'âge, le sexe, le mode de vie.

Construits en concertation avec les habitants, associations et partenaires, le contrat de ville d'Alès Agglomération et sa déclinaison dans le NPNRU ont vocation à être mis en œuvre en prolongeant cette démarche de concertation qui prendra différentes formes : animation de conseils citoyens, maison du projet, registre d'observations, réunions publiques, ...

5.2.3. Agir sur l'habitat

La prise en compte de la problématique de l'habitat dans le contrat de ville d'Alès Agglomération est particulièrement importante aux vues de la composition en logements singulière que présente les quartiers prioritaires :

- surreprésentation des appartements
- surreprésentation des logements HLM
- peu de propriétaires occupants



L'amélioration de l'habitat est une problématique qui s'inscrit au cœur de l'action publique d'Alès Agglomération depuis sa création et s'est traduite par de nombreuses interventions sur plusieurs secteurs du QPV d'Alès :

- Le centre ville d'Alès a fait l'objet dans les années 1960 à une vaste opération de rénovation urbaine (partie ouest) permettant la démolition du parc ancien et la reconstruction d'immeubles en barre (type des années 1960)
- Le quartier de Rochebelle Cauvel la Royale a fait l'objet de plusieurs opérations de réhabilitation
- Le quartier Prés-Saint-Jean a fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine. Ce programme s'est d'une part traduit par des opérations de déconstruction et de désenclavement du centre du quartier et d'autre part par la réhabilitation et la résidentialisation de la plupart du parc social. Le bilan positif de cette intervention sera renforcé par l'engagement d'un NPRU sur 10 ans permettant, à terme, le renouvellement total du parc social, favorisant notamment la diversification et la dédensification.
- Le quartier des Cévennes a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU1, permettant le désenclavement du quartier et l'amélioration du confort des logements

Le contrat de ville d'Alès Agglomération doit s'inscrire dans la continuité des efforts engagés depuis plusieurs dizaines d'années sur l'amélioration de l'habitat afin de poursuivre les effets positifs qu'ils ont eus sur certains quartiers (Cévennes par exemple).

D'autre part, et malgré les efforts, persiste, dans les quartiers, de manière inégale, des poches de logements dégradés voire insalubres, des logements vacants, des copropriétés anciennes dégradées et désorganisées, la présence de marchands de bien... Ces éléments représentent des facteurs de risque d'aggravation de l'état général des quartiers, c'est pourquoi ils font l'objet d'orientations stratégiques du contrat de ville d'Alès Agglomération.

Protocole de préfiguration du NPNRU : le NPNRU inscrit également son action dans la continuité des actions d'amélioration de l'habitat qui ont été conduites jusqu'alors dans l'agglomération et en concordance avec le contrat de ville au travers de l'orientation stratégique « rénover et adapter l'habitat et lutter contre l'habitat indigne ».

Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 9 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

▪ Améliorer les échanges entre les habitants et les bailleurs publics et privés

L'objectif vise à renforcer ou créer le lien entre les bailleurs et les habitants, notamment en adoptant un langage commun et en développant des supports de communication dans les halls d'immeuble par exemple, dans le but de faciliter les démarches de chacun et d'éviter les incompréhensions.

▪ Encourager les actions favorisant l'appropriation des logements

▪ Sensibiliser et contraindre les propriétaires à rénover le parc privé

La rénovation du parc privé est un dispositif complexe à mettre en place puisqu'il implique :

- la volonté du propriétaire à rénover son bien
- la conscience du locataire de l'état dégradé de son logement
- la volonté du locataire à déclarer son logement auprès des autorités compétentes

L'objectif est donc double puisqu'il s'agit à la fois de sensibiliser les propriétaires à rénover leur bien, ce qui implique par ailleurs de mener des actions de sensibilisation des locataires, et de mettre en place dans un second temps des actions coercitives pour les propriétaires réticents à rénover leur bien.

Protocole de préfiguration du NPNRU : La rénovation du parc privé veillera à contribuer à la transition énergétique, un des objectifs phares du protocole de préfiguration ANRU du NPNRU.

■ **Rénover et adapter l'habitat, lutter contre l'habitat indigne**

L'amélioration de l'habitat sous toutes ses formes est au cœur des politiques de l'Agglomération d'Alès, depuis sa création. Cette action doit être poursuivie dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, tant sur les quartiers d'habitat social que sur l'habitat privé, autant dans les quartiers anciens (centre-ville et faubourgs) que sur les copropriétés des années 1960 – 1970.

■ **Embellir le quartier en concertation avec les habitants**

Si beaucoup d'actions ont d'ores et déjà été engagées sur certains quartiers pour améliorer les espaces extérieurs, des efforts restent encore à réaliser sur une partie des quartiers pour améliorer le cadre de vie. Parce que la bonne appropriation du quartier par les habitants et le bien vivre ne dépend pas que de la qualité des logements, l'objectif est ici d'embellir le quartier en fonction des attentes des habitants.

■ **Dédensifier parfois l'habitat, le diversifier souvent, et veiller aux équilibres de peuplement (typologie, mixité, densité...)**

Les logements présents dans les quartiers datent pour la plupart d'avant les années 1960. Compte tenu de la rapidité des évolutions sociétales qui impactent l'habitat (évolution des modes des aspirations, phénomène de décohabitation, rallongement de la durée de vie...), l'offre de logements des quartiers doit se diversifier afin de répondre aux attentes et usages actuels des habitants.

■ **Favoriser la mixité sociale lors de l'attribution des logements**

Instaurer de la mixité sociale dans les quartiers permet à la fois d'enrichir les parcours de chacun mais également d'éviter les effets de communautarisme, les actes d'incivilité, de délinquance... souvent liés à une trop forte concentration d'une population en situation très précaire. L'attribution des logements sociaux est la démarche la plus opportune pour assurer la mise en place de mixité sociale dans les quartiers. Le contrat de ville doit alors veiller à poursuivre les efforts, par ailleurs engagés, pour favoriser la mixité sociale au moment de l'attribution des logements.

Protocole de préfiguration du NPNRU : La loi ALUR et la « loi ville » ont pour objectifs communs de renforcer la mixité sociale, notamment dans les quartiers les plus défavorisés. Pour cela, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit d'intégrer au contrat de ville une convention intercommunale fixant :

- ***« les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, [...] en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville »***
- ***« Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain »***
- ***« Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention. » (legifrance).***

Afin notamment d'élaborer et de signer cette convention, qui participe intégralement à l'enjeu de la cohésion sociale, pilier du contrat de ville, une conférence intercommunale du logement devra se tenir entre le préfet de département, les

communes signataires du contrat de ville, l'EPCI, le département, les bailleurs sociaux les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

▪ **Etendre de centre-ville**

Cette orientation stratégique vise à étendre le centre ville d'Alès, afin notamment d'atténuer et, à terme de supprimer, le fort contraste en terme d'attractivité entre la rive gauche du Gardon et la rive droite.

▪ **Contribuer à la transition énergétique**

Alors que l'ensemble du parc privé des quartiers prioritaires souffre de performances énergétiques médiocres, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments est un enjeu fort de l'intervention sur le bâti.

5.3. Emploi et développement économique

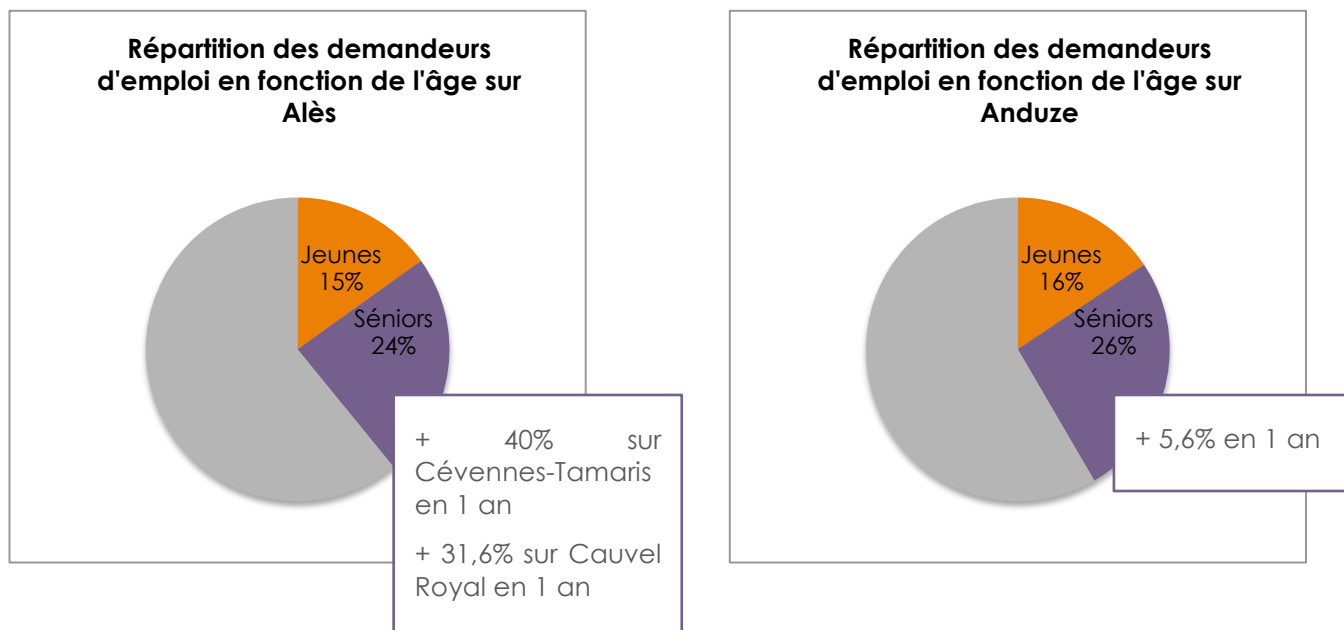
Caractérisés par un fort taux de chômage, les problématiques de l'emploi et du développement économique apparaissent comme des enjeux majeurs du contrat de ville. Dans cette optique, le contrat de ville vise à déployer ou consolider les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à la formation mais également l'implantation et le maintien d'entreprises au sein des quartiers prioritaires.

Pour répondre à ces enjeux, le contrat de ville d'Alès Agglomération s'appuie sur les 5 orientations stratégiques suivantes :

- Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation
- Permettre aux habitants d'acquérir des compétences
- Dynamiser le tissu économique local

5.3.1. Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation

Le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM, catégories A, B et C) s'élève à 5 297 habitants de la commune d'Alès et 358 habitants d'Anduze (pôle emploi, octobre 2014), dont respectivement 52% et 45% ne sont pas indemnisés. Les seniors et les jeunes sont très impactés par le chômage puisqu'ils représentent à eux deux plus du tiers du nombre de demandeurs d'emploi. Le taux de demandeurs d'emploi seniors correspond aux moyennes nationales, cependant, l'évolution de ce taux en un an est significative sur certains quartiers d'Alès (Cévennes, Tamaris et Cauvel Royale), ce qui mérite de porter une attention toute particulière à l'accès à l'emploi de cette catégorie de la population.



Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 6 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en réseau les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation professionnelle et les acteurs économiques**

Afin de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des habitants issus des quartiers prioritaires et accélérer les démarches souvent longues et fastidieuses, l'objectif est de proposer des actions permettant de mettre en contact les différents acteurs de l'économie, de la formation et de l'emploi, comme par exemple l'organisation de forum de la formation, bourse à l'emploi...

- **Améliorer la lisibilité et la communication sur les offres d'emploi et de formations existantes**

Les habitants des quartiers prioritaires ont, durant leur association à l'élaboration du contrat de ville, formulé la demande de bénéficier d'une meilleure information quant aux offres d'emploi et de formations existantes. Cette information étant déjà disponible au sein de certaines structures locales, l'objectif sera de veiller à leur bonne lisibilité et communication ou de les renforcer en fonction des besoins.

- **Mettre en place des accompagnements de parcours individuels : démarches d'accès aux stages et à l'emploi, savoir être / codes de l'entreprise, création d'entreprise, renforcement des liens avec les entreprises locales, Charte Entreprises et Quartiers, ...**

Les partenaires institutionnels et associatifs constatent la difficulté pour certains habitants des quartiers prioritaires d'accéder aux codes des entreprises, structures d'embauche ou de formation. C'est pourquoi, ils s'attacheront à renforcer les démarches d'accompagnement personnalisé afin de préparer au mieux les habitants dans leur projet éducatif ou professionnel.

- **Prolonger la dynamique des clauses d'insertion professionnelles**

L'agglomération intervient activement en faveur de l'insertion professionnelle des publics en difficulté. En effet, durant les 10 dernières années, elle comptabilise à son actif 204 301 heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales, 380 personnes missionnées et 186 chantiers comprenant des clauses sociales. L'objectif est donc de conforter cette dynamique positive et de la prolonger, en favorisant l'accès aux clauses d'insertion professionnelles aux publics des quartiers prioritaires.

- **Soutenir les familles monoparentales : modes de garde**

Près de 34% des familles résidants dans les quartiers prioritaires sont des familles monoparentales (près de 17% sur le territoire d'Alès Agglomération et de 15% au niveau national). La monoparentalité entraîne des difficultés lors de la recherche d'emploi, notamment pour se présenter en entretien. L'objectif est de déployer des actions et des moyens facilitant les modes de garde pour ces familles.

- **Favoriser la connaissance, le repérage et la lutte contre les phénomènes de discrimination**

La discrimination à l'emploi est un fait avéré de notre société qui s'applique dont sont victimes une partie de la population issues notamment des quartiers prioritaires. Souvent trop peu dénoncée, la première difficulté est de repérer et de prendre connaissance des phénomènes de discrimination. L'objectif du contrat de ville est de mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour établir ce repérage afin de mieux lutter contre ces phénomènes.

- **Valoriser les parcours professionnels réussis des personnes issues des quartiers**

Si les statistiques mettent en avant un taux de chômage important et les difficultés à accéder à un niveau d'étude supérieur pour les habitants des quartiers prioritaires, certaines personnes issues des quartiers ou y résidants toujours ont un parcours professionnel réussi (épanouissement personnel, gain de pouvoir d'achat, ascension socio-professionnelle,...). L'objectif est, afin de motiver les habitants et de leur redonner de l'espoir, de mettre en avant et organiser des échanges entre ces

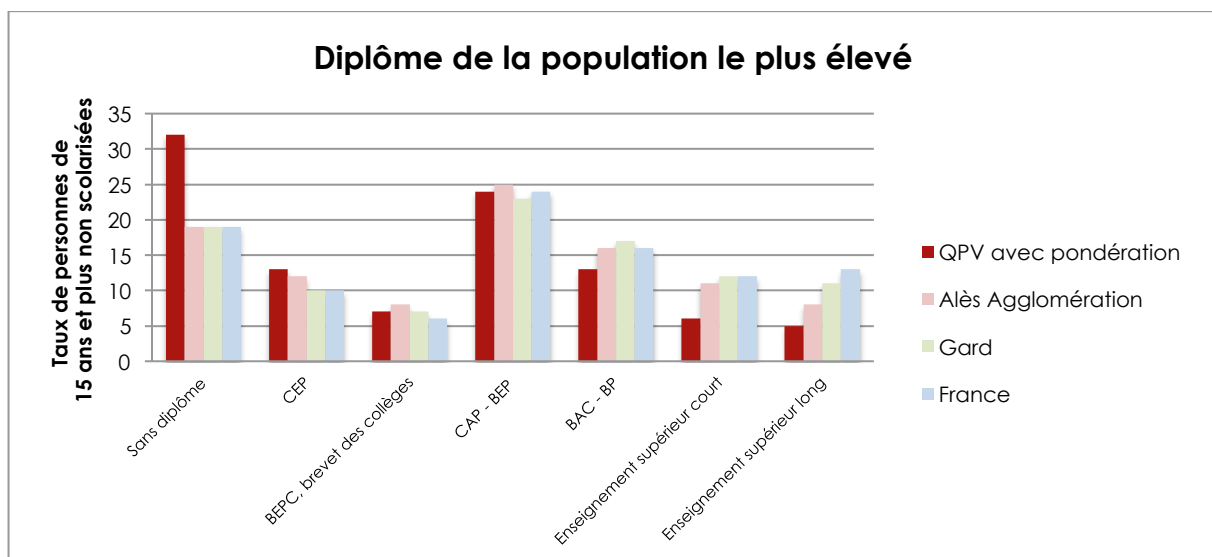
personnes aux parcours professionnels réussis issues des quartiers et les habitants, notamment les jeunes résidant sur les quartiers.

- **Action spécifique à Anduze : accompagner les publics sur la polyvalence professionnelle (pluriactivité, saisonnalité)**

La spécificité de l'emploi sur Anduze réside dans le fait qu'il est fortement lié aux activités touristiques et saisonnières. Ces types d'emplois sont, pour le plus souvent précaires puisqu'ils n'occupent qu'une seule partie de l'année civile. L'objectif est de développer la polyvalence des habitants afin qu'ils puissent occuper des emplois tout au long de l'année.

5.3.2. Permettre aux habitants d'acquérir des compétences

Un tiers de la population de 15 ans et plus non scolarisée des quartiers prioritaires n'ont aucun diplôme. De plus, peu d'habitants ont obtenu un diplôme de niveau lycée (baccalauréat professionnel ou général) ou de l'enseignement supérieur. La part d'individus sans diplôme au sein de la population active sur Alès et Anduze s'élève respectivement à 22% et 18,7%. De plus, 36% des demandeurs d'emploi sont non qualifiés, un taux qui n'est pas significatif. Pour autant, ce taux est largement supérieur dans certains quartiers prioritaires : 52% à Cévennes et 50% à Près-Saint-Jean.



Le manque de qualification de la population renforce les difficultés d'accès à l'emploi. C'est pourquoi le contrat de ville vis à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et économique afin de permettre aux habitants de se doter de qualification.

Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 2 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place de partenariats de formation et de qualification entre les entreprises/ organismes de formation et les jeunes et les habitants du quartier**

L'objectif est de mettre en place des partenariats privilégiés avec les structures de formation (école des mines, école des pompiers par exemple) et les entreprises présentes sur le territoire de l'agglomération, et les habitants des quartiers prioritaires, notamment les jeunes afin de leur permettre d'accéder à un niveau de formation qui facilitera leur insertion dans le monde professionnel.

- **Mettre en place des actions de sensibilisation sur la formation et la qualification notamment des publics prioritaires**

Les publics les plus en difficulté peuvent ne pas avoir conscience de la forte corrélation entre l'accès à l'emploi et le niveau de qualification. C'est pourquoi, l'objectif est d'informer et de sensibiliser ce public sur la nécessité de se qualifier pour tenter de relancer les parcours professionnels.

- **Mobiliser les dispositifs de formation professionnelle de droit commun préqualifiants et qualifiants**

5.3.3. Dynamiser le tissu économique local

Les commerces présents au sein des quartiers prioritaires correspondent aux aménités de base (excepté dans le centre ville d'Alès et le centre ville d'Anduze qui proposent de nombreux commerces) : pharmacie, boulangerie, boucherie, épicerie, tabac / presse, café / bars, banque, ...

Les quartiers prioritaires présentent un tissu économique relativement pauvre, avec une difficulté marquée pour maintenir les commerces, notamment en raison du faible pouvoir d'achat moyen de la population y résidant. La redynamisation du tissu économique local est un levier, identifié à la fois par les habitants et par les partenaires du contrat de ville, pour lutter contre le fort taux de chômage.

Protocole de préfiguration NPNRU : le contrat de ville d'Alès Agglomération s'attache donc à promouvoir les initiatives allant dans ce sens, en concordance avec l'orientation stratégique déclinée dans le protocole de préfiguration du NPNRU qui vise à diversifier les fonctions et renforcer la structure commerciale dans le QPV d'une part en réalisant des efforts en matière d'aménagement urbains et d'autre part avec la mise en place d'une assistance juridique et financière de la CCI pour faciliter la reprise d'activités existantes.

Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 6 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser ou mettre en place une politique incitative pour l'installation de nouvelles activités**

L'objectif est de rendre les quartiers prioritaires suffisamment attractifs pour attirer de nouveaux entrepreneurs sur ces territoires et développer de nouvelles activités.

- **Accompagner les entrepreneurs locaux**

Les démarches pour devenir entrepreneur sont souvent complexes et peuvent décourager les plus volontaires. L'objectif est d'éviter ces découragements en accompagnant les entrepreneurs locaux dans l'ensemble des démarches qu'ils doivent accomplir.

- **Soutenir les initiatives des acteurs de l'économie sociale et solidaire**

Plusieurs structures s'inscrivent dans la démarche de l'économie sociale et solidaire au sein des quartiers prioritaires. Afin de permettre à celles-ci de poursuivre leurs activités, il s'agit de développer toutes les actions de soutien à ces structures.

- **Développer une offre d'emplois en lien avec l'amélioration du cadre de vie des quartiers**

Compte tenu du fort taux de chômage dans les quartiers prioritaires et des espaces publics à améliorer et entretenir, l'objectif est de proposer des emplois ponctuels aux habitants permettant à la fois de leur proposer une activité rémunérée et de renforcer leur implication dans la vie de leur quartier.

Actions spécifiques à Anduze :

- **Renforcer l'activité tout au long de l'année : pluriactivité, animations,...**

La ville d'Anduze présente la spécificité de baser son activité économique sur le tourisme. Or, cette activité est principalement développée durant la période estivale. L'objectif du contrat de ville est de renforcer cette activité sur l'ensemble de l'année

civile en proposant notamment des activités, évènement et animations attractif en dehors de la saison estivale.

- **Valoriser le développement économique autour de l'artisanat et des savoir-faire locaux**

Un large savoir faire artisanal s'est développé depuis plusieurs années à Anduze. Ces activités doivent-être valorisées afin d'en faire un réel atout et plus-value économique pour la commune et l'ensemble du territoire de l'agglomération.

5.4. Citoyenneté et valeurs de la République

Au travers des principales préoccupations exprimées par les habitants et partenaires tout au long de la démarche de concertation, la volonté de s'inscrire collectivement dans un schéma de valeurs citoyennes communes transcendait les 3 volets principaux : emploi, habitat et cadre de vie et cohésion sociale.

Cet enjeu de la citoyenneté qui regroupe les principes de lutte contre les discriminations, l'égalité entre tous, la participation des habitants, l'application des droits et devoirs des citoyens, est la ligne directrice de l'ensemble du contrat de ville et s'exprime au travers du 4^{ème} pilier de celui-ci qui s'intitule « citoyenneté et valeurs de la République ».

Le déclinaison du pilier citoyenneté et valeurs de la République se fait à travers 2 orientations stratégiques :

- Rendre lisible l'action publique
- Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes

5.4.1. Rendre lisible l'action publique

Parce que l'action publique est au coeur des domaines de préoccupations des habitants des quartiers prioritaires repris et déclinés en objectifs opérationnels dans le présent contrat de ville, elle se doit d'être transparente et compréhensible par et pour tous.

Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 4 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

- **Communiquer sur le fonctionnement des instances de la République, les droits et les devoirs des citoyens**

S'il existe d'ores et déjà des informations relatives au fonctionnement de la République et aux droits et devoirs des citoyens, notamment dans le cadre scolaire, au travers de l'éducation civique, l'accès à ces informations n'est pas toujours facilité. L'objectif est de favoriser l'accès à ces informations et renforcer la communication sur la République.

- **Valoriser l'image des métiers des acteurs publics (écoles, forces de l'ordre, pompiers, ...)**

Les acteurs publics sont présents au quotidien dans les quartiers. Afin d'améliorer ou de renforcer les rapports entre ces acteurs et les habitants, il s'agit de valoriser leur image, de communiquer clairement sur les actions qu'ils mènent et de renforcer leur présence lorsque cela s'avère nécessaire.

- **Planter des équipements ou des activités de services de proximité (santé, administratifs, ...)**

L'offre en service de proximité proposée dans les quartiers est parfois incomplète ou insuffisante. L'objectif est de compléter l'offre suivant les besoins des habitants des quartiers.

- **Favoriser le repérage des représentants locaux des services publics**

Les représentants locaux des services publics interviennent au quotidien sur le territoire et sont en contact avec les habitants. Afin de faciliter les dialogues et les démarches, il s'agit de favoriser le repérage de ces acteurs, par la mise en place de communication par exemple.

5.4.2. Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes

La citoyenneté est une valeur de la République qui comporte des droits et des devoirs mais c'est également permettre aux habitants d'un même pays de se regrouper autour de valeurs communes : un sentiment d'appartenance, un langage commun, un engagement, ... Le développement d'initiatives citoyennes est un objectif essentiel à ce contrat de ville puisqu'elle conditionne la réussite de toutes les orientations déclinées dans ce document : la réussite éducative, la création de lien social, la prévention de la délinquance, l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'emploi, ...

Pour répondre à cette orientation, le contrat de ville Alès Agglomération identifie 4 objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer les structures d'apprentissage du français**

La non maîtrise de la langue française participe au sentiment d'exclusion, renforce les difficultés d'accès à l'emploi, complexifie l'ensemble des démarches administrative, ... Pour cela, le contrat de ville veillera à favoriser le développement et la mise en place de structures d'apprentissage du français dans les quartiers.

- **Accompagner les initiatives et les projets promouvant les valeurs de la République**

L'objectif est de promouvoir et valoriser ensemble des initiatives et projets qui intègrent les valeurs de la République (lutte contre les discriminations, contre l'illettrisme, accompagnement éducatif...).

- **Accompagner les projets de valorisation de la mémoire des quartiers**

Entretenir la mémoire des quartiers permet à leurs habitants de développer de participer et de s'inscrire dans cette histoire et de comprendre l'évolution de ceux-ci. Le contrat de ville accompagnera tous les projets et les initiatives permettant de valoriser la mémoire des quartiers.

- **Organiser des journées citoyennes pour l'entretien et l'embellissement des quartiers**

L'amélioration du cadre de vie et l'embellissement des quartiers sont des enjeux issus des constats citoyens dont les orientations se retrouvent dans la partie « habitat et cadre de vie » du contrat de ville. Afin de participer à la cohésion sociale, en renforçant notamment le sentiment d'appartenance au quartier des habitants, en développant un esprit de solidarité, en re-crédant du lien, l'objectif est de mettre en place des journées durant lesquelles les habitants du quartier entretiennent et embellissent leur quartier bénévolement.

5.5. Tableau récapitulatif

Pilier	Orientation stratégique	Objectifs opérationnels
Cohésion sociale	Favoriser les échanges entre les quartiers au sein de l'agglomération	Accompagner les animations inter-quartiers
		Améliorer la visibilité et l'image des quartiers dans la ville
		Accompagner les évènements dans les quartiers (ludiques, loisirs, sportifs, culturels, ...)
		Développer le rôle des animateurs, éducateurs ou médiateurs pour l'accompagnement des jeunes et personnes en difficulté
	Développer la solidarité et créer du lien	Favoriser les liens intergénérationnels
		Développer des espaces de rassemblement et de rencontre entre les habitants
		Soutenir les associations dans les quartiers
		Développer les actions bénévoles et les échanges de services et de savoirs
		Travailler sur la parentalité
		Lutter contre l'illettrisme
	Favoriser la réussite éducative	Développer des actions de santé et citoyenneté concertées avec les réseaux existants (RESEDA)
		Développer les liens école-famille (réseau parentalité)
		Encourager la persévérance scolaire en prévenant et en luttant contre le décrochage
		Assurer la mobilité des jeunes avec, notamment, un objectif de mixité sociale
		Assurer l'égalité des chances des jeunes scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire en favorisant l'accès à l'enseignement supérieur
		Améliorer le climat scolaire dans et hors de l'école (école/Collège/lycée)

		Conforter et mettre en cohérence les dispositifs d'accompagnement à la réussite scolaire après l'école. (Atelier coup de pouce, aides aux devoirs...)
		Développer les actions culturelles, scientifiques et sportives avec des partenaires institutionnels locaux (Le Cratère, le PAB, le pôle scientifique de Rochebelle, Le Salto...)
		Accompagner les établissements scolaires dans la mise en place de projets inter-quartiers ou intergénérationnels
		Se familiariser avec le monde de l'entreprise via les parcours de découverte
	Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé sur le territoire	Faciliter l'accès aux droits et aux soins de 1 ^{er} recours des personnes en situation d'exclusion sociale et/ou économique
		Contribuer à la prévention de la souffrance psycho-sociale et à l'accès aux soins en santé mentale
		Améliorer la prévention, le repérage, le dépistage et l'accompagnement vers le soin des personnes ayant des conduites addictives
		Agir de manière précoce et préventive sur les risques de malnutrition, de surpoids et d'obésité
	Renforcer la prévention de la délinquance	Développer le déploiement d'actions de proximité pour lutter contre la prévention de la délinquance et prendre en charge les victimes
		Renforcer les partenariats entre les acteurs pour développer une action plus forte sur la prévention de la délinquance
	Favoriser l'accès à la culture et au sport	Soutenir les actions culturelles et sportives locales
		Faciliter l'accès à une activité physique pour tous
		Mettre en réseau les initiatives et actions culturelles et sportives
		Renforcer le travail d'accès à l'offre culturelle et sportive du territoire (médiation, contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, ...)
		Diversifier l'offre au regard des nouvelles pratiques culturelles / sportives et des attentes

Habitat et cadre de vie	Compléter l'offre en équipement des quartiers	Favoriser l'utilisation et de la création d'équipements de loisirs, sportifs et culturels
		Améliorer la desserte des quartiers : transports en commun, commun, modes doux, ...
		Faciliter la mobilité
		Diversifier les fonctions et renforcer la structure commerciale
		Améliorer les pratiques de tri et de collecte des déchets dans des lieux adaptés
	Améliorer la qualité du cadre de vie	Adapter les espaces publics et le mobilier urbain aux usages des habitants
		Valoriser le cadre de vie et l'espace urbain
		Entretenir et sécuriser les espaces publics
		Renforcer la gestion urbaine de proximité
		Améliorer les mobilités entre les quartiers et l'agglomération
		Développer une concertation en continu avec les habitants
	Agir sur l'habitat	Améliorer les échanges entre les habitants et les bailleurs publics et privés
		Encourager les actions favorisant l'appropriation des logements
		Sensibiliser et contraindre les propriétaires à rénover le parc privé
		Embellir le quartier en concertation avec les habitants
		Rénover et adapter l'habitat, lutter contre l'habitat indigne
		Dédensifier parfois l'habitat, le diversifier souvent et veiller aux équilibres de peuplement
		Etendre le centre-ville
		Favoriser la mixité sociale lors de l'attribution des logements
Contribuer à la transition énergétique		

Emploi et développement économique	Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation	Mettre en réseau les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation professionnelle et les acteurs économiques
		Améliorer la lisibilité et la communication sur les offres d'emploi et de formations existantes
		Mettre en place des accompagnements de parcours individuels (accès aux stages et à l'emploi, savoir être / codes de l'entreprise, création d'entreprise, renforcement des liens avec les entreprises locales, Charte Entreprises et Quartiers...)
		Prolonger la dynamique des clauses d'insertion professionnelle
		Soutenir les familles monoparentales : modes de garde
		Favoriser la connaissance, le repérage et la lutte contre les phénomènes de discrimination
		Valoriser les parcours professionnels réussis des personnes issues des quartiers
		<i>Action spécifique à Anduze : accompagner les publics sur la polyvalence professionnelle (pluriactivité, saisonnalité)</i>
	Permettre aux habitants d'acquérir des compétences	Mettre en place de partenariats de formation et de qualification entre les entreprises/ organismes de formation et les jeunes et les habitants du quartier
		Mettre en place des actions de sensibilisation sur la formation et la qualification notamment des publics prioritaires
		Mobiliser les dispositifs de formation professionnelle de droit commun préqualifiants et qualifiants
	Dynamiser le tissu économique local	Favoriser ou mettre en place une politique incitative pour l'installation de nouvelles activités
		Accompagner les initiatives et les entrepreneurs locaux
		Soutenir les initiatives des acteurs de l'économie sociale et solidaire
		Développer une offre d'emplois en lien avec l'amélioration du cadre de vie des quartiers
		<i>Action spécifique à Anduze :</i> <i>Renforcer l'activité tout au long de l'année : pluriactivité, animations,...</i>
		<i>Action spécifique à Anduze :</i> <i>Valoriser le développement économique autour de l'artisanat et des</i>

		<i>savoir-faire locaux</i>
--	--	----------------------------

Valeurs de la République et Citoyenneté	Rendre lisible l'action publique	Communiquer sur le fonctionnement des instances de la République, les droits et les devoirs des citoyens
		Valoriser l'image des métiers des acteurs publics : écoles, forces de l'ordre, pompiers, ...
		Implanter des équipements ou des activités de services de proximité (santé, administratifs, ...)
		Favoriser le repérage des représentants locaux des services publics
	Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes	Renforcer les structures d'apprentissage du français
		Accompagner les initiatives et les projets promouvant les valeurs de la République
		Accompagner les projets de valorisation de la mémoire des quartiers
		Organiser des journées citoyennes pour l'entretien et l'embellissement des quartiers

5.6. L'animation du tissu associatif local

Dans le cadre des « Cafés professionnalités », rencontres avec les acteurs associatifs organisées lors de l'élaboration du contrat de ville d'Alès Agglomération, professionnels et bénévoles du tissu associatifs local ont exprimé leurs questionnements, leurs problématiques et ont défini collectivement trois axes de travail concourant au soutien et à l'animation du tissu associatif local. Ces axes de travail pourront être approfondis dans le cadre de la mise en œuvre et de l'animation du Contrat de ville.

5.6.1. Axe de travail n°1 : Renforcer la dynamique « trans » des partenariats

Partant du constat d'une « marchandisation des publics » qui, de part la nature des financements associatifs et le cloisonnement des fonds publics, peut conduire les associations à entrer en concurrence et non pas à travailler en partenariat, les partenaires associatifs s'entendent sur la nécessité de travailler davantage en réseau via une instance de terrain pour faire vivre les porteurs de projet et les accompagner, instance qui permettrait de se rencontrer, de partager sur les projets, les actions et pour construire des actions communes. Avec l'entrée en Politique de la Ville de nouveaux territoires prioritaires et de nouvelles associations, il convient de combler le manque d'outils dédiés sur le territoire.

Le travail de diagnostic mené dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville a permis ces échanges et de connaître les besoins et les ressources associatives du territoire. Il est important que ces échanges « trans-quartiers » et « trans-agglo » perdurent et que les acteurs puissent avoir une visibilité sur les actions déposées dans le cadre de la politique de la ville. A cette fin, il est exprimé la volonté d'établir un répertoire des actions et des acteurs œuvrant dans le champ de la politique de la ville sur le territoire d'Alès Agglomération. Il s'agit de retrouver entre les acteurs associatifs, la notion de transversalité qui existe de fait entre les piliers du nouveau contrat de ville, entre les équipements collectifs et le domaine culturel par exemple, ou entre l'IAE et la rénovation urbaine, autant de domaines sur lesquels il apparaît important de travailler en partenariat avec les différents acteurs.

5.6.2. Axe de travail n°2 : La question des représentations et de l'analyse croisée de la pratique professionnelle

Les professionnels associatifs de terrain soulignent la prégnance des représentations qui subsistent au sein des quartiers dits prioritaires : représentations vis-à-vis des habitants et de leur autonomie, représentations vis-à-vis des « jeunes des quartiers et de leurs comportements, représentations des habitants « de l'extérieur », représentations vis-à-vis des représentants « institutionnels ». Tous ces a priori génèrent des problèmes de compréhension et donc d'incompréhension entre les parties.

Les acteurs associatifs reconnaissent également leurs propres représentations et s'accordent sur la nécessité de se remettre en question dans la manière de percevoir les quartiers, de questionner leurs propres pratiques et d'être accompagnés en ce sens. Il s'agirait d'instaurer de nouveau, comme cela a déjà été fait, des outils, des formations pour travailler en inter-professionnalité sur ces représentations, pour analyser ses pratiques, via des outils de régulation ou des formations longues ou plus courtes afin de pouvoir se débarrasser des « images filtrantes » qui ont des conséquences sur le travail quotidien des acteurs.

5.6.3. Axe de travail n°3 : L'économie au service de la cohésion sociale

Le secteur économique est perçu comme le parent pauvre de la politique de la ville, il existe peu d'actions en faveur de l'emploi, même si la problématique de l'emploi est au cœur des préoccupations des publics accompagnés par les associations locales, notamment des jeunes.

Les acteurs associatifs soulignent qu'il n'est pas toujours aisé de travailler avec les acteurs économiques : là aussi, la question des représentations, et « a priori » de part et d'autres se posent.

Est soulevée la question de l'entrepreneuriat, peu valorisé et parfois choisi par défaut. Il s'agirait de travailler sur la mise en valeur de la réussite de certains projets d'entreprises et sur l'accompagnement administratif et comptable des porteurs de projets. Est également abordée la problématique de l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi, cela renvoie à la question de la relation des partenaires de l'emploi et de l'insertion avec l'Entreprise. Les acteurs associatifs évoquent un problème de « connexion » avec le monde économique. Les demandeurs d'emploi, comme les entreprises, ont besoin de davantage d'informations sur les dispositifs existants. L'information existe mais semble mal diffusée. Il apparaît important de (re)créer du lien, de travailler en réseau de coopération et d'échanges pour que les réponses apportées soient les plus pertinentes possibles, comme cela est mis en œuvre dans le cadre des actions

Chantiers-Ecoles, des projets de PTCE (Pole Territorial de Coopération Économique) et de Maison de l'Économie Sociale et Solidaire, projets dans lesquels tous les acteurs sociaux et économiques se rassemblent.

Sur cette thématique, il est avancé l'idée de création d'un « réseau emploi », pouvant rapprocher les entreprises du territoire, Pôle Emploi, les professionnels de l'accompagnement et les publics, pour favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi, l'accès aux stages... au-delà des forums qui, pour certains acteurs associatifs, peuvent être « mal vécus » par les publics.

6. PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

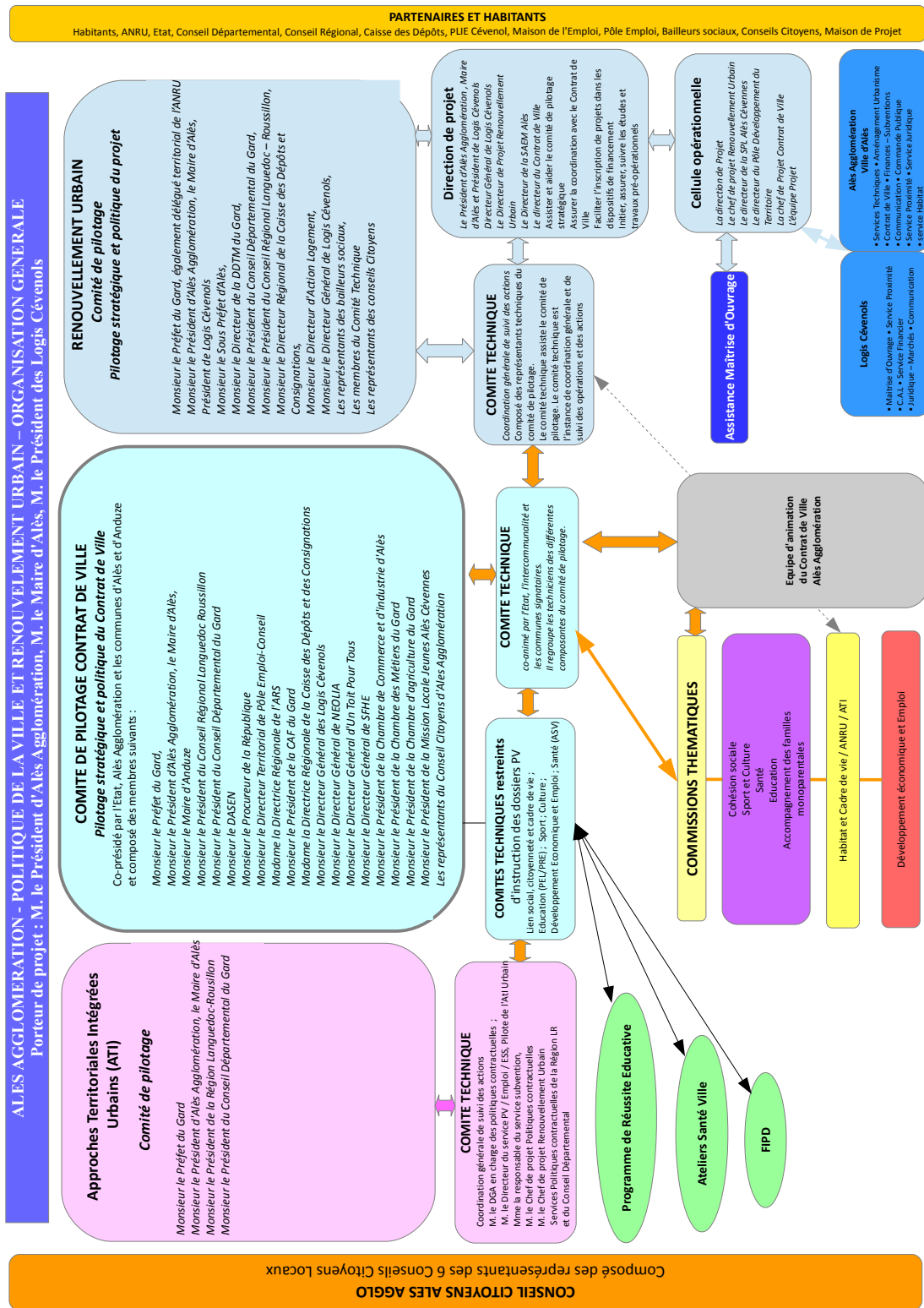
6.1. Le pilotage du contrat de ville : modalités

6.1.1. Le comité de pilotage du contrat de ville

Le transfert de compétence Politique de la ville, d'intérêt communautaire, à l'agglomération, renouvelle le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville. La cohésion sociale est nécessaire à un développement territorial équilibré de l'agglomération, à la fois pour poursuivre l'intégration des quartiers, agir sur les causes structurelles des inégalités sociales et promouvoir une offre de services qui assure un accès équitable à tous les habitants. L'agglomération est l'échelle territoriale pertinente pour opérationnaliser les politiques contractuelles (politique de la ville, PLH, SCOT, CLSPD) et outils structurants (Observatoire). En ce sens, le contrat de ville doit participer à l'élaboration d'un projet social global de territoire.

Le contrat de ville d'Alès Agglomération s'inscrit dans une stratégie de développement, considérant le contrat comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les disparités et les inégalités sociales. Il joue une fonction d'interface intervenant à la fois sur l'élaboration d'outils structurants, l'animation et l'organisation du système d'acteurs et sur une mobilisation opérationnelle de l'intervention publique.

Organisation générale de la politique de la ville et renouvellement urbain Alès Agglomération



Le comité de pilotage :

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. En effet, par le biais de cette gouvernance, les partenaires vont se doter d'un ensemble de règles à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du contrat de ville.

Le pilotage du contrat de ville est assuré par un Comité de Pilotage qui constitue l'instance décisionnelle.

Les membres composant cette gouvernance auront pour missions de :

- définir les grandes orientations stratégiques,
- piloter la gestion opérationnelle sur l'avancement des travaux,
- s'assurer que les objectifs sont atteints
- procéder à son évaluation et à d'éventuels réajustements,
- valider les actions qui pourront en découler et s'assurer de leur effective mise en œuvre.

Le comité de pilotage est co-présidé par l'Etat, l'intercommunalité et les communes signataires. Il se réunit au moins deux fois par an et en tant que de besoin. Il est composé des membres suivants :

ETAT
M le Préfet ou son représentant ; M le DASEN ou son représentant ; M le Procureur de la République ou son représentant ; M. le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'Unité Territoriale du Gard de la DIRECCTE ou son représentant ; Mme la Directrice de la DDCS ou son représentant, M. le Directeur de la DDTM du Gard ou son représentant, M. le Directeur Territorial Pole Emploi ou son représentant ; Mme la Déléguée Départementale aux Droits des femmes et à l'égalité ; Mme la Directrice Générale de l'ARS Languedoc-Roussillon ou son représentant
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ALES AGGLOMÉRATION
M le Président ou son représentant ; M le Vice-président en charge de la politique de la ville ou son représentant ; M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur du Pôle Infrastructures, M. le chef de projet Rénovation Urbaine, M. le Directeur du Pôle Ressources Politique de la Ville / Emploi / Economie Sociale et Solidaire, Mme la Chef de Projet Contrat de Ville, M. le DGA en charge des politiques contractuelles ou son représentant, M. le chef de projet Politiques contractuelles, Mme la responsable du Service Subventions (ATI urbain), Mme la directrice d'Ales Myriapolis ou son représentant, Mme l'animatrice de la Maison du Projet
MAIRIE D'ALES
M le Maire ou son représentant ; Mme la Conseillère Municipale en charge de la Politique de la ville et de l'Égalité des Chances, M. le Directeur du Pôle Ressources Politique de la Ville / Emploi / Economie Sociale et Solidaire, Mme la Chef de Projet Contrat de Ville, Mme la coordinatrice du PRE

MAIRIE D'ANDUZE
M le Maire ou son représentant
CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON
Mme la Conseillère régionale ou son représentant
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD:
Mme la conseillère départementale, Vice Présidente à la Politique de la ville et à la jeunesse
BAILLEURS SOCIAUX
M. le Directeur des Logis Cévenols ou son représentant, M. le Directeur Général d'Un Toit Pour Tous, M.le Directeur général de NEOLIA, M. le Directeur Général de SFHE
CAF du Gard
M. le Président ou son représentant
CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS :
Mme la Directrice Régionale ou son représentant
INTER-CONSULAIRES :
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Gard, M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
MISSION LOCALE JEUNES ALES CEVENNES
M. le Président ou son représentant
CONSEIL CITOYEN ALES AGGLOMERATION Ses représentants

Le Comité de pilotage du Contrat de ville intégrera les instances de pilotage du NPNRU et de l'ATI Urbain pour veiller à la cohérence des projets liés au développement social et urbain des quartiers.

6.1.2. Le comité technique du contrat de ville

Afin d'assurer la conduite technique du contrat de Ville, il est institué un comité technique ayant vocation à s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat et de suivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés :

- mise en œuvre des orientations définies par le comité de pilotage
- suivi de la réalisation des actions
- vérification de l'adéquation des projets avec les orientations du contrat
- lancement des appels à projets
- organisation et suivi de l'évaluation
- propositions d'orientation pour le pilotage du contrat, suivi financier
- préparation des décisions du comité de pilotage et suivi des décisions de celui-ci.

Ce comité coordonne l'action des 3 commissions thématiques du Contrat de Ville.

Le Comité Technique, maîtrise d'œuvre élargie, fonctionne comme un espace de partenariat engagé. Les acteurs, tout en gardant leur statut spécifique et leur appartenance, coopèrent par des procédures de concertation et de négociation autour de projets concrets, dans une régulation consensuelle.

Ce cadre inter-institutionnel stable positionne le contrat dans une fonction d'interface et permet :

- Un soutien mutuel
- Des apprentissages et analyses partagées
- Une adaptation de l'offre
- Un assouplissement des fonctionnements institutionnels
- Une veille stratégique

Le rythme annuel de ce comité est de 3 à 4 rencontres annuelles.

Le Comité technique est co-animé par l'Etat, l'intercommunalité et les communes signataires. Il regroupera les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage et intégrera les instances techniques du NPNRU et de l'ATI Urbain pour veiller à la cohérence des projets liés au développement social et urbain des quartiers.

6.1.3. Les conseils citoyens

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les conseils citoyens. Ces conseils doivent être mis en place dans chaque quartier prioritaire. Le cadre de référence du conseil citoyen rédigé par le CGET précise les missions principales de ce conseil :

- favoriser l'expression des habitants et usagers aux cotés des acteurs institutionnels
- impliquer le conseil citoyen dans toutes les étapes de l'élaboration du contrat de ville
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes (fonds de participation des habitants)

Par la mise en place des Conseils Citoyens, Alès Agglomération s'inscrit dans une réelle démarche de co-construction. Véritable volonté politique, il s'agit d'assurer la bonne mise en œuvre de ces instances citoyennes, pour casser les barrières qui opposent habituellement les habitants aux institutions. La Communauté d'Agglomération ambitionne l'exemplarité grâce à une collaboration constructive, qui redonnera son sens à la notion de « service public », aujourd'hui au centre de représentations péjoratives de la part de ses bénéficiaires.

La nouvelle géographie prioritaire a défini deux quartiers politique de la ville (QPV) sur le territoire d'Alès Agglomération, un sur la commune d'Alès et un sur celle d'Anduze.

Or, les cafés participatifs citoyens, préalable à l'instauration des conseils citoyens et mis en place en novembre 2014, ont mis en avant le fait que le périmètre du QPV de la commune d'Alès est composé en réalité de cinq quartiers distincts, dont chacun d'entre eux connaît ses propres enjeux.

Alès Agglomération ont donc fait le choix de soutenir ses habitants, en formalisant six conseils citoyens locaux, cohérent avec son territoire.

■ Mise en place

Les modalités constitutives des conseils citoyens ont été validées par les partenaires du contrat de ville.

Dans la continuité des cafés participatifs citoyens, et en conformité avec le cadre de référence des conseils citoyens, Alès Agglomération soutiendra la création de six conseils citoyens locaux, dont les noms ont été définis par leurs habitants:

- Alès Rive Droite (quartier Rochebelle/Cauvel/La Royale)
- Alès Tamaris
- Alès Cévennes
- Alès Près Saint Jean
- Alès Centre Ville
- Anduze Centre Ville

Les différents conseils citoyens locaux éliront des représentants qui formeront le conseil citoyen « Alès Agglo »

■ Composition des conseils citoyens locaux

Chaque conseil citoyen local comprend deux catégories de membres : d'une part des habitants du quartier concerné et d'autre part, des représentants d'associations et acteurs locaux.

- Le collège « habitants » représente a minima 50% du conseil citoyen :
- Le collège habitants des conseils citoyens locaux est composé d'habitants tirés au sort, et complété par les volontaires ayant participé aux cafés participatifs citoyens.
- Le collège « associations et acteurs locaux » :
- Ce collège permet de garantir la représentation d'associations et de collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire concerné, et d'acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle lucrative ou non (ex: commerçant, petites entreprises, médecins etc...).
- Pour cela, un appel à candidature a été diffusé à toutes les entreprises présentes sur le quartier, grâce au fichier de l'observatoire partenariale Alès Cévennes.

■ Composition du conseil citoyens Alès Agglo

Chaque conseil citoyen local devra donc désigner deux représentants du collège « habitants » et un représentant du collège « associations et acteurs locaux », qui formeront le conseil citoyen Alès Agglo. Ce conseil citoyen sera alors composé de 12 habitants et 6 représentants d'associations et d'acteurs locaux.

Ce même conseil désignera 4 représentants des habitants et 4 suppléants et 2 représentants des associations et acteurs locaux et 2 suppléants (dont au moins 1 de chaque collège issu du conseil citoyen local d'Anduze Centre Ville). Ces délégués représenteront l'expertise citoyenne lors des instances de pilotage.

■ Tirage au sort

Afin de garantir la représentativité de l'ensemble de la population au sein du collège « habitants », la méthode du tirage au sort à été prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Aussi, de manière à informer les habitants concernés qu'ils étaient susceptibles d'être tirés au sort, un article a été publié dans le journal d'Alès Agglomération et un message téléphonique leur a été envoyé par le Président d'Alès Agglomération.

Aussi, pour que le tirage au sort corresponde aux principes du cadre de référence, il est apparu à Alès Agglomération que la seule utilisation des listes électorales biaiserai les résultats quant à la représentativité de la population de ses quartiers. Il a alors été convenu d'une collaboration avec les Logis Cévenols, bailleur social principal des quartiers politique de la ville, porté par la ville d'Alès, et avec la Mission Locale Jeune, qui ont soutenu cette démarche en effectuant un tirage au sort sur leurs fichiers en même temps que la ville d'Alès et la ville d'Anduze.

Ce tirage au sort s'est effectué en présence des partenaires signataires du Contrat de Ville, des habitants et de la presse, le 10 Juin 2015 dans la salle des Etats de l'Hôtel de ville de la ville d'Alès.

50 personnes ont été tirées au sort pour chaque quartiers prioritaires de manière à assurer la mobilisation d'un minimum de personne, l'adhérence aux conseils citoyens reposant sur un choix personnel.

Les habitants et association déjà engagés dans le processus ont été invités. En effet, après la présentation de la démarche à ces derniers, il parut sensé de s'appuyer su ces habitants ressources et associations structurantes pour la mobilisation des habitants tirés au sort.

Suite au tirage au sort, un courrier sera envoyé aux personnes sélectionnées leur proposant de rejoindre les conseils citoyens locaux de leur quartier.

Dans un second temps, une séance de restitution mutuelle, réunissant les différents acteurs présents lors de la qualification mutuelle pour leur présenter le contrat de ville d'Alès Agglomération, réalisé grâce à leurs contributions, sera organisée. Les habitants tirés au sort et les acteurs locaux ayant répondu favorablement à l'appel candidature seront conviés à cette réunion, de manière à les intégrer au plus vite à cette démarche de co-construction.

De manière à améliorer la mobilisation, des habitants ressources et associations des quartiers, accompagnés d'une personne du service Politique de la Ville pourront entreprendre une tournée informative auprès des habitants tirés au sort.

▪ Le renouvellement des conseils citoyens

La durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires seront définies par les habitants dans le cadre de la mise en place d'un règlement intérieur. Il pourra ainsi être prévu le renouvellement total ou partiel des membres du conseil citoyen, l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

Organisation et fonctionnement :

Le statut

Les 6 conseils citoyens locaux seront des structures autonomes. Le conseil citoyen « Alès Agglo » sera porté par la fédération régionale des centres sociaux dont une antenne est implantée sur le quartier des Près Saint Jean, ce qui pourrait permettre la gestion administrative et financière des aides dédiées.

Les règles de fonctionnement

Chaque conseil citoyen élaborera un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ces modalités s'inscrivent dans le respect des principes du cadre de référence et selon les propositions des partenaires du contrat de ville.

Aujourd'hui sont prévues 6 séances par an pour les conseils citoyens locaux et 3 pour le conseil citoyen Alès Agglo.

Moyens mis à disposition

Fonctionnement et organisation :

Alès Agglomération, en partenariat avec les mairies d'Alès et d'Anduze, le Collectif animateurs 30, la Clède et l'Office Municipal des Sports, propose d'accueillir les conseils citoyens locaux dans les lieux suivants :

- Alès Rive Droite: la Cantine Solidaire
- Alès Tamaris: l'Office Municipale des Sports
- Alès « couronne Nord » (Cévennes, Pierre-Curie, Moulinet): la Maison pour Tous
- Alès Près Saint Jean: la Maison du Projet
- Alès Centre Ville: le Café des Familles
- Anduze Centre Ville: l'Espace Marcel Pagnol

Financement des micro-projets des conseils locaux et du conseil d'Alès Agglomération :

Les conseils citoyens locaux seront le support d'attribution des fonds de participation des habitants. Le Conseil citoyen devra ventiler l'enveloppe de manière équitable sur les territoires. Le montant des fonds de participation des habitants sera affecté annuellement.

■ **Formation et Animation**

Mise à disposition d'information et d'expertise :

Alès Agglomération assurera une communication systématique des informations et documents relatifs à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville.

Les conseils citoyens auront la possibilité de solliciter l'expertise de personnalités extérieures.

La Maison du Projet proposera un lieu permanent d'échange et de rencontre pour enrichir durablement un projet pleinement partagé entre habitants, associations et institutions.

La formation :

Des crédits spécifiques seront prévus par l'Etat pour la formation des membres des conseils citoyens.

- La formation des habitants. En fonction des besoins recensés et/ou exprimés dans le cadre de la mise en place des conseils citoyens, des actions de formation de ses membres pourront être mises en œuvre, en particulier dans le cadre de dispositifs de formation ou de qualification locaux existants et des ressources mobilisables. Elles sont le point d'appui pour favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage dans la prise de décision.
- La formation des acteurs institutionnels aux dynamiques participatives. Une formation dédiée aux équipes de l'Etat en charge de la nouvelle contractualisation sera mise en œuvre par le Commissaire Général à l'Egalité des Territoires (CGET) dans le cadre de la stratégie nationale d'accompagnement des acteurs à la nouvelle contractualisation.

L'animation :

Dans la continuité des cafés participatifs citoyens, un tiers neutre sera missionné pour l'animation des conseils citoyens locaux et du conseil citoyen d'Alès Agglomération.

Il apparaît primordial de suivre la volonté d'une animation qualifiée qui a été le gage de la réussite de la phase 1.

Les modalités de l'animation des conseils citoyens seront discutées au sein d'un groupe de travail spécifique associant les signataires du contrat de ville.

Un soutien administratif et logistique sera assuré par la politique de la ville (organisation, invitation, prise de notes...) sans intervention au niveau de l'animation.

6.1.4. Développer une concertation en continu avec les habitants sur les projets de renouvellement urbain : La Maison du Projet

Tout projet impactant les conditions de vie des habitants d'un quartier gagne à être réfléchi avec eux, pour être plus pertinent, enrichi, et répondre au mieux aux attentes des futurs utilisateurs qui peuvent être différentes selon l'âge, le sexe, le mode de vie. La participation s'impose pour s'assurer du bien fondé de réponses techniques à des problèmes vécus. Elle permet une réelle appropriation des projets garante de leur respect ultérieur.

Elle est significative de la volonté de transformer le cadre de vie avec les citoyens placés en situation d'acteurs responsables et non pas de témoins passifs.

C'est pourquoi les habitants ont été invités à participer à l'élaboration du contrat de ville dans le cadre des Cafés Citoyens.

Cette participation est appelée à se poursuivre dans le cadre des conseils citoyens qui régulièrement dans chaque secteur aideront à la définition des actions, mais aussi, ce qui n'était pas courant dans le passé, à leur suivi et à leur évaluation.

Cette participation prendra des formes diverses.

Dans les secteurs objet d'un projet lourd de renouvellement urbain, une maison du projet sera ouverte, et le lieu aux Prés Saint Jean a déjà été choisi: dans l'espace jeune disponible.

Dans cette maison du projet, trois personnes (un représentant de la communauté d'agglomération, un représentant du bailleur, un représentant du service de la politique de la ville) renseigneront, lors de permanences, quiconque viendra les interroger sur le contenu et le calendrier des opérations d'aménagement urbain, de relogement, d'intervention sur le bâti, d'actions d'accompagnement.

Un registre d'observations sera ouvert dans cette maison du projet où seront exposés les plans et informations diverses sur le déroulement des opérations.

Les remarques, réserves, suggestions formulées verbalement ou par écrit par les visiteurs seront transmises aux responsables des projets pour analyse et réponse.

Chaque opération sera présentée lors de réunions publiques qui, selon l'audience attendue, se dérouleront dans la Maison du projet ou un lieu mieux adapté. Lors de ces réunions, les participants seront invités à débattre du projet. Les projets d'aménagement de proximité pourront faire l'objet d'une co-construction au sein de la maison du projet.

Pour apprécier les changements intervenus dans la gestion urbaine de proximité la Maison du projet renouvellera périodiquement les diagnostics en marchant.

Dans les secteurs objet d'interventions urbaines plus diffuses, les conseils citoyens se réuniront régulièrement pour faire le point des changements intervenus, ils apprécieront, en particulier en renouvelant les diagnostics en marchant, les résultats obtenus en matière d'amélioration de la gestion urbaine de proximité.

Participant à ces démarches, Logis Cévenols les intensifiera, pour les opérations dont il est maître d'ouvrage, à l'intention de ses locataires, selon le processus de concertation mis en place depuis plusieurs années.

Il organisera des réunions de travail par ensemble immobilier, voire par immeuble, avec un panel de locataires volontaires afin de recueillir leurs attentes et leurs suggestions.

Il accompagnera les habitants, comme il le fait depuis 2007, par petites unités de gestion afin de convenir ensemble, sur le terrain, d'améliorations de la gestion de proximité du bailleur, l'un des volets de la gestion urbaine de proximité.

Ces démarches de concertation et de co-construction seront complétées par des actions d'information touchant un public plus large (articles de presse, journal d'Alès Agglomération, dépliant...).

6.1.5. Les commissions thématiques

Les commissions thématiques correspondent aux 3 piliers du Contrat de ville Développement économique et Emploi, Habitat et Cadre de vie, Cohésion Sociale et intègrent dans leurs travaux les axes transversaux (Jeunesse, égalité femmes: hommes, lutte contre les discriminations).

Chacune des commissions aura pour objectif la concrétisation des fiches actions du contrat de ville relevant de son champ de compétence et de s'assurer de :

- l'adéquation entre le contenu de la fiche action et sa réalisation
- l'appréciation des acteurs quant aux modalités de mise en oeuvre des actions et des résultats obtenus
- l'évolution de la pertinence des objectifs fixés par le contrat
- le suivi et l'analyse des indicateurs des fiches actions
- les propositions d'évolution des fiches actions
- d'un compte rendu régulier au comité technique de l'état d'avancée du contrat

Ils sont composés de partenaires associatifs, institutionnels et d'habitants ressources.

▪ La commission « Cohésion sociale »

Le groupe de travail sera co-présidé par le préfet, son représentant ou un chef de service de l'État (DDCS), un membre de l'intercommunalité et un membre de chaque commune concernée.

Il regroupera tous les acteurs du domaine de la cohésion sociale des services de l'État (DTPJJ, DDSP, Gendarmerie, Parquet, SPIP, CMDFE (droit des femmes)), des opérateurs publics, des collectivités territoriales, des services de prévention de la délinquance de l'intercommunalité les associations locales, les habitants, etc.

Il sera décliné en plusieurs groupes de travail, pouvant évoluer selon les besoins exprimés par les partenaires :

L'objectif prioritaire vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

▪ La commission « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Il sera co-présidé par le préfet, son représentant ou un chef de service de l'Etat (DDTM), un membre de l'intercommunalité et un membre de chaque commune concernée.

Il regroupera les services du préfet (cabinet du préfet, sous-préfet ville, délégués du préfet...), la Caisse des dépôts, les bailleurs sociaux, l'ANRU, les associations, les habitants, les services « cadre de vie », mobilité de l'intercommunalité, des communes, du Conseil régional, du Conseil Départemental, etc.

L'objectif prioritaire vise à améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, l'habitant et l'habiter, la mobilité des habitants et la prévention de la délinquance en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

▪ La commission « Développement économique et emploi »

Il sera co-présidé par le préfet, son représentant ou un chef de service de l'État (UT DIRECCTE), un membre de l'intercommunalité et un membre des communes concernées.

Il regroupera : Pôle Emploi, Mission Locale, la Région, les services des collectivités territoriales, les chambres consulaires, la caisse des dépôts, le PLIE Cévenol, la Maison de l'Emploi Grand Alès Pays Cévennes, les entreprises ou leurs représentants, les fondations, les associations, les habitants, les référents emploi Politique de la ville (postes créés sur les territoires d'Alès et d'Anduze, cofinancés par le FSE visant à l'accompagnement renforcé vers l'emploi des habitants des territoires prioritaires), etc.

L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires de l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Ces commissions sont constituées, en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Le rythme proposé pour ces groupes de travail est d'une réunion tous les trimestres.

Chaque commission de suivi pourra solliciter en tant que de besoin les dispositifs et les personnes ressources existantes dans son domaine de compétence.

6.1.6. L'organisation des appels à projets

Avec ce nouveau contrat de ville, les moyens publics doivent être mobilisés de manière à financer des actions qui permettront d'atteindre les objectifs partagés par les signataires du contrat.

Il ne s'agit donc plus de procéder uniquement à un appel à projets permettant de financer des actions portées par des associations œuvrant en faveur et/ou avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais d'élaborer un appel à projets permettant de soutenir les associations, opérateurs publics, acteurs divers, qui proposent d'agir de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

Les axes stratégiques et objectifs opérationnels du contrat de ville figurant en **partie 6**, sont déclinés en **actions** qui serviront précisément de cadre à l'action publique au cours des 6 années de vie du contrat.

Les appels à projets lancés chaque année par l'État et l'agglomération, en lien avec le Département et la Région, au titre de la politique de la Ville, s'appuieront sur ces objectifs et actions cadres.

Il conviendra pour cela que les structures qui répondent à l'appel à projets le fassent systématiquement en référence à l'un (au moins) des objectifs et l'une (au moins) des actions cadre du contrat de ville.

Ainsi, la forme de l'appel à projets restera constante tout au long de la durée du contrat, afin de pouvoir suivre l'impact de l'action publique sur cette durée et d'en assurer une évaluation efficiente.

Les appels à projets politique de la Ville dans le cadre du nouveau contrat de Ville devront en outre prévoir une nouvelle donne souhaitée par le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports: la possibilité de conclure des conventions pluriannuelles avec les associations.

Le caractère pluriannuel peut être opportunément pensé sur 3 ans, renouvelable 1 fois, ce qui correspond à la durée du contrat de ville, avec clause de revoiture à mi-parcours.

6.2. L'ingénierie

6.2.1. L'équipe d'animation du Contrat de Ville

La démarche de l'équipe projet s'inscrit dans une ingénierie du développement local, avec une approche pragmatique qui vise à organiser des ressources, à mobiliser des compétences, et à construire un travail en réseau avec les hiérarchies des institutions partenaires.

Elle est composée d'un directeur, d'une chef de projet Contrat de Ville, d'une chef de projet Maison du Projet et d'une assistante administrative. Elle est placée sous la responsabilité du Président de l'agglomération ou de son représentant et assure une mission de service public pour le compte de l'agglomération et de l'ensemble des cosignataires du contrat de ville.

L'équipe projet a pour vocation d'assurer l'animation du dispositif Contrat de ville sur le territoire d'Alès Agglomération :

- Accueillir, informer et accompagner des porteurs de projets
- Aider au montage de projets
- Coordonner et animer la mise en œuvre du contrat de ville et des programmes qui en découlent
- Préparer et soumettre au Comité technique et au Comité de de Pilotage qui les valide, les programmes annuels
- Elaborer et lancer les appels à projet
- Assurer le montage opérationnel des programmes et actions relevant du présent contrat
- Veiller en relation étroite avec les partenaires à la mobilisation du conseil citoyen et à la participation des habitants
- Assurer la cohérence des actions sur le quartier, mobiliser les acteurs locaux et coordonner leur intervention
- Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des réalisations et évaluer leur impact au regard des objectifs initiaux.

L'équipe projet travaille en coordination étroite avec l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, des services régionaux, des services départementaux, des services de l'agglomération et des services municipaux en vue de l'élaboration et de la réalisation du contrat. Enfin, elle fait appel, en cas de besoin, à des missions d'appui technique ou d'expertise.

Les partenaires financeurs du Contrat de ville s'engage à participer au financement de l'équipe d'animation du contrat de ville pour un montant minimum annuel de 30 000€ par signataires (Etat, Conseil départemental, Conseil régional languedoc-Roussillon, Alès Agglomération).

6.2.2. Les référents « contrat de ville » des structures signataires

Chaque référent devra être dûment mandaté par son institution de façon à assurer une interface entre les orientations techniques du comité technique et des groupes de travail par pilier et l'administration ou l'institution qu'il représente pour faciliter la transversalité des informations et des politiques. La liste des référents sera annexée au contrat de ville.

6.3. La dimension européenne du Contrat de ville

ATI urbain et contrat de ville d'Alès Agglomération

Ce chapitre reprend synthétiquement une présentation de l'ATI, les quatre fiches projets sur le volet accompagnement au développement économique et inclusion sociale des publics issus des territoires prioritaires et également les liens unissant l'ATI urbain au contrat de ville.

L'Économie Sociale et Solidaire a été citée dans le cadre de l'écriture des Contrats de Ville comme étant le mode économique le plus adapté au développement de ces territoires.

6.3.1. Présentation générale

Contexte :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 consacre les Régions comme chefs de files en matière d'aménagement du territoire et leur confie la gestion d'une partie majoritaire des fonds européens.

La Région Languedoc Roussillon est l'autorité de gestion du programme régional FEDER -FSE et du programme régional FEADER sur la période 2014 -2020.

Ces programmes prévoient respectivement des outils de mise en œuvre des démarches territoriales, dans une logique inter-fonds.

La Région a la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables non seulement au titre des programmes européens (FEDER-FSE, FEADER, FEAMP, PO Interrégionaux), mais aussi du CPER, en relation avec ses programmes de droit commun. La logique inter-fonds sera ainsi recherchée.

Le Programme Opérationnel FEDER- FSE Languedoc-Roussillon définit :

- les axes prioritaires de mobilisation des fonds européens autour de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi »
- une approche territoriale visant à faciliter la convergence entre les objectifs thématiques retenus dans les axes prioritaires, et la prise en compte des spécificités des territoires.

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le programme régional FEDER -FSE, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire une approche transversale multi-thématiques rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

La région Languedoc Roussillon souhaite s'appuyer sur les propositions des territoires pour identifier les projets territoriaux adaptés aux objectifs retenus dans les programmes opérationnels des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI).

Ainsi, la sélection des projets de territoires retenus au titre d'une approche territoriale intégrée du programme régional FEDER -FSE est réalisée dans le cadre juridique d'un appel à projet.

Définitions :

- Approche Territoriale Intégrée :
- Par approche territoriale intégrée, la Région entend un projet de territoire durable qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de territoire s'appuyant sur un diagnostic territorial, permettant d'établir des priorités d'intervention organisées sur plusieurs thématiques complémentaires, pluri-partenariale, déclinées en plan d'actions pluriannuel, qui pourront solliciter différents fonds apportant des réponses complémentaires aux objectifs du territoire.
- Un projet de territoire durable
- Le projet de territoire devra développer les principes de conduite d'une démarche territoriale durable, tels que définis dans le « Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable », à savoir :
 - La participation de la population et des acteurs du territoire ;
 - L'organisation du pilotage (de la décision à la mise en œuvre) à travers une gouvernance identifiée,
 - La transversalité des approches,
 - L'évaluation partagée du projet,
 - Une stratégie d'amélioration continue.
- Un plan d'action pluri-annuel
 - Une déclinaison d'opérations dont chaque avant-projet est abouti (au moins pour les 2 premières années de programmation)
 - Des maîtres d'ouvrage identifiés,
 - Des plans de financement estimatifs identifiant les co-financeurs,
 - Un rétroplanning de réalisation homogène sur l'ensemble de la période de programmation.

Objectifs et identification du volet urbain :

- Contribution au développement équilibré du territoire régional

La classification traditionnelle des territoires en espace rural et espace urbain ne doit cependant pas faire oublier leur interdépendance croissante liée à l'accroissement des mouvements domicile travail et aux flux touristiques ville-campagne.

La publication des territoires éligibles à la politique de la ville montre l'imbrication totale entre les espaces urbains et ruraux. Il convient d'abandonner une vision réductrice d'un choix entre rural et urbain pour valoriser la complémentarité de ces espaces et éviter leur mise en concurrence.

Cette complémentarité sera recherchée, autant que possible, au travers de l'expression d'un projet de territoire montrant la volonté des acteurs d'inscrire leur action dans une approche de solidarités territoriales et le renforcement du lien urbain-rural, contribuant à l'équilibre du territoire.

L'architecture du PO FEDER-FSE identifie deux possibilités de mobiliser des priorités d'investissement au travers d'une ATI : à travers l'ensemble du PO et à travers un axe politique de la Ville dédié.

Cette distinction résulte de contraintes réglementaires et de gestion nécessitant d'affecter certains crédits exclusivement sur les EPCI éligibles à la Politique de la Ville.

- Le volet politique de la Ville

Le programme opérationnel FEDER-FSE du Languedoc-Roussillon a retenu un axe dédié à la politique de la Ville, afin de répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques et des populations fortement touchées par la pauvreté :

Axe Prioritaire V : Favoriser une approche urbaine intégrée (Priorités d'Investissement 4c, 4e et 9b).

Le volet «politique de la ville» est doté d'un budget de 24 Millions d'euros de FEDER pour la durée du programme 2014-2020. Cette enveloppe est répartie à titre indicatif comme suit :

- 10,4 M € pour les transports doux,
- 4,5 M € pour l'efficacité énergétique dans le logement social
- 9,1 M € pour l'amélioration du cadre de vie

L'ATI sera contractualisée de façon pluriannuelle et au plus sur la durée du programme européen.

Liens pour la cohérence de l'ATI et du contrat de ville :

Ces deux démarches se rejoignent sur bon nombre de critères partagés et ont la même dynamique et vision qui s'intègre de manière très fluide dans le projet de territoire d'Alès Agglomération.

Les résultats attendus de l'ATI :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement des êtres humains et la qualité de vie,
- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles,

- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces résultats seront obtenus notamment grâce à :

- la qualité du diagnostic du périmètre identifiant les besoins du territoire ;
- la cohérence de la stratégie contribuant à l'ouverture et l'attractivité du territoire et répondant aux besoins identifiés ;
- au caractère intégré du projet prenant en compte la dimension multi partenariale et multithématiques et la participation des habitants ;
- au réalisme de la stratégie envisagée et de la programmation indicative : identifier des opérations pertinentes au regard de leur situation sur le territoire et suffisamment mûres pour permettre une réalisation rapide, efficace dès les premières années ;

De fait, le diagnostic et la stratégie s'appuieront sur le travail effectué dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place du contrat de Ville. L'ATI urbain est donc partie intégrante de ce contrat de ville.

Les nouvelles dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine dont « l'objectif commun est d'assurer l'égalité des territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La politique de la Ville est mise en œuvre au moyen des contrats de Ville qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'État et la Région ».

Ainsi, l'accord de partenariat 2014-2020, sur le fondement de l'article 14 du règlement UE n°1303/2013 reprend la convention cadre signée entre l'ARF et le SGCIV le 13 février 2013. Il dispose que « les FESI, notamment le FEDER et le FSE, seront ciblés de façon coordonnée sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de la Ville et mis en œuvre à travers un contrat de ville unique et global articulant les dimensions sociales, urbaine, économique et environnementale au sein d'un projet de territoire. Les FESI seront prioritairement fléchés en direction des établissements publics de coopération intercommunale abritant les quartiers prioritaires, tels qu'ils résultent de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la Ville du 17 juin 2014 ».

6.3.2. L'ATI urbain au travers des fiches projets

Deux projets structurants dans ce domaine et deux actions transversales sont proposés dans le cadre d'un PTCE (pôle territorial de coopération économique) et ont été déposés à la Région Languedoc-Roussillon:

Projet sur le quartier des Cévennes : création d'une déchetterie/ressourcerie :

A partir d'une déchetterie publique et professionnelle permettant une gestion intelligente et une valorisation des déchets, ce projet contribuera à la sécurisation de plus de 40 postes d'insertion et 8 postes de salariés permanents. Cette activité sera associée à une ressourcerie

qui permettra de valoriser et de remettre en état une partie du mobilier récupérée à la déchetterie et collectée auprès des particuliers. Le mobilier ainsi rénové sera ensuite commercialisé dans un magasin solidaire sur le quartier des Près-Saint-Jean au sein de la maison de l'économie sociale et solidaire.

Projet de création de la maison de l'économie sociale et solidaire

Ce projet permettra de regrouper dans un même lieu l'ensemble des opérateurs de l'économie sociale et solidaire dans le but de mutualiser les fonctions supports (communication, comptabilité, gestion, duplication...). L'objectif est de créer des synergies entre les acteurs, permettre une meilleure lisibilité pour les publics et offrir une réponse de proximité sur un territoire très desservi par le réseau de transport collectif.

Ces structures seront prochainement dans l'obligation de mettre leurs locaux actuels en conformité avec la réglementation (sur l'accessibilité aux personnes handicapés et sur la qualité de l'air dans les lieux publics). Les coûts inhérents à ces types d'aménagement ne seront pas supportables par ces structures, ce non respect de la réglementation pourrait mettre en cause leur agrément et les mettrait alors en péril.

Cette solution de mutualisation dans un lieu commun, aux nouvelles normes, apparaît donc comme indispensable.

Deux actions transversales :

- La plate-forme mobilité

Ce projet de plate-forme est le résultat de constats et d'études réalisés dans le cadre de la participation des habitants aux cafés citoyens mis en place par la Politique de la Ville et une étude mobilité rendue par la Maison de l'Emploi .

En effet, un besoin d'accompagnement à la mobilité des publics les plus fragiles est ressorti de ces études. Cet accompagnement se traduira par de l'information, du conseil et des aides (auto-école sociale, garage social, promotion des transports collectifs et écologiques, information/formation des acteurs du territoire, location de véhicules électriques à prix adaptés...)

- Un espace dédié aux déplacements doux

L'objectif de ce projet est de réaliser une voie verte et piste cyclable sur les quais situés en rive droite du Gardon tout en améliorant l'accessibilité aux transports collectifs. Ces nouveaux espaces de déplacement doux ainsi reliés avec l'axe primaire déjà en activité créeront ainsi un lien direct entre les quartiers du Faubourg du Soleil, de Rochebelle, Cauvel et La Royale, avec le cœur de la ville et réciproquement: les habitants du centre ville et des quartiers Est pourront accéder aux équipements publics des quartiers de Rochebelle/Cauvel (écoles, pôle scientifique et culturel de Rochebelle, mine Témoin, ...).

Une fois cet axe rive droite réalisé, alors des espaces secondaires pourront être développés pour irriguer en profondeur les quartiers cités ci-dessus et ainsi améliorer la mobilité des habitants concernés.

L'action comprend des travaux permettant:

- la réalisation de voie verte, piste cyclable, espaces partagés
- la création d'espaces verts
- la reprise de l'éclairage public
- la remise à niveau au bon endroit de la voirie

Cette reconfiguration de l'espace permettra ainsi une requalification qualitative de ces quais et ainsi des quartiers traversés par cette axe.

Les projets présentés sont particulièrement corrélés aux besoins et enjeux de la Politique de la ville identifiés sur notre territoire. En effet, ils s'inscrivent dans la dynamique de désenclavement et de redynamisation des quartiers des Cévennes et des Près-Saint-Jean, deux quartiers qui concentrent des problématiques socio-démographiques importantes, tous deux anciennement en zones urbaines sensibles, ayant bénéficié d'un premier programme de rénovation urbaine et éligibles au NPNRU. Dans ce cadre, les déconstructions prévues sur ces quartiers permettront la disponibilité d'une réserve foncière. De plus, ces deux quartiers sont situés sur des axes de circulation et dessertes de transports en commun.

Enfin, il y a une vraie volonté politique de revitaliser ces territoires et d'en changer l'image, au sein de la ville mais également de l'agglomération.

C'est donc au sein de ces deux quartiers que seront positionnés les projets proposés dans le cadre de l'ATI. Cependant, ces projets s'adresseront à l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville, à l'image du projet de voies douces qui doit permettre aux habitants des différents quartiers d'être interconnectés.

6.4. Modalités d'évaluation et d'adaptation du Contrat de ville

6.4.1. Suivi et évaluation du Contrat de Ville

L'évaluation peut être considérée comme un processus qui, de façon continue, accompagne la mise en œuvre du contrat, aide à affiner, confirmer ou infirmer le diagnostic préalable pour chaque pilier, pour mesurer les résultats produits de chacune des orientations stratégiques fixées avec, à différentes étapes, des périodes de bilan où sont formulés les résultats de cette pratique évaluative.

En cours de programme, elle permet soit de reformuler les objectifs et modalités d'action pour chaque pilier, soit au contraire de les confirmer et de poursuivre dans la même voie. Elle procède donc d'une démarche stratégique, d'une démarche gestionnaire, mais aussi de la mise en œuvre d'un véritable processus de développement : développement des programmes d'action, des institutions et des acteurs y interagissent.

Cette évaluation ne se substitue pas aux contrôles éventuels portés par les différents partenaires institutionnels financeurs, ceux-ci répondent à un objectif de conformité ou d'utilisation budgétaire propre à chaque institution.

L'évaluation sera pilotée par l'équipe projet du Contrat de Ville, avec les membres du comité technique et des commissions thématiques. Le comité technique fera une proposition des modalités de l'évaluation et d'échéancier de rendu de résultats au comité de pilotage qui pourra prendre compte de ces résultats pour fixer les axes stratégiques.

La finalité de l'évaluation du contrat est d'en comprendre le fonctionnement et d'en mesurer les résultats, au fur et à mesure de son déroulement et à certaines étapes clés. L'évaluation ne doit pas seulement questionner les actions menées, mais aussi le pilotage du contrat.

▪ Le processus d'évaluation

Pour répondre à ces objectifs, un processus précis sera construit par les membres du comité technique, et proposé à validation du comité de pilotage.

Pour chaque pilier et chaque orientation, il conviendra de :

- Déterminer ou affiner les indicateurs pertinents, qualitatifs et quantitatifs
- Choisir les modalités de recueil de données
- Construire les outils de recueil de données à partir des indicateurs
- Repartir les outils aux différents évaluateurs et opérateurs
- Regrouper les données
- Interpréter des données
- Présenter les résultats et rédiger les préconisations pour la poursuite du contrat

La réalisation de bilans annuels de la programmation et des actions se fait en plus du suivi et de l'évaluation continue, assurée par la tenue régulière de rencontres. Ces bilans permettront notamment d'analyser les impacts de l'ensemble des activités menées au regard des grands enjeux identifiés, des objectifs stratégiques et opérationnels.

▪ Un outil permanent : L'observatoire partenarial Alès Cévennes

Pour le suivi du dispositif, Alès Agglomération pourra s'appuyer sur les outils de suivi et d'évaluation mis en place par l'Observatoire Partenarial Alès Cévennes.

Soutenu par les partenaires institutionnels de la politique de la ville, l'Observatoire a pour objectifs de :

- Produire des informations objectives et fiables
- Connaître l'évolution des quartiers et des dynamiques territoriales
- Accroître la lisibilité de l'action publique
- Aider à la décision politique et technique, dans la perspective du projet de territoire

- Permettre une analyse partagée et une mise en perspective
- Le principe de fonctionnement repose sur une démarche en trois phases :
- Un diagnostic territorial, à partir de l'agrégation des données collectées et analysées
- Un temps de confrontation, de partage et de formulation des préconisations
- Un temps de restitution permettant l'appropriation des analyses et des résultats

Le travail de l'Observatoire facilite :

- Une analyse collective et concertée
- Le choix de priorités territoriales
- La complémentarité d'actions concrètes
- L'alimentation de plans d'actions
- Une vision globale et prospective du territoire

L'Observatoire partenarial effectuera un travail d'évaluation du Contrat de ville d'Alès Agglomération à mi-parcours, à savoir au premier semestre 2018. Les modalités relatives à ce travail seront définies par les instances de gouvernance et s'effectuera en relations avec les services de l'agglomération, de la ville et de l'ensemble des partenaires institutionnels.

Conformément à ce que prévoit la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'Observatoire communique à l'observatoire national de la politique de la ville les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation de secret. L'Observatoire partenarial peut également se saisir des productions nationales pour alimenter une analyse locale.

6.4.2. Les modalités d'adaptation du Contrat de Ville et d'introduction de mesures correctives

Durée du Contrat : le présent contrat de ville d'Alès Agglomération est conclu pour une durée de 6 ans, 2015-2020.

Révision du Contrat : le Contrat de Ville pourra être révisé par voie d'avenant afin de pouvoir le cas échéant, procéder à des ajustements.

Le contrat de Ville doit être un outil de travail vivant et réactif, utile aux professionnels de terrain comme aux décideurs.

Afin que l'action publique portée par le contrat de Ville conserve le maximum de pertinence et d'actualité, il est nécessaire que le contrat puisse être adaptable autant que nécessaire.

Pour cela, le comité de pilotage pourra étudier toute proposition d'évolution qui lui sera faite par les différentes instances de travail, au vue de prendre en compte :

- l'évolution institutionnelle et notamment de la réforme territoriale

- l'évolution législative ou réglementaire
- l'évolution du contexte urbain local

les résultats des évaluations suites aux dispositions du contrat de ville et qui impliqueraient d'ajuster les objectifs fixés, notamment en fonction des différents territoires.

7. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE ALÈS AGGLOMÉRATION



LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE ALÈS AGGLOMÉRATION:

- Vu la loi n°2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la circulaire ministérielle n°5729-SG du 30 Juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville nouvelle génération,

Et

- Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 Juin 2015 autorisant le Président d'Alès Agglomération à signer le Contrat de Ville,
- Vu la délibération du conseil municipal d'Alès du 29 Juin 2015,
- Vu la délibération du conseil municipal d'Anduze du 29 Mai 2015,

L'État, représenté par Monsieur Didier MARTIN, Préfet du Gard,

Alès Agglomération, représentée par Monsieur Max ROUSTAN, Président,

La Ville d'Alès, représentée par Madame Soraya HAOUES, Conseillère Municipale Déléguée à la Politique de la Ville,

La Ville d'Anduze, représentée par Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Maire,

La Région Languedoc-Roussillon, représentée par la Conseillère Régionale en charge de la Politique de la Ville,

Le Conseil Départemental, représenté par Monsieur Denis BOUAD, Président,

Le Procureur de la République, Monsieur Nicolas HENNEBELLE,

Le Rectorat, représenté par Monsieur Christian PATOZ, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gard,

L'Agence Régionale de la Santé, représentée par Madame Dominique MARCHAND, Directrice Générale par Intérim Languedoc-Roussillon,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Madame Gaëlle VELAY, Directrice Régionale,

Pôle Emploi, représenté par Monsieur Philippe BLACHÈRE, Directeur territorial Gard-Lozère,

La Mission Locale Jeunes Alès Pays Cévennes, représentée par Monsieur Pierre MARTIN, Président,

La Caisse d'Allocation Familiale, représentée par Monsieur François-Xavier DEGOUL, Président du Conseil d'Administration de la CAF du Gard,

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès, représentée par Monsieur Jean-Pierre DE FARIA, Vice-Président,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard, représentée par Monsieur Éric GRANDEL, Élu,

La Chambre d'Agriculture du Gard, représentée par Monsieur Dominique GRANIER, Président,

Les Logis Cévenols, représentés par Monsieur Jean-Luc GARCIA, Directeur Général,

Un Toît Pour Tous, représenté par Monsieur Jean-Paul GIRAL, Directeur Général,

Néolia, représenté par Monsieur Jean-Marc RUOZZI, Directeur Territorial Sud,

S.F.H.E, représentée par Madame Marie Hélène BONZOM, Directrice Générale

Habitat du Gard, représenté par Monsieur Stéphane CABRIE, Directeur Général,

conviennent de signer le présent Contrat de Ville d'ALÈS AGGLOMÉRATION 2015-2020, qui détermine la stratégie arrêtée en commun pour le développement social et urbain des quartiers «QP030001 Cauvel - La Royale - Rochebelle» à Alès, et «QP030002 Centre-Ville» à Anduze, le mode de pilotage du projet, et qui précise les enjeux et les orientations dans lesquels chacun des signataires doivent s'engager.

Par la signature du Contrat de Ville Alès Agglomération 2015-2020 et conformément à la loi du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les partenaires signataires:

- approuvent les orientations stratégiques du présent contrat
- acceptent de participer aux instances de gouvernance définies dans le contrat
- s'engagent à mobiliser leurs politiques spécifiques de droit commun en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants

LES SIGNATURES

.....

PRÉFECTURE DU GARD

Monsieur Didier MARTIN
Préfet du Gard



ALÈS AGGLOMÉRATION

Monsieur Max ROUSTAN
Président



VILLE D'ALÈS

Madame Soraya HAOUES
Conseillère Municipale d'Alès
Déléguée à la Politique de la ville



VILLE D'ANDUZE

Monsieur Bonifacio IGLESIAS
Maire d'Anduze



LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Madame la Conseillère Régionale
En charge de la Politique de la Ville



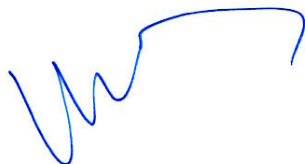
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU GARD

Monsieur Denis BOUAD
Président



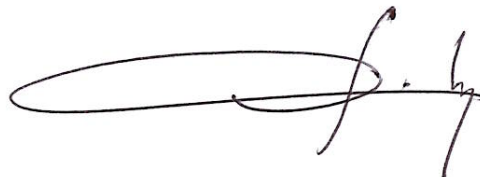
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'ALÈS

Monsieur Nicolas HENNEBELLE
Procureur de la République




RECTORAT DE MONTPELLIER

Monsieur Christian PATOZ
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale du Gard



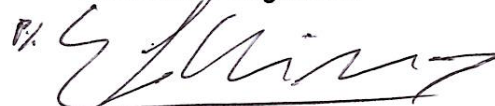
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
LANGUEDOC ROUSSILLON

Madame Dominique MARCHAND
Directrice Générale



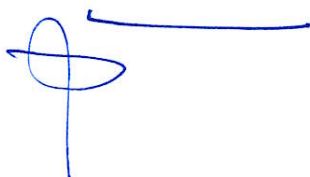
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Madame Gaëlle VELAY
Directrice Régionale



PÔLE EMPLOI GARD-LOZÈRE

Monsieur Philippe BLACHÈRE
Directeur Territorial



MISSION LOCALE JEUNES
ALÈS-CÉVENNES

Monsieur Pierre MARTIN
Président



CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE
DU GARD

Monsieur François-Xavier DEGOUL
Président du Conseil d'Administration



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE D'ALÈS

Monsieur Jean-Pierre DE FARIA
Vice-Président



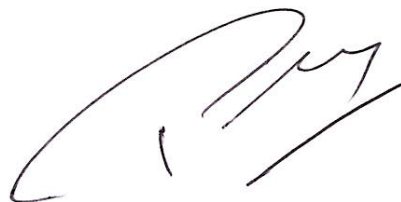
CHAMBRE DES MÉTIERS ET
DE L'ARTISANAT DU GARD

Monsieur Éric GRANEL
Élu



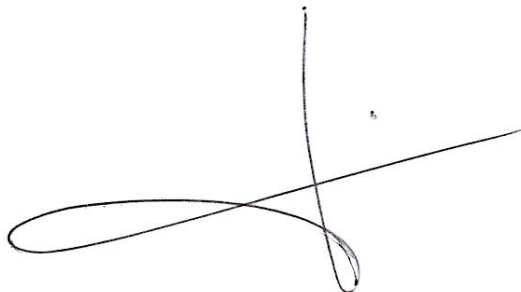
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
DU GARD

Monsieur Dominique GRANIER
Président



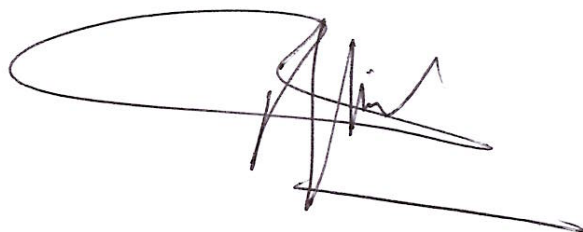
LES LOGIS CÉVENOLS
OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

Monsieur Jean-Luc GARCIA
Directeur Général



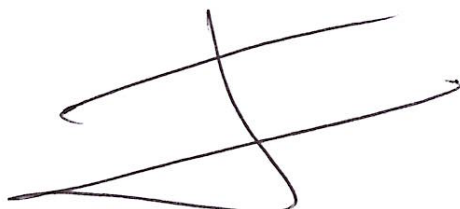
UN TOÏT POUR TOUS

Monsieur Jean-Paul GIRAL
Directeur Général



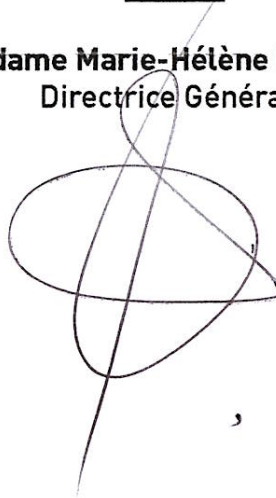
NÉOLIA

Monsieur Jean-Marc RUOZZI
Directeur Territorial Sud



S.F.H.E

Madame Marie-Hélène BONZOM
Directrice Générale



HABITAT DU GARD

Monsieur Stéphane CABRIE
Directeur Général

